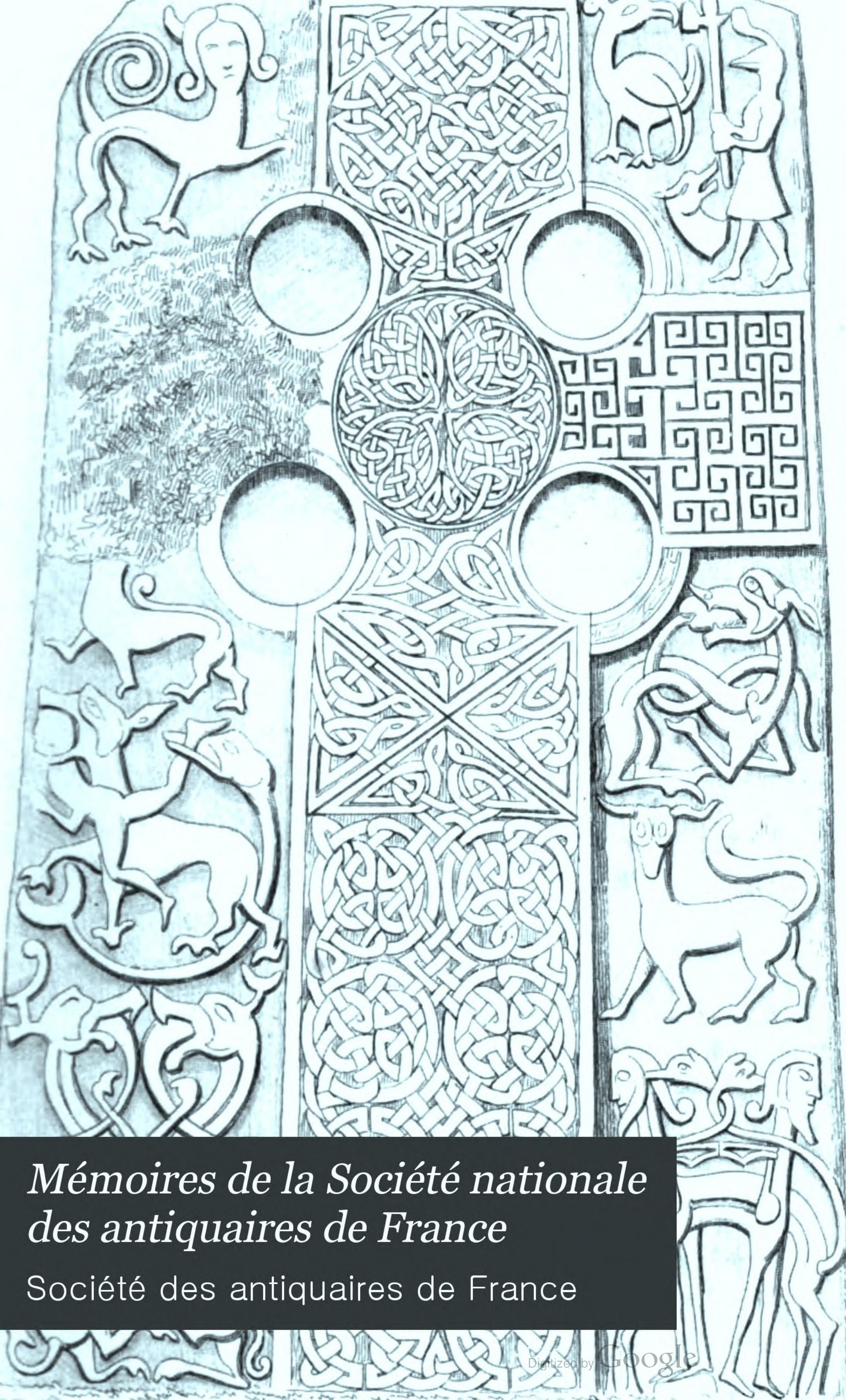
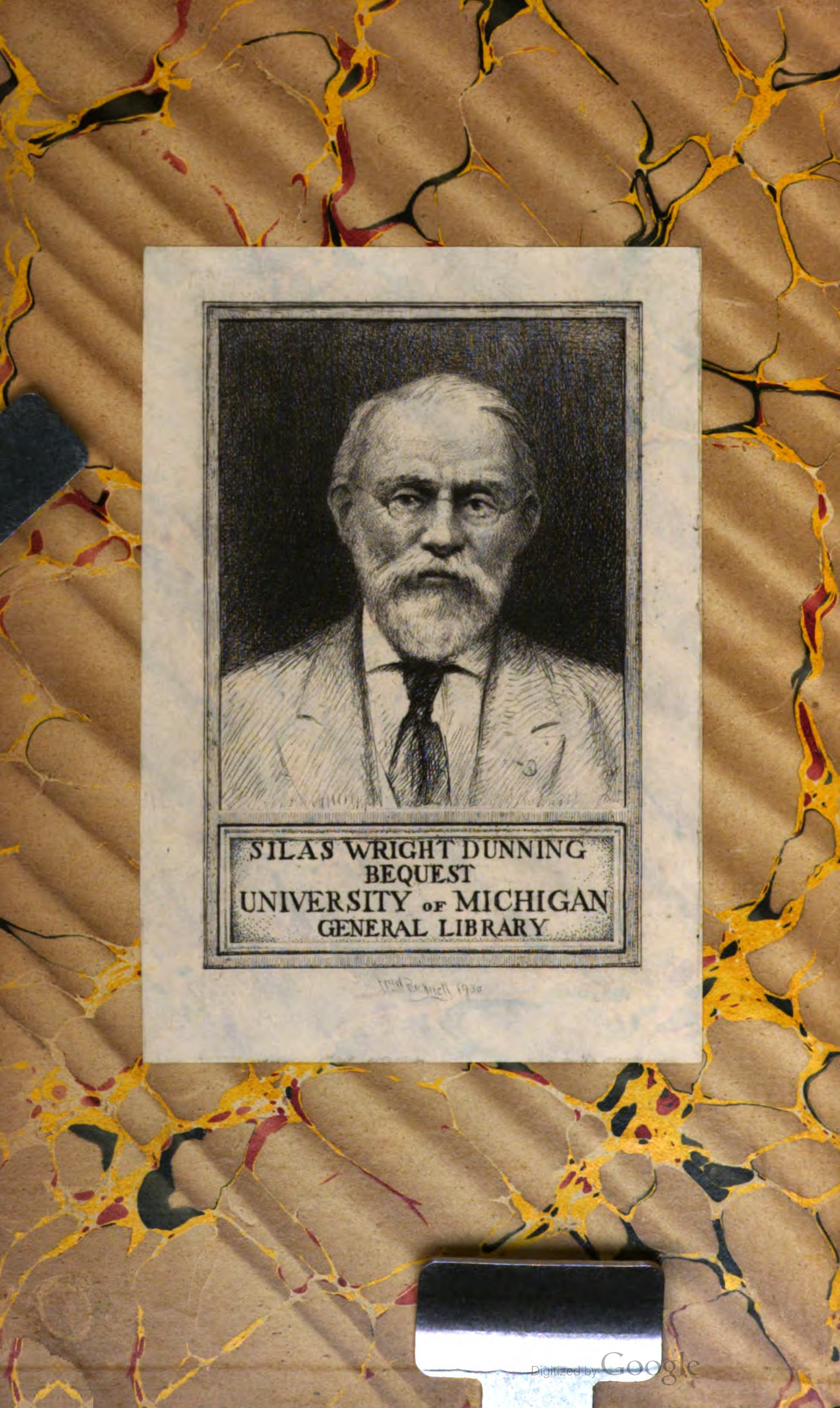
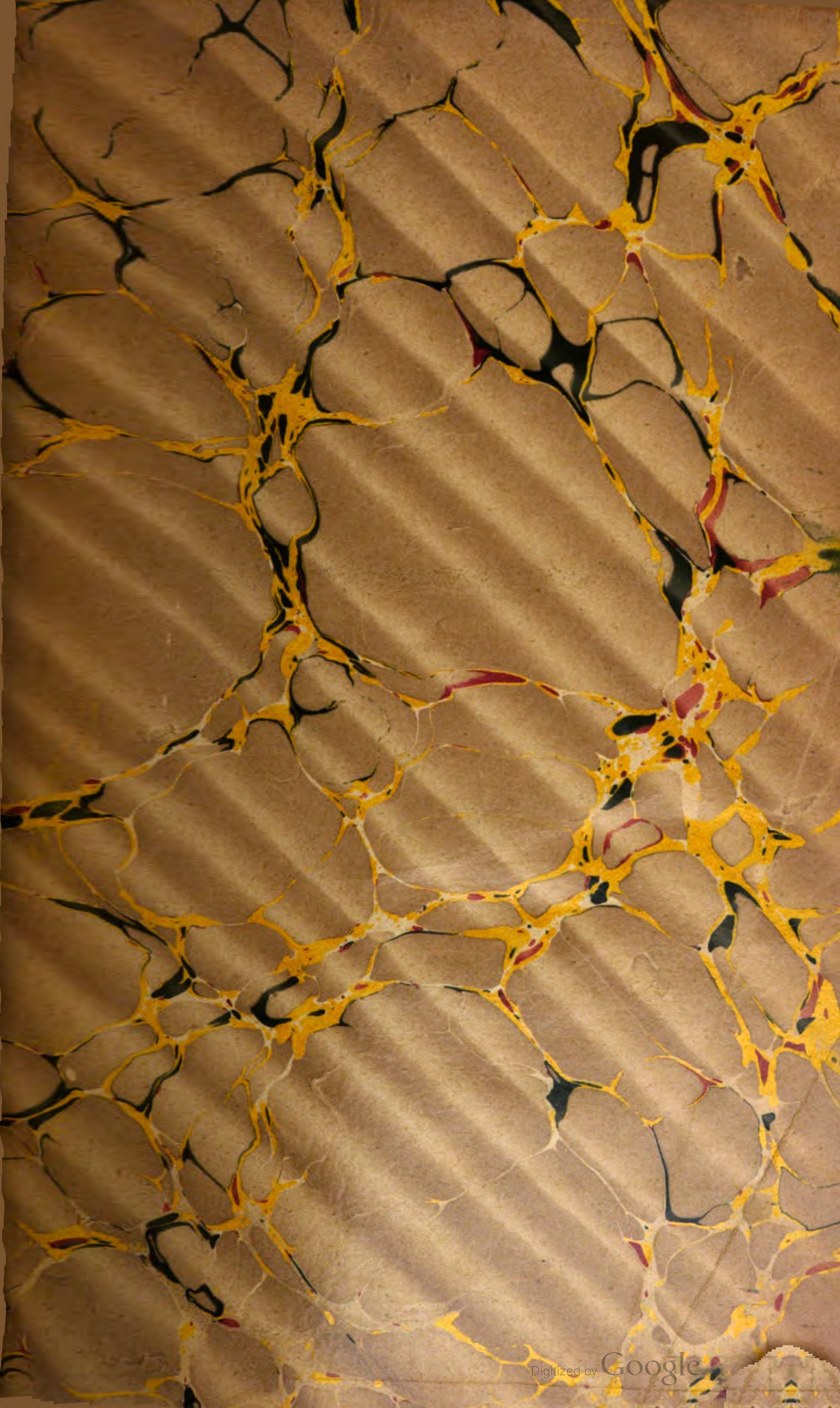

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France
Société des antiquaires de France
Digitized by Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME TRENTE-TROISIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME III

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXII

LES MONUMENTS

CELTIQUES ET SCANDINAVES

DES ENVIRONS D'INVERNESS

(ÉCOSSE).

Par M. JULES MARION, Membre résident.

Lu dans les séances des 12, 19 Juillet, 2 et 16 Août 1871.

I.

Inverness, capitale du comté qui porte son nom et de tout le pays des Highlands, est bâtie à l'extrémité occidentale et à une très-courte distance du long bras de mer appelé le golfe de Moray, au milieu d'un vaste bassin verdoyant, à l'issue duquel s'ouvre la vallée Calédonienne, dont il est comme l'épanouissement; vallée admirable, la plus grande et, de l'avis unanime des voyageurs, la plus belle de l'Écosse, qu'elle traverse dans toute sa largeur, de l'une à l'autre mer. La ville est arrosée par les eaux limpides de la Ness, charmante rivière qui, sortant du lac du même nom, la coupe en deux parties inégales, et dont

l'embouchure au fond du golfe forme le petit port d'Inverness. Au-delà des faubourgs qui s'étendent le long de la rive gauche de la rivière, et parallèlement à celle-ci, coule le grand canal Calédonien. Destiné à relier entr'eux les lacs magnifiques, dont la chaîne ininterrompue, depuis le loch Leven jusqu'au loch Ness, occupe d'un bout à l'autre, et sur une longueur de près de cinquante milles anglais, toute la vallée Calédonienne, ce canal qui, dans certaines parties de son cours, a les proportions et les allures d'un grand fleuve, se dirige vers le nord-est au sortir du loch Ness, le dernier des lacs qu'il traverse, et vient aboutir au loch Beauly, dernier anneau de la chaîne, dont les eaux communiquent directement avec celles de la mer.

La campagne, aux environs d'Inverness, offre l'aspect d'un tapis de verdure. Le sol en est très-accidenté. Des collines aux formes arrondies, comme la plupart des montagnes de l'Écosse, et de hauteur médiocre, coupent la plaine dans tous les sens; les unes groupées en rond où s'allongeant en chaînes étroites, les autres complètement détachées de leurs voisines et s'élevant au milieu de la campagne en mamelons isolés de tous côtés; toutes ou presque toutes couvertes, de la base au sommet, d'une végétation épaisse. Ce sont d'immenses champs de fougères et de bruyères à hautes tiges, aux fleurs blanches et roses, que dominent de grands bois de sapins et de mélèzes

entremêlés. On sait quel charmant effet produit dans le paysage le mélange de ces deux arbres, si fréquent dans les forêts des contrées septentrionales. Prise dans son ensemble et considérée du haut d'une des terrasses naturelles dont elle est semée, la campagne d'Inverness, voilée, même dans les plus beaux jours, d'une brume légère, répond de tous points à l'idée que nous nous formons de la nature dans le nord de l'Europe. L'aspect en est à la fois sévère et doux à l'œil, d'une mélancolie pleine d'un charme pénétrant, et l'expression de *gracieuse austérité* que j'ai vue quelque part appliquée aux paysages de la presqu'île Scandinave me paraît convenir avec une merveilleuse justesse à celui dont j'essaie d'esquisser ici le tableau.

Des nombreuses collines dont je parlais plus haut deux entr'autres, complètement isolées, attirent tout d'abord l'œil du voyageur qui débarque à Inverness. La première est située au débouché de la vallée Calédonienne dans la plaine, à l'ouest de la ville, entre le canal et la Ness, et au bord même de la rivière qui en baigne le pied: c'est Tomnaburick ou la colline des fées. Une magnifique forêt de sapins et de mélèzes couvre ses flancs depuis la base jusqu'au sommet. Sa forme, d'un aspect étrange, est exactement celle d'un trapèze aux côtés légèrement arrondis, et si parfaitement régulière sur toutes ses faces qu'on la croirait tracée de main d'homme. Des fouilles

ont été pratiquées à diverses reprises dans les flancs de ce gigantesque *tumulus*. Elles n'ont produit, m'a-t-on dit, aucun résultat. J'hésite cependant, pour ma part, à me rendre à ce témoignage, et je ne puis croire que des fouilles plus complètes ou mieux dirigées n'amèneraient pas la découverte de quelqu'œuvre analogue aux célèbres substructions vitrifiées des collines du voisinage. La forme insolite du monticule et la nature du sol qui m'a paru tout composé de terres rapportées m'induisent à le penser. Il appartient aux savants archéologues de la Société des Antiquaires d'Écosse de poursuivre la solution de cet intéressant problème. L'autre colline, faisant en quelque sorte pendant à la première, est située de l'autre côté de la ville, au sud-est et dans la direction de la mer. L'acropole qui la couronne est couverte par les ruines d'un ancien château des rois d'Écosse[1], remplacé à une époque relativement moderne par une forteresse que l'on désigne sous le nom de vieux fort Georges. Du haut de ces ruines qui dominent fièrement les alentours, l'œil embrasse un panorama vraiment splendide. La ville, dont on saisit tous les détails, se déploie en éventail au pied du monticule. Du côté du nord, on voit le loch Beauly encadré dans une ceinture de montagnes verdoyantes, le beau château de Red-Castle et, plus

1. Suivant la tradition, ce château est celui dans lequel Macbeth assassina le roi Duncan.

haut, les rivages découpés du comté de Cromarty. A l'est, s'allonge le promontoire qui porte les ruines du vieux fort Georges, au-delà duquel l'œil s'égare sur l'immensité de la mer du Nord. C'est de ce même côté que s'étendent les landes pierreuses et désertes de la fameuse plaine de Culloden. Au sud, s'étagent les unes derrière les autres des chaînes de côteaux arrondis et couverts de bois touffus, et plus loin, dans la direction du couchant, les montagnes plus hautes qui bordent le loch Ness. A l'ouest enfin, on distingue les montagnes escarpées et arides du comté de Ross, dont les sommets neigeux se perdent au loin dans les brumes de l'horizon.

Resterait encore à signaler les deux collines qui servent de bases aux célèbres forts vitrifiés ; mais ce n'est point ici le lieu. Je me réserve de décrire plus bas ces importants monuments avec des détails plus précis et de les étudier avec toute l'attention qu'ils méritent.

L'intérieur de la ville est propre, gai, bien bâti. Il renferme un grand nombre de jolis édifices modernes, plusieurs églises surtout dont les élégants clochers méritent une mention particulière. Un de ces clochers entr'autres, celui de l'église Saint-Jean, le plus gracieux de tous, pourrait être proposé comme modèle à nos architectes. Du côté du sud-est se dresse un énorme rocher taillé à pic, dont le sommet aplati supporte un grand château-fort, bâti au temps de Cromwell et semblable à

celui d'Édimbourg. Par sa position dominante, cette forteresse tient toute la ville en respect. Mais ce n'est point de la ville même d'Inverness ni des curiosités qu'elle renferme que j'ai l'intention d'entretenir le lecteur dans ce mémoire. Des monuments plus anciens et bien autrement intéressants appellent ailleurs notre attention, et j'ai hâte d'y arriver.

II.

Cercles de pierres (Stone Circles).

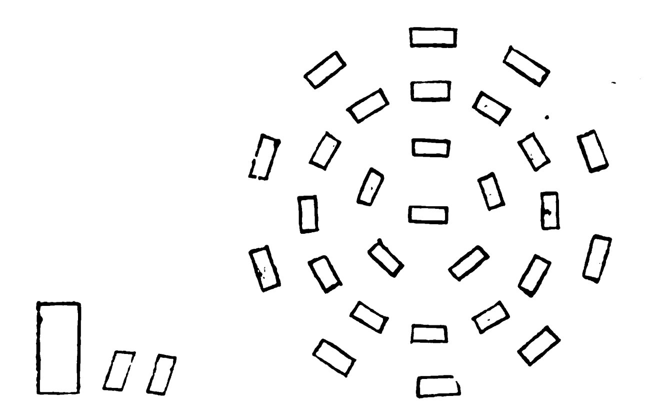
La plaine de Drummossie, plus communément désignée sous le nom de plaine de Culloden, s'étend à une certaine distance au sud-est d'Inverness, le long de la côte du golfe de Moray. Le sol est tourmenté et privé de toute végétation; le pays triste, désolé, absolument désert. Une vaste lande, découverte de toutes parts et plus élevée que le reste de la plaine qu'elle domine, en occupe la partie la plus voisine de la mer. C'est à cet endroit même, qui servit d'emplacement à la bataille de Culloden et où l'action fut la plus vive et la victoire décidée, que l'on rencontre le beau cercle de Clava. L'enceinte, dans un excellent état de conservation et décrivant un cercle parfait, est formée par des amas de pierres de toute grosseur et de toute forme, jetées au hasard les unes sur les autres; ces amas sont régulièrement espacés. Au centre du cercle s'élève, en guise d'autel, un

énorme massif, ayant la forme d'un carré long assez régulier et composé de pierres beaucoup plus grosses que celles de la circonférence, cubiques pour la plupart et dont quelques unes m'ont paru avoir été grossièrement épannelées, au moins sur leur face extérieure. En dehors du cercle, à une quarantaine de pas de distance, on remarque, isolée au milieu de la lande et à demi enfoncée dans le sol, une pierre cubique de très-grande dimension, plus grosse et d'aspect plus régulier qu'aucune de celles de l'enceinte, et dont la partie découverte, grossièrement taillée en dos d'âne, rappelle par sa forme les couvercles des sarcophages antiques. La tradition locale veut que cette pierre isolée ait servi de poste d'observation au duc de Cumberland, pendant tout le temps que dura la bataille, et qu'il ait du haut de ce piédestal improvisé proclamé sa victoire.

A peu de distance du cercle de Clava, sur la lisière de la plaine de Culloden et près du chemin creux qui ramène à Inverness, on montre aux voyageurs un autre monument celtique, bien plus complet et plus intéressant que le premier : je veux parler de l'enceinte circulaire de Leys, appelée dans le pays le *temple druidique de Leys*[1].

1. Je me borne ici à rappeler en passant que l'opinion longtemps accréditée et encore populaire, d'après laquelle les cercles et les avenues de pierres levées, que l'on rencontre particulièrement en Bretagne et dans les trois parties du Royaume-Uni, seraient les temples de la religion druidique,

Celle-ci se compose de trois grands cercles concentriques, ainsi disposés :



Cette triple enceinte est dessinée, non plus comme à Clava par des pierres de toute sorte réunies en tas informes, mais par de beaux menhirs ou pierres levées, fichés dans le sol et encore debout. En dehors du cercle extérieur de l'enceinte, dans la direction de l'est, deux grosses pierres,

est maintenant tout-à-fait abandonnée. Les archéologues s'accordent aujourd'hui à reconnaître dans ces monuments primitifs des peuples de race celtique des lieux de sépulture, de même que dans les menhirs isolés des pierres funéraires. Les fouilles pratiquées à la base de quelques-unes de ces pierres, en France et en Angleterre, ont confirmé l'hypothèse moderne, en amenant presque toujours la découverte de restes humains mêlés à des débris de vases et à ces objets d'usage personnel et domestique, qui sont l'accompagnement habituel de la dépouille de l'homme dans les sépultures des plus anciens peuples de l'Europe.

plus longues que larges, sont couchées sur le sol, très-exactement placées l'une devant l'autre; elles forment comme le pavement d'une avenue qui conduit à un énorme bloc cubique à quatre faces, menhir gigantesque, planté droit sur sa base et placé là, comme un obélisque, à l'entrée de l'enceinte sacrée, dont il signale au loin l'emplacement.

III.

Forts vitrifiés.
Craig-Phadrick. — Ord-hill-of-Kessock.

Les étranges monuments, désignés par les archéologues sous le nom de *Forts vitrifiés* ou de *sites vitrifiés (vitrified sites)*, ainsi que proposent de dire quelques antiquaires anglais, se rencontrent presqu'exclusivement dans le nord de l'Europe. On en signale un grand nombre, — les plus beaux et les plus complets que l'on connaisse, — dans la presqu'île scandinave et particulièrement en Norwège. L'Écosse en possède plus de cent, dit-on, et, — circonstances remarquables et précieuses à noter pour arriver à résoudre la question si difficile des origines, — la plupart s'élèvent le long des côtes orientales et occidentales des comtés du Nord, en vue de la mer, et plus particulièrement au nord du Forth ou golfe d'Édimbourg. On n'en a signalé aucun jusqu'ici, soit dans le sud de l'Écosse, soit dans le reste de la Grande-Breta-

gne. — J'ai eu l'occasion de visiter trois de ces lieux fortifiés. Le premier, de petite dimension et presqu'entièrement ruiné, est bâti sur un ilôt désert ou plutôt un rocher abrupte, qui se dresse au milieu du détroit de Bute, en face de l'entrée du loch Ridden, et qui a conservé le nom très-significatif d'*Ile Brûlée (Burn'd-Island)*. Les deux autres, dont la description et l'étude détaillée forment l'objet principal de ce mémoire, sont beaucoup plus considérables et situés près de la ville d'Inverness, dont ils défendent l'accès du côté de la mer. Ils s'élèvent dans une position admirable, à l'extrémité intérieure du golfe de Moray, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, et portent les noms de Craig Phadrick et de Ord-hill-of-Kessock. Vus de loin, on les prendrait pour deux gigantesques piliers, destinés à former l'entrée par où les eaux du lac Beauly se joignent à celles du golfe. Le canal de mer qui les sépare a trois milles anglais de largeur, et l'on compte six milles de distance entre leurs deux cimes. La hauteur de Craig Phadrick est de 540 pieds anglais : celle de Ord-hill-of-Kessock compte 50 pieds de plus.

A quatre milles à l'ouest d'Inverness, en face de la ville et de l'autre côté de la rivière, s'élève, isolée de trois côtés, une colline qui sépare la vallée de la Ness du lac Beauly et qui forme comme l'avant-garde de la chaîne de hauteurs dont le lac est entouré. Elle domine à la fois le lac, la vallée

et l'extrémité du golfe de Moray, qui baigne sa base du côté du Nord. Cette colline, appelée Craig Phadrick, se compose d'une croupe allongée de l'est à l'ouest, que surmontent trois mamelons d'inégale hauteur, placés l'un derrière l'autre. Le mamelon le plus élevé, et en même temps le plus rapproché de la ville, a la forme d'un cône régulier, à pentes très rapides. A son sommet, c'est-à-dire aux trois quarts de la hauteur totale, se dresse presqu'à pic une sorte d'acropole, régulièrement dessinée, dont la nature évidemment artificielle ne saurait échapper à l'œil le plus distrait et qui n'est autre chose que le fort vitrifié lui-même. La partie supérieure de cette acropole, aplatie en terrasse de forme parfaitement ovale, se creuse au centre en un bassin régulier, de deux à trois mètres de profondeur, absolument semblable aux cratères que l'on voit au haut des volcans éteints de l'Auvergne[1]. Autour et au fond du bassin le sol résonne sous les pas, comme si l'on marchait sur une voûte de métal.

1. Ce bassin, qu'on avait pris d'abord pour un puits destiné à fournir l'eau nécessaire à la garnison, a été soigneusement fouillé jusqu'au fond par sir Georges Mackensie, en 1826. On trouva la roche vive à cinq pieds de profondeur. De la terre et des pierres qui remplissaient le bassin les ouvriers ont retiré une énorme quantité de bois brûlé, des os, des dents d'animaux, très-probablement consommés sur place. Les dents étaient de chevreuils, de cerfs et de daims. On déterra de plus un tibia humain et une pierre tranchante, très-aiguisée, dont les plats paraissaient avoir été polis.

Craig-Phadrick, comme la plupart des monticules de même espèce, présente une double enceinte concentrique, dont les murs portent dans toutes leurs parties, et presqu'également, des traces non équivoques de vitrification. Les deux enceintes sont séparées l'une de l'autre par une terrasse formant chemin de ronde, dont la largeur est en moyenne de six pas. Le mur intérieur entoure exactement et soutient tout le massif de l'acropole, qui constitue, comme je l'ai déjà fait entendre, le fort proprement dit. Au pied du fort, et sur le pourtour entier du mamelon qui le supporte, se développe le mur de la grande enceinte ou enceinte extérieure, dont le sommet ne dépasse pas aujourd'hui et me semble même n'avoir jamais dépassé le niveau du sol de la terrasse intermédiaire. Il est composé de blocs de granite et de grès rouge, de dimension cyclopéenne, qui ressemblent de loin à d'énormes rochers et qui descendent comme des coulées de lave jusqu'à la base de la colline. C'est du côté de l'est, qui regarde la vallée de la Ness et où la pente est la plus longue, que les substructions sont le plus considérables et aussi le plus visibles. La déclivité étant plus rapide ici que sur les autres faces, les terres et la végétation y ont trouvé moins de facilité pour se fixer et recouvrir les blocs de pierre. De ce côté, et de celui-là seulement, l'enceinte me semble avoir été, non pas double comme dans le reste du pourtour, mais triple. En effet, entre le pied du

mur de l'acropole et la base de la colline, on distingue aisément deux étages de terrasses, s'élevant en retraite l'une au dessus de l'autre et soutenues par une double ceinture de blocs vitrifiés, qui forment de la sorte deux étages de fortifications à pic. Les énormes pierres dont se compose cette construction gigantesque sont reliées entr'elles par des lits de mortier, formant des stries ondulées, sans aucune régularité, ici horizontales, là perpendiculaires, le plus souvent descendant et remontant en zigzags ; ici, très-épaisses et se montrant en larges plaques, là, très-minces et dessinant un simple cordon. On dirait qu'une convulsion intérieure a soulevé ces masses et qu'elles se sont tassées au hasard en retombant sur elles-mêmes. Les pierres et le mortier ne font plus qu'un seul bloc, si compact et si bien agrégé que les cassures pratiquées au moyen d'outils ne parviennent même pas à les séparer. La pierre est de couleur gris-sombre : quelques morceaux, soumis plus directement à l'action du feu, sont brûlés comme de la scorie de volcan et présentent même, dans l'intérieur du bloc, de grosses gouttes vitrifiées, semblables pour la couleur et la transparence à du grossier verre de bouteille. Le mortier, d'un rose tendre, est fabriqué de sable fin, mélangé dans la pâte avec quelques petits cailloux et des débris d'écailles. La proportion entre les blocs de granite et le mortier est très-différente dans les diverses parties de la construction. Ainsi, dans les substruc-

tions du mur de l'enceinte extérieure, les pierres sont énormes et les cordons de mortier généralement assez minces, tandis que, dans les assises de la terrasse supérieure et dans le mur qui soutient le massif de l'acropole, les blocs, beaucoup plus petits, sont noyés dans un bain de mortier si épais qu'il forme par places comme de larges flaques desséchées.

Une magnifique végétation couvre aujourd'hui la surface entière de Craig-Phadrick. Sur un épais tapis de genêts et de fougères s'élève une forêt de sapins et de mélèzes, au milieu desquels on a grande peine à se frayer passage pour faire le tour des fortifications. L'acropole surtout a été si complètement envahie par les buissons épineux, les gazons et les arbres que, pour apercevoir les blocs qui la composent, il faut arracher le lit de mousse protectrice qui les recouvre.

En arrière de la montagne de Craig-Phadrick et sur la rive opposée du canal qui joint le golfe de Moray au lac Beauly, se dresse comme un promontoire, en avant de la chaîne de hauteurs qui enceignent le golfe, la colline appelée Ord-hill-of-Kessock. De même que Craig-Phadrick qui lui fait face, la colline de Kessock était couronnée d'un fort vitrifié. Mais ici la végétation a été si envahissante, les champs de bruyères parsemés de grands arbres sont si touffus et les buissons de plantes épineuses si inextricables que presque tout ce qui est l'œuvre de l'homme est enfoui et qu'il est bien

difficile de se rendre un compte exact de la forme et des dimensions du fort. Le sommet de la montagne, enfermé dans les murs de l'enceinte vitrifiée, est d'une grande étendue. Il a la forme d'un cône allongé que couronnent deux pitons très-pointus, séparés par un petit ravin. Un bois de sapins en occupe toute la surface. Les flancs nord et sud de la colline, composés de roches de grès rouge taillées à pic, s'avancent en falaises surplombantes au-dessus des eaux du golfe qui baignent leur pied. Les seuls points accessibles sont placés aux côtés sud-ouest et nord-est. Mais, tandis que les falaises du nord et du nord-est ont été laissées sans autre défense que leur escarpement naturel, les pentes qui font face à l'ouest, au sud-ouest et au sud-est, sont protégées par une épaisse fortification. Du côté de l'ouest et du sud-ouest, côté qui est le plus facilement accessible, on rencontre d'abord un mur peu élevé, de forme semi-circulaire, fait de pierres de médiocre dimension; puis, un peu plus loin, à dix ou douze pas en arrière, un deuxième mur, courant en droite ligne, plus haut et plus épais que le premier, auquel il vient se joindre par ses deux extrémités, de manière à figurer la corde d'un arc. Dans cette double muraille les parties vitrifiées sont peu considérables et paraissent plutôt étendues en cordons qu'agglomérées en grosses masses. Mais il en est tout différemment du côté qui regarde le sud-est. De ce côté, bien que l'escarpement de la colline cons-

titue à lui seul une défense suffisante, on trouve un mur qui forme parapet tout le long et à quelques pas en arrière du bord de la falaise, et dont les pierres sont toutes recouvertes d'une matière complètement vitrifiée. Ce mur est peu élevé ; il n'a pas plus d'un mètre de hauteur et d'épaisseur et va s'abaissant graduellement, en partant de l'angle sud, jusqu'à ce qu'il disparaisse absolument avant d'avoir atteint l'angle oriental de la colline. Ici la matière vitrifiée ne semble point former, comme à Craig-Phadrick, un bloc compact et indivisible : il est au contraire assez facile d'en détacher quelques gros fragments. La pierre est semblable à celle de Craig-Phadrick ; mais le mortier est différent. Il est de couleur moins rose, moins fin, et au milieu de la pâte sont noyés en grande abondance des cailloux roulés de toute grosseur, parmi lesquels j'ai reconnu des coquillages pétrifiés très-bien conservés. Au pied de la colline sont amoncelés des blocs évidemment tombés des murailles décrites plus haut, et parmi lesquels il est facile de recueillir des fragments plus ou moins considérables de matière vitrifiée.

Du sommet de la montagne l'œil embrasse un panorama non moins splendide que celui que j'essayais tout-à-l'heure de décrire en parlant de la colline du vieux fort Georges. La vue s'étend au loin dans toutes les directions : on distingue surtout les cimes plus ou moins élevées de plusieurs

collines qu'il devait être facile de mettre en communication télégraphique avec Ord-hill-of-Kessock[1].

Qu'était-ce donc que ces mystérieux monuments qui ouvrent le champ à tant d'hypothèses différentes ? est-ce bien pour la défense qu'ils ont été élevés ? La combustion intense dont ils portent les traces incontestables est-elle l'effet du hasard ou le résultat d'une opération méditée? Dans le cas ou l'on admettrait cette dernière hypothèse, par quel procédé est-on arrivé à mettre en fusion des éléments si réfractaires et par leur nature et par leur masse? Enfin, par quels peuples et à quelle époque ont-ils été élevés? Questions difficiles et délicates, que j'aborde avec la plus grande hésitation et avec le vif sentiment de mon insuffisance. Quelle que soit cependant ma très-légitime défiance de moi-même, je ne puis me dispenser de dire ici ce que j'en pense. Mais auparavant il me semble à propos de faire l'historique des opinions si diverses, si opposées même, qui ont été successivement émises et débattues sur ce mystérieux sujet.

Il y a juste un siècle que les savants de la

1. La description des deux collines de Craig-Phadrick et d'Ord-hill-of-Kessock a déjà été donnée, mais avec de moindres développements qu'elle n'en a ici, dans la *Revue des sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 313, n° de septembre 1866.

Grande-Bretagne songèrent pour la première fois à étudier les forts vitrifiés de l'Écosse, et ce fut précisément notre colline de Craig-Phadrick qui eut l'honneur d'attirer tout d'abord leur attention. Le sentiment unanime des premiers qui soulevèrent la question, le célèbre naturaliste Pennant, Thomas West, Daines Barrington, fut que les vitrifications dont ils reconnaissaient la présence étaient le produit naturel d'un agent volcanique et que les collines portant des forteresses vitrifiées n'étaient pas autre chose que des volcans éteints. Ces collines, disaient-ils, de forme exactement conique comme les volcans, sont habituellement terminées par une acropole aux bords escarpés, dont la plate-forme se creuse en un bassin plus ou moins vaste, qui représente le cratère. C'est précisément au sommet du monticule, autour du cratère et sur ses flancs, que l'on trouve amoncelées comme de la lave les matières vitrifiées. Ces matières imparfaitement assemblées, composées de pierres brutes, de cailloux roulés, de gravier, plus ou moins bien soudés ensemble, ne représentent nullement une maçonnerie régulière. On ne saurait d'ailleurs rencontrer deux de ces forts dans lesquels la vitrification soit identique. Enfin, ajoutaient-ils, les montagnes de la Haute-Écosse sont peuplées d'antiques constructions, semblables pour la forme aux prétendus forts vitrifiés et placées sur des pics de nature non volcanique. Or, dans celles-là, aucune trace de vitrification n'apparaît.

Née d'une étude hâtive et insuffisante des faits, cette opinion ne devait pas faire un grand chemin dans le monde. Le mémoire dans lequel sir Thomas West la développait publiquement pour la première fois avait paru au commencement de 1777[1]. Dès la fin de cette même année, l'ingénieur John Williams la combattit dans les termes les plus vifs, et au système de la vitrification naturelle opposa un système nouveau, celui de la vitrification artificielle. Suivant ce dernier, le travail de combustion qu'il s'agit d'expliquer n'est pas plus le produit spontané d'une éruption volcanique que le résultat fortuit d'un accident quelconque ; c'est une œuvre de fabrication humaine, conçue et exécutée en vue d'un but prémédité. S'appuyant sur les observations antérieures du chimiste Black, John Williams remarque que la plupart des pierres dont sont formées les montagnes de l'Écosse sont très-facilement fusibles : tels sont en particulier le granite et le grès rouge, que l'on trouve toujours en abondance dans les blocs vitrifiés. Ajoutez à cela que l'Écosse, dans les temps anciens, était entièrement couverte d'épaisses forêts. Les ouvriers avaient donc le combustible à portée et en quantités inépuisables. Mais quel pouvait être le mode de construction employé ? Voici à cet égard la théorie imaginée par John Williams :

1. *Transactions of the Royal society of London, of the year* 1777.

On commençait par dresser deux digues ou levées de terre parallèles et séparées l'une de l'autre par un intervalle égal à l'épaisseur que devait avoir la muraille. Cet intervalle laissé vide et formant une sorte de moule était ensuite rempli par des lits superposés et alternés de matières combustibles et de blocs siliceux facilement fusibles ; puis un feu intense y était allumé et entretenu jusqu'à production d'une première couche de matières plus ou moins vitrifiées qui se précipitaient au fond du moule. Sur cette première couche on en édifiait une seconde au moyen du même procédé de construction, et l'opération était répétée jusqu'à ce que la muraille eût atteint la hauteur voulue. Le travail de combustion achevé, on démolissait les parois du moule et la muraille de verre apparaissait à découvert. John Williams invoquait comme un argument victorieux en faveur de son système ce fait que dans les murs vitrifiés on ne trouve pas une seule pierre qui n'ait été travaillée par le feu, peu ou beaucoup, et que là où la vitrification n'est pas complète (il faut dire que c'est le cas le plus fréquent), les blocs sont du moins enveloppés d'une couche vitreuse, plus ou moins épaisse [1].

Malgré les objections fondées que devait soulever le mode si compliqué de construction proposé par l'ingénieux antiquaire, la théorie de J. Wil-

1. *Annual Register, year* 1778, *pars* 2*a*, p. 146.

liams obtint, aussitôt révélée, un immense succès[1]. Le docteur James Anderson lui prêta sans hésiter l'autorité de son nom. Mais, tout en se rangeant, à la suite de Williams, sous le drapeau de la vitrification artificielle, Anderson se sépare de son confrère sur un point important, celui du procédé de bâtisse mis en usage. D'après lui, la vitrification est due exclusivement à l'emploi d'un minéral vitrescible introduit dans les interstices des pierres. Il remarque à cette occasion que le nord de l'Écosse possède en grande abondance une espèce particulière de minerai de fer très-facile à mettre en fusion. C'est ce minerai qui a été employé, et voici de quelle façon : L'emplacement favorable à la fortification une fois trouvé, on élevait tout autour de l'*area*, au sommet du monticule, un mur dont le parement extérieur était formé de grosses pierres empilées les unes sur les autres et disposées de telle sorte que la muraille fût, non pas perpendiculaire, mais fortement inclinée vers l'intérieur ; puis, on introduisait entre les assises et dans tous les vides de la bâtisse des lits du minerai en question. Cela fait et le mur élevé à la hauteur déterminée, on entassait tout autour d'immenses piles de bois, rendues plus solides et plus adhérentes à la pierre par l'inclinaison même

1. Cinquante ans plus tard, le célèbre géologue, Mac Culloch, déclarait encore complètement satisfaisante à ses yeux la théorie de l'ingénieur John Williams. (*Transactions of the geological society of London*).

de la muraille ; puis, on mettait le feu à ce gigantesque bûcher. Le minerai entrait en fusion et, coulant comme une lave entre les joints et le long des pierres, il les soudait les unes avec les autres par un ciment indestructible. Anderson, emporté par l'élan de son patriotisme, ajoute, mais sans en fournir aucune preuve, que cette merveilleuse invention est de pure origine bretonne et que les conquérants Danois n'y eurent jamais aucune part. Il déclare en terminant que ces bizarres constructions ne lui paraissent point avoir été élevées dans un but de défense militaire. Ce sont, à son avis, des tours de signal, des sortes de phares, destinés à faire rapidement connaître l'approche de l'ennemi, au moyen de grands feux allumés à leur sommet ; et il établit sa proposition en démontrant comment les collines à vitrifications du comté d'Inverness et des comtés voisins, à l'ouest et au nord, formaient une chaîne de véritables stations télégraphiques, en communication les unes avec les autres[1].

L'ordre chronologique que nous suivons nous amène maintenant à un système très-différent de ceux qui précèdent et à coup sûr fort original, celui de lord Woodhouselee. Dans un long mémoire publié en 1787, ce noble personnage établit que, dans les ruines que nous avons sous les yeux, le feu a été employé, non pas comme agent de cons-

1. *Archæologia, year* 1778, *t. V, p.* 241.

truction, mais comme agent de destruction ; en d'autres termes, les vitrifications ne sont pas autre chose que le résultat direct des incendies allumés par les assiégeants[1]. Dans les forts d'Écosse, dit-il, la vitrification est l'exception. Bien des collines ont leurs cimes couronnées par des fortifications en pierre, de même forme, de même dimension que les enceintes vitrifiées et ne portent cependant nulle trace de combustion. Pour la défense d'ailleurs, ce genre de fortification, outre qu'il présente les plus grandes difficultés d'exécution, serait en réalité bien peu efficace ; les murailles seraient irrégulières, basses, fragiles, faciles à escalader, sans nulle sûreté. Les hypothèses de J. Williams et d'Anderson sont donc fausses. Lord Woodhouselee a fait cette remarque (que pour mon compte je crois parfaitement vraie), que les murs vitrifiés n'ont jamais dû être beaucoup plus élevés que nous ne les voyons aujourd'hui ; car, même dans ceux qui semblent le plus en ruine, les blocs détachés et accumulés au pied de la colline sont en nombre peu considérable ; d'où la conséquence (plus hardie que rigoureuse) que ces remparts n'étaient pas faits seulement de pierre, mais que, à l'exemple des murs gaulois décrits par César, le bois entrait pour une grosse part dans leur con-

1. Le système de lord Woodhouselee a été adopté, en 1861, par M. du Peyroux, dans sa description des murs vitrifiés de Sainte-Suzanne (*Les Alpes Mancelles*, p. 290).

fection, surtout à la partie supérieure. D'après lord Woodhouselee, le procédé de bâtisse était celui-ci : on élevait d'abord autour de l'enceinte à enclore deux rangées parallèles de palissades fichées en terre ou de grosses bûches, séparées par une distance de quelques pieds. De grosses branches fortement liées entr'elles et formant une sorte de claie grossière étaient introduites entre les deux rangées, dans le double but de les rendre plus solides et de les maintenir partout à égale distance l'une de l'autre. Puis, dans ce grand coffre aux trois quarts vide on entassait pêle-mêle, au hazard, des matériaux de toute espèce et de toute grosseur, pierres et bois, que les deux palissades latérales suffisaient à retenir en place. On comprend, continue l'auteur, combien des murs ainsi bâtis devaient être accessibles à l'incendie. Contre eux le meilleur agent de destruction était le feu. L'assiégeant, une fois maître des approches, allumait aisément l'incendie par places, et alors, pour peu que le vent soufflât, la conflagration devenait bientôt générale. Pierres et bois brûlaient ensemble, et, une fois les deux rangées extérieures consumées, les pierres en fusion s'épanchaient de tous côtés et formaient sur les flancs et au pied de la montagne les blocs dont nous étudions aujourd'hui les débris[1].

1. *Transactions of the Royal society of Edinburgh, of the year* 1787.

Tel est, résumé aussi fidèlement et aussi brièvement que j'ai pu le faire, le système imaginé par lord Woodhouselee, œuvre d'ingénieuse fantaisie, à laquelle plus d'un antiquaire s'est laissé prendre, mais qui ne repose en réalité, ainsi qu'on peut en juger, sur aucun fondement solide.

Les théories de Williams et d'Anderson, aussi bien que celle de lord Woodhouselee, ont un défaut commun, qu'on chercherait vainement à dissimuler : elles font une part trop grande à l'hypothèse pure. Les ingénieux procédés, que l'on nous donne comme mis en usage par les maçons Calédoniens ou Scandinaves, font sans doute beaucoup d'honneur à l'imagination de ceux qui les ont découverts ; mais nous n'avons là que des conjectures sans même un commencement de preuves. Nous sommes en un mot dans le domaine du roman, non dans celui de la saine archéologie. Frappé de ce grave inconvénient, mais en même temps ne sachant comment l'éviter, sir Georges Mackensie prit, faute de mieux, le parti désespéré de nier absolument la vitrification artificielle et d'attribuer à une cause purement accidentelle les violentes combustions dont il avait le témoignage irrécusable sous les yeux. Si les systèmes de ses prédécesseurs péchaient par excès de complication, le sien au contraire est d'une extrême simplicité, et voici en quoi il consiste : Les forts vitrifiés du nord de l'Écosse (sir Georges Mackensie ne s'est occupé que de ceux-là)

sont des tours de signal, au sommet desquelles on allumait des feux d'alarme pour annoncer l'approche de l'ennemi, suivant la coutume bien connue des peuplades Celtiques et Scandinaves. La situation de ces forts, tous bâtis sur des collines isolées, dominant le pays d'alentour, ayant presque toujours la vue de la mer, et surtout le réseau de communications télégraphiques qu'ils forment manifestement entr'eux, ainsi qu'on peut s'en assurer en les relevant un à un le long des côtes de l'est et de l'ouest ; enfin la remarque, importante à noter, si elle était bien exacte, que c'est toujours sur le point de la colline d'où la vue s'étend le plus loin que les traces de combustion sont les plus abondantes et les plus visibles ; voilà un groupe de faits qui paraît à l'auteur constituer un argument sans réplique en faveur de son attribution. Quant aux vitrifications qu'il s'agit de définir, la cause en est bien simple : car il ne faut pas la chercher ailleurs que dans l'extrême intensité des grands foyers de chaleur, entretenus constamment, pendant une longue suite d'années, au sommet de ces phares primitifs[1].

La haute autorité du nom de Mackensie mit bientôt le système de la vitrification accidentelle à la mode parmi les antiquaires de la Grande-Bretagne, et la nouvelle doctrine fit école. Mais,

1. *Dr Brewster's Encyclopædia. — Transactions of the Royal society of Edinburgh, of the years* 1824, 1825, 1826.

comme on peut bien le penser, les disciples ne s'en tinrent pas aux simples feux d'alarme qui avaient paru suffisants au maître pour tout expliquer, et, grace à eux, le chapitre des accidents capables de mettre les pierres en fusion reçut de notables accroissements. Un archéologue distingué de cette école, auteur d'une suite d'excellents articles sur les enceintes vitrifiées, publiés de 1825 à 1835 environ, dans les Mémoires de la société des antiquaires d'Édimbourg, dont il était le vice-président, M. S. Hibbert, nous a donné le tableau fidèle de l'état de l'opinion dans son parti sur ce difficile sujet et ce qui lui paraît être le dernier mot de la question, au moins au moment où il écrivait. Je détache de son long et intéressant mémoire les traits essentiels :

La vitrification des forts d'Écosse, dit-il, n'est pas plus le produit d'un agent volcanique que l'œuvre de la main de l'homme : l'une et l'autre hypothèses sont également chimériques. C'est un phénomène purement accidentel, et les causes de vitrification sont aussi nombreuses et aussi diverses que peuvent être nombreux et divers les accidents produits par le feu. En ce sens, on peut dire que les suppositions si variées des archéologues renferment toutes une parcelle de vérité. Et en effet, les sites vitrifiés *(vitrified sites)* n'étaient pas seulement des tours de signal, comme le dit Mackensie. La plupart ont été en même temps des lieux de défense et de refuge et ont joué en Écosse

le rôle des *oppida* dans la Gaule. Les hommes des clans voisins y prenaient leurs rendez-vous de guerre et s'y réunissaient à certaines fêtes de l'année, soit pour célébrer de grands événements de guerre ou de chasse, soit pour offrir des sacrifices aux Dieux. Chacune de ces circonstances plus ou moins solennelles était nécessairement l'occasion de grands feux allumés. Donc, feux de phares ou feux religieux, feux de joie ou feux d'appel pour les guerriers ; tels sont les véritables agents de la vitrification des enceintes Écossaises. Grace à cette opération multiple due au hasard, ajoute M. S. Hibbert comme conclusion, on s'explique aisément comment des traces de combustion se rencontrent dans des lieux aussi dissemblables de position que d'aspect, et pourquoi la vitrification est si différente d'intensité et d'étendue, non seulement d'une enceinte à l'autre, mais encore dans la même enceinte d'un point à un autre point.

Dans un deuxième article sur le même sujet, M. S. Hibbert aborde la question d'origine que ses prédécesseurs avaient négligée. D'après lui, la construction primitive de nos forteresses serait l'œuvre des plus anciens habitants connus de l'Écosse, des Calédoniens ou des Pictes[1], qui les

1. M. Hibbert incline à faire des Calédoniens, contemporains des invasions romaines, et des Pictes un seul et même peuple, d'origine germanique, qui aurait succédé, à une époque inconnue, aux habitants primitifs, de race celtique.

auraient élevées, peu après le temps des invasions romaines, comme les Gaulois leurs *oppida*, dans un but de défense militaire. Plus tard, aux septième et huitième siècles, sont venus les conquérants Scandinaves. Ceux-ci, toujours en garde contre les invasions des nouvelles hordes de pirates de leur race, avaient besoin de surveiller incessamment la mer, afin de donner, à la première approche du danger, l'alerte à leurs compagnons de conquête. De là la nécessité des tours à signaux, déjà en usage dans la mère-patrie.

Cette assimilation des deux peuples est un fait reconnu et accepté aujourd'hui par l'érudition contemporaine *. Mais l'opinion de M. Hibbert, quant à l'origine germanique des Pictes, est maintenant abandonnée. Les historiens et les antiquaires s'accordent presque tous à considérer les Pictes, de même que leurs voisins de l'Ouest, les Scots, comme un peuple de race celtique. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette double hypothèse, les tribus Pictes, maîtresses du pays pendant une longue suite de siècles, vaincues, mais non détruites par les envahisseurs Scandinaves qui se mêlèrent peu à peu et finirent par se confondre avec elles, les tribus Pictes occupèrent toute la partie orientale de l'Écosse, située au nord du Firth of Forth, jusqu'au milieu du IXe siècle, époque à laquelle elles furent définitivement supplantées par les Scots, originaires d'Irlande et établis, depuis le commencement du VIe siècle, le long des côtes de l'Ouest.

* Consultez les deux mémoires de M. Varin, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, intitulés : *Etudes relatives à l'état politique et religieux des îles Britanniques au moment de l'invasion saxonne*; et *Mémoire sur les causes de la dissidence entre l'église Bretonne et l'église Romaine relativement à la célébration de la fête de Pâques*; dans le *Recueil des mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [*tome V, 1re et 2e partie*].

Pour cet objet, ils se sont servis, partout où la disposition des lieux le permettait, des vieilles forteresses de leurs devanciers, qui changèrent ainsi de destination en changeant de maîtres.

M. Hibbert assigne, non sans vraisemblance, le treizième, ou au plus tard le quatorzième siècle comme date extrême à l'usage et à l'existence des forteresses vitrifiées. Les expéditions des Anglais, qui, pendant plus d'un siècle, ont promené le fer et la flamme à travers l'Écosse, s'appliquant surtout, au dire de tous les chroniqueurs contemporains, à détruire les forêts impénétrables où se réfugiaient leurs adversaires, ces terribles expéditions ont changé la face du pays et en même temps les conditions de défense des habitants. Ce n'était plus désormais du côté de la mer qu'il fallait regarder pour voir arriver l'ennemi, et les phares de la côte devenaient inutiles[1].

Telles ont été, depuis l'origine jusqu'à ces derniers temps, les luttes et les transformations de l'opinion publique dans la Grande-Bretagne à propos du sujet qui nous occupe. Peut-être trouvera-t-on que j'en ai suivi la marche et les fluctuations avec une attention trop scrupuleuse. Je serai plus bref avec notre pays, dont les monuments d'ailleurs ne rentrent pas directement dans le cadre de cette étude.

1. *Transactions of the Royal society of Edinburgh of the years* 1825 et seq.

En France, l'étude des constructions vitrifiées est née il y a soixante ans environ, précisément à l'occasion des controverses qui agitaient alors les antiquaires Écossais, et j'ai plaisir à constater que les premiers travaux sur ce sujet, ceux qui ont donné l'éveil à l'opinion publique, ont paru dans la collection des *Mémoires* de notre compagnie. Dès 1809, M. Rallier, membre de l'académie Celtique, averti par un court passage du livre de son confrère Cambry sur les *monuments celtiques*, publiait, dans les *Mémoires* de la société savante dont la nôtre est issue, un article qu'il intitulait : *Mémoire sur les forts de verre de l'Écosse*[1]. Cet article est tout simplement un résumé de la grande dissertation de John Williams analysée plus haut, dont M. Rallier expose brièvement les conclusions, sans les contrôler ni les discuter. Il convient de remarquer qu'à cette époque les monuments de même espèce que nous possédons en France étaient encore complètement inconnus. Plus tard et après la découverte des murailles à vitrifications des départements de la Mayenne, de l'Orne, des Côtes-du-Nord, MM. de la Pylaie, Mérimée, Geslin de Bourgogne nous ont donné, les deux premiers la description raisonnée du massif vitrifié de Sainte-Suzanne[2], le dernier une notice sur le camp

1. *Mémoires de l'académie Celtique, n° 9 de la collection*, t. III, p. 399.

2. *Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1re série, t. VIII, p. 357.—*ibid.*, nouvelle série, t. VIII, p. 312.

de Péran, près Saint-Brieuc[1]. A la suite de ces études qui figurent dans nos *Mémoires*, je mentionnerai encore les *Recherches* de M. de la Sicotière sur le retranchement de la Courbe (Orne)[2], et la publication plus récente de deux notes de M. le comte de Cessac sur les débris vitrifiés récemment découverts dans le département de la Creuse et dont l'exploration assez difficile à exécuter n'est encore qu'ébauchée [3]. Mais, dans les diverses publications dont je viens de rappeler les titres, les auteurs se sont à peu près bornés à donner la description exacte des monuments qu'ils avaient visités et n'ont touché qu'en passant, et d'une manière tout-à-fait incidente, à la question générale, je veux dire au système de construction qui doit être commun à tous, en France comme en Écosse.

Un archéologue distingué, d'une compétence toute spéciale en cette matière, et qui a fait des

1. *Mémoires de la société des antiquaires de France,* nouvelle série, t. VIII, p. 282. — Depuis la publication de cette notice, M. Geslin de Bourgogne a poursuivi avec succès ses études sur l'enceinte vitrifiée de Péran. — Voyez son *Rapport sur le camp de Péran,* inséré dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du comité des Travaux historiques, en avril* 1866, p. 169.

2. *Excursion dans le Maine*, p. 47.

3. *Note sur les forts vitrifiés de la Creuse,* par M. le comte de Cessac, dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1867, *p.* 109. — *Les forts vitrifiés dans la Creuse*, par le même. Extrait du *Bulletin Monumental* de M. de Caumont.

forts vitrifiés l'objet constant de ses études, M. le commandant du génie Prévost a été plus hardi. Il a résolument abordé le problème autour duquel on s'escrime depuis un siècle ; il l'a étudié sous toutes ses faces et il en propose une solution nouvelle[1]. Après John Williams, après Anderson, et par les mêmes raisons qu'eux, M. le commandant Prévost rejette absolument la théorie de la combustion accidentelle. Les vitrifications sont indubitablement le produit du travail de l'homme[2]. Mais par quel artifice de construction les a-t-on obtenues ? Sur ce point capital, M. Prévost se sépare de l'un et de l'autre de ses devanciers, dont il critique avec raison les hypothèses qu'il démontre être en complet désaccord avec les

1. *Mémoire sur les anciennes constructions militaires, connues sous le nom de forts vitrifiés*, par F. Prévost. 1863. — *Dissertation sur les forts vitrifiés, dont on trouve les ruines en Écosse, en France et en Allemagne*, par le même. 1867.

2. C'est aussi le sentiment de M. Geslin de Bourgogne. Voyez l'*Annexe au rapport sur le camp de Péran*, dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1866, p. 174. — Voyez encore un excellent et très-substantiel rapport de M. Alfred Darcel sur le *Bulletin de la société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, dans lequel la question qui nous occupe est traitée au point de vue scientifique (*Revue des sociétés savantes*, 4e série, t, IV, p. 284, no de septembre 1866); et, dans ce même no (p. 317) une note de notre confrère A. de Montaiglon, intitulée : *Conjectures sur le procédé de fabrication des forts vitrifiés, d'après les fragments réunis au musée de Sèvres*.

faits[1]. A ces théories si compliquées que j'ai décrites plus haut il en oppose une autre, à laquelle personne n'avait encore songé et qui a du moins sur celles-là le grand avantage d'être plus simple. Cette théorie nouvelle me paraît en outre si parfaitement marquée au coin de la vraisemblance et du bon sens que je ne puis mieux faire que d'en reproduire ici, malgré sa longueur, l'exposé textuel. M. Prévost commence par nous apprendre qu'il a soumis à l'examen de M. Rivot, professeur à l'École des mines, quelques échantillons détachés du rempart vitrifié de la Courbe ; puis, il poursuit en ces termes :

« M. Rivot reconnut que le morceau provenant » de la Courbe était une argile durcie par l'action » d'un violent coup de feu, et il nous engagea à » diriger nos recherches dans le sens d'une nou» velle hypothèse, celle où nos fortifications au» raient été construites par un procédé analogue à » celui qu'on emploie, de temps immémorial, pour » cuire les briques, en les empilant de manière à » former des tas en plein air.

« Ainsi mis sur la voie, il ne nous fut pas diffi» cile de trouver une solution, applicable à tous » les cas particuliers des diverses forteresses dont » nous avons parlé au commencement de cet » écrit. Pour mieux faire comprendre les détails

1. *Mémoire sur les anciennes constructions militaires, connues sous le nom de Forts vitrifiés*, p. 12.

» qui vont suivre, nous rappellerons en peu de
» mots comment se fait la cuisson des briques
» dans certains pays et notamment en Belgique et
» en Flandre.

» Après avoir nivelé et réglé le sol, on entasse
» des briques crues placées de champ et on les
» dispose de façon à ménager sur le terrain un
» certain nombre de vides de 0^m,30 de hauteur
» environ. Ces vides portent le nom de foyers.
» En posant les premières briques, on pratique
» aussi de petits canaux pour la circulation de
» l'air et de la flamme. Les foyers viennent ouvrir
» sur une des faces de cette base du fourneau ; on
» les remplit de menu bois sec et de rondins. Ce
» premier travail terminé, on pose d'autres bri-
» ques pour recouvrir les foyers et les canaux ;
» puis, on continue à empiler les briques crues,
» les unes sur les autres, ordinairement de champ,
» quelquefois à plat, en ayant soin de recroiser
» les joints de deux lits successifs, joints que du
» reste on laisse assez ouverts pour que l'air et la
» chaleur circulent facilement dans le massif. Sur
» chaque lit on étend une couche mince de char-
» bon de terre très-menu.

» Dans certains pays on construit ainsi des tas
» de briques crues fort considérables. Un four-
» neau pour 400,000 briques a pour dimensions
» 11^m de long sur 8 à 9^m de large et 6^m de hauteur ;
» on en fait qui contiennent jusqu'à 1,200,000
» briques.

» Avant de mettre le feu aux foyers, on délaie » de l'argile pour former un enduit de 2 ou 3 » centimètres d'épaisseur qu'on applique sur » toutes les surfaces extérieures du tas, en ayant » bien soin de boucher hermétiquement les joints. » Cet enduit a pour but de s'opposer aux causes » de refroidissement venant de l'extérieur et d'as- » surer un tirage convenable à l'intérieur. On » allume les foyers et, quand le feu marche con- » venablement, on ferme leurs bouches; il est » rare, si l'opération a été bien conduite, qu'on » soit obligé de les rouvrir. Quand la cuisson est » en train, il n'y a plus à s'en occuper; elle se fait » toute seule.

» Il faut néanmoins une certaine habileté et une » grande surveillance pour que les choses mar- » chent sans accident, c'est-à-dire pour que le feu » ne s'éteigne pas une fois qu'il a été allumé, et » surtout pour qu'un coup de feu trop violent ne » vienne pas arrêter subitement l'opération. C'est » ce qui arrive quelquefois, lorsqu'on est obligé de » rouvrir les foyers pour y remettre du bois : le » tirage, devenant tout à coup très-actif, élève » subitement la température, et il se passe alors le » phénomène suivant, dont nous empruntons la » description à *l'Encyclopédie du* XVIIIe *siècle*[1]: » Le feu, lorsqu'il est poussé à certains degrés de

1. Édition de Genève, 1777, t. V, p. 518, au mot *briques*.

» force, fait entrer la matière des briques en fu-
» sion, la boursoufle d'abord, la fait champignon-
» ner, réunit et soude plusieurs briques ensemble,
» change totalement leur forme au point de n'y
» plus reconnaître les traces du moule, enfin les
» fait couler quelquefois par les foyers comme des
» ruisseaux que l'on m'a dit avoir vu s'étendre
» jusqu'à plusieurs toises de distance des fourneaux,
» *dont toute la masse se trouve ensuite presque d'un*
» *seul morceau, sans avoir d'intervalles.* J'en ai
» vu qu'il fallait briser à force de coins et de
» masses, par morceaux de trois à quatre pieds
» cubes ».

« Nous ajouterons à ce qui précède le détail
» suivant emprunté à une publication moderne[1]:
» Très souvent, on forme ainsi des tas d'une lon-
» gueur considérable. On les allume par un bout
» et, à mesure que la cuisson s'avance, on
» allonge le tas en avant, en y ajoutant de nouvelles
» briques ».

« Supposons maintenant un de ces massifs de
» briques qu'on allongerait par portions successi-
» ves, en suivant le tracé d'une enceinte à créer,
» et qu'au lieu d'éviter l'accident, redouté des
» ouvriers, de la coagulation de toutes les briques,
» on fasse au contraire tout ce qu'il faut pour le
» produire le plus complètement possible, il est

1. *Dictionnaire des arts et manufactures*, par Laboulaye, t. I, au mot *briques*.

» évident qu'on aura résolu le problème des forti-
» cations construites par l'action du feu. Nous
» n'avons parlé que de l'emploi de combustibles
» minéraux ; mais on arrive au même résultat en
» faisant usage de tourbe, de bois ou de charbon
» de bois......[1] »

A la fin de son mémoire[2], M. le commandant Prévost aborde la question d'origine de nos forteresses et essaye de déterminer à quelle époque et par quels peuples elles ont été élevées. Par des raisons d'inégale valeur il en refuse absolument l'attribution aux divers peuples, anciens ou modernes, qui ont occupé le sol de l'Écosse, Calédoniens ou Pictes, Danois ou Normands, et c'est aux Romains eux-mêmes qu'il reporte l'honneur de les avoir inventées. Les Romains, pense-t-il, « sont
» les seuls qui aient pu faire concourir à l'édifica-
» tion des escarpes d'une forteresse l'art de cuire
» les briques et celui de construire des murailles
» en béton[3] »; et la nécessité les a conduits à recourir, faute d'autres, au procédé de construction par la voie ignée, dans les pays granitiques où l'absence de calcaire, et par conséquent de chaux, les empêchait de fabriquer des mortiers. Ce serait, en ce cas, au temps de Septime-Sévère, le seul général romain qui ait conduit ses légions

1. *Mémoire sur les anciennes constructions militaires, connues sous le nom de Forts vitrifiés*, pp. 21 et suiv.

2. *Loc. cit., p.* 31.

3. *Loc. cit., p.* 41.

jusqu'au golfe de Moray, qu'il conviendrait de reporter la construction de nos forteresses Écossaises[1].

Maintenant que j'ai mis sous les yeux du lecteur, aussi exactement que je l'ai pu, le tableau des différents systèmes présentés et débattus jusqu'aujourd'hui, il me reste à donner mon humble avis personnel en ce grand débat. Je le ferai en quelques pages; car, je le déclare, je n'ai à proposer au monde savant aucune théorie nouvelle. Il me suffira de choisir. Voici donc, sans plus de préliminaires, les conclusions auxquelles, après un mûr examen des arguments produits de part et d'autre, il m'a paru sage de m'arrêter :

1° Les vitrifications des murailles soumises à l'action du feu sont un produit de fabrication humaine, le résultat d'une opération accomplie de propos délibéré et nullement, comme quelques archéologues l'ont prétendu, l'effet d'un accident quelconque. Ainsi qu'on l'a dit et qu'une expérience mille fois répétée le prouve, aucun incendie, de quelque cause qu'il provienne, quelque violent, quelque prolongé qu'on le suppose, ne saurait arriver à la régularité parfaite de combustion que l'on remarque dans les diverses parties des constructions vitrifiées. Quant au procédé mis en œuvre pour la bâtisse, le système si simple, si net, d'une exécution si pratique de M. le comman-

1. *Loc. cit.*, p. 45.

dant Prévost me paraît non-seulement préférable à ceux de ses devanciers, mais encore de nature à satisfaire à toutes les exigences de la critique. Aussi, n'hésité-je pas à m'y rallier complètement.

2° Sans nier le moins du monde que les enceintes Écossaises (je n'entends parler que de celles-là) aient pu, à l'occasion et lorsque leurs dimensions le permettaient, être utilisées comme lieux de refuge et de défense par les populations du voisinage, je crois que leur objet principal et permanent a été de servir de postes d'observation; sortes de phares primitifs, au haut desquels les vigies chargées de signaler l'approche de l'ennemi, surtout de l'ennemi venant par mer, allumaient ces grands feux d'alarme, dont on sait que les peuplades Celtiques et Scandinaves firent de tout temps usage. La remarquable disposition de ces postes, élevés presque tous le long des côtes et formant les uns avec les autres une chaîne à peu près ininterrompue de communications télégraphiques, donne à notre hypothèse une vraisemblance bien voisine de la vérité.

3° L'absence complète de tous documents positifs rend la question d'origine de nos forteresses bien délicate à traiter, et sur ce terrain on ne saurait s'avancer avec trop de précautions et de réserves. Faut-il, comme le pense M. Hibbert, les faire remonter jusqu'aux temps à demi fabuleux des peuplades contemporaines, ou peu s'en faut, des invasions romaines? Les vagues notions que

nous ont transmises les auteurs anciens sur ces peuplades primitives donnent bien peu de crédit à une opinion semblable, et je crois qu'on peut sans trop de témérité affirmer que les habitants de la Calédonie ignoraient complètement alors l'art de la maçonnerie.

Voici, à l'appui de cette dernière assertion, un fait que l'on peut considérer comme certain et qu'il me parait intéressant de relever en passant; c'est qu'à la fin du septième siècle et au commencement du siècle suivant, c'est-à-dire à l'époque même où les pirates Scandinaves s'établissaient sur la côte orientale de l'Écosse, au milieu des vieilles tribus Pictes alors maîtresses du pays, celles-ci n'avaient pas encore l'habitude de construire des édifices en pierre. Leurs voisins du sud, les Saxons de la Northumbrie, n'étaient pas sous ce rapport plus avancés qu'eux. Deux épisodes, précieux à recueillir et relatés dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. L'historien des Anglo-Saxons nous raconte en effet qu'en l'an 676, saint Bénédict Biscop, abbé de Wearmouth en Northumberland, voulant élever un nouveau monastère sur une terre que le roi Egfrid lui avait concédée, fut obligé d'aller quérir en Gaule des ouvriers maçons, « *qui lapideam sibi ecclesiam,* » *juxta Romanorum quem semper amabat morem,* » *facerent*[1] ». Trente-quatre ans plus tard, en 710,

1. Bedæ *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, lib. V, c. 21.

Nectan, roi des Pictes, écrivait à l'abbé Ceolfrid, successeur de saint Bénédict, pour le prier de lui envoyer des architectes, « *qui, juxta morem Romanorum,* » *ecclesiam de lapide in gente ipsius facerent*[1] ». Or, si, vers l'an 700 de notre ère, les peuples du Nord de la Grande-Bretagne étaient encore obligés d'aller emprunter loin de chez eux des ouvriers capables de construire des églises *en pierre*, quelle devait être, deux ou trois siècles auparavant, leur inexpérience dans l'art de bâtir? Des retranchements formés de troncs d'arbres abattus, de talus en terre et de fossés, peut-être aussi de grossières murailles en blocs de pierres sèches; telle devait être alors la somme de leurs connaissances en matière de fortification. Un art aussi avancé que celui que supposent l'invention et la construction de nos forteresses dépasse de beaucoup le degré de civilisation qu'il est raisonnablement permis de leur attribuer.

Mais si je me refuse, par les raisons que je viens de dire, à faire honneur de nos enceintes vitrifiées aux sauvages tribus de l'ancienne Calédonie, je repousse avec une conviction énergique l'attribution aux Romains que nous propose M. le com-

1. *Hist. Eccles., loc. cit.* — Par ces *Romains*, que le vénérable Bède mentionne à deux reprises différentes, il faut entendre les missionnaires venus de Rome en Angleterre, à la suite du fameux moine saint Augustin, dans les premières années du VIIe siècle, et qui furent après lui les apôtres de l'Évangile chez les Anglo-Saxons, dont Bède écrivait l'histoire.

mandant Prévost. Les inductions, vraies en elles-mêmes, sur lesquelles il appuie son hypothèse, ne servent de rien pour la solution de la difficulté : elles tombent à côté du but. Qu'on veuille bien remarquer en effet que de toutes les contrées de l'Europe celles où se rencontrent les constructions ignées les plus nombreuses, les plus considérables par leurs dimensions, les plus complètes pour le travail de combustion, où se rencontrent enfin les monuments que l'on pourrait qualifier de types du genre, sont précisément ou des pays dans lesquels les Romains n'ont jamais mis le pied, comme la Norwège, ou des pays qu'ils n'ont guère fait que traverser, comme la Haute-Écosse. Pour la Haute-Écosse en particulier, même en admettant, ce qui est contestable, que les légions impériales se soient avancées vers le Nord jusqu'aux bords du golfe de Moray, il n'en est pas moins certain qu'elles n'ont jamais fait dans ces régions reculées un séjour assez prolongé pour avoir eu le temps ou le loisir d'y élever des édifices, dont le nombre et l'importance ne saurait s'expliquer que par l'existence d'un établissement durable. Dans quel but auraient-elles entrepris un si long et si pénible travail ? Quel besoin avaient-elles de se garder si bien du côté de la mer, d'où rien de menaçant ne pouvait leur venir? Les Romains ont occupé sur la surface du globe bien des contrées à terrains granitiques, dépourvues de calcaire comme la Bretagne ou l'Écosse, et cependant on n'a

découvert dans ces contrées aucune trace de constructions semblables aux nôtres. J'ajouterai, pour dernier argument, que, partout où ils ont séjourné et bâti, les Romains ont su imprimer à leurs monuments, grands ou petits, un cachet particulier, j'oserais dire individuel, qui les distingue de tous les autres et les fait reconnaître au premier coup-d'œil, sous quelque latitude que le voyageur les découvre, à quelqu'état de ruine qu'ils soient réduits. Or, il n'y a rien au monde qui ressemble moins à une bâtisse romaine que les forts vitrifiés de l'Écosse.

Les anciens habitants de la Calédonie et les Romains écartés du débat, restent les conquérants de race Scandinave, et à ceux-ci je ne vois aucune objection vraiment sérieuse à opposer. L'argument tiré du degré de civilisation qu'implique l'édification de monuments comme les nôtres, que j'invoquais tout-à-l'heure contre les Calédoniens ou les Pictes de la première époque, est loin d'être aussi concluant si l'on tente de le rétorquer contre leurs successeurs. Ceux-ci, comme les Phéniciens dans la haute antiquité, étaient un peuple de navigateurs, et nous savons que, de tout temps, les nations adonnées aux expéditions maritimes ont été plus accessibles à la civilisation et ont eu l'esprit plus ouvert à l'invention que celles fixées sur le sol natal. D'ailleurs, du quatrième ou du cinquième siècle, indiqués comme dates probables par M. Hibbert, au septième ou au huitième, la

distance mérite d'être comptée, et l'on m'accordera bien que, pendant cette période, la barbarie du Nord avait dû perdre beaucoup, sinon de sa rudesse, au moins de son ignorance première. Enfin, si l'on consent à reconnaître que les prétendues forteresses Écossaises ont été avant tout des lieux d'observation, des postes de signal, à quels peuples ont-ils pu mieux servir dans ce but qu'à ceux dont je parle ? Quels maîtres du pays ont eu plus d'intérêt à hérisser les côtes d'Écosse de ces sentinelles de pierre que les farouches envahisseurs sans cesse menacés du côté de la mer par les pirates de leur race ? Et n'est-ce pas ici le cas de donner une nouvelle application au vieil axiôme juridique : *Is fecit cui prodest ?*

Toutes ces raisons m'induisent donc à croire que les enceintes vitrifiées de l'Écosse sont l'œuvre des conquérants Scandinaves, et, en conséquence, qu'elles ont dû être élevées entre le septième et le neuvième ou dixième siècle de notre ère.

IV.

La Pierre de Sweno.
Les Pierres de Dunkeld.

La première ville du comté d'Elgin que l'on rencontre en venant d'Inverness est celle de Forres, dont le nom, obscur aujourd'hui et à peu près ignoré au-delà des frontières du royaume, occupe

cependant une place considérable dans les plus célèbres et les plus populaires légendes de l'histoire d'Écosse. Elle est située à peu de distance de la mer, au pied d'une éminence boisée que couronne une tour élevée en l'honneur de la victoire de Trafalgar. On y voit encore les restes d'un vieux château-fort, qui passe pour celui des rois contemporains de Macbeth : mais l'état de dégradation de ces murailles ruinées est tel qu'il est impossible d'asseoir aucune conjecture sur la date probable de leur construction. C'est au château de Forres que se rendaient Macbeth et Banquo, pour annoncer leur victoire au roi Duncan, lorsqu'ils firent la rencontre des trois sorcières qui prédirent à Macbeth sa sanglante royauté. Les cicérones indigènes montrent avec orgueil aux voyageurs, à peu de distance de la ville, la steppe, déserte aujourd'hui comme alors, qui fut le théâtre de la scène fantastique, immortalisée par Shakespeare. C'est enfin dans le voisinage de Forres que s'élevait le château, encore debout, dit-on, du fameux thane de Cawdor.

A un demi-mille au nord-est de la ville et sur la lisière de la grande route qui y conduit, on voit dressé au milieu d'un champ et protégé par une petite barrière de bois l'étrange obélisque sculpté, connu dans le pays sous le nom de *pierre* ou *pilier de Sweno (Sweno's stone* or *pillar)*. Un modeste soubassement, composé de trois degrés, lui sert de piédestal. Si l'on devait en croire la tradition

locale, il aurait été érigé en 1008, en mémoire d'une grande victoire remportée par le roi Malcolm II sur les Danois, dont le chef, nommé Sweno, aurait été tué dans la bataille, puis inhumé sous l'obélisque même qui lui servirait de monument funéraire[1]. Nous verrons plus loin ce qu'il convient de penser de cette tradition.

La pierre de Sweno est un pilier monolithe, parfaitement plat sur ses deux faces, dont le sommet et les côtés sont, dans leur état actuel, légèrement frustes. Il a 22 pieds de hauteur, 4 pieds de largeur à la base et un pied seulement d'épaisseur. Les deux faces et les deux côtés sont couverts du haut en bas de figures et d'ornements sculptés, d'un caractère aussi original que barbare, et qu'il importe d'étudier avec soin.

Face antérieure[2]. — La face antérieure est divisée, dans le sens de la hauteur, en quatre panneaux ou compartiments, d'inégale dimension, superposés et séparés l'un de l'autre par de simples traits horizontaux, gravés en creux. Dans le compartiment supérieur, dont la sculpture est très-fruste, on voit huit cavaliers, rangés sur trois files (2, 3 et 3) : ils marchent uniformément à gauche, et sont coiffés de petits casques coniques, semblables à ceux que portent les guerriers Saxons

1. Des fouilles pratiquées, en 1813, dans le champ au milieu duquel s'élève le pilier de Sweno, ont amené la découverte de huit squelettes humains.

2. Voyez planche I.

dans la tapisserie de Bayeux. Au-dessus de ces personnages et continuées jusqu'au sommet de l'obélisque on distingue, non sans peine, des stries peu profondes, assez régulièrement tracées et qui paraissent les restes d'un dessin d'ornementation rongé par le temps.

Le deuxième compartiment comprend deux sujets différents, disposés l'un au-dessus de l'autre. Dans la partie supérieure, un personnage imberbe, les bras étendus en croix, coiffé d'une large calotte entourée d'un diadême et vêtu d'une cotte plissée, occupe le centre de la composition. A droite et à gauche s'avancent vers le premier quatre hommes barbus, la tête nue et portant des sceptres fleuronnés. Celui qui est placé à l'extrême gauche tient en outre un objet qui m'a paru être un animal ou une petite idole, dont il semble faire hommage au personnage couronné. La scène sculptée au-dessous de celle-là se compose de huit figures. Au milieu, deux hommes barbus, le visage tourné l'un vers l'autre, soutiennent un objet très-volumineux, ayant à peu près la forme d'un 8 et que représenterait assez bien un violoncelle moins le manche. A droite, s'avancent trois personnages armés de grands bâtons. Un quatrième, placé à gauche du groupe central, étend le bras, comme s'il voulait aider ses voisins à porter leur fardeau. A l'angle gauche enfin, on voit un groupe de deux hommes, se tenant les bras enlacés et paraissant ou s'embrasser ou plutôt se battre.

Le troisième compartiment est presqu'aussi grand à lui seul que les deux autres réunis, et, bien que les sujets qu'il représente soient beaucoup plus clairs que ceux du compartiment précédent, la multiplicité des figures qui le décorent n'en rend pas moins la description assez laborieuse. Trois scènes distinctes et disposées en bandeaux forment l'ensemble de la composition. Le centre du bandeau supérieur est occupé par une sorte de pyramide tronquée, dont le pied est fiché dans un amas de têtes humaines et qui représente évidemment un menhir. La forme très-bien figurée du monument et surtout la présence des débris humains enfouis à sa base ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Quatre personnages armés de grands bâtons, trois à droite, un à gauche du monument, se dirigent vers la pierre, la tête et le corps légèrement inclinés en signe de respect. A l'angle gauche, une ligne gravée très-mince dessine un carré long, dans lequel sont enfermés six corps humains, étendus horizontalement et comme empilés les uns sur les autres. Les six têtes, tournées vers le centre de la pierre, dépassent la ligne gravée, et les bras, collés au corps, sont cachés par le vêtement qui est uniformément le sarreau celtique. Le bandeau qui suit se compose, à gauche, de deux groupes d'hommes se battant et foulant aux pieds trois ou quatre grosses boules, que je suppose figurer des têtes humaines; à droite, d'un cortége de quatre musiciens marchant l'un

derrière l'autre. Dans l'instrument dont joue celui qui marche en tête il est facile de reconnaître la célèbre cornemuse nationale ou *pibrach;* les trois musiciens qui suivent soufflent dans de grandes trompes légèrement recourbées et semblables aux trompettes des Hébreux du siége de Jéricho dans les miniatures des bibles historiées du moyen-âge. Le bandeau inférieur présente, à gauche, six cavaliers formant trois files superposées ; à droite, un groupe de huit guerriers marchant de droite à gauche sur deux rangs ; les deux chefs de file tirent de l'arc, et les soldats qui les suivent tiennent de grands bâtons, les uns droits, les autres recourbés.

Le sujet représenté dans le quatrième et dernier compartiment fait évidemment suite à celui du compartiment que je viens de décrire. Six groupes, de deux combattants chacun, dans l'attitude conventionnelle que j'ai indiquée plus haut, sont rangés, en guise de bordure, le long des côtés droit et gauche de la pierre. Deux autres groupes de personnages plus petits, mais tellement frustes qu'il est impossible de deviner leur action, et à leur suite deux ou trois objets superposés, absolument indéchiffrables, occupent la partie inférieure du bandeau, dont tout le milieu est rempli par la représentation déjà signalée de corps humains couchés l'un sur l'autre et inscrits dans un carré long, formé d'un simple trait gravé. De même que dans le troisième compartiment, les

têtes des hommes étendus dépassent dans celui-ci la ligne qui dessine le carré : mais ici les corps sont seulement au nombre de trois. Enfin, dans le haut du compartiment, l'artiste a réservé une sorte de cartouche oblong demeuré vide, et qu'on croirait destiné à recevoir une inscription.

Il ne me semble pas douteux que les diverses scènes qui remplissent les deux derniers compartiments que je viens de décrire représentent les épisodes successifs d'une grande bataille. L'action est figurée par les groupes de combattants accouplés, par les cavaliers galopant, par les guerriers tirant de l'arc ou armés de lances. Les corps symétriquement couchés les uns sur les autres sont les morts, et le carré dans lequel ils sont enfermés figure la fosse où ils seront déposés. La victoire est indiquée par le cortége de musiciens jouant des instruments nationaux, et le menhir dressé sur une pile de têtes humaines, qui occupe le sommet de la composition, représente le monument élevé par les guerriers de la tribu à la mémoire des chefs tombés sur le champ de bataille[1]. Quant aux personnages sculptés dans les deux compartiments supérieurs, et qui ne sont certainement pas des figures de pure fantaisie, représentent-ils quelque scène historique ou religieuse? Cela est probable.

1. Argument palpable fourni par la pierre de Sweno aux archéologues qui voient dans les pierres levées celtiques des monuments funéraires.

Mais quelle scène? Il nous est impossible de le déterminer.

Tranche de droite[1]. — Un dessin suivi et très-touffu, composé d'arabesques et d'entrelacs savamment enchevêtrés, couvre la surface du petit côté ou tranche de droite, depuis le sommet du monument en descendant jusqu'aux trois quarts de la hauteur, où le dessin est brusquement interrompu par une large bande horizontale, chargée de la même ornementation. Dans le compartiment placé au-dessous de cette bande sont sculptés les deux sujets à personnages qui suivent: 1° deux hommes debout, dont l'un, coiffé d'une sorte de toque de juge, semble enfoncer son bras dans la gueule d'un lion qui se dresse devant lui; 2° deux groupes de deux personnages chacun, homme et femme, regardant de face et se serrant dans leurs bras de l'air le plus tendre.

Tranche de gauche[2]. — Nulle trace de représentation figurée n'existe de ce côté, à moins que l'on ne veuille compter comme telle deux petites têtes humaines, sculptées au niveau du soubassement et à peine visibles, tant elles sont frustes. L'ornementation, qui couvre du haut en bas toute la surface de la pierre, y consiste uniquement d'ailleurs en un dessin très-compliqué d'enroulements entrelacés, dont la série est coupée à moitié

1. Planche I.
2. Planche II.

de la hauteur par un cordon horizontal. Dans la moitié supérieure, les enroulements affectent la forme d'S très-ornées; dans la moitié inférieure, où la plus grande épaisseur de la pierre permet de donner plus de développement au dessin, les ornements figurent comme des chiffres composés de doubles SS affrontées et enlacées sans solution de continuité les unes dans les autres.

Face postérieure[1]. — La décoration revêt ici un caractère tout nouveau et absolument différent de celui des sculptures plus haut décrites. La surface de ce côté du pilier est occupée presqu'entièrement par une grande croix, dont la tête atteint le sommet du monument et dont le pied repose sur un bandeau horizontal, qui traverse la pierre dans toute sa largeur, à deux mètres environ au-dessus du soubassement. Une moulure ronde, très-mince et de peu de saillie, dessine la forme de la croix, dont les quatre branches subissent à leur point d'intersection un rétrécissement très-sensible. A ce même point central, les branches sont réunies par un grand cercle qui figure un nimbe. Toute la partie supérieure de la croix, ainsi que le fond de pierre sur lequel elle se détache, ont leur surface parfaitement lisse : mais, plus bas, à partir du point d'intersection des branches jusques et y compris le bandeau horizontal inférieur, la surface entière de la pierre, en dedans comme en dehors de la

1. Planche II.

croix, est couverte par un dessin d'ornements sculptés, imité des *gauffrures* de l'ornementation byzantine et représentant très-exactement une natte fabriquée avec des cordes. Ce dessin, d'une combinaison assez simple dans l'intérieur de la branche inférieure de la croix, figure, en dehors de celle-ci, une suite d'élégants fleurons enlacés les uns dans les autres.

Dans le compartiment inférieur, réservé au-dessous du pied de la croix, est représentée une scène à cinq personnages, facile à déchiffrer malgré son état d'extrême dégradation. Deux hommes barbus, portant les cheveux longs et enroulés derrière la tête et paraissant complètement nus, sont placés de chaque côté d'une petite figure, très-fruste et très-difficile à distinguer, qui occupe le centre de la composition et devant laquelle ils s'inclinent profondément. Cette figure, posée sur un socle peu élevé, est sans nul doute une statue de saint. Deux personnages de petite dimension, et représentant probablement des serviteurs, sont placés derrière les premiers, le visage tourné vers le centre.

Les sculptures que je viens de décrire si longuement, trop longuement peut-être, sont extrêmement barbares, plus barbares même que celles qui décorent les portails et les chapiteaux historiés de nos vieilles églises romanes du XIe siècle. Si les dessins d'ornementation ne manquent ni de richesse ni d'élégance, (nous verrons plus loin à quelle

influence ils le doivent), en revanche, les figures d'hommes et d'animaux sont d'une grossièreté, ou plutôt d'une nullité de forme, dont les barbouillages des plus petits enfants pourraient seuls donner l'idée. Je ne remarque d'ailleurs qu'une assez lointaine analogie entre les sculptures romanes auxquelles je viens de faire allusion et celles des piliers de pierre de l'Écosse. On rencontre parfois dans les premières, en dépit ou plutôt à cause même de leur rudesse, une certaine hardiesse de ciseau qui fait complètement défaut aux secondes. Celles-ci ont, il me semble, un caractère, non pas plus naïf, mais plus enfantin; elles trahissent une main encore plus inexpérimentée, et, s'il me fallait leur chercher quelque part dans le monde une ressemblance, ce serait, je crois, dans les bas-reliefs sculptés découverts en Amérique, et plus particulièrement dans les provinces de l'ancien Mexique, que j'aurais chance de la trouver.

A Dunkeld, très-ancien bourg du comté de Perth, bâti sur les bords de la Tay, on voit dans le cimetière de la cathédrale deux fragments assez considérables de piliers sculptés, moins remarquables et vraisemblablement moins anciens que le pilier de Forres, mais d'une grande analogie de style avec celui-ci, et dont il me paraît opportun de dire en passant quelques mots[1].

1. Dunkeld, l'une des plus anciennes et en même temps

Le premier fragment [1], aujourd'hui dégagé sur toutes ses faces, a servi pendant longtemps, et jusqu'à ces dernières années, de montant de porte à l'une des entrées de l'église. Sur la face antérieure la disposition des sculptures est exactement

l'une des plus jolies villes de l'Écosse, occupe le centre d'un bassin aussi fertile que pittoresque dans la ravissante vallée de la Tay. Aussitôt après la prise de possession de la terre des Pictes par leurs voisins les Scots, en 840 ou 842, le roi conquérant Kenneth Mac Alpine fonda à Dunkeld, sous le vocable du grand apôtre irlandais de la Calédonie, saint Columba (*Columb-Kill*), un établissement monastique important, qui devint et demeura pendant plus d'un siècle la métropole ecclésiastique du royaume. Vers 945 ou 950, le siége primatial fut transféré à Saint-André, et il y resta fixé jusqu'à l'époque de la Réforme.

La cathédrale de Dunkeld est en ruine, et la nef, entièrement découverte, sert de cimetière. Les murs latéraux encore debout et percés de hautes fenêtres en forme d'ogives trilobées sans subdivisions intérieures, ainsi que la tour carrée de la façade, annoncent le milieu du XIIIe siècle, comme date de construction. Le chœur, réparé à la fin du siècle dernier dans le goût de l'époque, fait aujourd'hui l'office d'église paroissiale. On y voit adossé à l'un des angles le tombeau du comte de Buchan, fils naturel de Robert II *le Loup*, magnifique monument de la fin du XIVe siècle. Le sarcophage est entouré d'arcades trilobées, sous lesquelles sont placées des statuettes de chevaliers debout et revêtus de la cotte de mailles et de la cotte d'armes par dessus. La statue couchée du comte défunt est vêtue de même, avec la tête enfermée dans un double capuchon. Sur les bords du couvercle court une inscription aux trois quarts brisée, mais dont on peut encore lire les mots suivants :..... *et dominus de Budenach, qui obiit die vicesima mensis Jully*......

1. Planche III.

la même que celle que j'ai signalée sur le côté correspondant de la pierre de Sweno. Quatre compartiments égaux, superposés et séparés l'un de l'autre par des traits horizontaux gravés à la pointe, la divisent dans le sens de la hauteur. Les figures sculptées dans les deux compartiments inférieur et supérieur sont dans un tel état de mutilation et si rongées par le temps qu'il est impossible d'y reconnaître quoi que ce soit, si ce n'est peut-être, dans celui d'en haut, des têtes humaines, éparpillées sans ordre apparent, et quelques ornements ressemblant à des disques. Quant aux deux compartiments intermédiaires, ils sont identiques l'un à l'autre. Chacun d'eux est occupé par une rangée de six personnages posés de front, corps à corps, et tous semblables. La sculpture en est encore plus barbare et plus rudimentaire que sur le pilier de Forres. Un disque bombé, sans visage indiqué, réprésente la tête; un cylindre figure le corps; deux tiges droites simulent les jambes. Quant aux bras, ils auraient tenu trop de place sans doute, et l'artiste a jugé plus simple de les supprimer. N'étaient les jambes, on prendrait de loin ces grossières images pour deux rangées de bouteilles. La face postérieure, à peine dégrossie au ciseau, porte une courte inscription en caractères runiques.

Le deuxième fragment[1], encore plus dégradé

1. Planche IV.

et plus fruste que le premier, est, dit-on, un débris d'une très-vieille croix celtique, érigée devant le portail de la cathédrale. La croix fut renversée, probablement à l'époque de la Réforme, et ce fragment utilisé, d'abord comme pierre funéraire, puis comme dalle dans le pavement de l'église. On l'a relevé, il y a quelques années, et sur la face enfouie sous le pavé les archéologues désappointés ont trouvé, au lieu des curieux ornements symboliques qu'ils rêvaient peut-être, l'épitaphe d'un fermier du voisinage, mort en 1729, et dont le nom s'étalait complaisamment à la place des vénérables images celtiques soigneusement grattées. Les figures sculptées sur la face non mutilée sont distribuées sans aucune symétrie et très-difficiles à reconnaître. Au milieu d'objets semés comme au hasard sur la pierre et que je ne saurais caractériser, on distingue cependant deux cavaliers, dont l'un armé d'une lance ; un personnage vêtu d'une robe longue et coiffé d'un capuchon, dans lequel il est facile de reconnaître un moine ; enfin une petite figure nimbée, tenant les bras étendus en croix et accostée de quatre animaux que je suppose être un sanglier, un lion, un cheval et un chien, et qui sont disposés autour de la figure principale comme le sont autour de la figure du Sauveur les symboles des quatre évangélistes sur le tympan des portes de nos églises du XIIe siècle.

Les pierres sculptées de Forres et de Dunkeld, les seules de leur espèce que j'aie eu l'occasion d'étudier sur place, appartiennent à la dernière époque d'une classe de monuments d'origine ancienne, très-nombreux en Écosse et exclusivement propres à ce pays. Les archéologues Écossais les désignent communément par le nom de *pierres sculptées* ou *piliers à symboles (sculptured stones or symbol pillars).* Le genre tout particulier d'ornements qui les décorent ne se retrouve nulle part ailleurs en Europe. A quelle époque et par quels peuples ont-ils été élevés? Quelle était leur destination primitive?

Dans le magnifique ouvrage, aussi remarquable pour le fond que par la forme, qu'il a récemment publié sur *les Pierres sculptées d'Écosse*[1], M. le docteur John Stuart, président de la société des antiquaires d'Écosse, à Édimbourg, a traité, avec

1. *Sculptured stones of Scotland.* — 2 vol. in-f°, with plates, printed for the Spalding club. — Edinburgh, 1856 *and* 1867. — M. le docteur Stuart a bien voulu m'envoyer d'Édimbourg, avec une libéralité dont je ne saurais être assez reconnaissant, non seulement son beau livre sur les *Pierres sculptées*, mais encore les mémoires des antiquaires Écossais, au moyen desquels j'ai pu essayer de résumer plus haut l'histoire critique des discussions sur les *Forts vitrifiés*: Que M. le docteur Stuart me permette de lui en exprimer publiquement ici toute ma gratitude. Je me fais un devoir et un plaisir d'ajouter que je dois ces précieuses communications à l'obligeante intervention de mon confrère et ami M. Anatole Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale.

l'autorité qui lui appartient et à laquelle je suis trop heureux de déférer, la question d'origine de ces curieux monuments indigènes[1]. Dès l'entrée en matière, M. John Stuart signale un fait capital, palpable et de nature à dissiper du premier coup l'apparente obscurité du problème. Il remarque en effet que les piliers sculptés ou à symboles se rencontrent exclusivement dans la partie orientale de l'Écosse située au nord du Firth of Forth ou golfe d'Édimbourg, c'est-à-dire dans les limites exactes de l'ancien royaume des Pictes *(Pictish-land)*, que ce peuple occupa depuis une époque peut-être antérieure au commencement de notre ère jusqu'à la première moitié du IXe siècle. Dans les autres parties de l'Écosse, c'est-à-dire dans tout le pays situé au sud du Forth et habité par les Saxons du royaume de Northumbrie, aussi bien que dans les comtés de l'Ouest, que se partageaient les Bretons indigènes, fixés au sud[2], et les Scots Irlandais, établis depuis le commencement du VIe siècle le long de la côte septentrionale, on trouve sans doute, et en grand nombre, des pierres levées : mais ces pierres, communes à tous les pays jadis occupés par les Celtes, ne portent, ainsi que nos menhirs gaulois, nulle trace d'inscriptions, de

1. Voyez la *Préface* du second volume.

2. Le royaume Breton de Strathclyde s'étendait le long de la côte occidentale de la Grande-Bretagne, depuis les rives de la Clyde, au nord, jusqu'à celles de la Mersey, au sud.

symboles ou de figures, sculptés ou gravés. De ce fait non contredit, et auquel une seule et unique exception a été signalée[1], on est autorisé à conclure que c'est aux Pictes qu'il convient d'attribuer exclusivement l'érection de monuments inconnus ailleurs que dans leurs anciens domaines. Les Scots, il est vrai, s'emparèrent du royaume Picte dans le courant du IXe siècle ; mais, outre que la plupart des piliers sculptés, d'un caractère tout payen, remontent manifestement, et de l'aveu de tous les archéologues, à une époque antérieure à cette date, il n'est pas admissible que les conquérants aient introduit dans le pays conquis l'usage de monuments dont on ne trouve nulle trace chez eux, soit sur leur terre d'origine en Irlande[2], soit dans l'Écosse occidentale, dont ils étaient les maîtres depuis trois siècles au moment de leur invasion.

Quant à la destination primitive des piliers sculptés, il est moins téméraire encore et moins difficile d'émettre une conjecture plausible. La découverte faite sous l'emplacement de plusieurs d'entr'eux de restes humains, mêlés à des débris de vases et à des objets d'usage domestique, qui

1. Une pierre celtique, portant des symboles gravés, a été découverte sur le sommet de la colline du château (*Castlehill*), à Édimbourg.

2. Le pays de Dalriada, situé à l'extrémité nord-est de l'Irlande, juste en face des côtes d'Écosse et du golfe de la Clyde, — aujourd'hui les comtés d'Antrim et de Down.

forment comme le mobilier commun de toutes les sépultures des anciens peuples de l'Europe; la position remarquable d'un certain nombre, que l'on regarde comme les plus vieux de tous et qui se dressent encore, soit au sommet de *tumuli* signalés depuis longtemps comme renfermant des tombes, soit au-dessus de ces antiques monceaux de pierres connus en Écosse et en Irlande sous le nom de *cairns*[1]; enfin ce que nous savons d'ailleurs des habitudes traditionnelles des peuplades de race celtique; tout nous induit à affirmer avec M. J. Stuart que les piliers sculptés, au moins à l'origine, ne sont pas autre chose que des monuments funéraires élevés en l'honneur des chefs ou des principaux guerriers de la tribu, dont ils recouvrent les restes.

La première érection des piliers à symboles remonte certainement à une date reculée, au moins si l'on en juge par l'âge probable de certains objets enfouis à leur pied: ainsi, dans le grand *tumulus* à la cime duquel était plantée la pierre de Linlathen, on a trouvé une urne du plus ancien type et un poignard de bronze. L'usage de ces piliers se continua sans interruption pendant le cours des siècles[2], entretenu sans doute par l'attachement obstiné et si connu des Celtes pour les

1. A Keilor (comté d'Argyll); à Kintradwell (comté de Sutherland); à Linlathen (comté de Forfar); *etc.*

2. Voyez la série des planches qui accompagnent l'ouvrage déjà cité de M. le docteur J. Stuart.

traditions religieuses de leurs ancêtres, et persévéra, modifié seulement dans l'ornementation, jusque bien au-delà du temps de l'introduction du christianisme chez les Pictes et de l'invasion victorieuse des Scots.

Les ornements ou symboles figurés sur les piliers de la première époque sont, comme je l'ai dit plus haut, uniques dans leur espèce en Europe. A l'origine, ils sont, non pas sculptés, mais gravés. Un simple trait, légèrement tracé avec la pointe d'un instrument, en esquisse les contours. Ils représentent exclusivement alors des objets d'un usage tout personnel ou domestique, choisis parmi ceux qui, dans les sépultures des Celtes et des Germains, accompagnent ordinairement les restes des morts. Ces objets, reproduits toujours les mêmes, probablement en vertu de quelque tradition que se transmettaient religieusement les ouvriers, mais disposés sur la pierre dans un ordre qui varie d'un monument à l'autre, sont : le miroir, les ciseaux, le peigne, le fer à cheval, quelquefois, mais très-rarement, l'enclume et le marteau ; enfin certains ornements particuliers, au nombre de quatre, les plus fréquents de tous et ayant la forme 1° d'un croissant, plus ou moins enjolivé ; 2° de deux longues épingles à têtes fleuronnées[1] ; 3° d'une plaque oblongue et à compar-

1. Les antiquaires Écossais désignent cet ornement par le nom assez mal approprié de *sceptre*.

timents découpés ; 4° enfin, de deux disques réunis par une plaque transversale [1]. L'imagination des archéologues s'est évertuée autour de ces quatre motifs d'ornementation afin d'en déterminer la signification probable ; quant à M. Stuart, il suppose, non sans raison, je crois, qu'ils représentent tout simplement des fibules, des agrafes ou des ornements de tête [2]. A cette première série de symboles vient s'adjoindre la représentation d'animaux de toute espèce, les uns réels comme le cheval, le chien, le bœuf, le sanglier, le loup, le daim, le serpent, les oiseaux, les poissons ; les autres reproduits d'après un type de convention, comme l'éléphant, le chameau et les animaux fantastiques et monstrueux. Dans ces derniers symboles beaucoup d'antiquaires pensent qu'il faut voir, soit des attributs honorifiques personnels au défunt ou particuliers à sa famille, soit des marques distinctives de son rang ou de sa fonction dans la tribu. La figure humaine, d'un dessin peut-être trop compliqué pour les artistes des premiers âges, apparaît plus tard et bien plus fréquemment travaillée en relief que simplement gravée. Les personnages sont représentés tantôt isolés, tantôt groupés soit entr'eux soit avec des animaux; le plus souvent montés sur des chevaux

1. Cet ornement est celui qu'on appelle communément *les lunettes* (*spectacle ornament*).

2. Voyez les planches V, VI et VII.





PIERRE DE SWENO

Paris, Imp. Dumas-Vorzet ...





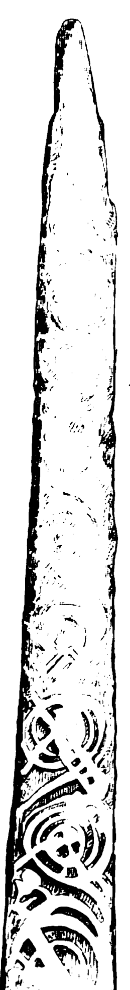


PIERRE DE SWENO

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue St Placide, 22



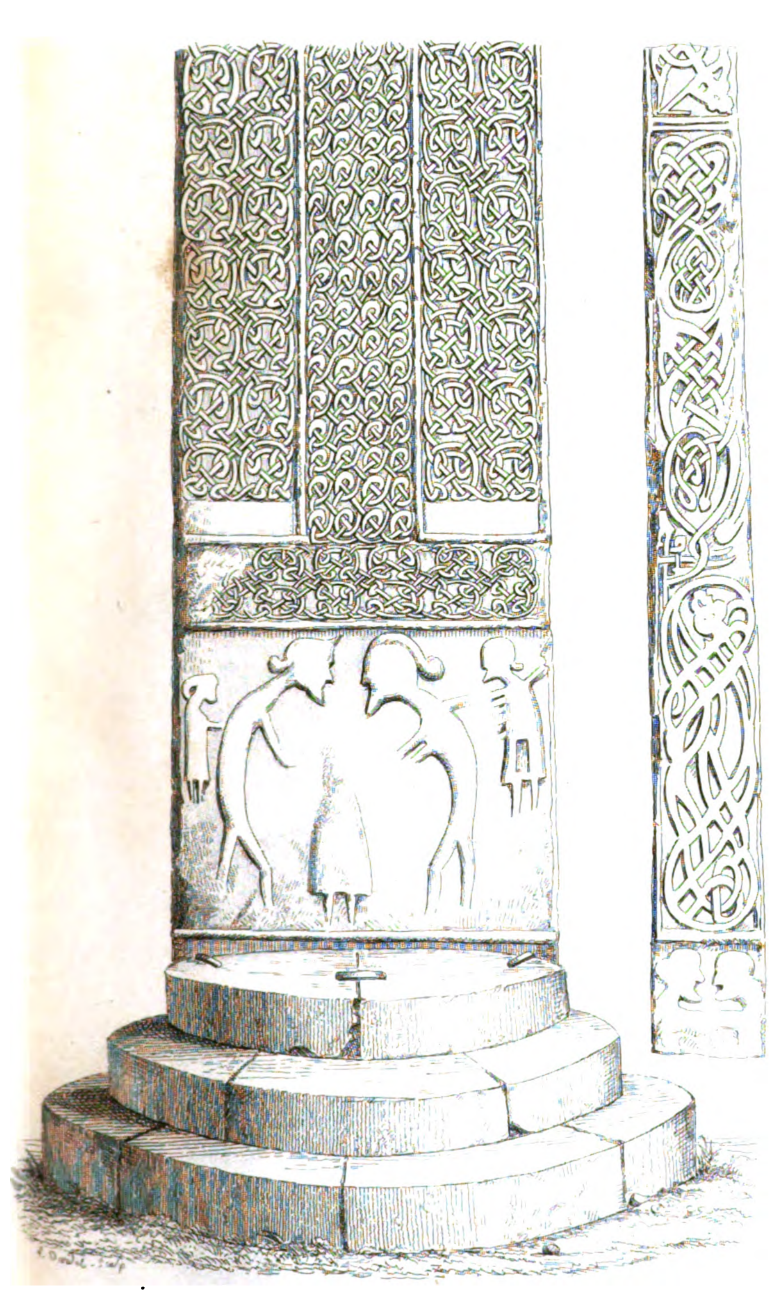




PIERRE DE SWENO

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue St Placide, 18





PIERRE DE SWENO

Paris Imp. Dumas-Vernet, rue St Placide, 13.

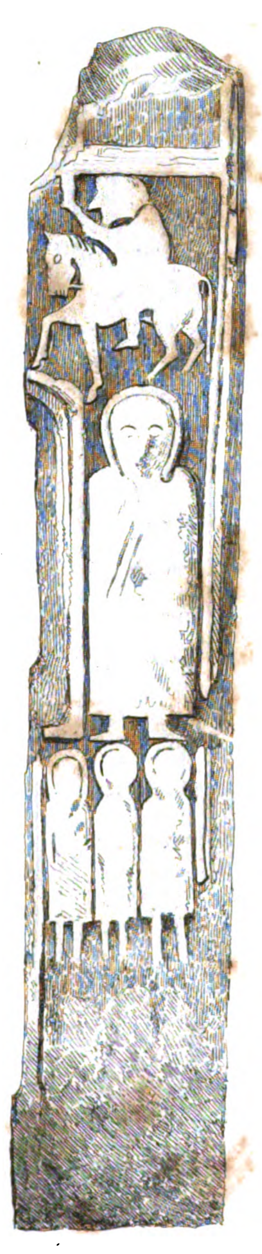




à DUNKELD

Paris. Imp. Dumas-Vernet, rue St Placide, 18.



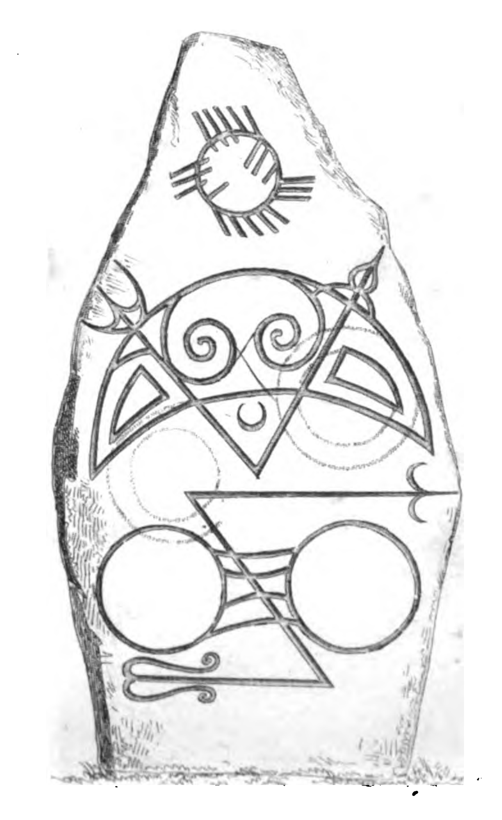


À DUNKELD

Paris Imp. [illegible]

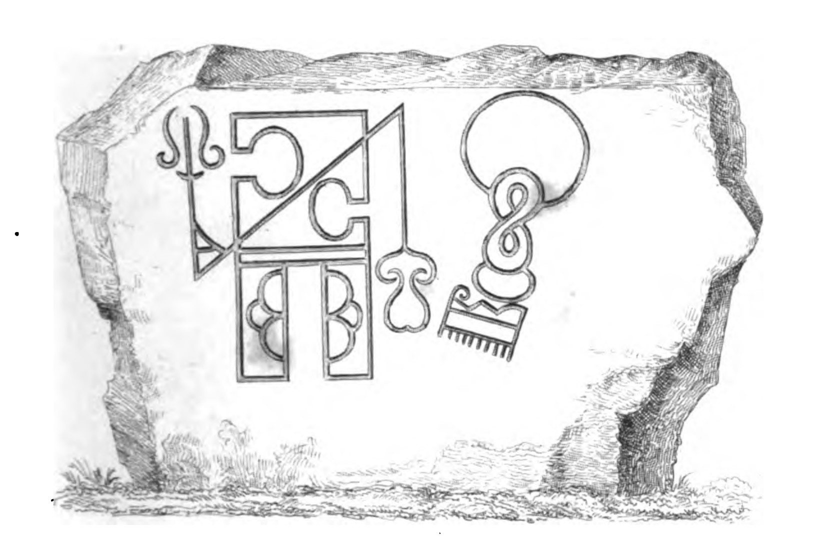


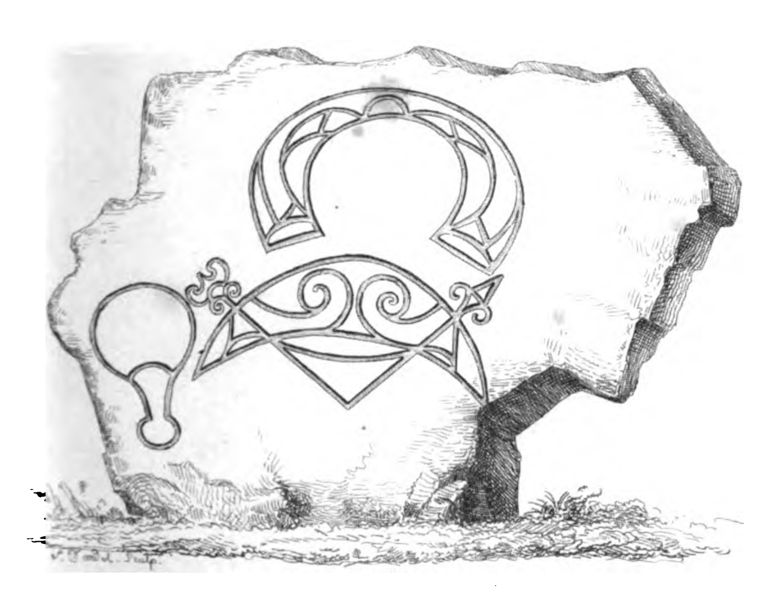




à LOGIE



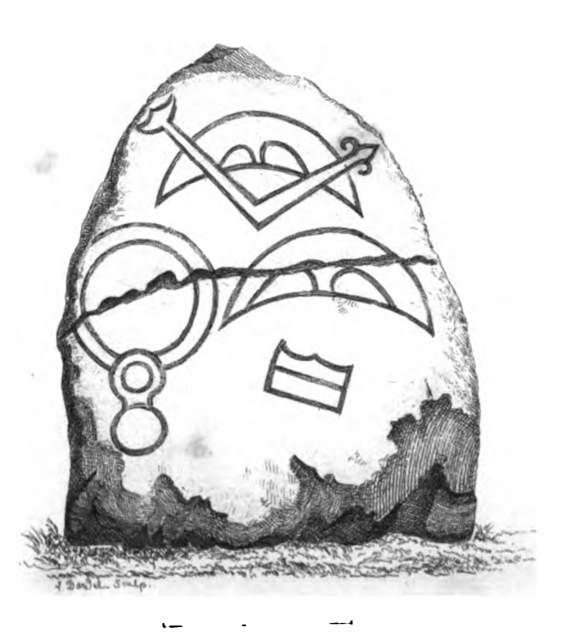




à DUNROBIN

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue St Placide, 18



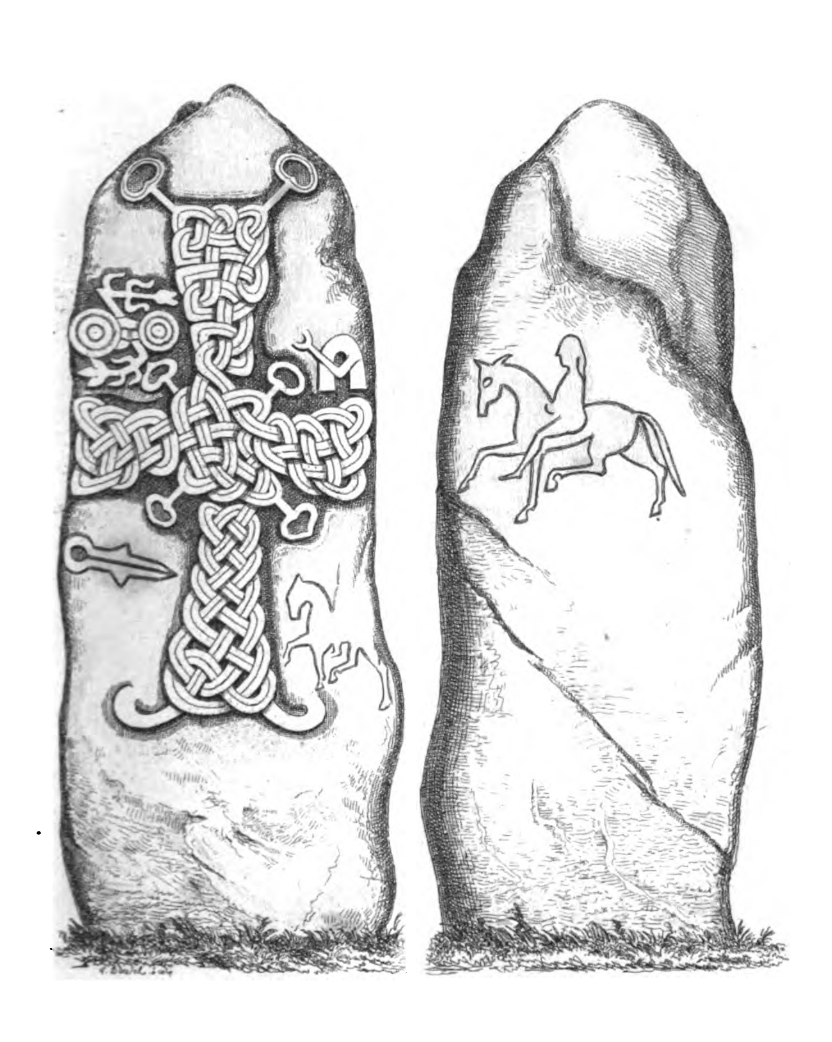


à DAVIOT



à LOGIE





à MIGVIE (Aberdeen-Shire)

Paris-Imp. Dumas-Vorzet, rue S.t Placide, 13.





AU PRIEURÉ DE ROSSIE (Perth-Shire)





AU PRIEURÉ DE ROSSIE (Perth-Shire)

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue St Placide 13



ou quelquefois sur des bêtes fantastiques. Puis, la composition des sujets figurés prenant avec le temps des développements plus considérables, c'est alors que se montrent sur nos piliers les grandes scènes de chasses et de combats, qui semblent avoir été pour les sculpteurs Pictes le dernier mot de l'art, et dont la pierre de Sweno nous fournit un des spécimens les plus complets.

La religion chrétienne, introduite chez les Pictes à la fin du VIe et au commencement du VIIe siècle, fut impuissante à proscrire l'usage des piliers à symboles, si toutefois elle essaya de le faire. Volontairement ou non, elle dut se contenter d'en modifier l'ornementation. Aux antiques symboles payens, toujours persistants, elle mêla, timidement d'abord, puis d'une façon plus apparente, les éléments de décoration qui lui étaient propres ; en première ligne, le symbole par excellence de son culte, la croix, et, en second lieu, tout un système d'ornements nouveaux, consistant en dessins géométriques très compliqués et enchevêtrés les uns dans les autres, en entrelacs simulant un travail de cordes nattées ou nouées de la façon la plus capricieuse, en fleurons, en rosaces et en enroulements, au milieu desquels se jouent parfois des oiseaux fantastiques, des serpents, des chimères ou des bêtes monstrueuses[1]. Ce genre de décora-

1. Planches VIII et IX. Les planches, jointes au présent

tion, dont nous avons vu plus haut un remarquable exemple dans les sculptures de la face postérieure et des deux tranches latérales de la pierre de Sweno, ne se montre jamais que sur les piliers ornés du symbole de la croix ; preuve évidente de son origine essentiellement chrétienne. Un autre fait, non moins certain et qui vient encore à l'appui de notre attribution, c'est que les ornements que je viens de décrire et qui diffèrent si complètement de ceux des époques antérieures sont non pas seulement l'imitation, mais la copie minutieuse et, pour mieux dire, le calque fidèle des ornements calligraphiques de ces fameux manuscrits irlandais à miniatures, des VIIe, VIIIe, IXe siècles, dont la célébrité est européenne et que les bibliothèques du British Museum et du palais de Lambeth à Londres, d'Oxford, de Cambridge, de Durham, de Dublin, de Saint-Gall, de Wurzbourg, etc. conservent comme leurs plus précieux trésors[1]. Le fait est curieux ; mais il n'a rien qui doive nous surprendre. Les monastères d'Irlande, et en particulier le grand monastère de l'île d'Iona,

mémoire, sont reproduites d'après celles qui accompagnent l'ouvrage du docteur J. Stuart, *Sculptured stones of Scotland*.

1. Voyez la série des planches de l'ouvrage déjà plusieurs fois cité du docteur J. Stuart, dont l'examen comparé ne peut laisser aucun doute sur la complète identité d'ornementation entre les manuscrits irlandais à miniatures et les pierres sculptées de l'époque de transition. — Voyez aussi le même ouvrage, t. II, *Préface*, p. 15 ; et *appendice*, chap. XI, *the art of the sculptured stones*, pp. LXXVII et suiv.

d'où sont sortis saint Columba, l'apôtre de la Calédonie, et les moines-missionnaires qui ont civilisé et *christianisé* l'Écosse, étaient, dès le VIe siècle et pendant les trois siècles suivants, non seulement des foyers très-actifs de propagande religieuse, mais encore des écoles florissantes d'art et de littérature. On y copiait Ovide; on y commentait Virgile. La calligraphie surtout et l'art de la miniature y étaient cultivés avec un succès auquel le vénérable Bède fait allusion dans son *Histoire*[1]. Nous savons, d'autre part, par le même auteur que, de son temps, tous les monastères du royaume des Pictes dépendaient de la grande abbaye d'Iona. Une si étroite sujétion devait porter ses fruits; et il est dès lors facile de comprendre comment les moines-artistes, sous l'inspiration desquels travaillaient les sculpteurs Pictes qu'ils avaient convertis, ont fait reproduire ou peut-être quelquefois reproduit eux-mêmes sur la pierre de nos piliers les mêmes ornements qu'ils avaient dessinés sur les pages de leurs livres[2].

1. Bedæ *Hist. Eccles.* lib. V, cap. 21.

2. Des ornements sculptés, présentant la plus grande analogie avec ceux que je viens de décrire, se retrouvent également sur les monuments les plus anciens de la presqu'ile Scandinave, et particulièrement dans la décoration des portails de quelques vieilles églises de la Norvège. Quelle est l'origine de cette ressemblance? Les pirates Scandinaves ont-ils porté chez les Pictes de la Grande-Bretagne un genre de décoration déjà en usage dans leur pays? ou bien, ne faut-il pas plutôt supposer qu'ils ont été eux-mêmes les emprunteurs, et que

Les monuments sur lesquels on voit combinés les symbolismes des deux cultes, et que nous appellerons *pierres de l'époque de transition*, sont très-nombreux, et M. J. Stuart croit pouvoir leur assigner pour date certaine le VIII[e] siècle[1]. « Les monuments de cette période, dit-il, consistent généralement en des pierres levées *(dressed slabs)*, décorées de sculptures sur leurs deux faces. Sur l'une de ces faces est dessinée une croix qui en occupe le milieu et qui est recouverte d'entrelacs et d'ornements de même sorte diversement combinés, tandis que les figures symboliques qui sont sculptées sur l'autre face conservent le caractère original de celles des anciens piliers[2]. »

Mais, avec le temps et à mesure que l'Écosse subissait davantage l'ascendant des institutions chrétiennes, les antiques symboles payens s'effacèrent de plus en plus devant les symboles nouveaux. La croix, reléguée au début dans une place secondaire comme un simple motif de décoration, ne tarda point à devenir le centre et l'objet principal, quelquefois même unique, de l'œuvre des

les missionnaires Celtes de la Grande-Bretagne, qui ont porté en Norvège les lumières de la foi chrétienne, ont introduit en même temps dans la patrie de leurs vainqueurs le genre d'ornementation qui leur était depuis longtemps familier? de ces deux hypothèses la seconde me paraît de beaucoup la plus probable.

1. T. II, *Préface*, p. 10.
2. T. II, *Préface*, p. 7.

sculpteurs ; les images d'anges, de saints, de moines encapuchonnés se substituèrent insensiblement aux bêtes fantastiques, aux cavaliers, aux guerriers barbus des époques antérieures ; puis enfin tout souvenir des vieilles traditions Pictes disparut ; et c'est ainsi que peu à peu, par une transformation lente, mais continue, les antiques piliers à symboles sont devenus ces grandes croix de pierre, chargées de sculptures de dévotion, que la révolution religieuse du XVIe siècle a partout renversées en Écosse, mais que l'on retrouve encore debout et intactes dans les cimetières et sur tous les chemins de l'Irlande et de notre province de Bretagne.

Revenons, pour terminer, à la pierre de Sweno qui a servi de prétexte à cette longue digression. A quelle période de l'histoire des pierres sculptées, à quelle date, au moins approximative, convient-il de l'attribuer ? Pour répondre à cette question, il me suffit de renvoyer aux considérations archéologiques qui précèdent. En effet, les caractères distinctifs des piliers sculptés de l'époque de transition se retrouvent trait pour trait sur le pilier de Forres, et les termes de la définition que M. Stuart nous donne des monuments de cette période s'y appliquent si exactement que l'on pourrait croire que c'est celui-là en particulier que l'auteur a voulu décrire. Nous pouvons donc sans crainte, et en dépit de la tradition locale rapportée au commencement de ce paragraphe,

fixer l'érection du pilier de Sweno au huitième siècle ou au commencement du siècle suivant. Que s'il m'arrive de scandaliser les croyants par mon peu de respect de la légende écossaise, j'ajouterai pour leur édification qu'il n'y a aucune impossibilité à ce qu'un monument, de la nature du nôtre, sculpté au huitième siècle en l'honneur d'un guerrier tué en combattant, ait été destiné au onzième à abriter la dépouille mortelle d'un autre guerrier, dont la mémoire était plus récente.

Quant aux deux fragments de Dunkeld, ils sont certainement d'une date moins ancienne que le pilier de Forres. Les sculptures confuses qui les chargent n'ont rien conservé du caractère encore tout payen des scènes de bataille figurées sur le monument de Sweno. Bien au contraire, ces grossières images, à peine dégrossies, ont je ne sais qu'elle tournure monacale, qui frappe au premier coup-d'œil. Aussi, suis-je disposé à croire que, si nous désignons le dixième ou le onzième siècle comme date probable des deux pauvres pierres mutilées de Dunkeld, nous ne nous éloignerons pas beaucoup de la vérité.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉMAILLERIE GAULOISE

A L'OPPIDUM DU MONT BEUVRAY

(SAONE-ET-LOIRE).

Par M. BULLIOT, associé correspondant.

Lu dans les séances des 20 et 27 avril 1870.

Dans les fouilles commencées en 1867 au mont Beuvray, par ordre de l'Empereur, on découvrit, presque au début, un atelier de fondeur ou d'orfèvre [1], dont les ruines renfermaient, entre autres objets, un certain nombre de clous de bronze, à tête demi sphérique et, en même temps, quelques pierres de grès rouge parsemées de cavités de même dimension, qui leur correspondaient comme des moules.

La majeure partie des têtes offrait une particularité. Elles étaient incisées de tailles régulières, lignes droites ou chevrons et peut-être que dès lors un examen à la loupe y eût révélé des traces

1. Maison n° 11 du Champlain.

de coloration ; mais ces traces, à l'œil nu, se confondant avec l'irisation de l'oxyde, échappèrent à l'observation ou ne présentèrent pas une certitude suffisante pour les signaler.

De nouveaux échantillons semblables aux premiers furent trouvés en 1868 dans d'autres maisons et dans des sépultures, toujours sans vestiges de couleur caractérisés. Leurs hachures ressemblant aux traits gravés sur les bracelets gaulois paraissaient une ornementation analogue, et les empâtements un simple accident ; le bronze du Beuvray, par suite de sa composition ou de l'action atmosphérique, s'altère d'autre part si constamment qu'il est rare de retrouver à sa surface les menus détails de ciselure dans leur intégrité. Enfin, en 1869, les ouvriers chargés du déblai d'un ravin qui coupait de l'est à l'ouest le quartier de la *Come-Chaudron*, occupé par des métallurgistes à l'époque gauloise, rencontrèrent une mince coque vitreuse, de couleur rouge, imitant assez bien la peau d'une moitié de cerise. Cette fragile pellicule, perdue dans un énorme remblai, fournissait le premier indice de l'émaillerie à Bibracte. L'intérieur de la coque présentait en creux l'empreinte des tailles en relief observées précédemment sur les têtes de clous, elle avait dû par conséquent les recouvrir, et les restes d'oxyde attachés à l'émail prouvaient que la séparation des deux substances avait eu pour cause le délitement du métal.

Cette découverte éveilla l'attention ; les clous de bronze examinés avec le plus grand soin avaient déjà laissé apparaître quelques traces de coloration lorsque l'exploration de la maison n° 18 de la *Come-Chaudron* enleva tous les doutes en donnant des spécimens complets. C'était l'atelier même d'un orfèvre gaulois. Bien qu'on ait rencontré depuis un autre atelier où l'émaillerie seule semblait pratiquée, on doit admettre néanmoins que tous les orfèvres et la plupart des autres métallurgistes du Beuvray étaient en même temps émailleurs; les pièces qui ont été exhumées rentrent sans exception dans la catégorie de celles qui sont désignées sous le nom *d'émaux d'orfèvres* [1]. L'émaillerie susceptible de s'appliquer à une multitude d'objets et d'usages, était entre les mains de tous; le nombre de forges et de boutiques qui renfermaient, avec des clous de bronze à tête striée, des polissoirs propres aux émaux, mélangés à des outils d'autres professions, démontre chez les fabricants la confusion des métiers, de ceux surtout qui confinaient à une industrie principale, comme l'émaillerie à l'orfévrerie. L'exercice de la première ne réclamait du reste qu'un étroit espace et un outillage limité. Le fourneau du verrier et de l'orfèvre, la pelle et la tenaille lui suffisaient, et la

1. « J'appelle émaux d'orfèvres, dit M. de Laborde, p. 14, tout émail contenu dans une partie évidée et creusée dans le métal par le travail de l'outil tranchant. »

classe d'acheteurs à qui s'adressaient ces objets de luxe était assez restreinte pour que l'ouvrier gaulois cherchât à se suffire entièrement.

Nous décrirons d'abord, puisque les circonstances de la fouille le permettent, l'atelier même de l'émailleur éduen, avant les produits de son travail.

Il était établi à 200 mètres de la porte de l'oppidum, à gauche de la grande voie qui le traverse du nord au sud. Cette voie, artère principale, était bordée de baraques en bois dont on retrouve les aires et les piliers carbonisés, et d'échoppes en pisé consacrées exclusivement aux fabrications et à la vente. Celle de l'émailleur, enfouie à deux mètres au-dessous du niveau de la voie, occupait un carré de 5m 50 de côté, auquel la disposition irrégulière des poutres dressées qui en formaient la carcasse, donnait l'aspect d'un hangar plutôt que d'une habitation. Cette espèce de cave était l'atelier proprement dit. La multiplicité des piliers, disposés sur cinq rangs, leur amorce profonde dans le sol, à 60 centimètres au-dessous de l'aire, l'énorme amas de ruines entassées sur le laboratoire souterrain, font supposer au-dessus de ce dernier un rez-de-chaussée au niveau de la voie, auquel on accédait par un escalier de bois dont la cage est indiquée dans la pièce inférieure par quatre poteaux disposés en carré. Le rez-de-chaussée servait naturellement à l'exposition et au débit des objets ouvrés. Les ferrures de la porte, gonds, pentures, loquet, de gros clous de char-

pente ou de chassis, attenant encore à des débris de bois conservés par l'oxyde du métal en marquaient la place.

Parmi ces garnitures figuraient deux gros crochets et quelques maillons de fer servant à la fermeture. Ce mode antique, usité encore dans la haute Italie et dans le nord de l'Angleterre, consistait à fixer les deux crochets l'un à la porte, l'autre au jambage du châssis contre lequel elle battait. La chaîne tendue entre eux interceptait tout accès à l'arrivée d'un étranger; l'orfèvre en lâchant quelques maillons entrebaillait sans danger sa porte, s'assurait de ses intentions et n'ouvrait qu'à bon escient. Ce trait de mœurs montre que dans la Gaule la sécurité individuelle, même derrière les remparts d'une forteresse, n'était pas complète et qu'il était prudent de s'y garer des larrons.

Les cloisons renversées presque sans se disjoindre étaient en bois et pisé; elles formaient la séparation de deux autres compartiments, construits en mêmes matériaux, au midi de la pièce principale et enfouis plus profondément encore. Ceux-ci, creusés à 50 centimètres l'un plus bas que l'autre, et séparés par une grosse poutre posée sur deux assises en pierre, comme un seuil, semblaient des espèces de cachettes destinées à sauvegarder les secrets du métier, car les murs de la 2e case, construits en maçonnerie, avaient 2 mètres de haut sur toute face, sans porte ni fenêtre.

Elle n'était accessible qu'au moyen d'une échelle et éclairée seulement par les lucarnes du toit. Malgré ces conditions étranges, on ne peut douter qu'elle ait servi à la fabrication. Un petit fourneau, creusé au centre, revêtu de pierres calcinées et de terre réfractaire, était rempli encore de scories et de charbon de bois parmi lequel on trouva une très-belle fibule de bronze, dorée en partie et ornée de filets granulés d'une grande délicatesse.

L'atelier principal de l'orfèvre, auquel nous revenons, renfermait deux fourneaux creusés aussi dans l'aire, comme tous ceux des Gaulois. Le plus petit, large de 60 centimètres, contenait des paillettes de fer, des scories et un ciseau engagé dans un manche de bois. Le second, beaucoup plus grand, se composait d'une excavation ronde de plus d'un mètre de diamètre sur 50 centimètres de profondeur, enduite de terre réfractaire comme la précédente, et remplie de débris métallurgiques de toute nature : charbon, scories, creusets brisés, rognures de bronze et d'étain, fragments de quartz, terre réfractaire, os même, et enfin d'objets concernant l'émaillerie.

Le foyer était couvert de nombreux débris de terre réfractaire paraissant avoir appartenu au dôme d'un fourneau écroulé auquel une plaque de fer mince, de 15 centimètres de côté, avait dû servir de porte. Deux lignes de rivets en cuivre y marquaient la place des deux traverses fixées sur les gonds.

L'émail se présentait à différents états, depuis l'état brut jusqu'à sa fusion sur le bronze, et les bronzes, à leur tour, dans les différentes phases de leur préparation, qui permettaient de suivre et de contrôler la série entière du travail. Ces objets étaient de deux sortes : *des clous à tête ronde* proprement dits, et des *pièces massives*, toutes à peu près de même forme, au nombre de neuf, et dont l'usage est encore incertain. Ce sont des cylindres de bronze, longs de trois à cinq centimètres, dans lesquels de fortes échancrures découpent une série de globules superposés, dont le dernier devait être émaillé, ainsi qu'on l'a constaté sur l'un d'eux [1]. Cinq sont bruts; un est poli et paraîttrait façonné au tour sans certaines irrégularités; le septième, dont la tête est gravée, est encore enveloppé de terre réfractaire; le huitième, d'un travail plus soigné, est garni des appendices qui devaient le fixer; le neuvième enfin est parachevé et émaillé.

Les échantillons les plus nombreux sont les clous de bronze, à leurs trois états, bruts, gravés et émaillés. Leur tête varie de grosseur, mais la tige, même chez les plus petits, a toujours trois centimètres au moins de long. Cette dimension était imposée par la nécessité de les river après un forage préalable, car il était aussi impossible de marteler la tête une fois émaillée que de la sou-

1. Depuis cette époque deux autres ont été trouvés.

mettre au feu après l'avoir fixée à la pièce qu'elle devait orner.

L'objet capital est un pommeau du plus beau bronze, très-correctement dessiné et bien modelé, dont l'intérieur est creux. Sa base affecte la forme d'un dôme dont la pointe s'effile et se termine par une aigrette émaillée. Au moment de la découverte, l'une des attaches qui emboitaient le manche dont il décorait l'extrémité, avait encore son rivet, qui s'est séparé depuis[1]; son intégrité permit alors de juger que l'instrument auquel elle s'adaptait pouvait être tenu à la main. Les autres bronzes émaillés consistaient en trois grands boutons demi sphériques, légèrement évidés en dessous, dont le plus grand, d'une conservation entière, a deux centimètres et demi de diamètre ; ils ne formaient plus partie, comme le précédent, d'une pièce complète, mais ils étaient appliqués au moyen d'une tige dont l'amorce est visible, à des armures, à de riches harnais, à des coffrets peut-être, ou à d'autres ustensiles.

Le dessin du premier de ces boutons, marqué par des tailles profondes, se compose d'un petit cercle central cloisonnant l'émail, autour duquel rayonnent en éventail des lignes tantôt droites et tantôt brisées en chevrons. Les creux sont remplis uniformément d'émail rouge, coupé en forme de

1. Une pièce semblable ayant conservé ses deux rivets a été trouvée dans les fouilles suivantes.

hachures par les tailles d'épargnes du bronze dont la couleur verte d'un effet tranchant a été obtenue sans doute au moyen d'un acide. Il fut trouvé dans le fourneau même.

Le second provenant d'un gisement d'amphores contigu à la maison de l'orfèvre est plus altéré, mais aussi plus curieux, vu qu'il porte une trace d'argenture mélangée à l'émail. L'industrie du placage d'argent attribuée sans date par Pline aux Eduens était donc usitée chez eux un siècle avant cet auteur et antérieurement à l'ère chrétienne. Mais si la matière est plus riche, le dessin est aussi simple que celui du précédent, la surface paraissant avoir été divisée en quatre quartiers égaux par l'intersection à angle droit de deux lignes au centre. Les quatre sections se subdivisent elles-mêmes (celles du moins qui sont mieux conservées), en une multitude de petits carrés formés par des tailles creuses remplies d'émail rouge.

Le troisième, en bronze massif, trouvé en remblayant, reproduit exactement une moitié de globe et servait de tête à une pointe de fer fixée avec du plomb ou de l'étain fondu ; il a près de deux centimètres de diamètre et un dessin plus compliqué que celui du précédent, bien qu'il rentre dans les données du second. Toutes les tailles et le quadrillé du bronze sont intacts, l'émail était rouge. L'application de l'émaillerie à d'aussi menus objets ne permet pas de douter qu'elle ait été employée à toutes sortes de parures. On rencontra en même

temps une très-belle fibule qui peut-être a aussi été émaillée ; malheureusement le bronze, en s'oxydant, se sépare souvent du cristal, aussi ne la citons-nous que pour mémoire et comme un accessoire des objets précédents. Elle était bordée, dans le sens de sa longueur, de deux filets granulés d'une remarquable finesse, entre lesquels une rainure profonde marque la place occupée autrefois par la substance vitrifiée. L'ornementation en dents de scie couvertes de hachures et alternativement creuses et saillantes est d'un caractère complètement gaulois, mais une autre particularité la recommande à l'attention. Ce sont deux trous ronds, entourés d'un filet, perçant le bronze de part en part. Ces trous sont vides aujourd'hui ; Viollet-le-Duc signale des trous analogues dans un bijou carlovingien[1], garnis d'une matière dure et vitrifiée, procédé qui remonterait dès lors jusqu'aux Gaulois.

L'uniformité de taille et de couleur des clous émaillés trouvés au mont Beuvray prouve qu'ils devaient être d'un emploi fréquent dans l'orfévrerie. On en recueillit une grande quantité dont les têtes larges seulement d'un centimètre étaient incisées, ainsi que les plus grands, de tailles en lignes brisées, et conservant des traces accentuées d'émail. Comme ils ne diffèrent des précédents que par une moindre dimension, nous passerons

1. Dictionnaire raisonné du mobilier, t. II, p. 181.

immédiatement à un autre ordre de produits de l'émaillerie gauloise qui démontre, pièces en main, qu'elle se fabriquait sur place.

Nous n'avons signalé jusqu'ici que les spécimens fixés sur le métal; mais s'ils en constituent la partie la plus intéressante, celle-ci en est aussi, et à beaucoup près, la moins abondante. D'autres débris dispersés par centaines dans la poussière des ateliers, et brisés sous les pas des ouvriers, constatent d'une manière bien autrement saisissante l'exercice de l'émaillerie à Bibracte; nous voulons parler des résidus de toute sorte, bavures, objets mal façonnés, émail brut, rejetés par l'ouvrier ou échappés de ses mains durant le travail, et restés sur les lieux comme des témoins.

L'émaillerie consiste, comme on le sait, à étendre, avec le pinceau ou la spatûle, une pâte de cristal et d'oxydes métalliques pulvérisés sur un métal susceptible de résister à la chaleur du four qui met le verre en fusion et le fait adhérer à ce métal, et à incorporer ainsi les deux substances.

Tous les ateliers d'orfèvres explorés au Beuvray renfermaient tous en plus ou moins grande abondance cette substance, sous forme de petits cubes de verre opaque, teint en rouge, destinés à être broyés pour la fabrication des émaux.

L'analyse, due à M. B. Renaud, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques à l'école normale spéciale de Cluny, a donné les résultats suivants :

Silice	42
Oxyde de plomb	14
Protoxyde de cuivre	7
Protoxyde de fer	3
Alumine	20
Chaux	8
Soude	6
	100

Cette composition de l'émail sur cuivre diffère assez sensiblement de celle d'aujourd'hui dont les proportions, d'après M. de Laborde, sont :

Sable siliceux	52
Oxyde de plomb	35
Alcalis, soude et potasse	11[1]

Si l'on en juge par les échantillons trouvés jusqu'à ce jour dans l'oppidum éduen, l'émaillerie n'y constituait pas à proprement parler un art; elle n'était qu'un accessoire de l'orfévrerie, purement décoratif, et la simplicité du dessin donné par les tailles alternativement creuses et saillantes du métal préparé pour recevoir l'émail était à la portée de toutes les intelligences et de toutes les mains. Il comprend invariablement la ligne droite, la ligne brisée et le cercle.

La surface de l'objet, une fois gravée, était

1. De Laborde, Notice des émaux du Louvre, t. I, p. 9, Paris, Vinchon, 1852.

noyée entièrement sous la couche d'émail qui remplissait toutes les cavités du métal et recouvrait les reliefs eux-mêmes, avant d'être soumise au feu, ainsi qu'on peut le voir sur les nombreux échantillons déposés au musée de Saint-Germain. Le surplus de la pièce, si une partie seulement devait être émaillée, était soustrait à l'action de la chaleur par une enveloppe de terre réfractaire qui laissait uniquement à nu la surface préparée. Une des pièces trouvées dans le fourneau de l'émailleur était du moins engagée encore dans cette gangue artificielle. La chemise réfractaire a trois centimètres et demi de long, et sa paroi, solidifiée par la cuisson, un centimètre d'épaisseur. La tête striée du petit pommeau qu'elle enveloppe est dégagée au milieu de l'enduit dont les bords sont calcinés et noircis. Au moment de la découverte, la pelliculle d'émail adhérait au bronze, et resta aux mains de l'ouvrier, détachée par l'oxyde qui avait miné la superficie du métal. Les tailles saillantes du dessin étaient empreintes en creux à l'intérieur de la coque, comme elles le sont constamment dans les milliers de débris semblables qui ont été recueillis au mont Beuvray.

Le sol des ateliers était en effet jonché de ces coques, entières ou brisées, que l'on considère comme des malfaçons, et qui devaient être fréquentes dans une industrie aussi peu avancée que celle des Gaulois. Si la cuisson était imparfaite ou le rapport de dilatation et de contraction des

deux substances inégal, l'adhérence n'avait pas lieu ou elle était défectueuse, et la couche d'émail se séparait au sortir du feu ou sous le polissoir. La fabrication de l'émail était souvent incomplète, à en juger par plusieurs fragments de cristal mal transformés, dont l'intérieur est resté transparent dans une enveloppe opaque.

La pâte étendue sur le bronze restait au feu jusqu'à la fusion qui, en unissant le verre et le bronze, si l'opération avait réussi, fixait irrévocablement l'émail entre les tailles d'épargne du métal et à sa surface. Des bavures, sous l'action du feu, débordaient aux contours des clous de bronze, assez semblables, lorsqu'elles étaient détachées, à des rognures d'ongles. Ces nouveaux témoins du travail de l'émaillerie au Beuvray sont aussi nombreux que les précédents, et leurs débris ont été ramassés de même par centaines dans les ateliers [1]. D'autre part les émaux présentant habituellement au sortir du four certaines rugosités, et la couche vitrifiée des nôtres étant presque toujours de forte épaisseur, le polissage était doublement nécessaire. L'émaillerie actuelle se sert à cet effet de l'eau et de la meule de grès ; le procédé gaulois était analogue mais plus long. Il consistait dans l'emploi d'une pierre de grès percée de petites excavations demi-sphériques comme un moule à

1. Tous les objets cités dans ce travail sont déposés au musée de Saint-Germain.

balles, correspondant à tous les modules de têtes de clous, de un à 3 centimètres environ, d'après les types réunis jusqu'à ce jour. Il détachait l'excédant d'émail et les bavures, en amincissant graduellement la coque émaillée jusqu'au moment où l'usure laissait apparaître les reliefs symétriques du bronze et mettait à nu le dessin gravé. Ce moyen n'était pas expéditif, mais son emploi est hors de doute quand on examine les pièces. C'était aussi durant cette opération que les coques d'émail fixées imparfaitement devaient se détacher, et leur nombre laisserait croire que ces sortes d'accidents se produisaient fréquemment.

Les émaux trouvés jusqu'à ce jour au Beuvray sont tous monochromes et rouges, sans qu'on puisse prétendre que les découvertes faites donnent le dernier mot de la question. Les verroteries de toutes couleurs et du travail le plus avancé, qu'on rencontre dans les diverses échoppes, démontrent que les orfèvres gaulois n'ont pas dû rester ainsi limités. Ils obtenaient le bleu au moyen de l'oxyde de cuivre, le violet avec l'oxyde de manganèse ainsi que le noir, en forçant la proportion. Les tailles saillantes du bronze une fois à nu et soumises à une légère oxydation pouvaient entrer elles-mêmes comme couleur dans diverses combinaisons de nuances rouge, noire, verte, en prenant immédiatement sous l'action du vinaigre, par exemple, celle du vert des bronzes antiques.

Les lingots de plomb et de nombreuses ron-

delles d'étain, trouvées chez l'émailleur, servaient à la pratique de son métier. Le premier de ces deux métaux, dans la composition du cristal, lui conserve la transparence; le second, dans celle de l'émail blanc dont on a des échantillons, la lui enlève et le rend opaque.

L'examen des émaux du Beuvray ne permet pas de les confondre avec les pâtes vitreuses employées à froid sur le métal au moyen d'un collage par les Egyptiens et les Grecs. La loupe permet d'y constater les soufflures produites par la fusion. Une fois incorporé au métal par le feu, le verre, d'un inaltérable éclat, défiait les siècles, et si certaines parcelles vitrifiées ont disparu, la cause doit en être attribuée à l'oxydation subséquente du bronze qui, rongé en sous-œuvre, s'est séparé de l'émail.

Si on considère au point de vue artistique les émaux qui nous sont tombés jusqu'ici sous la main, il faut avouer qu'ils pèchent, ainsi que les autres œuvres de l'industrie gauloise, par l'absence d'imagination. On n'a rencontré peut-être que les spécimens vulgaires d'une fabrication susceptible d'avoir donné des produits plus relevés, restés inconnus, mais s'il est permis de la juger sur nos échantillons elle est loin à coup sûr de soutenir la comparaison avec l'orfévrerie grecque et étrusque. Ce qui frappe avant tout, c'est l'éternelle répétition des mêmes formes, des mêmes éléments décoratifs, exécutés souvent avec une grande habileté de main, mais

pauvres d'invention. Dans l'orfévrerie comme dans la céramique, les motifs sont les mêmes, et les cartouches couverts de lignes verticales, horizontales ou croisées, les cercles concentriques et les dents de scie sont le signe de cet art à son début qui caractérise l'industrie des nations peu civilisées, depuis les gravures de la calebasse du sauvage jusqu'aux dessins des vases peints du Kabyle.

Nous complèterons ici la description de l'outillage de l'orfèvre et des objets relatifs à son industrie.

Quelques ustensiles étaient dispersés autour du fourneau décrit précédemment. C'étaient d'abord des tenailles de vingt centimètres, à bec allongé pour saisir dans le brasier le métal, des creusets avec scories, et deux petites pelles à manche de fer de 70 centimètres de long, servant à enfourner ou retirer les objets du feu et attiser les charbons sans danger; un trépied rond en fer, de 15 centimètres de diamètre, afin de maintenir les creusets dont la base demi-sphérique offrait peu de solidité; un vase fabriqué à la main en terre grossière, décoré d'une couronne de traits symétriques, tracés avec la pointe d'une lame tranchante, et déformé par une espèce de vitrification; il se trouvait dans le fourneau même. Le manche en bronze d'une roulette rappelait l'instrument au moyen duquel étaient imprimées sur la terre molle et même sur les feuilles

de métal certaines lignes capricieuses de l'ornementation gauloise; deux petits cubes d'égale grosseur, l'un de bronze, l'autre de plomb, avaient l'apparence de poids; ils étaient en outre accompagnés d'une grosse rondelle de ce dernier métal, trouée, et d'une pile de rondelles beaucoup plus petites, en étain, de la forme de nos pièces de 50 centimes. L'orfévrerie gauloise employait-elle le chalumeau pour certaines opérations minutieuses, au feu, nous n'oserions l'affirmer, mais il a été trouvé dans l'atelier des forgerons [1], et dans celui de l'émailleur deux sections de tubes de cuivre très-mince, de dix centimètres de longueur, dont le diamètre se prêterait à cette supposition. Parmi des pesons ou boulettes trouées, en terre cuite granulée et dure, l'un, de forme conique, percé de part en part, avait été placé sur un axe de métal, maintenu par une cheville dont on voyait l'entaille, pour servir vraisemblablement au polissage.

La quantité considérable de pierres employées par l'orfèvre dans l'exercice de son métier, donne à celui-ci le caractère rudimentaire et parcimonieux d'une industrie un peu barbare et dépourvue d'engins perfectionnés. Indépendamment des polissoirs de grès, excavés pour les têtes de clous émaillés, il comprenait diverses pierres à aiguiser, parmi lesquelles deux morceaux de bois

1. CC 7 du plan.

pétrifiés, usés sur la tranche, et une autre pierre en forme de hache dégrossie, polie aussi sur une face par le frottement du métal; deux silex brisés, un long couteau ou perçoir de silex à deux tranchants, taillé mais non poli et très-aigu, et une grande quantité de polissoirs ou galets usés sur toutes faces par le fourbissage. Peut-être a-t-on rencontré un burin dans cet inventaire de l'orfèvre éduen? c'est une petite broche de fer terminée par une aiguille très-dure, mais dont l'aciération ne peut plus être constatée, aussi nous bornons-nous à le mentionner, en ajoutant que nous avons trouvé depuis une tige d'acier avec une base ronde ayant dû être employée au touret. Du reste, les constatations faites l'an dernier sur la siédérurgie de Bibracte ont démontré que les métallurgistes étaient habiles à souder et corroyer l'acier. Ils devaient connaître le burin puisque leurs ciseaux coupaient le fer.

Notre intention étant de borner cette étude à l'émaillerie, nous passerons sous silence toutes les pièces qui concernent l'orfévrerie pure et la céramique peinte dont on a recueilli un certain nombre d'échantillons, à l'exception d'un seul que son importance ne permet pas de négliger. Après avoir retrouvé l'atelier, les objets fabriqués, les instruments de l'émailleur, nous osons croire à la découverte de son nom, gravé à la main avec une pointe aigüe sur un débris unique d'assiette, au milieu des nombreux fragments de vaisselle ramas-

sés dans sa maison. Il est écrit en lettres grecques, ainsi que tous les noms gaulois trouvés jusqu'à ce jour dans les habitations de Bibracte. On lit sur ce tesson ουππα. La fracture qui précède la première lettre permettait de supposer l'enlèvement d'une partie du nom, mais dans les fouilles de l'année suivante, en déblayant un ravin profond comblé avec des débris métallurgiques, à quelques pas de l'atelier de l'orfèvre, le même nom reparut sur un fragment d'écuelle, écrit d'une manière identique et propre à lever tous les doutes. Quelques restes d'émaux semblaient indiquer que les ruines de la maison de l'artisan gaulois ou du moins les résidus de son travail avaient fourni leur contingent au remblai.

Les rapports de la verrerie et de l'émaillerie ne permettent guère de douter que l'orfèvre de Bibracte ait fabriqué lui-même les verroteries nombreuses et variées trouvées dans son atelier avec des laitiers vitreux. Cette industrie avait atteint, même avant l'époque que nous étudions, une perfection rare, surtout chez les Phéniciens qui la mettaient à profit pour exploiter la curiosité des peuples du bassin de la Méditerranée, et l'on peut se demander si les remarquables échantillons découverts au Beuvray sont dûs à leurs importations ou à leurs leçons. Ils offrent des types et des mélanges de verre colorés aussi remarquables que les produits dont les Vénitiens ont été considérés comme les inventeurs, quinze

cents ans plus tard. Les verroteries de l'orfèvre éduen se composent en général de disques cylindriques de deux à quatre centimètres de diamètre, troués au centre. On versait pour les fabriquer, une petite masse de pâte molle de verre, sur une plaque de métal où ils étaient percés. L'un d'eux, en verre bleu, transparent, est entouré d'une gangue blanche, épaisse et opaque, imitant la porcelaine. Des fils de diverses couleurs, noirs, jaunes, gris, violets, contournés dans la pâte lui donnent l'aspect de moires d'une certaine richesse, qui dénotent des procédés de fabrication très-avancés, les filaments étant tous introduits séparément dans la pâte qui les contient. Un de ces petits rouleaux, mal incorporé dans la fusion, s'était séparé de la pièce à laquelle il appartenait en laissant un vide régulier en forme de spirale. L'ornementation des grains la plus fréquente consiste en petits cercles, avec un point central imitant la forme de la prunelle de l'œil, en gouttelettes bleues sur fond blanc, jetées sur des grains à facettes, souvent du plus bel émail et invariablement trouées, quelquefois en points jaunes semés alternativement en bas et en haut d'une torsade. Le modèle de ces derniers, usités déjà chez les Égyptiens, s'est conservé jusqu'à l'époque mérovingienne. D'autres pièces plus surprenantes, et qui supposent un outillage très-perfectionné, semblent indiquer la taille du verre. Tel est un bracelet en verre bleu, à arêtes vives, qui

ne peut être le produit direct de la fusion. Enfin un menu débris de coupe orné de volutes jaunes dans un fond vert du ton le plus riche, donne la preuve que certaines fabrications émérites attribuées à tort aux peuples modernes, étaient connues non-seulement des peuples civilisés, mais probablement aussi des Gaulois. La découverte de l'émaillerie qui appartient en propre à ces derniers, nécessita des tâtonnements qui déterminèrent dans l'art de la verrerie d'autres progrès ; elle démontre dans tous les cas que cette branche d'industrie si délicate était cultivée par eux puisqu'elle précéda forcément l'émaillerie, dont elle était le point de départ, et dont ils n'eussent pas conservé le monopole durant plusieurs siècles, s'ils n'eussent su fabriquer eux-mêmes leurs préparations [1].

On doit rattacher à la même série un autre spécimen d'orfévrerie combinée avec la verroterie d'un usage fréquent. C'est une fibule ronde en bronze, à champ plein, avec un grain de verre bleu enchâssé sur un pédoncule qui en occupe le centre. Les grains de verroterie passés dans un fil sont nombreux, mais ceux qui simulent des

1. Les explorations auxquelles nous nous livrons depuis cinq ans ne donnent jamais que des résultats partiels et successifs que certaines chances permettent de compléter à la longue ; nous ajouterons aujourd'hui qu'un fragment de creuset très-bien fabriqué et contenant encore du verre a été trouvé depuis, par M. Christian d'Aboville.

pierreries dans une sertissure sont beaucoup plus rares, par suite de la fragilité de leur enveloppe. La fibule en question, remarquable par sa simplicité et la délicatesse de son exécution, forme un petit disque de 28 millimètres de diamètre, orné de deux groupes de cercles concentriques séparés par une zone creuse. La perle bleue simule une fleur dans sa corolle.

Une fibule de même genre avait été trouvée en 1867 dans un vase funéraire, avec cette différence que le pédoncule double de longueur avait deux centimètres et demi. Ce genre de décoration familier aux orfèvres gaulois offre cette particularité d'être resté usité, au moyen âge, en Écosse où les pierreries des bijoux étaient serties sur des supports saillants, identiques à ceux de Bibracte. Tel était un bijou célèbre en Angleterre, la *broche de Lorn*, prise à la bataille de Nardir, sur Robert Bruce dont elle attachait le plaid. D'autres modèles de fibules gauloises, entièrement ronds, sont de même en usage chez les paysans écossais, soit que l'esprit de tradition ait conservé parmi les insulaires d'anciennes formes artistiques, communes autrefois aux Celtes du continent, ou que le même génie ait enfanté les mêmes conceptions.

Toutes les habitations voisines de l'orfèvre du n° 18 renfermaient aussi des traces d'émaillerie sans qu'il soit possible de décider si chacune de ces maisonnettes était le siége d'une industrie individuelle ou une case séparée, d'un grand éta-

blissement. Il faudrait peut-être admettre, dans la première hypothèse, que les habitants des loges éloignées de la voie, sans autre accès que des sentiers, occupaient, pour les foires, au bord du chemin et sous les yeux des passants, un espace proportionné à l'importance de leur commerce, dans les baraques dont l'existence a été reconnue dès l'entrée de l'oppidum. Au n° 19 bis, on trouve une petite loge en maçonnerie, de trois mètres et demi de côté, encaissée de 2^{m} 50 à l'ouest, dont le sol contenait de nombreux restes de coques émaillées, exactement semblables à celles du n° 18 qui renfermait les principaux objets. L'atelier le plus considérable, à dix mètres de ce dernier, semble avoir été consacré exclusivement à l'émaillerie des clous de bronze, tant y sont abondantes les coques striées et les bavures. Il comprenait deux grandes constructions en bois, rectangulaires, enfoncées à un mètre seulement sous le gazon et presque contigües. L'une avait 11^{m} 55 de long sur 7 de large, l'autre 18^{m} 80 sur 10^{m} 55.

Les pellicules d'émail découvertes dans la première, avec huit médailles gauloises, étaient de modèle et de grandeur uniforme, à l'exception de l'une d'elles, double des autres.

La seconde pièce renfermait une quantité considérable de scories ferrugineuses et vitreuses, un débris de brique réfractaire portant l'empreinte d'une douille de soufflet de forge, et une masse de fragments d'émail bien plus considérable que

dans les autres ateliers. Elle était divisée, dans le sens de sa longueur, du nord au sud, par un ressaut en remblai de 80 centimètres de haut, traversé dans toute son épaisseur par les piliers en bois de l'établissement. Ce gradin plaçait à mi-corps, par rapport à la seconde, les ouvriers de la section inférieure en leur permettant d'y travailler comme sur un établi. Un grand fourneau de même dimension que celui de l'orfèvre du n° 18, était creusé au bord de la seconde section et garni aussi d'une petite pelle de fer dont le manche était brisé, de deux débris de tuyères, de scories ou résidus de divers métaux, fer, bronze, plomb, entremêlés de restes d'émail, de verroteries diversement colorées et de clous de bronze, striés ou non, dont l'un était émaillé.

Un exhaussement au centre du fourneau déterminait à la circonférence une rigole pour recevoir les charbons et les creusets ; il renfermait encore une fibule de bronze unie et une seconde striée comme si elle eût dû être émaillée. L'étendue anormale de cet atelier permet de supposer que certaines industries atteignaient à Bibracte, relativement parlant, un développement considérable qui ne s'explique point par les besoins de la population fixe ; ces fabrications devaient trouver leur écoulement, comme on l'a toujours supposé, tant aux foires qu'aux réunions politiques dont l'oppidum était le centre le plus habituel. L'émaillerie surtout, bien que subordonnée à l'orfévrerie,

ne pouvait être montée à une pareille échelle que sur un point commercial de premier ordre, où des produits aussi nombreux pour une classe limitée d'acheteurs fussent restés pour compte sans des moyens de vente exceptionnels.

Le travail des verres colorés sous toutes les formes et des filigranes les plus compliqués était arrivé à Bibracte à un développement bien supérieur à celui de l'émaillerie sur métal, dans les conditions du moins où nous la connaissons aujourd'hui. Un fragment de bracelet de six centimètres de rayon est remarquable, entre plusieurs autres, par ses détails. Enflé fortement à l'extérieur, sa surface interne, presque plane, présente les traces de l'usure qui devait faire disparaître les aspérités résultant du mode de fabrication[1]. La substance du corps de ce bracelet est un cristal transparent, coloré en bleu par du bioxyde de cuivre, rehaussé à sa surface par une dentelure d'émail jaune et, sur ses bords, de deux filets d'émail blanc, opaques et en relief, courant sur toute la longueur. L'émail jaune est coloré par du protoxyde de plomb et le blanc par du bioxyde d'étain, ils ont été l'un et l'autre appliqués au pinceau et ramollis par le feu à une température insuffisante pour déformer le bracelet. Ces deux

1. La description et les observations relatives au mode de fabrication des pièces sont dues à M. B. Renaud, chef des travaux chimiques à l'école de Cluny.

émaux quoique plus facilement fusibles que le premier, l'ont néanmoins pénétré légèrement, leur contact ayant augmenté sa fusibilité. Mais il ressort de l'examen de cette pièce que l'ouvrier qui l'a fabriquée connaissait l'art de peindre sur verre ou sur émail au moyen d'émaux colorés, plus fusibles que la pièce principale, et rendus adhérents par une cuisson répétée.

Nous n'entrerons pas dans la description détaillée de tous les émaux filigranés, trouvés dans nos fouilles, il en est un toutefois d'une complication trop intéressante et d'une composition trop spéciale pour ne pas s'arrêter devant ce petit chef-d'œuvre d'orfévrerie et d'émaillerie gauloise. Ce fragment microscopique paraît avoir appartenu à un chaton de bague. On peut juger d'après ce qui reste qu'il figurait une petite rosace d'un agencement de couleurs remarquable et d'un travail achevé. Le retour des mêmes couches d'émail permet en effet de conclure que le dessin se répétait trois fois en donnant naissance à une petite étoile à six rayons semblables, alternant deux à deux.

L'épaisseur de l'échantillon se compose de deux couches distinctes séparées par une lame d'or, celle du dessus comprend le dessin, celle du dessous est un émail rouge, brun, coloré par de l'oxyde de fer, il assurait l'adhérence de la feuille d'or à la couche supérieure, en se soudant à elle sur les bords.

La couche supérieure, formée par la juxtaposition de lames d'émail diversement colorées, parait résulter, dans l'échantillon, de la soudure de deux tranches prises dans deux baguettes d'émail filigrané soudées du centre à la circonférence. Le retour de ces couches permet d'admettre que la partie perdue de cet objet était formée par la soudure de tranches alternantes semblables aux premières, représentant, comme il a été dit, une rosace à six lobes, noyée dans une masse d'émail rouge vif, coloré par du protoxyde de cuivre.

Les couches d'émail dans l'une des tranches précédentes se succèdent dans l'ordre suivant, en partant du centre : une couche d'émail bleu opacifié par une légère dose de bioxyde d'étain, une zone transparente de cristal incolore permettant d'apercevoir les reflets de la lame d'or emprisonnée dans l'épaisseur du bijou, une couche d'émail noir enveloppant les deux premières, et dont la couleur obtenue par le bioxyde de manganèse se renforce en raison de l'épaisseur. Sur les côtés se détachent deux bandes incolores, recourbées en forme de crosse, à travers lesquelles percent aussi les reflets de l'or. Ces crosses sont engagées en partie dans une couche d'émail vert opaque, coloré avec des oxydes de cuivre et d'étain.

La seconde tranche de filigrane qui, avec la première, forme la presque totalité de l'échantillon, se compose des couches suivantes :

Au centre, émail incolore transparent.

Zone bleue entourant l'émail incolore.

Couche noire bordée extérieurement par l'émail rouge vif de la circonférence, et latéralement par deux lames d'émail blanc en forme de crosses, et noyée partiellement dans une couche d'émail noir.

Autour de la rosace formée par la soudure des six tranches d'émail filigrané existait une bordure d'émail rouge dont il n'est guère possible de fixer l'épaisseur. Le ton très-vif de cet émail opaque est dû au protoxyde de cuivre.

Il est probable que, pour la confection des baguettes filigranées dont les tranches juxtaposées et soudées formaient ces dessins variés, les ouvriers gaulois suivaient la même méthode que celle usitée de nos jours. On ne doit pas désespérer de trouver des creusets renfermant encore une partie de l'émail ayant servi à leur confection, et peut-être les fours indispensables pour ramollir et souder les tranches de filigranes, ainsi que les outils nécessaires pour user et polir la surface nécessairement rugueuse des tranches soudées.

Ce désir a d'ailleurs été en partie satisfait par la découverte des grès employés au polissage des émaux, et celle d'un fragment de creuset de verrier, contenant une part de matière vitrifiée. Notons en outre que l'interposition d'une feuille d'or entre des pierres ou des verres transparents est usitée encore de nos jours dans l'orfévrerie écossaise chez laquelle nous avons eu déjà plu-

sieurs fois occasion de constater la persistance de certaines traditions de l'orfévrerie gauloise.

La découverte des émaux gaulois du Beuvray offre d'autant plus d'intérêt qu'elle touche à des questions encore pendantes et que la date précise de l'application de l'émaillerie à l'orfévrerie est discutée. Ces échantillons comblent une lacune en fournissant, pour la Gaule centrale du moins, un de ces points de repère fixes qu'a vainement cherchés dans les musées de l'Europe l'auteur si compétent de la *Notice sur les émaux du Louvre*.

M. de Laborde ne reconnaît dans aucun produit de l'orfévrerie égyptienne, phénicienne, grecque ou étrusque, les procédés de l'émaillerie proprement dite. Ces peuples si avancés dans les arts et surtout dans celui de la vitrerie ont appliqué ou cloisonné à froid des pâtes vitreuses sur le métal sans avoir su y incorporer par la fusion le cristal pulvérisé avec les compositions chimiques qui lui donnent l'adhérence et une inaltérable coloration.

Pline, qui a transmis de si curieux renseignements sur l'industrie gauloise, se tait sur l'émaillerie. Philostrate la mentionne pour la première fois au commencement du IIIe siècle, et il a été impossible, jusqu'à présent, d'attribuer une date précise à aucun produit émaillé antérieurement à l'époque où il écrivait, bien qu'un nombre plus ou moins considérable de ces produits soit reconnu comme plus ancien. L'écrivain grec, en mentionnant les procédés de cette industrie, et en

annonçant clairement qu'elle n'était pas connue des peuples civilisés de l'ancien monde, a laissé dans le vague le lieu précis de son origine : « Les Barbares, sur l'Océan, étendent, *dit-on*, des couleurs sur l'airain ardent ; elles y adhèrent, deviennent aussi dures que la pierre, et le dessin qu'elles figurent s'y conserve[1]. » L'expression *sur l'Océan* désignait-elle les Bretons insulaires, les Belges, les Gaulois des côtes de l'ouest? L'auteur s'abstient et se retranche derrière un « *on dit.* » L'émaillerie alors était donc inconnue à Rome ainsi que ses inventeurs. Des échantillons, dont le nombre s'accroit, appartiennent à la Grande-Bretagne. Les tumulus de l'Irlande, les rivières de l'Angleterre et de l'Écosse ont fourni des fibules, des plaques émaillées, antérieures à la conquête romaine; on a vu dans les galeries de *l'histoire du travail* des objets émaillés, mors, ornements de harnais de chevaux, attribués au premier âge du fer[2] dans ces pays. Les musées de Belgique offrent de même d'importants spécimens; le collier trouvé en 1838 à Marsal (Meurthe) indique l'existence de l'émaillerie dans le nord, mais les dates certaines manquent, quelles que soient d'ailleurs les probabilités d'antiquité de ces pièces remarquables.

1. De Laborde, description des émaux du Louvre, t. I, p. 23.
2. Catalogue général de l'histoire du travail et monuments historiques, publié par la commission impériale. Dentu, Paris, 1re partie, page 376.

Les émaux du Beuvray prouvent d'abord que l'industrie qui les a produits avait cours au centre de la Gaule, aussi bien que dans le nord; ils fournissent ensuite une de ces dates précises si vainement cherchées ailleurs. L'émaillerie y était pratiquée à l'arrivée des Romains. Cette *invention des Barbares* n'était, après tout, pas plus étrange que celle de l'étamage et du placage des métaux chez les Arvernes et chez les Éduens[1]. Ces diverses découvertes avaient entre elles une affinité qui suppose chez eux le génie perspicace et inventif de praticiens habiles et persévérants. Dans les bouges reserrés, dans les terriers étroits et obscurs des forgerons, des fondeurs, des orfèvres de Bibracte, les métallurgistes gaulois étudiaient, avant la venue de César, les secrets des fabrications et devançaient dans quelques-unes les peuples les plus avancés, sauf, toutefois, en ce qui concerne l'initiative artistique et la fécondité de l'imagination.

Tels étaient les orfèvres émailleurs du Beuvray, que les spécimens de leur industrie ainsi que le lieu où elle s'exerçait rattachent évidemment à la race celtique. Il n'est pas impossible, sans doute, d'admettre que des marchands, des artisans étrangers fussent venus s'établir dans l'oppidum, y commercer des produits de leur pays et offrir

1. On a trouvé au Beuvray un certain nombre de boutons plaqués, de même forme que les boutons émaillés.

aux Gaulois des objets plus raffinés que ceux des fabriques nationales, mais cette supposition ne peut s'appliquer à l'émaillerie. L'émaillerie était une industrie essentiellement gauloise qui, durant les 2 premiers siècles de l'ère chrétienne, fut exclusivement exploitée par les peuples de l'occident. Elle devait s'exercer, comme beaucoup d'autres, avec un certain mystère, avoir ses secrets de métier, sans quoi on n'expliquerait pas comment elle aurait pu, durant tant d'années, échapper aux peuples plus civilisés. L'établissement complet, trouvé à Bibracte, avec son outillage, ses fourneaux remplis de charbon comme s'ils eussent été éteints de la veille, ses pièces fabriquées, enveloppées même de terre réfractaire, dépose en faveur d'une industrie locale. Une troisième considération, tirée de la nature même des objets ouvrés, conduit à la même conclusion.

Tous les motifs d'ornementation sont gaulois. Ils sont calqués sur ceux des poteries et des bronzes, comme on l'a vu, représentant pareillement des chevrons, des lignes parallèles, verticales, horizontales, inclinées, des stries régulières d'un effet satisfaisant pour l'œil, mais sans portée dans l'invention. Cette monotonie sur laquelle nous avons insisté dejà n'est pas un des traits les moins frappants de l'art chez les tribus celtiques, et elle en caractérise à elle seule les productions.

On est donc en droit de considérer les émaux de Bibracte comme de fabrication indigène; l'im-

portance et la multiplicité des ateliers où ils ont été recueillis ne permettent aucun doute à ce sujet.

L'oppidum du Beuvray dut être un des centres de cette industrie. L'étendue des cités gauloises, même les plus populeuses, n'était pas tellement considérable qu'un petit nombre de points d'approvisionnement ne pût suffire aux besoins d'un luxe aussi exceptionnel. Le chiffre restreint des nobles dont les chariots, les harnais, les armes pouvaient recevoir ces ornements dispendieux en limitait à son tour la production. C'était naturellement au chef-lieu de la cité, à l'emporium le plus fréquenté, qu'ils trouvaient à satisfaire ce goût exagéré des parures qui les portait à convertir leur or en bijoux plutôt qu'en monnaie.

La date de ces émaux, et c'est là un côté important de la question, s'établit de la manière la plus sûre au moyen des monnaies qui les accompagnaient. Soixante médailles gauloises, contemporaines de César, ont été recueillies avec eux dans les ateliers d'émailleurs; vingt-sept, de même date, dans la hutte du nº 19 bis seulement. Elles étaient en bloc parmi les charbons d'une poutre qu'elles avaient accompagnée dans sa chute. Dix-huit d'entre elles, à fleur de coin, n'ayant pas circulé, sont de fabrication éduenne, l'unique pièce d'argent était de Dumnorix; les ateliers d'émaillerie existaient donc à la venue de César. Les dernières monnaies en date qu'on ait trouvées dans la vallée

de la *Come-Chaudron* où ils étaient situés, sont quelques bronzes coloniaux, tous antérieurs à l'ère chrétienne, et encore le nombre en est-il excessivement restreint.

En acceptant comme point de départ la pièce la plus récente de toutes celles qui proviennent de cette région, les derniers de nos émaux remonteraient à l'organisation de la Gaule par Auguste, c'est-à-dire qu'ils seraient antérieurs de plus de deux siècles à la première mention de l'émaillerie sur métal.

Les habitations dans lesquelles ils étaient enfouis sont exclusivement gauloises ; le quartier où elles étaient situées, et dans lequel on a récolté 500 médailles gauloises et pas une seule monnaie de l'empire, a été brûlé avant l'ère chrétienne. Ils sont ainsi antérieurs aux produits émaillés d'origine méridionale qui ont figuré à l'exposition universelle; ils sont les échantillons *à date certaine* les plus anciens qu'on ait découverts dans la Gaule centrale jusqu'à ce jour.

DESCRIPTION

DE QUELQUES REFUGES[1]

Par M. Keller, associé correspondant étranger.

REFUGE SUR L'EBNET

Auprès de Weiach, canton de Zurich.

(Planche I.)

A une faible distance de la petite ville de *Kaiserstuhl* et auprès du village de Weiach, on observe un rocher de 350 à 400 pieds, à une distance de 3,000 pieds de la rive gauche du Rhin; la paroi septentrionale de ce rocher se prolonge l'espace d'une demi-lieue parallèlement au village en question. Du plateau de la montagne se détachent deux pointes sem-

1. Cette « Description de quelques refuges » est le complément du mémoire de M. Keller, publié dans le tome XXXII des *Mémoires* de la Société. Le manuscrit égaré pendant les événements politiques de 1870 n'a pu être imprimé alors.
(Note de la Comm. des Imp.)



blables à des bastions, du haut desquelles on peut apercevoir le cours du Rhin, les deux bords de ce fleuve et les hauteurs boisées de la rive allemande. Il existe des endroits qui semblent avoir été désignés par la nature à servir de forteresses, et en vérité celui dont nous parlons, a dû être considéré comme tel dès la plus haute antiquité : cela résulte de l'examen attentif des avantages particuliers qu'il offre sous le rapport de la défense. La pointe occidentale du sommet du rocher appartenant à la formation géologique nommée par les Allemands *Nagelflüh*, se trouve à une profondeur de 15 pieds environ plus bas que le plateau boisé, nommé Ebnet : cette pointe, dont trois côtés forment des précipices verticaux, ne peut être gravie qu'avec peine ; la place, occupée par le refuge, forme un carré long, d'une contenance de deux journaux de terre, et pouvait facilement servir d'asile aux habitants et à leurs troupeaux. Le sol n'est pas entièrement uni ; incliné au nord, il est plus déprimé au milieu. Les fortifications du plateau, du côté seul où il est accessible, consistent en un rempart qui s'étend d'une extrémité à l'autre de ce plateau, dans la direction du nord au sud, en se repliant vers l'extrémité septentrionale située plus bas : il est précédé d'un fossé. Sa longueur atteint 330 pieds, et un relèvement naturel du terrain a été converti en un retranchement formé de terres extraites ou rapportées. Une légère dépression du

sol qui précède le fossé, profitait à l'assiégé ; car l'assaillant, placé sur un terrain en contre-bas, devait gravir un rempart pour entrer dans le fossé ; puis ensuite franchir un parapet de 5 pieds de hauteur, dont le profil est plus sensible à l'extrémité méridionale, parce qu'on devait s'attendre à être attaqué de ce côté.

La hauteur du rempart extérieur atteint encore actuellement une hauteur de deux pieds. La profondeur du fossé est d'environ 12 pieds, en y comprenant la hauteur du retranchement. La largeur est de 15 à 20 pieds. La hauteur du *glacis* ou rempart de terre sur le retranchement, mesure environ 5 pieds.

L'endroit nivelé à l'extrémité septentrionale du rempart, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la base de la montagne et sur la plaine entre la montagne et le Rhin, a très-bien pu servir de poste militaire.

On pénétrait dans le refuge par une lisière étroite pratiquée entre le bord du plateau et la partie la plus élevée du retranchement. Il était facile de repousser l'agresseur, parce que celui-ci se présentait aux coups de l'assiégé du côté où il ne se trouvait pas protégé.

Il n'existe aucune source dans ce refuge, et l'eau devait être cherchée à quelques centaines de pas plus loin.

On n'a pas rencontré d'objets antiques à l'intérieur du refuge, où, d'ailleurs des fouilles n'ont

jamais été pratiquées. Un coup de pioche a mis au jour des morceaux de terre rouge, des charbons et des tessons.

REFUGE DU WÖRNDEL

Auprès de Weiach, canton de Zurich.

(Planche I.)

La pointe de rocher, nommée le Wörndel, ne se trouve séparée de l'Ebnet que par une croupe, longue de 200 mètres, et dont la profondeur atteint de 20 à 30 mètres. L'espace fortifié a la forme triangulaire et l'étendue d'un quart de journal ; conséquemment il n'a pu servir de lieu de protection qu'aux habitants de quelques maisons situées sans doute aux environs du hameau de Zweidlen. Les fortifications du refuge consistent en un double rempart de terre et deux fossés : l'un, intérieur, E F, décrivant un arc de cercle, comme dans la plupart des refuges. L'autre, extérieur; tous les deux placés en arrière et en avant des remparts. La longueur du premier, c'est le plus grand côté du triangle, est d'environ 180 pieds, avec une profondeur de 14 pieds 15 pouces, et une largeur de 47 pieds. Le rempart placé derrière ce fossé, est haut d'environ 5 pieds. Le fossé extérieur G. H., éloigné de 110 pieds du fossé intérieur, parallèle avec le précédent, avec une longueur de 475 pieds environ, n'a que 5

pieds de profondeur et 28 pieds de largeur ; en arrière de ce fossé, existe un plateau boisé.

Des deux petits côtés du triangle : l'un de 130 pieds, regardant le Rhin, se trouve protégé par un banc vertical de Nagelflüh, aussi haut que la tour d'une église; le long de l'autre qui n'a que 80 pieds, on a pratiqué, au niveau du fond du fossé intérieur, une espèce de palier, large de 6 pieds, C D, qui devait servir très-probablement d'entrée au refuge. Les assaillants, pour y parvenir, devaient franchir le fossé intérieur, puis celui venant après, et gravir enfin la rampe, haute de 10 pieds au point D. Il était très-facile aux assiégés de fermer l'entrée qu'ils s'étaient ménagée.

Des trous de sonde ont amené la découverte de quelques pierres qui n'ont rien de commun avec la formation du Nagelflüh, et conséquemment ont dû être apportées de loin, quelques poteries brisées et un fragment de fer à cheval à bords onduleux. Il a été, en effet, prouvé depuis longtemps et plus récemment par le mémoire de M. Nicard, que les Romains ne ferraient pas leurs chevaux : mais il est demeuré incertain si les populations septentrionales et les Gaulois notamment, n'ont pas pratiqué la ferrure. Ce qu'il est bon d'observer, c'est que très-souvent, au-delà des Alpes, soit au milieu d'antiquités gauloises, soit dans les restes d'établissements romains, on a rencontré des fers semblables à celui qui a été trouvé sur le Wörndel. L'absence de charbons dans les fouilles pratiquées

en cet endroit, n'a rien qui doive nous surprendre, car ces charbons ont pu être balayés par la pluie et le vent sur un terrain incliné et ouvert.

REFUGE DU STADLERBERG,

Au lieu dit Hochwache, canton de Zurich.

(Planche I.)

Le refuge qu'on rencontre en cet endroit, lequel a dû servir incontestablement de place de sûreté aux habitants des localités environnantes, telles qu'Hadel, Schüpfhcim, Raat, est, comme sa destination postérieure le démontre, visible de loin. A l'instar des refuges déjà décrits, il pénètre sous la forme d'un angle aigu dans la vallée, et se trouve naturellement fortifié latéralement par deux massifs de rochers verticaux. Le plateau auquel il appartient et dont il forme l'angle, élevé de 200 mètres au-dessus du niveau de la plaine, contient deux arpents. Il est coupé par deux fossés, lesquels courent parallèlement à une distance de 75 pieds l'un de l'autre suivant une ligne courbe, laquelle est plus prononcée à l'extrémité. Le fossé intérieur a 336 pieds de longueur, 30 de largeur, 10 de profondeur. Le rempart, élevé en arrière du même fossé, atteint une hauteur de 5 pieds. Le fossé extérieur offre, comme dans tous les refuges, des proportions moindres ; la longueur n'étant tout au plus que de 25 pieds, avec une profondeur de 6 pieds. L'entrée du refuge ne se

rencontre pas sur la pente extrême de la montagne, mais sur le plateau, et coupe au milieu les lignes de défense. Afin de défendre plus avantageusement cette entrée, on avait pratiqué en G, une espèce de *propugnaculum*, non loin des remparts : les fortifications d'un relief assez considérable, la double pente que l'ennemi avait à franchir, rendaient l'assaut impossible.

Le chemin actuel d'un accès difficile qui conduit de la vallée au refuge, pratiqué dans les temps modernes, a reçu le nom de chemin du Château, ce qui prouve que les endroits fortifiés à une époque aussi éloignée de nous, encore bien qu'on n'y observe ni ruines romaines, ni vestiges de fortifications du moyen-âge, ont reçu le nom de Châteaux.

Jamais au surplus le sol de ce refuge n'a été fouillé, avec le but d'y rencontrer des vestiges antiques.

REFUGE DE BACHS,

Canton de Zurich.

(Planche I.)

Comme dans la vallée de Stadel, on rencontre des endroits fortifiés dans la vallée de Bachs, parallèle avec la première, et comme elle située sur les bords du Rhin. L'un d'eux se trouve immédiatement au-dessus du moulin du village du même nom, là où les pentes escarpées de

cette vallée qu'arrose le Fisibach, se trouvent séparées de la distance d'une portée de fusil. Ce refuge consiste, à proprement parler, en un fourré boisé, lequel ne peut être aperçu de la vallée et encore bien moins escaladé. L'emplacement choisi forme une hauteur naturelle de 100 mètres au-dessus du thalweg; dans un repli de la pente du plateau fortifié, il renferme deux journaux, et se trouve isolé par deux ravins. Les fortifications consistent en un fossé circulaire A B, dont la profondeur est d'environ 20 pieds, et la largeur de 50. Ce fossé isole le refuge des hauteurs boisées qui l'entourent, et dont l'élévation est plus considérable. Dans la langue populaire, le refuge a reçu le nom de Thiergarten, et rien n'empêche de croire, qu'au moyen-âge, cet endroit n'ait servi d'enclos à des cerfs et à d'autres bêtes fauves. Le refuge ne renferme actuellement aucun vestige de retranchement : à une distance de 1,500 pieds environ, on observe cependant à la même hauteur, quelques restes du château, nommé Waldhausen; et quoique cette étroite vallée soit actuellement très-peu peuplée, la découverte de tuyaux en terre, lesquels ont dû servir de conduite aux eaux, démontre que les Romains y avaient formé des établissements.

REFUGE AUPRÈS DE FISIBACH,

Canton d'Argovie.

(Planche II.)

A une demi-lieue nord du refuge situé dans le val du moulin, non loin de Bachs, les extrémités du plateau ont été disposées par la nature elle-même en un lieu de sûreté et de protection pour les populations voisines, par l'existence de ravins profondément encaissés, creusés par deux torrents coulant à travers les bois, et par les saillies en pointes des rochers qui séparent ces ravins. La colline, de forme arrondie, laquelle au surplus n'est accessible que par derrière, c'est-à-dire d'un seul et unique côté, porte aujourd'hui le nom de Sommerhalde ; l'extrémité de cette colline, placée immédiatement au-dessus du village, a été isolée de la montagne par un rempart, dont les deux bras se croisent à angle droit. L'extrémité orientale du plateau n'avait pas besoin d'être fortifiée, à cause de l'inclinaison considérable de la pente : aussi n'y rencontre-t-on ni fossés ni remparts.

Le rempart principal a une hauteur de 6 pieds, avec une largeur de 15. — Le fossé principal a 12 pieds de largeur et 14 pieds de profondeur, calculée du fond de ce fossé. Celui-ci ne forme pas un sillon horizontal, mais s'élève du nord au sud, de manière à former deux niveaux différents. Les remparts latéraux ont 2 pieds et

demi de hauteur, et 10 de largeur. Les fossés, qui les précèdent, n'ont que 5 pieds de large. L'espace renfermé dans les fortifications que nous venons de décrire, a environ 4,200 pieds carrés; il n'est pas uni, et par extraordinaire il est occupé par un amas circulaire de terres rapportées, semblable à un tumulus; aussi a-t-il été fouillé par les habitants de la vallée, dans le but d'y découvrir les trésors.

REFUGE DE L'HÜLLIBÜHL,

Auprès de Neftenbach, canton de Zurich.

(Planche II.)

L'Hüllibühl ou Hüllibü forme l'élévation septentrionale d'une chaîne de collines, dont l'extrémité méridionale se termine brusquement auprès du village de Wülflinghen, et qu'arrose la Töss. Les pentes à l'ouest et au nord sont abruptes, sans être néanmoins interrompues par des masses de rochers; à l'est, l'Hüllibü s'incline plus doucement. Au sud, une croupe, profonde de 20 mètres, l'isole d'un plateau plus élevé. Cette colline a, dans son isolement, 78 mètres ou 200 pieds suisses. L'Hüllibü, d'une contenance de deux journaux, a été converti en place fortifiée, au moyen d'un fossé, lequel coupe la montagne transversalement: ce fossé, large de 25 pieds, atteint une profondeur de 7 à 8 pieds. Suivant une ligne à peu près courbe, ce même fossé se prolonge à l'est, où le refuge est

d'un accès plus facile, en faisant le tour du sommet. Aujourd'hui il se trouve transformé en une espèce de gradin, dont la longueur est de 300 pieds, si l'on ne tient pas compte de la partie où le même fossé se replie. Il serait impossible de retrouver aujourd'hui l'entrée de ce refuge ; et quoique le sol en ait été profondément remué, on n'y a point découvert d'antiquités.

Entre le village de Neftenbach et le prolongement septentrional de la colline dont l'Hüllibü se détache, on a découvert les restes d'un établissement romain, lequel a été décrit dans le tome IV des mémoires de la Société archéologique de Zurich.

REFUGE DU HORMBERG,

Auprès de Bassersdorf, canton de Zurich.

(Planche I.)

Les collines boisées, nommées Mühlberg et Hormberg, dont la pente occidentale est occupée par le village de Bassersdorf, se trouvent séparées par une coupure de 130 pieds que traversait autrefois la grande route romaine, indiquée sur la carte de Peutinger et dans l'*Itinéraire*, allant de Vindonissa à Vitudurum, route avec laquelle se confond actuellement la chaussée de Zurich à Winterthur. Le lieu de refuge choisi par les habitants de Bassersdorf et de Nürensberg sur l'Hormberg, au nord de la route en question, avait reçu

des fortifications formant deux parties distinctes, composées en premier lieu d'ouvrages avancés, c'est-à-dire d'un rempart intérieur et d'un fossé, destinés à défendre l'investissement du refuge : en second lieu, d'un retranchement qui entoure l'Area du refuge, dont le sol est beaucoup plus déprimé.

Ce fossé traverse le bas de la colline : la profondeur est de 5 pieds : il a 20 pieds de hauteur et 70 de longueur en ligne droite sur le plan; Derrière ce fossé s'élève un rempart, haut de 6 pieds, ou de 11 pieds suisses, à calculer du fond même du fossé qui le précède.

La hauteur du rempart est plus grande au milieu; et dans cet endroit, il a l'apparence d'un segment cylindrique. Rien ne permet d'affirmer que le sentier qui le traverse de nos jours, formât, dans l'origine, l'entrée du refuge.

A un éloignement de 140 pieds du fossé en question, qui compose en partie les fortifications extérieures de la place, on en rencontre un autre, qui entoure l'Area du refuge. La longueur de celui-ci est de 337 pieds, sa largeur de 20, sa profondeur de 12. A l'ouest et au nord-est, tout le côté occidental du refuge, dont il n'aurait pas été difficile d'escalader les pentes, se trouve protégé par le fossé qui en côtoye les bords, tandis que le côté oriental plus abrupte, protégé sans doute par des broussailles épineuses et des abatis d'arbres, n'ayant pas besoin d'être défendu d'une

manière aussi efficace, est encore actuellement de 2 pieds environ, tandis que la profondeur du fossé, y compris le rempart, atteint 11 à 12 pieds : il a 15 à 20 pieds de large ; la hauteur du parapet est de 5 pieds environ.

On jouit du nord du rempart d'une vue très-étendue ; et il a dû conséquemment servir de poste d'exploration.

On pénétrait dans le refuge, au sud de la place, par une issue pratiquée entre l'inclinaison du rempart et l'extrémité la plus élevée, ce qui permettait aux assiégés de repousser facilement les attaques de l'ennemi, dont la droite se trouvait exposée aux projectiles des défenseurs du refuge.

Quelques coups de pioche ont amené la découverte de quelques fragments de poteries et des charbons.

L'eau était assez éloignée.

A la pointe sud-est de la place, existe une espèce de bastion, qu'entoure un rempart de 40 pieds de longueur, mais qui, ayant été entraîné sur le talus, n'a plus aujourd'hui que 5 pieds de haut. L'entrée proprement dite du refuge se trouve vis-à-vis la première ligne des fortifications, c'est-à-dire au point I, précisément là, où des deux côtés et en arrière du fossé, un rempart haut de 4 pieds avait été élevé.

REFUGE DE LANGBUCK,

Auprès d'Ossingen, canton de Zurich.

(Planche I.)

Sur l'Hattlenbuck, au sud du village de Trüllilkon, on rencontre une rangée de *tumuli*, lesquels se trouvent décrits avec soin dans les mémoires de la Société archéologique de Zurich. Ces *tumuli* ont été découverts en 1842; quelques années plus tard, en creusant les fondations de la cave d'une maison appartenant au même village, et située sur le côté septentrional de la grande route, on a mis au jour une grande quantité de poteries, dont les formes et les ornements sont identiques avec les poteries découvertes dans les tombelles, ce qui permet d'affirmer que les individus enterrés sur la colline, habitaient le village situé au-dessous.

A un quart de lieue de l'Hattlenbuck, on a également rencontré, en 1844, dans les marécages, sur la rive méridionale du lac Hauser, douze tombes celtiques, semblables aux *tumuli* indiqués plus haut.

Enfin des tombes semblables ont été rencontrées à l'est de Trüllilkon, dont les collines tumulaires avaient été détruites par la charrue. Toutes ces trouvailles prouvent surabondamment que les Celtes ont habité cette localité, dont les habitants s'étaient créé un refuge, en cas d'invasion de

l'ennemi, sur le bord septentrional du lac que nous venons de nommer. En effet, dans les prairies marécageuses dont il occupe le milieu, s'élève une colline de 900 pieds de longueur, large de 300 pieds, haute de 30 à 40 pieds au nord, de 60 à 65 pieds au sud, laquelle par sa position même n'avait pas besoin d'être fortifiée par les mains de l'homme : cependant, pour assurer la sécurité du refuge, on avait pratiqué sur le dos de la colline deux fossés transversaux. Ces fossés sont éloignés l'un de l'autre, de 250 pieds; ils ont encore actuellement 4 pieds de profondeur, et 15 à 20 pieds de large. Au sud du lac, les flancs de la colline sont escarpés; ils sont plus accessibles au nord : aussi y rencontre-t-on aujourd'hui un fossé dans les proportions déjà indiquées, lequel servait à relier les deux fossés transversaux et à fermer l'accès du refuge. Ce refuge nous paraît, en vérité, appartenir à la classe des lieux mentionnés par César, lorsqu'il dit que les habitants des Gaules se réfugient dans les marais à l'approche de l'ennemi. Nous avons fait observer que, par marais, *paludes*, où les vieillards, les femmes et les enfants cherchaient un abri, il fallait entendre des lieux de protection et de sûreté, entourés de marais, évidemment desséchés; car, pendant l'hiver, il n'aurait pas fallu songer un seul instant à se réfugier dans des localités envahies par les eaux.

REFUGE SUR L'UETLIBERG,

Auprès de Zurich.

(Planche II et V.)

Il a été question, à plusieurs reprises, dans les mémoires de la Société archéologique de Zurich, de l'importance historique de la croupe la plus élevée de l'Albis, laquelle est connue sous le nom de l'Uetliberg, et des antiquités qui y ont été rencontrées à différentes époques. Dans les fouilles entreprises sur ce point en 1839 par la même Société, lesquelles avaient uniquement pour but de reconnaître la véritable position du château Uetelenburg détruit en 1268, un certain nombre de constructions celtiques ou romaines se révélèrent aux regards de l'antiquaire de la manière la plus inattendue : on découvrit également quelques objets ayant appartenu à ces deux civilisations, et il devint désormais acquis à la science, comme des trouvailles plus récentes l'ont confirmé, que sur cette hauteur, dès les temps les plus reculés, un certain nombre d'hommes avaient dû habiter, si ce n'est d'une manière permanente, au moins momentanée.

Les mêmes fouilles ont en outre montré d'une manière évidente que, du temps des Romains, au même endroit, il existait une construction, munie d'un appareil de chauffage, et sans aucune espèce de doute, une *specula;* et qu'en troisième lieu,

pendant la durée du moyen-âge, le siècle et le nom du fondateur restant inconnus, un château-fort y avait été élevé. Le sol du plateau de la montagne renferme un certain nombre d'objets de petite dimension, déposés à diverses époques, et formant des couches successives, lesquelles appartiennent aux trois civilisations celtique, romaine, germanique, qui, tour à tour, ont pris possession du même plateau.

La présence des ossements de cerfs, de cochons et d'autres animaux et des poteries brisées que renfermait la couche la plus profonde, et dont quelques fragments se sont trouvés mêlés au mortier des fondations des murailles, une fois l'idée rejetée d'un lieu de sacrifices, n'était pas facile à expliquer. En effet, on ne comprenait pas comment on pouvait rencontrer, à une pareille hauteur, des objets semblables ; et ce n'est que beaucoup plus tard, et par la comparaison des tessons de poteries qu'on y a rencontrés avec ceux qui ont été trouvés dans les habitations lacustres, et dont l'identité ne pouvait pas être contestée, que prévalut l'opinion que la croupe de la montagne avait dû servir de place de sûreté et de protection aux plus anciennes populations du pays.

Cette manière de voir se trouva confirmée par l'étude attentive des différentes parties de la montagne et des fortifications élevées successivement sur le même point, et des objets divers rencontrés au même endroit.

L'ensemble de la forteresse se compose aujourd'hui de trois parties : la première, qui renferme six journaux, s'incline doucement à l'ouest, et forme un triangle irrégulier ; elle a reçu le nom d'Egerten ou Allmend : elle occupe l'étage supérieur de la montagne ; la seconde partie, à laquelle nous donnerons le nom de *réduit*, et qui a dû servir de lieu de refuge ou de protection, mais dans des dimensions plus restreintes que l'Allmend, se compose d'une éminence détachée de celui-ci ; enfin la troisième partie consiste dans la cime proprement dite de la colline appartenant au Nagelflüh, laquelle occupe l'étage supérieur de la montagne, et se trouve maintenant occupée par une auberge.

(A) ALLMEND ou EGERTEN.

En ce moment, plusieurs chemins conduisent vers le sommet de la montagne et vers l'Allmend, lequel, dans des temps plus éloignés de nous, ne formait qu'un pâturage ; mais qui, depuis trente ans, a été converti en champs labourés. L'un passe du côté méridional, s'élève de la crète de la montagne en formant un hémicycle autour de la pointe du rocher ; il appartient au moyen-âge, c'est-à-dire à l'époque de la construction de la ferme qui dépendait du château, au-dessous du sommet. Tout prouve que les villages de Baldern, de Manneg, de Sellenbüren, communiquaient

avec l'Uetliberg par ce sentier : il a été récemment élargi, par le propriétaire de l'auberge, au point d'être accessible aux voitures. L'autre chemin, qui part du côté occidental et descend dans la plaine, doit être regardé également comme moderne, et n'est pas antérieur à l'époque où l'aubergiste a commencé à s'approvisionner au moyen de voitures. Sa direction avait été au surplus indiquée à l'avance, par l'existence d'une sente partant de Ringliken à travers les bois.

L'accès originaire du refuge dans la direction de l'Allmend, se trouve à peu près au milieu de la descente du côté septentrional et s'élève à partir du second étage de la montagne sous la forme d'un chemin creux profondément encaissé jusqu'à l'Allmend. Si maintenant nous nous occupons des moyens défensifs de l'Allmend, nous serons amenés à considérer comme l'endroit principal du refuge, c'est-à-dire de cette partie de la montagne où sous le coup d'un danger pressant, les populations de la vallée de la Limmat se réfugiaient avec leurs troupeaux et leurs richesses, le côté septentrional, parce que ce côté était plus facilement accessible, et conséquemment exposé à de plus grands dangers. Les fortifications consistaient en un rempart pratiqué à l'extrémité la plus en pente du septentrion, et se dirigeant vers la partie méridionale du plateau, rempart dont la hauteur atteint 10 pieds, et la largeur 40. A l'extrémité septentrionale, il servait, comme nous

le verrons bientôt, à protéger le *réduit;* à peu près dans son milieu, il se trouve coupé par l'entrée du refuge, chemin creux formant une entrée qui pouvait être facilement défendue de la hauteur du rempart. Le côté sud du réduit, étant le plus exposé aux attaques de l'ennemi, se trouvait protégé ou couvert par un fossé creusé de main d'homme, lequel forme à l'angle un demi-cercle.

Ce point, qui a dû être aplani, lors de l'établissement de la route carrossable que nous avons indiquée, et de telle manière qu'il n'en est demeuré qu'une élévation, encore à peine sensible aujourd'hui, a dû être fortifié plus tard, et sans aucun doute à l'époque du moyen-âge par une muraille; car vers le Reppischthal, on a trouvé des morceaux de tuf taillés soit sur le sol, soit dans le sol lui-même.

Néanmoins comme c'était principalement à l'ouest que les réfugiés du plateau devaient s'attendre à être attaqués, les moyens défensifs avaient été augmentés de ce côté; et en réalité, nous trouvons à la pente de la montagne un second rempart, qui a dû beaucoup plus souffrir, soit dans sa hauteur, soit dans son étendue, tout à la fois de l'éboulement des terres et de l'arrachage des racines des arbres: il n'est plus en effet reconnaissable qu'en hiver sur quelques points de son contour; et quand les buissons, qui recouvrent le sol, ont perdu leurs feuilles. Il court parallèlement au rempart supérieur, et, coupant la muraille trans-

versalement, vient se réunir au fossé déjà désigné.

Le côté septentrional de l'Allmend, se terminant d'une manière très-abrupte, ne peut être escaladé qu'avec peine ; conséquemment il n'avait pas besoin d'être fortifié de la main de l'homme : le côté méridional, quoique moins difficile à gravir, se trouvait protégé suffisamment par des buissons épineux et des branches d'arbres entrelacées, lesquels rendaient même l'ascension du même côté assez pénible.

A l'est, l'Allmend est coupé par un rempart, lequel se trouve traverser le plateau plus étroit de ce côté, mais qui appartient au système défensif du sommet de la montagne.

Pour favoriser le séjour plus ou moins prolongé d'un nombre assez considérable de familles réfugiées avec leurs troupeaux à cette hauteur, une provision suffisante d'eau potable devait être une chose de première nécessité : une source assez abondante, indiquée sur le plan par la lettre I, laquelle sourd environ 40 pieds au-dessous de la pente abrupte, du côté septentrional de la montagne, devait en grande partie suffire au besoin indiqué. Cette source, qui alimente en ce moment la ville de Zurich, avait été utilisée par la garnison romaine ; car, s'il faut en croire l'ancien propriétaire de l'auberge de l'Uetliberg, lorsqu'on a voulu la capter de nouveau, on a rencontré quelques tuiles romaines de revêtement. Une seconde source, mais beaucoup moins abondante, et dont

le produit est actuellement recueilli dans un bassin et élevé ensuite au sommet de la montagne, se rencontre à l'extrémité de la pointe extrême. Mais éprouvait-on de plus grands besoins d'eau, il était alors nécessaire de la chercher soit à l'ouest, soit au sud du talus, et conséquemment en dehors des lignes fortifiées.

Sauf quelques pointes de javelots en fer, on n'a, que je sache, rien rencontré sur le plateau de la montagne qui a été labouré et ensemencé depuis plusieurs années : et il y a peu d'espérances à concevoir des fouilles à venir, parce que les antiquités du même genre dans le cas où elles viendraient à se montrer, seraient aussitôt recueillies et emportées par les ouvriers.

(B) SOMMET.

Réduit à l'est, le sommet de l'Uetliberg, formé d'un bloc de Nagelflüh, isolé de trois côtés, est élevé de 467 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 60 pieds environ au-dessus du plateau de l'Allmend. Il offre une surface horizontale de trois quarts de journal avec une vue, qui n'est bornée nulle part, sur une partie importante de la Suisse occidentale.

Nous avons déjà signalé le rempart désigné par les lettres N. O. sur le plan, lequel partant du côté oriental de l'Allmend, coupe le sentier qui conduit au sommet de la montagne. Il serait impos-

sible d'en donner de nos jours les dimensions exactes, car la culture l'a presqu'entièrement fait disparaître. Il n'atteint même plus le bord extrême de la montagne : mais dans les dix premières années de ce siècle, il était encore assez bien conservé.

Ce premier rempart se trouve séparé du second par un fossé, large de 30 pieds, qui est presque comblé par les matériaux des deux remparts en question. Le second rempart P. Q., quoiqu'il ait beaucoup perdu de sa hauteur primitive, atteint encore plusieurs pieds de hauteur ; et comme dans l'autre, il est facile d'y reconnaître le produit de terres rejetées par la main de l'homme.

Le premier rempart est accompagné d'un fossé de 50 pieds environ R. S., lequel, au moyen-âge, fermait le fossé du château-fort qu'il fallait alors franchir sur un pont mobile, et qui traverse aujourd'hui le sentier qui fait le tour du sommet de la montagne.

En arrière de ce rempart, on trouve un troisième ouvrage défensif, semblable à un bastion, à savoir : un rempart T. U., formé de terres rejetées, dont la longueur égale 6 à 7 pieds, pratiqué sur le sommet de la montagne, et dont la partie supérieure a été retranchée de nos jours ; néanmoins à partir du fond du second fossé, sa hauteur atteint encore 35 pieds. Ainsi le plateau de la montagne formait une place défendue par trois ouvrages différents, savoir : par un parapet accompagné d'un

fossé de 6 pieds et qui le précédait ; ensuite par un rempart avec fossé, et enfin par un second retranchement, dont le fossé n'est plus reconnaissable de nos jours.

Le chemin assez pénible pratiqué sur la pente de la montagne, traversait les trois fossés, et aboutissait aux trois points fortifiés, de manière à ce que l'assaillant offrit à l'assiégé le côté droit découvert.

Maintenant, la question de savoir si les fortifications, telles que nous venons de les décrire, doivent être regardées soit comme l'œuvre des populations celtiques, soit comme celle des Romains, ou comme ayant été construites au moyen-âge, cette question, dis-je, ne peut être résolue d'une manière absolue et avec une certitude complète. Mais nous devons considérer l'hypothèse qui les ferait attribuer aux Romains comme peu admissible, car les *specula*, et il est impossible de songer à aucune autre espèce de construction sur ce point, n'appartiennent pas aux constructions militaires proprement dites, surtout quand elles sont élevées dans l'intérieur des terres défendues par de simples retranchements d'un profil peu sensible et par des palissades. Mais à l'époque celtique, un rempart en terre, quel qu'il fut, était plus que suffisant pour protéger un *speculum*.

Maintenant, si nous examinons les constructions militaires du moyen-âge, nous devons observer que,

dans les châteaux-forts les plus anciens, presque toujours, on est habitué à rencontrer un premier rempart, du côté le plus rapproché du château-fort; ce rempart est précédé d'un fossé, et l'un et l'autre sont plus importants que les fortifications plus éloignées. D'un autre côté, les moyens défensifs que nous avons décrits comme les ayant rencontrés sur le sommet de l'Uetliberg, répondant parfaitement aux fortifications des autres refuges, étaient en quelque sorte réglementaires : si maintenant nous comparons ce refuge aux nombreux châteaux gaulois de la France et de l'Angleterre, nous ne retrouvons pas dans ceux-ci même une seule des parties constitutives des refuges que nous décrivons ; opposées au caractère commun de l'art militaire gaulois, elles ne peuvent conséquemment appartenir à l'époque où celui-ci était en pleine vigueur.

Mais d'ailleurs, pour déterminer l'époque précise à laquelle remontent les plus anciens ouvrages défensifs placés sur l'Uetliberg, les objets qui y ont été rencontrés n'offrent-ils pas un point de comparaison d'une très-grande importance ?

Dans les fouilles pratiquées en 1835 par la Société des Antiquaires de Zurich, lesquelles au surplus se bornèrent à donner quelques coups de pioche en différents endroits, au centre du sommet de la montagne, après l'enlèvement d'un pied de terre glaise, on rencontra les objets déjà mentionnés. Or, il n'est pas difficile de ranger le pro-

duit de ces fouilles, suivant les différentes périodes de temps auxquelles les objets trouvés appartiennent, car il ne peut s'élever aucune espèce de doute sur l'origine d'aucun d'eux. Un simple coup-d'œil permet d'attribuer aux populations celtiques une quantité considérable de vases brisés qui, pour la plupart, sont identiques avec les fragments de pots trouvés dans les habitations lacustres et les *tumuli* les plus anciens. Ce sont des vases qui ont dû servir soit à la conservation, soit à la cuisson des denrées alimentaires, et qui avaient été portés dans le refuge par les populations de la vallée, lesquelles, durant la guerre, avaient trouvé à se mettre à l'abri sur cette hauteur.

(C.) RÉDUIT DU COTÉ MÉRIDIONAL.

Ce petit *réduit*, lequel, dans tous les cas, a dû servir de poste d'exploration, et comme celui du sommet de la montagne, de refuge aux habitants de la vallée, forme le prolongement du plateau dans la direction de la crête de la montagne, et n'a pas une étendue considérable. Il s'étend depuis la coupure à travers laquelle passe le sentier conduisant au sommet du plateau, dans la direction du sud au nord, jusqu'à l'extrémité de la montagne, et se trouve protégé de ce côté par le rempart indiqué plus haut, et par un fossé antérieur V. W., et rien n'empêche de croire que, dans les dernières extrémités, un abattis d'arbres ne com-

plétât la défense. Le rempart atteint même aujourd'hui une hauteur de 5 pieds, avec une largeur de 20 pieds ; le fossé, calculé de la hauteur du rempart, a lui même 41 pieds de large, avec une profondeur de 4 pieds et demi. Le *réduit*, sur les autres côtés, se trouve suffisamment protégé par l'inclinaison considérable des pentes de la montagne, et conséquemment n'exigeait aucune défense artificielle. La surface du sol enfermé est si peu considérable, qu'il n'a dû servir d'asile qu'à un très-petit nombre de familles.

L'importance de cet emplacement, comme appartenant au système protecteur de la montagne, ressort non-seulement des fortifications qui y ont été reconnues, mais encore des objets qui y ont été rencontrés. A la fin de l'automne de l'année 1866, j'ai vu moi-même pratiquer des fouilles en plusieurs endroits, à une profondeur de 18 pieds, là où le sol naturel commence à se montrer : et partout j'ai rencontré des charbons et des poteries parfaitement identiques aux vases de terre trouvés dans les habitations lacustres, quelques instruments en bronze, et un peson en argile, ce qui achève de démontrer que cet endroit a servi d'habitation momentanée aux habitants de la vallée.

Si maintenant nous nous demandons où se trouvaient les habitations ordinaires des hommes qui, en temps de guerre, ont pu se réfugier sur l'Uetliberg avec tout ce qu'ils possédaient, on ne peut

évidemment songer qu'aux populations de la vallée de la Limmat. Un chemin, qui n'est pas trop pénible, conduisait les fuyards aux premiers escarpements de la montagne, auprès d'Albisrieden ; et de là au commencement du sommet, et par des pentes insensibles à l'extrémité la plus élevée. A l'appui de l'opinion qui admet que les habitants de la même vallée se réfugiaient à cet endroit, nous pouvons citer la trouvaille de quelques fragments de grès rouge, dans la masse de tessons rencontrés sur le *sommet* et dans le *réduit*. Tout le monde sait que des blocs erratiques de cette roche se rencontrent en quantité considérable dans la vallée de la Limmat, mais qu'on les cherche en vain dans la vallée de la Reuss.

REFUGE D'HEIDENBURG,

Auprès d'Uster.

(Planche II.)

Le ruisseau, nommé Aabach, qui sert de décharge au lac Pfäffiker, coule à une lieue environ à l'est d'Uster, dans une étroite vallée dont la largeur varie entre 200 et 300 pieds, et qui se trouve fermée des deux côtés par des masses de rochers escarpés. Au milieu de cet étroit passage, existe un ravin de 70 pieds de profondeur, large de plusieurs centaines de pieds, lequel a dû être creusé par les eaux à une époque inconnue. Ce ravin isole un morceau de la paroi méridionale de

la roche appartenant à la formation géologique nommée *Nagelflüh*, de la masse principale. La surface de cette langue de rocher, en n'y comprenant pas le rempart et la pointe, peut avoir environ 260 pieds de longueur et 120 pieds de largeur. La pointe, dont la surface actuelle est insignifiante, s'enfonce de 60 pieds environ dans le ravin : elle a été rétrécie, soit par la décomposition de la pierre sous l'influence de l'atmosphère, soit par la destruction artificielle d'une partie de sa masse ; elle ne tient au plateau que par une jetée creusée au milieu, en forme de pont. Le refuge a été isolé à l'endroit où commence la langue de rocher par un double rempart et un double fossé, lesquels en coupent la pente. Le rempart intérieur s'élève de 10 à 12 pieds au-dessus du sommet de la place et du fossé, qui le précède, est large d'environ 35 pieds. Il n'est pas sûr que l'établissement du dernier n'ait pas été facilité par la nature. Le second rempart et le fossé au contraire, sont l'œuvre personnelle de l'homme. Le premier a 10 pieds environ de hauteur et 20 de largeur : le second, large de 12 pieds, a une profondeur de 7 pieds.

L'entrée du refuge consiste en un chemin étroit qui se trouve entre le pied du rempart le plus considérable et la pente de la montagne : il a été établi de manière que l'assaillant présentât le côté droit que rien ne protégeait aux défenseurs placés sur la hauteur du rempart.

REFUGE SUR L'HEIDENBURG SUPÉRIEUR,

Auprès de Birchweil.

(Planche II.)

Le refuge de cette localité se distingue des places fortifiées que nous avons décrites jusqu'ici, parce qu'au lieu de former la partie avancée ou saillante d'une montagne, il occupe le sommet d'une colline, et se trouve en conséquence protégé par un rempart circulaire. Sous ce rapport, on peut dire qu'il ressemble aux nombreux ouvrages défensifs qui se rencontrent sur les bords du Rhin, et partout dans les contrées germaniques ou slaves. Le diamètre de l'espace, légèrement déprimé, se trouve circonscrit par un rempart de 55 pieds environ, et conséquemment ne pouvait contenir qu'un petit nombre de familles. Le fossé qui l'entoure, a 26 à 28 pieds de large, et 5 à 6 pieds de profondeur : derrière ce fossé, on rencontre le rempart, lequel se trouve un peu moins élevé que la surface du sol qui l'enferme. L'absence ici d'un second rempart et d'un autre fossé, lesquels, comme nous l'avons vu, ne manquent jamais dans les autres refuges, nous autorise à croire qu'une palissade circulaire contribuait pour une part importante à la défense de la place.

Le refuge n'est entouré ni de précipices inaccessibles, ni de collines abruptes ; en conséquence il n'aurait pas été suffisamment à l'abri des

attaques de l'ennemi, si des fortifications particulières n'en eussent rendu l'approche plus difficile.

REFUGE DE L'ALTE-BURG,

Non loin de Bülach.

(Planche III.)

Au nord-ouest de Bülach, dans un des replis formés par la Glatt, s'élève une langue de terre de 120 pieds au-dessus du niveau du même ruisseau, et de 30 pieds au-dessus du sol de la plaine : cette langue de terre forme une jetée de 400 pieds de longueur, et de 60 à 90 pieds de largeur : se relevant à l'est, elle s'abaisse insensiblement à l'ouest. Les pentes sont, sauf sur un seul point, naturellement abruptes et même infranchissables au nord-ouest : réunies au sud-est, elles forment un angle aigu, lequel s'avance dans les eaux de la Glatt. La main de l'homme, à une époque inconnue, a transformé cette colline en une forteresse ; là, en effet, où elle était accessible, c'est-à-dire à l'est et au nord-est, elle a été isolée par un fossé, profond de 10 pieds, dont la longueur atteint 8 à 900 pieds, enveloppe une des extrémités et un des côtés de la colline. Ce fossé est accompagné d'un rempart de 10 à 12 pieds de haut, suivant à l'est une ligne droite pour rendre l'assaut du refuge impossible du côté du ruisseau. Un second fossé extérieur de dimensions plus médiocres que le

fossé intérieur, complète la défense. Au nord, les fossés et le rempart ont une longueur moyenne de 20 à 22 pieds.

Le plateau où se trouve la place, atteint au milieu une largeur de 90 pieds, sur une longueur de 400 pieds, avec une inclinaison de 60 à 70 degrés jusqu'aux fossés. Au milieu du même plateau, il existe une colline arrondie de 7 pieds de haut, de 40 pieds de large, laquelle a été fouillée inutilement. Aucune trace de remparts, l'entrée du refuge ne se montre nulle part. Dans la plaine, au sud de Bülach, existent plusieurs *tumuli*.

REFUGE DE SAAL,

Auprès de Rumstal.

(Planche III.)

La place occupée par ce refuge, renfermant plusieurs journaux de terre, est limitée sur trois côtés par des pentes d'un accès difficile, à une hauteur de 580 pieds de la vallée, nommée Rumstal, et finit au sud en un plateau boisé, d'une élévation moins considérable. Quoique toute la partie supérieure de cette localité fût également propre à servir de lieu fortifié, une partie seulement a été utilisée dans ce but, et en conséquence, munie de fortifications. Nous devons en chercher le motif dans le nombre sans doute peu considérable de ceux qui s'y réfugiaient ordinairement, et en même temps dans la nécessité où l'on se serait

trouvé de réunir un plus grand nombre d'hommes pour garder des lignes de défense trop étendues. Ces lignes de défense consistaient, comme il est facile de le constater aujourd'hui, dans un double fossé, avec un rempart entre chacun d'eux. Ce rempart en question atteint encore aujourd'hui une hauteur de 6 pieds, et une largeur de 20 à 30 pieds ; originairement, il a dû s'élever de 10 à 12 pieds. Le fossé intérieur a 15 pieds de large, 5 à 6 pieds de profondeur : le fossé extérieur a 12 pieds de largeur et 6 pieds de profondeur.

Ce double fossé commence à l'ouest de la montagne, trente pieds au-dessous du plateau, le long d'une rampe placée au-dessous, large de 20 pieds, puis suit une ligne droite l'espace de 78 pieds sur la hauteur, et se termine en un fossé, large de 12 à 15 pieds, qui se replie presqu'à angle droit, et se continue ensuite jusqu'à l'extrémité nord du plateau. De ce côté, le fossé semble s'effacer insensiblement, et le rempart qui l'accompagne, est d'un relief peu sensible. L'entrée ou l'accès du refuge, qui ne pouvait être attaqué facilement qu'au sud, n'est pas facile à déterminer. Il renfermait plusieurs journaux de terre.

REFUGE SUR LE GRAUHOLZ,

Non loin de Berne.

(Planche III.)

Les fortifications de ce refuge, situé à une lieue

et demie de Berne, sur la pointe occidentale du Grauholz, ne consistent que dans un fossé de 15 pieds de profondeur, lequel coupe transversalement la colline sur laquelle il a été pratiqué.

REFUGE DE DOZIGENBERG,

Non loin de Bienne, canton de Berne.

(Planche III.)

Ce refuge est situé à une lieue et demie à l'est de Bienne, sur les pentes du Bürenberg, lesquelles aboutissent à l'Aar ; au sud-ouest, au-dessus du village de Dozig, qui a donné son nom à une partie de la montagne. Il consiste en une place carrée isolée, défendue sur trois côtés par des pentes roides et abruptes, sur le quatrième au moyen d'un fossé, qu'aucun rempart n'accompagne.

REFUGE SUR LE SCHWANDENBERG,

Dans la forêt de Bärenried, auprès de Schwanden, Canton de Berne.

(Planche III.)

Des deux refuges existant sur le sommet du Schwandenberg, le dernier est situé plus haut, à une hauteur de 350 pieds, à l'est. La hauteur du rempart occidental de ce dernier atteint 4 pieds 4 pouces au-dessus du sol, et la profondeur du fossé qui le précède, a 13 pieds 2 pouces. Le rempart orien-

tal de son côté est haut de 9 pieds 8 pouces ; et la profondeur du fossé dont il est accompagné, descend à 14 pieds. La hauteur du fossé transversal au point I, est de 8 pieds 9 pouces, tandis que la profondeur du même fossé est de 12 pieds 6 pouces.

Dans le refuge n° 2, le rempart occidental atteint à la hauteur de 10 pieds 7 pouces, mais le rempart oriental n'a que 6 pieds 8 pouces : les fossés qui accompagnent l'un comme l'autre offrent la même profondeur. On doit présumer qu'à l'origine, les remparts étaient plus élevés, les fossés plus profonds. Cependant, en général, l'aspect des lieux n'a pas changé : ils sont actuellement boisés comme autrefois.

Les fouilles qui ont été pratiquées sur ces deux points, n'ont rien fait connaître qui mérite d'être signalé, sauf quelques charbons et quelques fragments de granit rougis par le feu. Les *tumuli* marqués des lettres B et D sur le plan, ont été rasés, et on n'y a trouvé qu'un fragment d'instrument en bronze, une bague en lignite et quelques fragments d'une urne funéraire, ce qui autorise à croire que ces tombeaux avaient été violés antérieurement.

Sur le Haselberg, à un quart de lieue d'Hindel-Bank, on voit encore aujourd'hui des retranchements différents de ceux que nous venons de décrire très-succinctement : ces retranchements forment cinq terrasses, s'élevant les unes au-des-

sus des autres sur le flanc nord-ouest de la colline du Haselberg : chacune d'elles a 135 pas de longueur sur 15 à 20 de largeur, et de 6 à 7 pieds de hauteur.

REFUGE DE TEUFELS'OBERTILLI,

Auprès de Stäfa, canton de Zurich.

(Planche IV.)

A 330 pieds environ au-dessus du niveau du lac de Zurich et du village de Stäfa, les eaux ont creusé, dans la suite des temps, sur les bords du plateau, deux profonds ravins, lesquels prenant naissance à une distance d'une centaine de pieds l'un de l'autre, et 600 pieds au-dessous, au pied de la pente du plateau, forment en se réunissant un triangle isocèle. La portion de terre enfermée dans ce triangle était très-propre à servir de lieu fortifié : en effet, sur les deux côtés les plus longs du triangle, la profondeur en rend l'escalade difficile. Pour défendre la place du côté du plateau où elle était accessible, on a pratiqué un fossé qui, profond de 15 pieds, aboutit à ses extrémités aux ravins signalés ci-dessus, et isole ainsi complètement la place, dont la surface a 65 pieds de large, 122 pieds de long, et domine les environs. Il n'existe plus aucune trace de rempart; et nous admettons comme très-vraisemblable qu'une palissade protégeait la pente du refuge, dont l'entrée ne se laisse reconnaître nulle part.

REFUGE DU MÜNNEBERG

Dans l'Emmenthal, canton de Berne.

(Planche IV.)

Le Münneberg est situé à l'entrée de la vallée de Sumiswald dans l'Emmenthal, sur une pointe avancée des hauteurs qui s'élèvent au-dessus de l'Ützelflüh, et pénètrent jusque dans le val de Grünen. Le plateau est situé à 2,100 pieds au-dessus du niveau de la mer, et 1,000 pieds au-dessus du sol de la vallée. Cette colline forme un lieu de sûreté et de protection que la nature et l'art ont fortifié. Sa surface à peu près unie, de forme ovale, a 93 pieds de longueur et 31 pieds de largeur ; elle se termine de chaque côté par des excavations arrondies. Sur le grand côté occidental, le plateau s'incline sous un angle de 45 degrés et se termine en un précipice infranchissable, lequel domine la vaste place au-dessous. Au nord et à l'ouest, le même plateau s'incline sous un angle semblable, et aboutit à un fossé creusé de main d'homme : ce fossé a 24 pieds environ, fait le tour du plateau, et se trouve protégé par un rempart A B. Ce rempart et ce fossé forment la partie supérieure des fortifications du refuge. A vingt pas environ au-dessus, la colline se trouve entourée sur trois côtés par un second rempart, haut de 10 pieds, et en moyenne beaucoup plus large, mais plus irrégulier que le premier : il se

trouve interrompu en C où se trouve l'entrée de la forteresse.

REFUGE DE RÜTI,

Auprès de Fchraltorf, canton de Zurich.

(Planche IV.)

La colline, nommée Rüti, se trouve isolée dans une petite vallée marécageuse, large à peine de quelques centaines de pieds, sur une base elliptique, de 503 pieds de circonférence. Cette colline a la forme d'un cône tronqué, dont le sommet a de 15 à 20 pieds de diamètre ; elle doit son existence tout à la fois à la nature et à la main de l'homme : mais ce qui la distingue surtout des autres refuges, c'est l'existence d'une triple enceinte, composée de murs et de fossés, laquelle ne forme pas un cercle, mais une ellipse avec des différences de hauteur et de profondeur. C'est surtout au nord que les vestiges de ces fortifications sont le plus facilement visibles aujourd'hui. Le fossé le plus rapproché du centre de l'endroit fortifié atteint une largeur de 35 pieds, une profondeur de 5. Le premier rempart a 14 pieds de large ; la profondeur du second fossé offre la même profondeur que le premier, mais il n'a que 26 pieds de large. Le second rempart n'a que 10 pieds de large. On remarque des proportions semblables dans la troisième enceinte.

Au sud, les fortifications s'éloignent considéra-

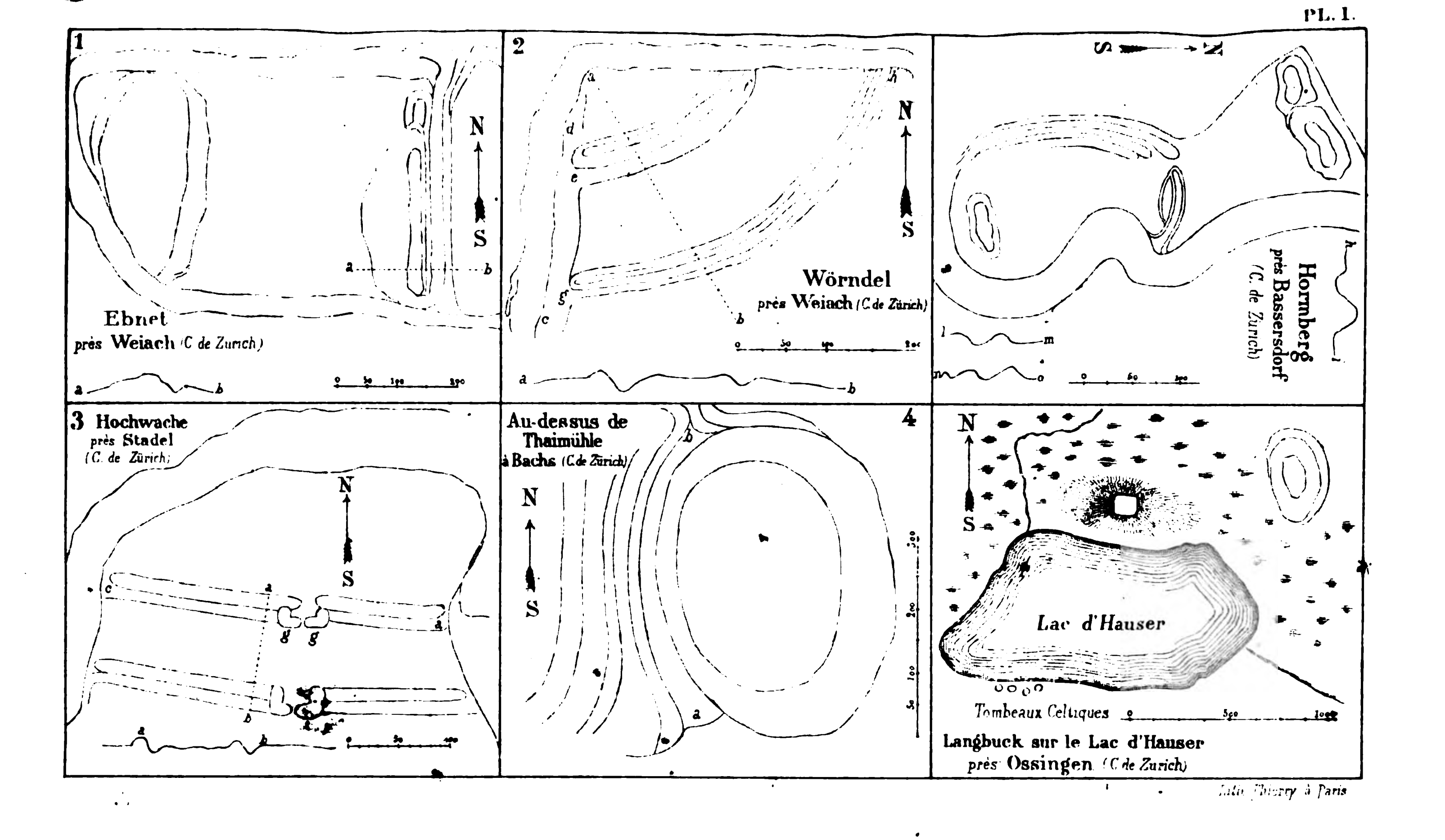
blement des limites de la place ; et un espace de 140 pieds en sépare la dernière ou troisième enceinte, tandis que sur les autres côtés, l'éloignement n'est plus que de 100 pieds. Il est difficile de s'expliquer cette différence dans l'assiette des fortifications. Il n'existe aucune entrée proprement dite pour ce refuge, laquelle avait dû être pratiquée au sud-est à l'endroit le plus accessible, c'est-à-dire à l'endroit où l'on pouvait arriver à pied sec ; il se pourrait bien au surplus que les fossés extérieurs aient pu être inondés en cas d'attaque, car le marais n'est pas loin,

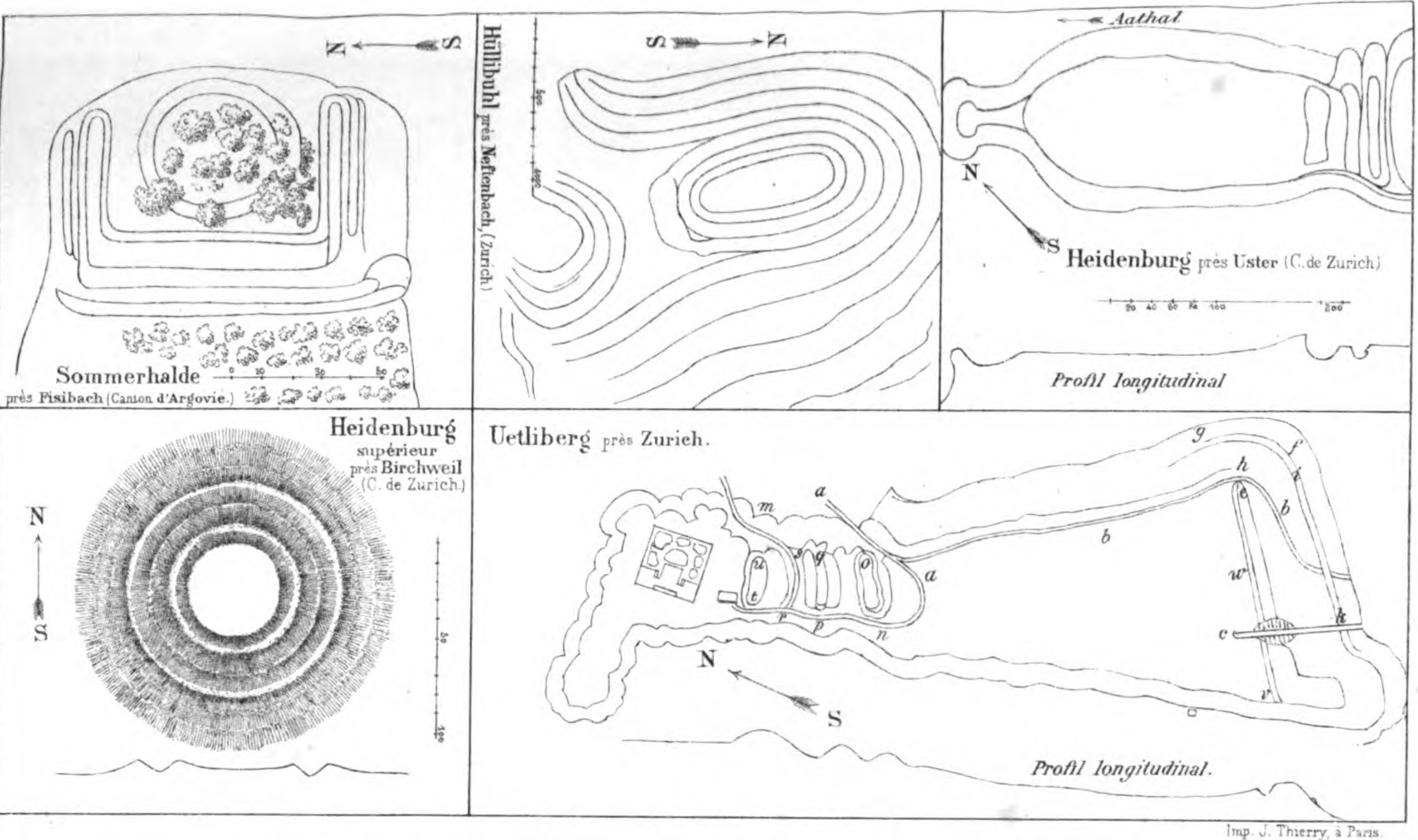
REFUGE SUR L'OCHSENRAIN,

Auprès de Bischofzell, canton de Thurgovie.

(Planche IV.)

L'Ochsenrain forme la crête d'une colline, longue de 2,500 pieds, sans plateau, inclinée des deux côtés, moins accessible au sud qu'au nord, élevée de 100 à 120 pieds au-dessus du niveau de la vallée. Les fortifications extérieures de ce refuge s'élèvent non point à la pointe de la colline, mais auprès de l'endroit où elle s'incline. Les fossés qui l'entourent sont à peine reconnaissables aujourd'hui et au sud même où la déclivité est la plus grande, il n'en existe aucun vestige appréciable, parce que de ce côté, les réfugiés avaient même à redouter les attaques de l'ennemi. A l'ouest, la place est fermée par un rempart en terre assez


1
Ebnet
près Weiach (C de Zurich)
N
S
2
Wörndel
près Weiach (C de Zürich)
N
S
Hormberg
près Bassersdorf
(C. de Zurich)
S
N
3 Hochwache
près Stadel
(C. de Zürich)
N
S
Au-dessus de
Thaimühle
à Bachs (C de Zürich)
N
S
4
N
S
Lac d'Hauser
Tombeaux Celtiques
Langbuck sur le Lac d'Hauser
près Ossingen (C de Zurich)
Lith. Thierry à Paris



Imp. J. Thierry, à Paris.

Alte-Burg près Bülach (C. de Zurich)

Profil a.–b.

Glatt Riv.

Glatt Riv.

Saal près Rumstal (C. de Zurich)

Wall

Grauholz près Berne.

145'

Dozigenberg près Büren (C. de Berne)

Reste du tombeau.

Aare Riv.

Schwandenberg ou Bärenriedwald.

Schwandenberg ou Bärenriedwald.

Lith. Thierry à Paris.

Teufels Obertilli, près Stäfa (C. de Zurich)

Münneberg dans L'Emmenthal. (Cant de Berne)

Profil A-B.

Profil C-D.

Burg près Rüti, (Fehraltorf) Cant. de Zurich.

Profil a-b.

Ochsenrain près Bischofzeil.

Cᵃ 100' long

Le rocher du Chatoillon près S.t Blaise Canton de Neuchatel.

Profil A. B.

Profil C. D.

Le Chatelard de Cormondrèche.

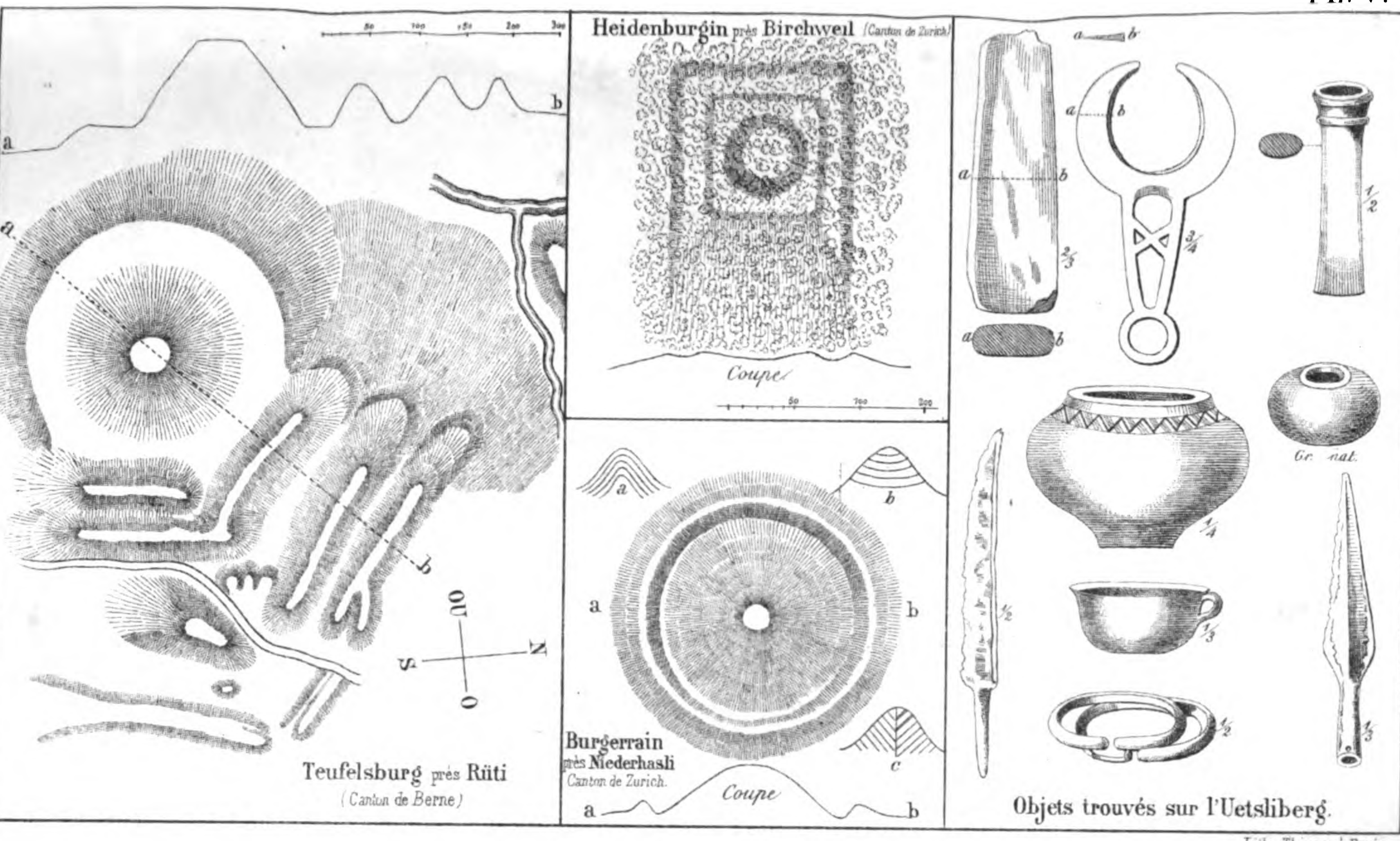
Grand route de Neuchâtel

le Chatelard

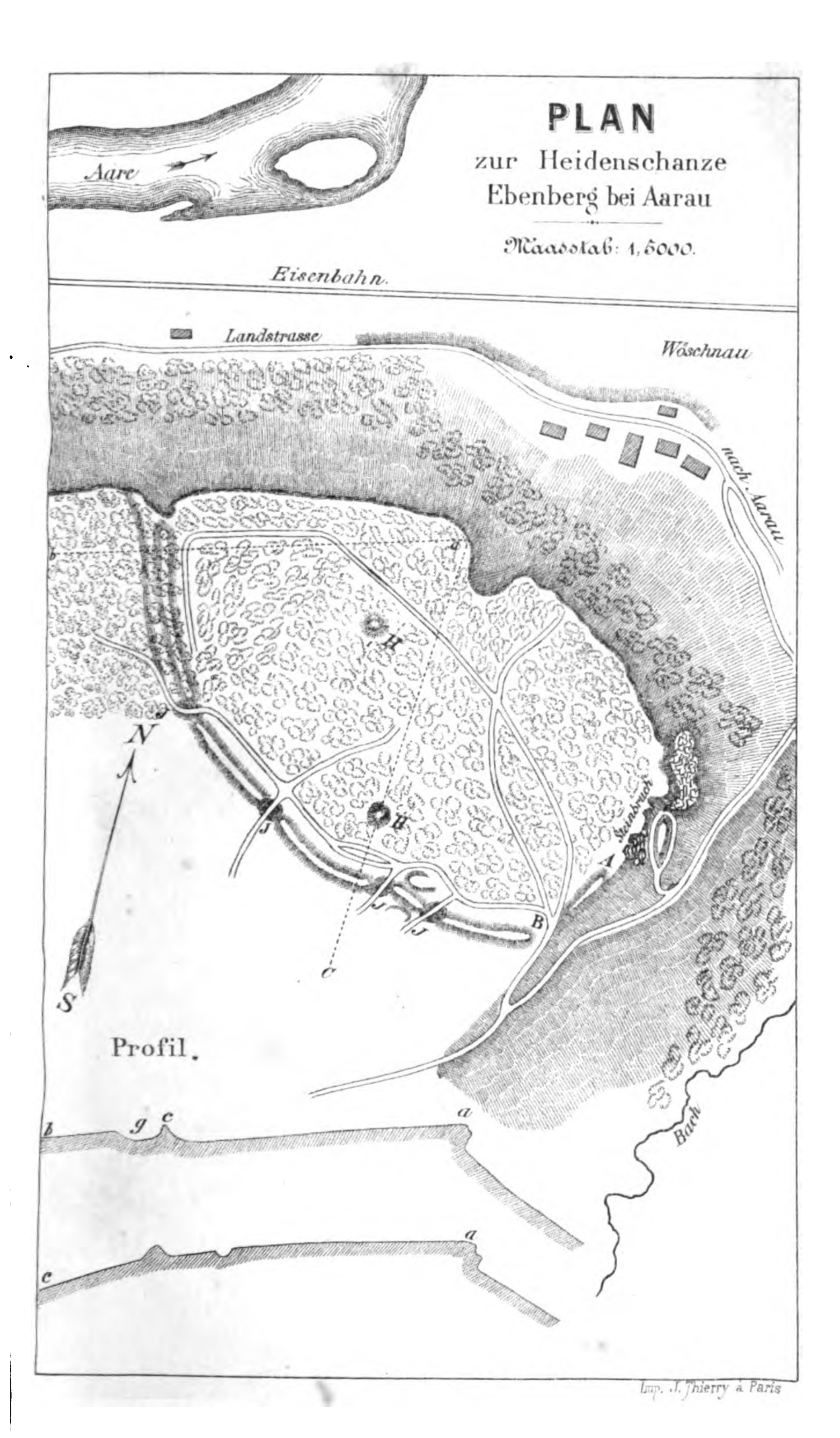
Coupe.

Pieds de Paris.

Imp. J Thierry à Paris



Lith. Thierry à Paris.



Imp. J. Thierry à Paris

considérable, formé à l'aide des terres empruntées aux fossés intérieur et extérieur.

REFUGES DU CHATELARD,

Auprès de Cormondrèche, et roches de Chatoillon, Canton de Neufchatel.

(Planche IV.)

M. de Mandrot a depuis longtemps signalé aux archéologues l'existence de quelques lieux fortifiés dans le canton de Vaud où il n'est pas rare de rencontrer sur plusieurs points des fortifications situées à 25 ou 30 minutes des villages et des hameaux, et quelquefois même plus rapprochées. Ces localités, qui portent ordinairement le nom de Chatelard, consistent en simples remparts en terre, avec ou sans fossé, et occupent l'extrémité d'une presqu'île, formée soit par les contours d'un ruisseau, soit par des ravins qui coupent les bords très-abruptes d'un plateau. Le rempart est simple ou double, couvert quelquefois par un, deux ou trois fossés. Les deux derniers refuges que M. de Mandrot a découverts, se trouvent l'un, sur le plateau de Chatelard de Cormondrèche; l'autre, des roches de Chatoillon, non loin de Saint-Blaise (voy. même planche).

Plateau du Chatelard de Cormondrèche.

Les pentes du Jura, au-dessus de Cormondrèche, de Colombier et d'Auvernier, ont été profondé-



ment entamées ; et, de cette manière, le long de la montagne, il s'est formé des presqu'îles, dont les extrémités descendent d'une manière abrupte vers les ravins creusés par les eaux.

Çà et là, ces localités ont été converties en refuge ; et l'on peut admettre, sans hésitation, que la dénomination de Chatelard a été employée pour désigner une place anciennement fortifiée ; car, ni auprès de Cormondrèche, ni sur le plateau lui-même, ni dans son voisinage, on n'a découvert le moindre vestige de constructions élevées, soit à l'époque romaine, soit à l'époque du moyen-âge. La rencontre fortuite d'un rempart en terre, très-peu élevé du reste au nord de la pente du Jura, le long de la grande route qui conduit du Val de Travers à Neufchâtel, montre que cette localité a dû être fortifiée ; la charrue a fait disparaître ce rempart ; il est vraisemblable qu'il existait une palissade ou un abatis d'arbres, l'un et l'autre destinés à la protection des réfugiés. La coupe permet de reconnaître facilement l'emplacement du refuge. A G désignent la pente du Jura, B la grande route ; le talus va jusqu'au point C. A partir de là, la pente est plus abrupte, et en D commence ce plateau, pour finir en F, où la montagne au sud descend jusqu'au ruisseau, nommé Rugenet, en G. Le sol se relève à partir de la lettre H.

La superficie du Chatelard est d'environ 15 arpents.

REFUGE DES ROCHES DE CHATOILLON.

Situé sur l'extrémité au sud-ouest de la crête d'une petite chaîne de montagnes, laquelle s'étend parallèlement au pied du Jura avec la montagne principale, et s'en sépare au-dessus de Cornaux. La petite vallée de Voëns occupe l'intervalle qui existe entre les deux monts : ce refuge, entouré de trois côtés par des rochers verticaux, se trouvait entièrement isolé par un mur de pierres sèches, de formes irrégulières, plutôt jetées que rangées, qu'aucun mortier ne liait entre elles. Ce mur, dont la hauteur actuelle est encore de 8 à 10 pieds, mais qui n'a, dans la partie supérieure du refuge, que 4 pieds, devait être d'une largeur considérable et il allait d'une paroi des rochers à l'autre.

L'espace intérieur du refuge, légèrement déclivé, et contenant 12 arpents, était séparé en deux parties à peu près égales par un second mur, lequel atteint 3 à 4 pieds de hauteur, à peine 3 de largeur; ces deux murs ont été élevés avec des matériaux semblables.

REFUGE DU TEUFELSBURG,

Auprès de Rüti, canton de Berne.

(Planche V.)

A une lieue et demie de Soleure, sur le plateau d'une colline et au centre d'un bois d'une lieue

d'étendue environ, on rencontre une fortification en terre d'un genre particulier, laquelle n'a pu être établie que par des efforts et des frais considérables. Le Teufelsburg n'a pu servir ni de place-forte proprement dite, ni de colline funéraire; car, par sa position, il ne domine pas les lieux qui l'environnent, comme les refuges ordinaires, et en même temps il n'est pas isolé comme le sont les *tumuli*. Là, où le plateau de la montagne semble s'incliner vers une dépression du terrain formée par un ruisseau, le plan ci-joint nous montre une colline élevée par la main des hommes, de l'étendue d'un journal : à peu de chose près, cette colline occupe le point le plus déprimé; et, en outre, plusieurs amas de terre à l'est de la même colline, rappelant les remparts ordinaires. La colline, placée non loin d'un ravin, repose sur un soubassement de 20 pieds; sa hauteur atteint 90 pieds du côté du ravin, et du côté opposé, 70 seulement, là où elle sert de fossé. Son escarpement actuel est encore à peu près égal au talus de la terre répandue sur le sol. A son extrémité, on rencontre un aplatissement de 40 pieds environ de diamètre, enfoncé de quelques pieds à peine, et construit en terre semblable à celle de la forêt : nul doute qu'elle ne soit l'œuvre de la main des hommes. A l'est, se trouve l'entrée de la colline, pratiquée au moyen de murs en ligne droite et parallèles, se rencontrant à angles obtus, ou séparés les uns des autres par des intervalles. Ceux qui se trouvent

les plus rapprochés de la colline, atteignent une hauteur de 15 pieds; ceux qui viennent après, n'ont que 10 pieds, les extérieurs 6 pieds. A l'angle formé par la rencontre de deux de ces murs, se trouvaient autrefois deux blocs erratiques : l'un desquels, de forme triangulaire, sort de terre de 2 ou 3 pieds. Nulle part ailleurs, ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, on n'a rencontré de constructions en terre de la même espèce; mais, dans la Troade, quelques voyageurs ont observé des monuments pareils.

REFUGE DE L'HEIDENBURG INFÉRIEUR

Ou de l'ancien château, près de Birchweil.

(Voyez planche V.)

A une demi-lieue nord de Bassersdorf, et à quelques minutes seulement à l'est du hameau nommé Birchweil, se détache du talus du plateau occupé par le village de Brütten, une colline, le Münchmühlberg, dont le sommet s'élève à 1,900 pieds au-dessus du niveau de la mer. On voit aujourd'hui, non-seulement sur cette hauteur mais encore ailleurs, et dans un pli de la colline, à 100 mètres au-dessous, deux ouvrages en terre, auxquels les habitants de la contrée ont, depuis longtemps, donné le nom d'*Heidenburgen* ou *forteresses des païens*. L'un de ces ouvrages a été décrit plus haut, sous le nom d'Heidenburg supérieur. L'autre, l'Heidenburg inférieur, dont

il est ici question, consiste en un rempart, haut de 2 pieds environ, et en un fossé qui le précède, large de 26 pieds, et dont la profondeur n'est que de 4 à 5 pieds: ce fossé renferme un espace carré, dont les côtés mesurent 66 pieds de longueur. Les fossés en ligne droite sont assez bien orientés aux quatre points cardinaux de l'horizon ; et comme sur le côté tourné au midi de l'ouvrage en terre dont il est question ici, lequel mesure de 118 à 120 pieds, le sol s'abaisse sensiblement, le fossé n'existe pas, il a été regardé sans aucun doute comme inutile, puisqu'il était uniquement destiné à fermer et à protéger l'espace enceint par le rempart. Sur cette place quadrangulaire, élevée de plusieurs pieds au-dessus de la contrée environnante, on a pratiqué un enfoncement arrondi, dont le diamètre atteint 58 pieds. Aucune entrée n'existe, et nulle part non plus, soit dans l'intérieur de la place, soit au dehors, on ne voit de vestiges de murs. Aucune fouille n'a été pratiquée en cet endroit: rien cependant ne serait au surplus plus facile que d'en fouiller le sol; mais dans un champ peu éloigné, on a découvert sous un amas de pierres, de dimensions considérables, une tombe qui renfermait divers objets en bronze, lesquels ont été fondus, à l'exception toutefois d'une épingle, longue d'un pied, dont le travail et les ornements permettent de l'attribuer aux Celtes.

COLLINE DU BURGERRAIN,

Près de Nieder-hasli, canton de Zurich.

(Planche V.)

Le Burgerrain occupe l'espace situé entre la pente orientale du Lägernberg, sur lequel s'élève la petite ville de Regenberg et l'Eschenberg, dont le pied est baigné par les eaux de l'Haslibach, dans une dépression d'un terrain marécageux, nommé le Ried.

L'endroit où cette colline artificielle a été élevé, ne se trouve pas au centre du terrain tourbeux, mais immédiatement au point où il commence. Le nom de Burgerain doit venir de Burgrain, avec l'addition de la syllabe *er*, et a été emprunté au rempart, lequel entoure l'amas de terre qui constitue la colline en question. On sait, en effet, que les habitants des campagnes regardent comme une forteresse du moyen-âge, toute élévation de terre factice ou naturelle, quand bien même on n'y rencontre, ce qui est au surplus le cas ici, aucun vestige de murs, aucun reste de pierres ou de tuiles.

Le diamètre de la colline est de 182 pieds, laquelle se trouve placée au milieu d'une double enceinte : la première consiste en un fossé, large de 15 pieds ; et la seconde, en un rempart de même largeur, haut de 5 à 6 pieds. La hauteur du cône, d'après des témoignages dignes de foi, était autrefois de 30 pieds.

Les travaux effectués pour dessécher l'endroit où elle se trouve, ont permis d'en étudier l'intérieur, et en même temps de reconnaître la nature des matériaux qui y ont été employés. La terre qui a servi à la construction, a dû être passée au crible, attendu qu'on n'y rencontre pas une seule pierre plus grosse qu'une noisette; et le mode employé pour l'élever offre quelque chose de particulier, car la coupe de la colline a montré l'alternance des couches de terre, tantôt noires, tantôt rouges, lesquelles n'ont pas été déposées horizontalement, mais *au moyen d'un entonnoir*.

Lorsque cette colline a été rasée, on a trouvé, à différentes hauteurs du cône, des traces d'incendie, non pas à des endroits éloignés les uns des autres, mais en forme de cercle, ce qui prouve que lorsqu'on la montait, on mettait le feu à sa base et tout autour du rempart. Quelques tessons, quelques os calcinés permettent de voir dans cette construction un monument funéraire, dont la parfaite régularité n'explique pas la promptitude avec laquelle, suivant certains indices, elle aurait été élevée.

REFUGE

Près de Mammern, canton de Thurgovie.

A une hauteur de 500 pieds au-dessus de l'Untersee, boisée, entre deux ruisseaux profondément encaissés, et coulant à une profondeur de 1,000

pieds environ, défendue sur deux côtés par des pentes escarpées, et sur les deux autres, par deux fossés, lesquels coupent transversalement les deux, telle est la place de sûreté entièrement isolée de *Mammern*. Ce refuge se compose de deux parties distinctes : le refuge proprement dit, et un ouvrage avancé, placé au-dessous. Ce refuge avec une longueur de 210 pieds, une largeur de 120 pieds, contient un demi arpent. Les extrémités ou pentes ont été rehaussées par un rèmpart en terre; le fossé, au sud de la place, a une longueur d'environ 60 pieds, et une profondeur de 40 pieds. C'est sans doute de ce côté que se trouvait l'entrée. Du côté qui regarde la plaine, on observe un trou pratiqué par les chercheurs du trésor qu'on y supposait enfoui, il y a plus d'un siècle. Au nord de la place, et à une profondeur de 30 pieds, existe un fossé, large de 30 pieds.

La seconde partie du même refuge atteint à peine une étendue égale au quart de la première partie; elle se trouve protégée par un rempart, haut de 8 pieds.

REFUGE D'EBENBERG,

Près Aarau, au nord-ouest de l'extrémité du plateau d'Ebenberg.

(Planche VI).

Situé au-dessus de la Probstei de Schænenwerd, entouré d'un rempart, lequel commence au bord

oriental du plateau en A, et précisément à l'endroit où la déclivité de la montagne est moins grande, et conséquemment où l'ascension pouvait être plus facile. Le rempart court parallèlement au bord un certain temps, puis se replie à l'ouest, et enfin au nord, en même temps qu'il forme une ligne courbe.

A plusieurs reprises, la hauteur du retranchement n'atteint que 10 pieds environ à l'est, mais s'élève de 25 à 30 pieds à l'ouest. La partie nord du rempart, dont la conservation est parfaite, finit brusquement à la partie la plus abrupte de la montagne; elle est entourée d'un fossé, long de 150 pieds, large de 20 pieds, et profond de 10 pieds, dont l'utilité en cet endroit ne peut être reconnue, parce que le terrain s'élève au-dessus du refuge.

Il est probable que l'entrée du refuge se trouvait en B, où il peut très-facilement défendre et protéger ses brèches pratiquées dans le rempart en J.J.J.J. Les brèches l'ont été à une époque inconnue.

Le refuge est situé à une hauteur de 315 pieds au-dessus de l'Aar. Son étendue atteint environ 35 arpents.

UN

SENATUS-CONSULTE

ROMAIN

CONTRE LES INDUSTRIELS QUI SPÉCULENT SUR LA DÉMOLITION DES ÉDIFICES.

Par M. Egger, membre résidant.

Lu dans la séance du 15 mars 1872.

Dans l'étude des textes et des monuments de l'antiquité, un intérêt particulier s'attache naturellement à ceux qui nous montrent quelque ressemblance, parfois même une sorte d'identité entre les mœurs, les institutions, les procédés industriels des anciens et les nôtres. Plusieurs savants, entre autres Dutens[1], Beckmann[2] et, plus près de nous, M. Suard[3] et M. Fournier[4], ont recueilli et classé

1. *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*. Paris, 1766. Cf. Costes, *Essai sur de prétendues découvertes nouvelles dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles*. Paris, 1803.

2. *Beytraege zur Geschichte der Erfindungen*. Leipzig, 1783-1805, où l'on trouvera, selon l'usage allemand, une abondante bibliographie des ouvrages sur cette matière.

3. Notes publiées, après la mort de Suard, par M. Victor Le Clerc, dans la *Revue française* de mai 1838.

4. *Le vieux-neuf*, Paris, 1859, in-12. Sur les usages payens qui

beaucoup de ces rapprochements, sans que leur diligence ait épuisé, je crois, une matière très-féconde. D'ailleurs, plusieurs de ces vieilles nouveautés ou nous sont mieux connues, grâce à la publication récente de textes inédits, ou ont pris de notre temps un surcroit d'intérêt par le rapport qu'elles ont avec des incidents de l'histoire moderne. Tel est, par exemple, l'emploi des pigeons comme messagers, emploi qu'attestent avec quelque détail Pline l'ancien [1], Frontin [2] et Elien [3],

se sont perpétués dans le christianisme, consulter deux ouvrages surtout : 1° C. G. Siebelis, *Disputationes quinque quibus periculum factum est ostendendi in veterum Græcorum Romanorumque doctrina religionis ac morum plurima esse quæ cum Christiana consentiant amicissime*, etc. 2e éd. Leipzig, 1837, in-12; — 2° G. Huyssen, *zur Christlichen Alterthumskunde in ihrem Verhaeltniss zur heidnischen*. Kreuznach, 1870, in-8°. Van Dale, dans la 1re de ses *Dissertationes* (Amsterdam, 1702, in-4°), avait déjà signalé quelques-uns de ces emprunts du christianisme au paganisme. Divers autres ouvrages, comme celui de M. Martin Doisy, *Assistance comparée dans l'ère payenne et dans l'ère chrétienne* (Paris, 1853, in-12), sont écrits avec peu de critique et ne doivent être consultés qu'avec une extrême réserve.

1. *Histoire naturelle*, XII, 36.

2. *Stratagèmes*, III, 13, § 8, dont le témoignage complète justement celui de Pline. Ces deux textes étaient récemment signalés à la Société des Antiquaires par l'un de ses membres, M. C. Wescher. Voir le *Journal des Débats* du 10 février 1871 : on y peut ajouter les deux textes cités dans la note suivante.

3. *Histoires diverses*, IX, 2. Cf. le Scholiaste d'Apollonius, *Argonautica*, II, v. 328. Quant au témoignage que l'on cite sous le nom d'Anacréon, il appartient à une des pièces qui

et qui naguères, pendant le siége de Paris, nous a rendu de si précieux services pour le commerce privé comme pour la correspondance officielle. Jadis la photographie ne venait pas encore en aide à cette correspondance, comme elle fait aujourd'hui, avec ses merveilleux procédés de réduction; mais, du moins, on employait déjà des « chiffres », ou caractères convenus pour assurer le secret des lettres[1]; car déjà la fraude avait trouvé le moyen de décacheter les dépêches et de les recacheter, sans que le destinataire y pût rien voir. Depuis longtemps nous connaissions là-dessus deux témoignages, l'un de Lucien[2], l'autre d'Origène[3]; nous en connaissons depuis peu un troisième fort explicite, celui de l'auteur des *Philosophumena*[4],

ne sont pas de cet ancien lyrique, mais d'un de ses imitateurs Byzantins. On peut, d'ailleurs, suivre à travers le moyen-âge la tradition de cet usage. Il est décrit, entre autres témoignages de ce temps, dans un épisode de la *Chanson d'Antioche*.

1. *Rhétorique* de Julius Victor, dernier chapitre. Un ouvrage de Valerius Probus sur ce sujet est cité par Aulu-Gelle, XVII, 9. — Sur le goût des autographes, autre passion fort ancienne, voir les textes réunis et spirituellement commentés par M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un Curieux*, t. I (1862), p. 210 et suiv.

2. *Alexandre*, c. 21.

3. *Contre Celse*, I, 68.

4. P. 68, éd. princeps de M. Miller, p. 100, éd. Schneidewin. Cf. dans la Bibliothèque Universelle de 1817, t. IV, p. 290-293, une note de Coray sur la violation du secret des lettres chez les Romains.

qui portent, à tort ou à raison, le nom d'Origène, et qu'a publié pour la première fois notre confrère M. E. Miller.

En 1689, un savant de Wittenberg s'est trop hâté peut-être de signaler, dans la personne du célèbre patriarche Photius, l'inventeur des *journaux littéraires*[1]; mais il est certain que les Romains ont eu, pendant cinq ou six siècles, un *journal officiel*, successivement Moniteur de la République et de l'Empire, et que cette feuille publiait, outre les actes de l'autorité, des anecdotes de la cour et de la ville. Mon savant maître, M. Victor Le Clerc, en a raconté l'histoire dans un excellent livre imprimé en 1838. Il est certain que pour les procès-verbaux du Sénat, comme pour le service des particuliers, la tachygraphie faisait alors des prodiges, souvent admirés et célébrés par les contemporains[2]. Origène, l'infatigable controversiste chrétien que nous venons de citer plus haut, avait auprès de lui des tachygraphes, qui se relayaient pour écrire sous sa dictée, comme nous en avons qui se relaient, au pied de notre tribune politique, pour le service des feuilles quotidiennes[3].

1. Dissertation, que je n'ai pu lire, de J. G. Philippi, et qui est intitulée : *Photius ephemeridum litterariarum inventor*.

2. Voir les textes réunis dans la première partie du mémoire de M. J. Tardif *sur les Notes tironiennes* (Paris, 1852, t. III, 2e série des Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

3. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 21.

L'idée d'une *télégraphie*, sinon le mot même, ne fut pas étrangère à l'antiquité. Polybe décrit en trois chapitres de son dixième livre un système de signaux militaires qui répond à cette idée, et je puis attester que, durant notre laborieuse épreuve du siége de Paris, un des comités de la défense ne négligea pas d'y recourir et d'y chercher quelques indications qui paraissaient ne devoir pas lui être inutiles pour organiser une correspondance régulière, et inintelligible à l'armée ennemie, entre les diverses stations de notre enceinte fortifiée [1]. L'Académie des Inscriptions entendait naguères une lecture intéressante de M. E. Ruelle, sur des recettes alimentaires proposées par les ingénieurs grecs à l'usage des populations investies dans une ville forte. En général, je vois que plus nos ingénieurs étudient les travaux des ingénieurs anciens et le peu qui nous reste de leurs théories, plus ils en estiment la justesse et la variété.

Parmi les curiosités piquantes en ce genre, nous pourrons citer encore, chez Suétone, l'emploi de la voiture de louage, *meritoria reda*, au temps de Jules César; chez Vitruve et chez un des écrivains de l'*Histoire Auguste* [2], l'invention du mé-

1. Cf. Thucydide, III, 22 et 80; Plutarque, *Vie de Brutus*, c. 51. Il existe une dissertation spéciale de Bredow, *Ueber die Telegraphie der Griechen und Roemer* (1797), que je n'ai pu lire.

2. Vitruve, *de Architectura*, X, 9 (al. 14); J. Capitolin, *Vie de Pertinax*, c. 8; Suétone, *Vie de César*, c. 57.

canisme qui permet à une voiture de mesurer sa propre marche et que nous avons vu appliqué dans nos *cabriolets compteurs ;* un mécanisme analogue est décrit par Vitruve pour la marche des vaisseaux.

Un usage que les nations civilisées de l'Europe moderne tendent à changer en une véritable institution, l'exposition publique des objets d'art, est formellement attesté, au moins à titre de singularité, par plusieurs témoignages [1]; les concours industriels semblent l'être par une inscription grecque du IIIe ou du IVe siècle, que M. Aug. Mariette rapportait récemment des environs de Memphis, et que j'ai publiée, en 1863, dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires. Un premier essai d'assurances mutuelles remonte au temps même d'Alexandre le Grand, s'il faut croire sur ce sujet à l'autorité d'un petit écrit qui porte le nom d'Aristote [2] : il s'agissait là de la perte des esclaves. Un genre d'association moins honnête, en vue du monopole des denrées alimentaires, est flétri dans le 44e chapitre du *Satiricon* de Pétrone : « En vérité, je n'ai pu trouver aujourd'hui une bouchée de pain, et, au train dont va la sécheresse, nous

1. Voir sur ce sujet un article de M. Beulé, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1868, reproduit par l'auteur dans ses *Causeries sur l'Art*. Paris, 1867, in-8°.

2. *Economiques*, II, 24 (cf. le discours d'Arcon aux Achéens, dans Tite-Live, XLI, 14), signalé par Boeckh, *Economie publique des Athéniens*, I, 13.

aurons pour un an de famine. Peste soit des édiles, qui s'entendent avec les boulangers ! *Sauve-moi, je te sauverai*. Et voilà comment le menu peuple souffre, parce que les grands estomacs (mot à mot: les grandes mâchoires) fêtent sans cesse les Saturnales »; *Non me hercule! hodie buccam panis invenire potui; et quomodo siccitas perseverat, jam annum esurigo fuit (fiet?). Ædiles male eveniat, qui cum pistoribus colludunt!* « *Serva me, servabo te* ». *Itaque populus minutus laborat, nam isti majoris maxillæ semper Saturnalia agunt*. Une inscription de Smyrne constate plus sérieusement la coalition de certains entrepreneurs de transports maritimes qui haussaient les prix et accaparaient les profits du cabotage sur cette partie du littoral asiatique [1].

Pétrone signale ailleurs une autre méchante industrie : tel marchand dont les affaires allaient mal, craignant d'être inquiété par ses créanciers, faisait afficher la vente de son superflu : *Julius Proculus auctionem faciet rerum supervacuarum* [2]. Cela était pourtant moins coupable que le procédé de cet autre marchand qui, selon l'historien Dion

1. Le Bas, *Voyage archéologique, Inscr.*, V, n. 4. Cf. sur les accapareurs de blé, Tite-Live, X, 11 et 23; XXXVIII, 35.

2. *Satiricon*, c. 39. Cf. les *Remarques* de Coray *sur l'Hist. de la Charlatanerie ancienne* dans la *Bibliothèque universelle* de 1817, t. IV, p. 22-32.

Cassius [1], mettait le feu à sa maison pour dissimuler une banqueroute.

Ces *agissements*, comme on dit aujourd'hui, ces agissements réguliers ou frauduleux du commerce grec et romain, me rappellent que, dans ces dernières années, on a beaucoup discuté en France et à l'étranger [2] la question de savoir si les anciens ont connu *la lettre de change*. Des controverses sur ce sujet il résulte, au moins, que les banquiers grecs et leurs clients employaient, pour éviter le transport, souvent périlleux, des valeurs métalliques, un papier qui avait de grandes analogies avec notre *lettre de crédit*. La banque et ses procédés jouent un rôle important dans l'économie ancienne des peuples méditerranéens : plusieurs plaidoyers des orateurs attiques et d'assez nombreuses inscriptions [3] en témoignent avec une

1. Livre LV, c. 8.

2. Voir sur cette question les textes anciens et les dissertations modernes cités dans mes *Mémoires d'Hist. ancienne et de philologie*, p. 130 et suiv. Il y faut ajouter aujourd'hui une note de M. Héroclès Basiadès dans les Actes du Σύλλογος ἑλληνικός de Constantinople, I, p. 301, et la deuxième *Etude sur les Antiquités judiciaires d'Athènes*, de M. Caillemer, Paris, 1865, in-8°. La thèse de P. A. E. Roussel (pour le doctorat en droit) *de Argentariis* (Paris, 1859) est trop superficielle sur ce qui concerne l'Antiquité.

3. Voir l'*Anacharsis* de Barthélemy, c. 55 ; *L'Economie publique des Athéniens* de Boeckh, I, 22, et surtout le *Chariklès* de Becker, IVe scène : *Les Trapezites* (t. I, p. 109-132, éd. 1854). Cf. un savant mémoire du jurisconsulte Lates dans le *Politecnico* de 1869 : *J. Banchieri privati e publici*

abondance de détail où l'histoire des mœurs ne s'enrichit pas moins que l'histoire du commerce. En général, la séduction des gros profits était dangereuse pour les puissants capitalistes ; sans doute, elle les a plus d'une fois induits à mal ; sans doute aussi les soupçons populaires leur ont prêté bien des méfaits dont ils n'étaient pas coupables. Un écho, peut-être passionné, de pareils soupçons nous est parvenu parmi les fragments du vieux Caton, qui pourtant était lui-même un assez âpre spéculateur. Dans son discours « Sur le Partage du butin entre les soldats », on lisait ces lignes brûlantes : « Les voleurs des vols privés passent leur vie au carcan et dans les fers ; les voleurs publics, dans l'or et dans la pourpre ». *Fures privatorum furtorum in nervo atque in compedibus ætatem agunt, fures publici in auro atque in purpura*[1].

Les égarements de la multitude entraînée par les passions politiques ou par le fanatisme religieux sont souvent décrits chez les anciens d'une façon qui rappelle les scènes les plus sinistres de notre

della Grecia antica. Parmi les inscriptions grecques sur ce sujet, je citerai seulement les nos 2335, 3599, 3655 du *Corpus;* les nos 1859, 1866, 2092, 2093, 2097 de la IIe partie du *Voyage archéologique* de Le Bas ; les nos 1388 et 1433 de la Ve partie ; le no 67 parmi les Inscriptions inédites publiées par la Société archéologique d'Athènes. Une inscription du royaume de Naples (dans Mommsen, n. 990), nous a conservé, en caractères latins, le nom grec μικροτοκιστής, prêteur à petit intérêt.

1. Texte cité par Aulu-Gelle, XI, 18, § 18.

histoire moderne. On se croit en plein XIXe siècle quand on lit dans les *Actes des Apôtres* [1] l'émeute suscitée sur les places d'Éphèse par la prédication chrétienne ; et chez Philon le Juif [2] une scène toute semblable dans la populeuse ville d'Alexandrie. Combien le spectacle de nos révolutions les plus récentes donne, en quelque sorte, de relief à cette unique ligne où Tacite résume le meurtre et le mouvement populaire qui renversèrent l'empereur Galba : « Tel fut alors l'état des esprits qu'une poignée d'audacieux accomplit le crime, qu'un plus grand nombre y consentirent, que tout le monde s'y résigna ». *Isque habitus animorum fuit ut pessimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur* [3]. Les annalistes grecs et romains abondent en traits pareils, qui seraient pour nous des leçons propres à nous épargner bien des fautes, si nous savions en profiter. N'a-t-on pas publié en France, au lendemain du Dix-Huit brumaire, un livre intitulé *Essai sur l'histoire de la Révolution française par une société d'auteurs latins*, extraits habilement classés et traduits de textes où Cicéron, Salluste, Tite-Live, Velléius Paterculus, et autres écrivains Romains, semblent raconter et caractériser les principaux événements de notre histoire depuis 1789 jusqu'en 1798, et

1. *Actes des Apôtres*, c. 19.
2. *Contre Avilius Flaccus*, c. 8-10.
3. *Hist.*, I, 28.

où les principaux acteurs de tous ces drames souvent lugubres sont décrits avec une saisissante vérité, depuis Louis XVI et Robespierre jusqu'aux Sans-Culotte[1]. Encore le spirituel compilateur a-t-il, avec ou sans intention, omis plus d'un trait qui aurait pu servir à l'achèvement du tableau.

Voici, par exemple, une de ces leçons de la politique ancienne qui gardent pour la politique moderne un véritable à-propos, C'est Tacite qui l'a mise dans la bouche de Tibère, d'un prince assurément détestable, mais à qui l'on ne peut refuser le mérite d'avoir bien connu les hommes. Marié par ordre d'Auguste et devenu père d'une famille nombreuse, Hortalus, à ce titre, demandait que le Sénat lui accordât un subside. Répondant à sa demande, le prince y signalait avec justesse une mendicité périlleuse pour les états les plus prospères. « Si, disait-il, tous les indigents veulent être assistés par l'État, le trésor n'y pourra suffire, et, encouragée par de tels secours, la paresse ne mettra plus de bornes à ses exigences.»[2].

Deux autres empereurs, de caractères fort diffé-

1. Le titre se termine ainsi : *Romæ prope Cæsaris hortos et à Paris, près du Jardin des Tuileries. III kalendas septembris, V.C.MMDLIV.XII fructidor an VIII.*

2. *Annales*, II, 38 : « Si quantum pauperum est venire huc et liberis suis petere pecunias cœperint, singuli nunquam exsatiabuntur, respublica deficiet... Languescet alioqui industria, intendetur socordia, si nullus ex se metus aut spes; et securi omnes aliena subsidia exspectabunt, sibi ignavi, nobis graves ».

rents, Domitien et Hadrien, souvent menacés par des conspirations, se plaignaient de ce que l'opinion publique ne crût pas volontiers à ces complots, quand ils manquent leur effet [1] : c'est là aussi un trait de mœurs qui n'a rien perdu aujourd'hui de sa vérité.

Il n'est pas étonnant que notre La Bruyère reproduise, dans son immortel ouvrage, quelques traits des *Caractères* du grec Théophraste qui lui en ont fourni la première idée ; mais ce qui nous frappe davantage, c'est que, dans un écrit de l'épicurien Philodème, récemment découvert parmi les papyrus d'Herculanum, on rencontre quelques portraits, par exemple celui du *pédant* qui semble tracé d'après nature par un moraliste français [2].

Bien d'autres ridicules, bien d'autres abus, et aussi quelques vertus de la société ancienne font penser à notre société moderne.

Pline le jeune connaissait, sinon dans les théâtres de Rome, au moins dans les lectures publiques, dont l'usage était alors si commun, l'intervention, salariée ou récompensée par quelque

1. Suétone, *Domitien*, c. 21 : « Conditionem principum miseram aiebat, quibus de conjuratione comperta non crederetur, nisi occisis. » Lettre de Marc-Aurèle, dans la *Vie d'Avidius Cassius*, par Vulcatius Gallicanus, c. 2 : « Scis ipse quid avus tuus Hadrianus dixerit : misera conditio imperatorum, quibus de affectata tyrannide nisi occisis non potest credi. »

2. Traité des *Vertus et des Vices*, éd. spéciale, avec traduction allemande de Hartung, Leipzig, 1857, in-12.

autre faveur, de ce que nous appelons aujourd'hui des « chefs de claque » ; il les désigne assez spirituellement par le mot μεσόχορος, parce que placés au milieu de leurs affidés, comme au centre d'un chœur, ils leur donnaient le signal des applaudissements [1]. Cela me rappelle que le *souffleur*, ὑποβολεύς en grec, *monitor* en latin, faisait partie du personnel régulier des théâtres antiques [2]; cela me rappelle que dans le matériel de ces mêmes théâtres figurait, à l'usage des assassinats et des suicides tragiques, l'innocent poignard articulé de manière que sa lame rentrât, au moindre choc, dans la poignée [3] et que la victime comme le meurtrier pût quitter la scène sans effusion de sang.

Partout, les mêmes besoins provoquent l'industrieux esprit de l'homme à des inventions qui se ressemblent. Pour passer du théâtre à l'atelier des peintres, nous pouvons constater aujourd'hui chez les peintres grecs l'usage des animaux em-

1. *Epist.* II, 14 : « Hoc pretio... ingens corona colligitur, hoc infiniti clamores commoventur, quum μεσόχορος dedit signum. » Sur l'usage de ces lectures ou ἀκροάσεις chez les Grecs du temps de l'Empire, voir le témoignage d'une curieuse inscription d'Aphrodisias (*Corpus inscr. gr.*, n. 2820, et *Voyage en Asie Mineure* de M. Le Bas, Inscriptions, V, n. 1602).

2. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 4916. Cf. Goth. Hermann, *Opuscula*, t. V, p. 300 et suiv.

3. Hesychius, au mot Συσπαστόν. Cf. Polemonis Periegetæ *Fragm.* 95, éd. C. Müller.

paillés, usage qu'indique un témoignage de Polybe récemment mis au jour [1]. « Ceux, dit l'historien, qui écrivent l'histoire d'après les livres, sans avoir aucune expérience de la guerre ni de la politique, sont comme les artistes qui ne peignent que d'après des peaux d'animal empaillées (ou rembourrées); ils peuvent bien atteindre ainsi à une certaine justesse de dessin; mais ils n'atteindront jamais à la vérité de l'expression et au sentiment de la vie ». Les peaux dont il est ici question ressemblent beaucoup, sinon à nos mannequins articulés, du moins aux modèles morts qui remplissent nos musées zoologiques. Quant à l'imitation de la nature vivante, que laisse deviner le contraste même établi par Polybe, à peine est-il besoin de la démontrer par d'autres preuves que la perfection des œuvres de l'art antique ; mais, au besoin, les preuves directes ne manqueraient pas[2].

1. Fragment du XII[e] livre de ses *Hist.* publié pour la première fois par Angelo Mai, t. II, p. 393, de sa *Scriptorum veterum nova Collectio*, habilement corrigé par l'helléniste J. Geel, p. 32 de l'édition spéciale qu'il a donnée de ces nouveaux textes ; aujourd'hui, § 25 de l'édition qui fait partie de la Bibliothèque grecque latine de F. Didot, où l'expression ζωγράφοις τοῖς ἀπὸ τῶν ἀνασεσαγμένων θυλάκων ποιουμένοις τὰς ἀπογραφὰς rappelle l'emploi du mot θύλακος ou θύλαξ (non pas σάκκος, qui pourrait être un sac de toile) dans une célèbre fable ésopique (n. 67 de la collection de Furia; n. 28 de la collection de Coray). Ce mot, en effet, et l'espèce de sac qu'il désigne conviennent beaucoup mieux au sens général de l'apologue.

2. Voir un article de M. G. Perrot sur ce sujet, dans la *Revue archéologique*.

La peinture des portraits offrait alors, comme aujourd'hui, des difficultés particulières. Il était rare qu'un portrait de femme ne fût pas embelli, pour peu qu'il eût besoin de l'être; le satirique Lucien a écrit sur ces abus un agréable opuscule [1]. Les portraits des personnages célèbres ou puissants se multipliaient avec une vulgaire facilité jusqu'à devenir une marchandise, comme nous dirions, de *pacotille*. Horace, dans une épître à Auguste, se plaint gaiement de l'industrie des marchands de figurines en cire, qui, le plus souvent, représentaient assez mal la figure des gens [2]. Fronton écrit à son disciple Marc-Aurèle : « Tu sais que vos portraits, mal peints, il est vrai, fort mal peints, sont exposés dans tous les comptoirs de banque, dans toutes les échoppes et les boutiques, dans les vestibules, aux fenêtres, partout enfin [3] ». Encore n'était-ce là que le témoignage spontané de l'affection des Romains pour le plus vertueux et le plus affable des Césars; mais que penser d'un édit de l'empereur Tacite enjoignant à tous ses sujets d'avoir dans leur maison un portrait d'Aurélien, son prédécesseur [4]? Combien de tels

1. N° 40 : Ὑπὲρ τῶν εἰκόνων. Cf. Pline, *Epist.* V, 10; Elien, *Hist. div.*, IV, 4.

2. *Epist.*, II, 5, v. 264, 265.

3. *Epist.*, IV, 12, p. 111, éd. romaine d'A. Mai; p. 74, éd. Naber.

4. Vopiscus, *Vie de Tacite*, c. 9. Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, et Spanheim, *de Usu et præstantia numismatum*,

abus devaient encourager la mauvaise peinture!

Quelquefois, au contraire, un grand homme, par modestie (ou par raffinement de vanité, qui pourrait le dire?), se refusait à poser devant l'artiste. Il fallait, avec lui, recourir à la ruse; et la ruse que le français Rigault employa, au rapport de Saint-Simon, pour surprendre les traits de l'abbé de Rancé, déjà le peintre Carterius avait dû l'employer pour prendre le portrait du philosophe Plotin, qui, comme l'austère réformateur de la Trappe, aurait voulu ne se survivre que par l'esprit et faire oublier jusqu'aux formes de son enveloppe mortelle[1].

Sur le champ des anecdotes, où nous sommes ainsi appelés, on s'égarerait facilement si l'on ne s'imposait une réserve sévère. Car un très-grand nombre d'actions et de paroles mémorables, rapportées par les auteurs anciens, se retrouvent dans la vie de personnages modernes sans que l'on puisse y soupçonner soit l'imitation, soit le moindre souvenir. La ressemblance des situations et l'éternelle identité du cœur humain, à travers les siècles, suffisent à expliquer ces coïncidences[2];

p. 31, éd. 4°.

1. Porphyre, *Vie de Plotin*; Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 136, éd. Chéruel.

2. Comparez encore une réponse de Solon à Pisistrate, dans Plutarque, *Vie de Solon*, c. 31, avec la réponse de Malesherbes au député Treilhard, dans les *Girondins* de Lamartine, t. V, p. 37. L'étrange éloge adressé par le panégyriste

mais, si curieux que l'on puisse être de les relever, il vaut mieux s'arrêter à des faits plus généraux et par conséquent plus importants dans la vie des peuples.

Pour remonter tout de suite aux plus hautes questions qui préoccupent les esprits sérieux, Montesquieu[1] a pu constater justement que les Grecs et les Romains ne pratiquèrent jamais ce que nous appelons le système représentatif; mais il aurait eu tort d'affirmer que l'idée en fût inconnue à la Grèce, car elle avait place dans les anciens

anonyme Constantin à un prince qui avait contemplé une bataille du haut d'une échelle, *ut interesset periculo et adesset eventui* (ch. 10), avec l'anecdote racontée par Saint-Simon, *Mémoires,* t. I, p. 105. Comme plusieurs grandes dames du XVIIe et du XVIIIe siècle se faisaient peindre en divinités payennes, ainsi Marcia, maîtresse de Commode, s'était fait peindre en amazone (Lampride, *Vie de Commode*, c. 11 ; cf. Jules Capitolin, *Albinus*, c. 2). Tertullien, au début de son célèbre ouvrage *de Pallio*, signale déjà, dans l'antiquité, quelques exemples de ces vicissitudes de la mode. L'abus que fit Antoine du testament de Jules César rappelle certaine anecdote que raconte Duclos dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 135) sur les causes de la guerre de 1756, d'après une lettre du cardinal Fleury.

1. *Esprit des Lois*, XI, 8. Cf., dans le même sens, la thèse peu élégante, mais érudite de M. R. G. Tadama, *de Origine systematis repræsentativi* (Leyde, 1833. Je n'ai pas lu la dissertation de M. Jac. Akerblom, *Comparatio inter progressum Græciæ antiquæ recentiorisque Europæ politici cultus* (Upsal, 1834). En sens contraire, les observations de M. Villemain, dans la préface de sa traduction de la *République* de Cicéron.

états fédératifs de ce pays. Plusieurs cités grecques étaient régulièrement *représentées* au Conseil amphictionique, dont M. C. Wescher a récemment reconstitué l'histoire, à l'aide de documents dont la découverte est due, en partie, à ses savantes recherches [1]. Les *synèdres*, ou conseillers qui siégeaient dans des congrès temporaires ou permanents, étaient les *représentants* d'autant de peuples qui leur avaient délégué leurs droits et leurs pouvoirs, ce qui est le principe même de la *députation* moderne. Le nom même de *legati* que leur donnaient, en pareil cas, les Romains, signifie *députés*. En général, les usages du droit des gens et de la diplomatie chez les anciens ressemblent beaucoup plus aux nôtres qu'on ne l'a cru et qu'on ne s'est plu à le dire [2] ; et quant aux attentats de la force contre ces principes tutélaires de l'humanité, nous en voyons de trop nombreux, à cette heure même, pour que l'Europe soit, sous ce rapport, bien fière de ses plus récents progrès.

Le principe de l'association pour des œuvres d'utilité publique et les souscriptions volontaires étaient souvent pratiqués chez les Grecs [3] comme

1. *Etude sur le monument bilingue de Delphes* (Paris, 1868, dans le Recueil des Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Inscriptions). Cf. la conférence que j'ai publiée, en 1867, sous ce titre : *Etude d'histoire ancienne. Les projets de réforme sociale dans l'antiquité.*

2. Voir nos *Etudes histor. sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, p. 43, 46, 96 de l'éd. in-8°, 1866.

3. *Corpus inscr. græc.*, n. 72, 3140-3143, 3148, 3655, 3677,

chez les Romains[1] : nous en trouvons de nombreux exemples sur les monuments de l'antiquité. Alors, comme aujourd'hui, on contribuait en commun pour élever des édifices publics, pour ériger des statues, pour entretenir des orphelins et des orphelines[2], pour subvenir, entre associés, aux frais d'enterrement des morts[3] : autant d'applications uniquement charitables de l'idée dont je signalais plus haut un essai moins désintéressé.

Cela me ramène au texte qui fait l'objet principal du présent mémoire, et dont je me suis laissé distraire, trop longtemps peut-être, par les singularités réunies dans ce préambule. On a désigné chez nous, depuis la fin du dernier siècle, par le nom de *bande noire*, les sociétés qui achetaient de vieux châteaux, pour les démolir, de grands domaines, pour les partager et pour réaliser ainsi de gros bénéfices. La première, au moins, de ces deux spéculations paraît avoir été assez fréquente

3705, 3720, 3730, 3775, 3805, 4300. *Éphém. archéol.* d'Athènes, n. 2408, 2629 et 3003. *Inscr. publiées par la Soc. archéol.* d'Athènes, n. 62, où l'on voit une longue liste de souscriptions patriotiques. Ross, *Inscr. inéd.*, n. 274; Le Bas, *Voyage arch.*, *Inscr.*, II, 762 ; V, 265.

1. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 72; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 607.

2. Voir surtout les témoignages réunis dans la thèse de M. Ern. Desjardins, *de Tabulis alimentariis*. Paris, 1854, in-4°.

3. Voir surtout les textes réunis dans la dissertation de Théod. Mommsen, *de Collegiis et sodaliciis Romanorum*. Kiliæ, 1843, in-8°.

sous l'empire romain pour que les pouvoirs publics aient dû y remédier. C'est l'objet d'un senatus-consulte et d'une décision du Sénat découverts sur une table de bronze, dans les ruines de la malheureuse ville d'Herculanum. Quoique reproduits dans plusieurs recueils depuis la publication qui en fut faite dès 1607 par Capaccio[1], ces deux documents ont trop peu attiré l'attention des Antiquaires ; ils ont, par exemple, échappé à l'attention de M. Pastoret, dans son IV[e] Mémoire *sur le Commerce et le luxe des Romains*, inséré au tome VII, nouvelle série, du Recueil de l'Académie des Inscriptions ; ils méritent d'occuper la Compagnie à qui j'ai l'honneur de les signaler aujourd'hui. J'en essaierai donc une traduction française, que je ferai suivre de quelques rapprochements histo-

1. Capaccius, *Antiquitates Neapolitanæ*, II, 9, p. 463-465 ; Reinesius, p. 475, et *Epist. ad Rupertum*, p. 392 ; Donius, p. 84 ; Münter, *Parerga historico-philologica* (Goettingen, 1749) ; J. G. S[enfius], *de Ædificiis negotiationis causa non diruendis*, 1756. — Haubold, *Antiquitatis romanæ monumenta legalia*, p. 196 ; ouvrages auxquels renvoie M. Zell, en reproduisant ce texte sous le n° 1692 de son *Delectus inscr. lat.* ; on la trouve aussi dans celle d'Orelli, n. 3115 et dans les *Juris rom. monumenta* de M. Ch. Giraud (1872). Je ne m'explique pas bien pourquoi il manque au Recueil des Inscriptions du royaume de Naples par Th. Mommsen. En effet, si le premier sénatus-consulte est d'un intérêt général pour l'empire romain, le second intéresse une personne et une localité particulière. M. Mommsen, en collationnant, selon son usage, le bronze original, nous en eût sans doute fourni une copie plus irréprochable.

riques destinés à en déterminer le sens et à en expliquer l'importance. Comme, d'ailleurs, le texte en est encore mal fixé par les éditeurs, comme l'exemplaire conservé par le bronze d'Herculanum paraît offrir des négligences de rédaction, ce qui rend assez difficile la tâche du traducteur, il m'a paru bon de joindre au français une copie du latin en caractères courants, avec quelques notes critiques.

« Cn. Hosidio Geta L. Vagellio cos.[1] X kalend. octobr. S. C. Cum providentia optimi principis tectis quoque Urbis nostræ et totius Italiæ æternitati prospexerit, quibus ipse non solum præcepto augustissimo, set etiam exsemplo suo prodesset, conveniretque felicitati sæculi instantis pro portione publicorum operum etiam privatorum custodiæ [prospicere?], deberentque apstinere se omnes cruentissimo genere negotiationis, ne[que] inimicissimam paci faciem inducere ruinis domum (*sic*) villarumque ; placere, si quis negotiandi causa emisset quod ædificium ut diruendo plus acquireret quam quanti emisset, tum duplam pecuniam qua mercatus eam rem esset in æra[rium][2] inferri ; utique de eo nihilominus ad sena-

1. Cette date et la suivante dans les *Fasti consulares* de Borghesi, dont M. L. Renier a bien voulu consulter pour moi le manuscrit, répondent aux années 47 et 56 de l'ère chrétienne.

2. Je complète ici et ailleurs des abréviations dont le sens n'est pas douteux et je supplée entre [] à quelques omissions qui semblent purement accidentelles sur le bronze original.



tum referretur; cumque æque non oportere[t?] malo exsemplo vendere quam emere, venditores quoque coercerentur, qui scientes, dolo malo, contra hanc senatus voluntatem, vendidissent, placere tales venditiones inritas fieri; cæterum testari senatum dominio[1] constitui qui, rerum suarum possessores futuri, aliquas partes earum mutaverint, dum non negotiationis causa id factum censuerint (?). In senatu fuerunt CCCLXXXIII.

[Q.] Volusio P. Cornelio cos. VI non. mart. S. C.

Quod Q. Volusius P. Cornelius verba fecerunt de postulatione necessarior[um] Alliatoriæ Celsillæ, quod de ea re fieri placeret, de ea re ita censuerunt.

Cum S. C. quod factum est Hosidio Geta et L. Vagellio cos. clarissimis viris ante [diem] X kal. oct., auctore Divo Claudio, cautum esset ne quis domum villamve dirueret, quod[2] sibi adquireret, neve quis negotiandi causa eorum quid emeret venderetve, pœnaque in emptorem, qui adversus id S. C. fecisset, constituta esset ita vel[3] is qui quicquid[4] emisset, duplum ejus quanti emisset in

1. Éd. Ch. Giraud: *dominis nihil.*

2. La grammaire demande *quo* et non *quod;* et cette correction est justifiée par la citation faite au Digeste (XVIII, 1, fr. 52) du texte du présent sénatus-consulte.

3. Il faut lire *ut* et non *vel.*

4. *Quicquid* est incorrect. On attendrait plutôt *quid,* ou *quidquam.*

ærarium inferre[1] cogeretur, et ejus qui vendidisset inrita fieret venditio; de iis autem qui, rerum suarum possessores futuri, aliquas partes earum mutassent, dummodo non negotiationis causa mutassent, nihil esset novatum : et necessarii Alliatoriæ Celsillæ, uxoris Attil[ii] Luperci, ornatissimi viri, exposuissent huic ordini patrem ejus Alliatorium Celsum emisse fundos cum ædificiis, in regione Muliniensi, qui vocarentur Campi Macri[2], in quibus locis mercatus, superioribus solitus esset[3] temporibus jam per aliquod desisset [haberi], eaque ædificia longa vetustate dilaberentur, neque refacta[4] usui essent futura, quia neque habitaret in iis quisquam, nec vellet in deserta ac ruentia commigrare; ne quid fraud[i] multæ pœnæque esset Celsillæ, si ea ædificia, de quibus in hoc ordine actum esset, aut demolita fuissent, aut ea conditione, sive per se sive cum agris, vendidissent, aut[5] emtori sine fraude sua ea destruere tollereque liceret; in futurum autem admo-

1. Donius lit *inferri*. Est-ce une faute du copiste, faute causée par la facile confusion du son *i* et du son *e*, attestée, pour ce temps même de la langue latine, par Quintilien?

2. *Matri*, que lit Reinesius (d'après l'original?), offre un sens moins admissible que *macri* « maigres ».

3. En lisant *esse* au lieu d'*esset*, il est inutile de supposer avec Orelli une lacune après *mercatus*, et de la remplir par *haberi*.

4. Pour *refecta*, comme dans le monument d'Ancyre, on lit *consacrare* pour *consecrare*.

5. Cet *aut* paraît ici une addition maladroite du graveur.

nendos ceteros esse, ut apstinerent se a tam fœdo genere negotiationis, hoc præcipue sæculo quo excitari novari (?) in universa, quibus felicitas orbis terrarum splenderet, magis convenire[t] quam ruinis ædificiorum aliam[1] partem deformem Italiæ[2]... et adhuc retinere priorum temporum, ...ita ut diceretur senectute actum[3]... censuere[4]. In senatu....

I. « Sous le consulat de Cn. Hosidius Geta et de » L. Vagellius, le 10 avant les kalendes d'octobre, » sénatus-consulte. La providence de notre excel- » lent prince ayant pourvu à l'éternité des édifices » de cette ville et de toute l'Italie, qu'il protége

1. *Aliquam*, conjecture de Reinesius. C'est peut-être *ullam* qu'il faudrait lire.

2. Reinesius supplée *conspici*, mais cela ne suffit pas à compléter le sens des mots qui suivent. Le bronze, mutilé dans ces dernières lignes, exigerait une nouvelle et scrupuleuse collation.

3. *Memoriam*, que supplée ici Reinesius, ne suffit pas non plus pour restituer la phrase, et le sens de ces dernières lignes ne peut guère être deviné que par conjecture. Au reste, on voit par plusieurs exemples, surtout par celui de la *Lex Julia municipalis* et par celui du sénatus-consulte sur les Bacchanales, que les copies faites dans les provinces des actes de l'autorité centrale étaient souvent pleines des plus étranges négligences.

4. Ce mot *censuere*, ainsi que δεδόχθαι dans les décrets grecs, se trouve quelquefois comme isolé au milieu d'une phrase dans les textes législatifs, par exemple dans le s. c. sur les Bacchanales. Cf. Valère Maxime, II, 2, 7 (où l'abréviateur Paris, publié par A. Mai, parait avoir conservé la vraie leçon C pour *censuere*, au lieu de T).

» et de ses augustes prescriptions et de son » exemple ; considérant qu'il importe au bonheur » du siècle présent que chacun s'intéresse pour » sa part à la garde des édifices publics et des » édifices privés, et que tous devraient s'interdire » un genre criminel d'industrie, pour ne pas » déshonorer la paix en couvrant le sol des ruines » de nos maisons de ville et de campagne, le » Sénat décrète :

» Si quelqu'un, en vue du lucre, achète un » édifice pour en tirer, par sa démolition, un » prix supérieur au prix d'acquisition, il paiera » au trésor public le double du prix d'acquisition, » sans préjudice d'un rapport spécial au sénat; » et attendu qu'il est aussi mal de vendre que » d'acheter en donnant un mauvais exemple[1], » toute vente contraire au présent décret du » Sénat est défendue, et si elle est faite sciemment » et de mauvaise foi, elle sera nulle et de » nul effet. Toutefois est maintenu aux propriétaires » le droit de faire à leur bien, pour en jouir, » les changements partiels qui n'auront pas le lucre » pour objet. Adopté; 383 membres présents[2] ».

1. *Malo exemplo*, dit le texte. On ne comprend guère ce qu'il peut y avoir là de coupable, à moins que la transaction ne se fonde sur un mensonge. Le mensonge (*vanitas*) est justement flétri par Cicéron, *de Officiis*, I, 42, comme moyen trop souvent employé dans le commerce.

2. Le sénatus-consulte sur les Bacchanales indique seulement un nombre de votants au-dessous duquel la délibération ne serait pas valable : *dum ne minus senatoribus C ades-*

II. « Sous le consulat de Q. Volusius et de L.
» Cornélius, le 6 des nones de mars, sénatus-
» consulte. Ouï le rapport de Q. Volusius et de P.
» Cornélius, sur la demande introduite par les
» parents d'Alliatoria Celsilla, le Sénat a décidé :

» Considérant que le sénatus-consulte fait sous
» les deux honorables consuls Hosidius Géta et
» L. Vagellius, le 10 avant les kalendes d'octobre,
» sur la proposition du divin Claude[1], interdit
» qu'on achète une maison de ville ou de cam-
» pagne pour en tirer profit en la démolissant,
» et qu'on achète ou vende par spéculation un
» objet de ce genre, et que contre tout acheteur
» contrevenant à ce sénatus-consulte une amende
» est édictée, du double du prix d'acquisition, à
» verser dans le trésor public ; que de plus, en
» pareil cas, la vente est déclarée nulle et de nul
» effet ; mais que rien d'ailleurs n'est innové à
» l'égard de propriétaires qui, pour jouir de leur
» bien, y auraient fait quelque changement, mais
» sans chercher dans ce changement aucun profit;

sent. Un décret, rédigé en grec, des Juifs de Bérénice, dans la Cyrénaïque, porte la clause finale : λευκαὶ πᾶσαι (sous-entendu ψῆφοι), « toutes blanches », c'est-à-dire « à l'unanimité des votes ». *Corpus inscr. gr.*, n. 5361. Cf. n. 5491 : ὁμογνώμονες τοῦ συνεδρίου πάντες.

1. *Auctore D. Claudio.* Voir Dirksen, *Manuale juris civilis*, au mot *auctor*, où, entre les divers sens de ce mot, celui que j'adopte ici me semble justifié par des exemples analogues. C'est aussi le sens qu'adoptait feu M. Pellat, l'un de nos plus savants juges en ces matières.

» Considérant que les parents d'Alliatoria Celsilla, femme de très-honorable Attius Lupercus, » exposent devant cette assemblée que son père » Alliatorius Celsus a acheté, dans la région de » Mulinia, un fonds de terre, avec bâtiments, » désigné sous le nom de *Campi Macri*, où s'était » tenu jadis un marché, marché dont l'usage était » interrompu depuis quelque temps ; vu que ces » édifices tombaient de vétusté, et ne pouvaient » servir, même après réparation, parce que personne n'y habitait et ne voulait s'établir en un » lieu désert et parmi des ruines ; il est décidé » que, sans encourir aucune peine pour acte » frauduleux, Celsilla peut démolir les édifices » dont il a été ici question, et que celui qui s'en » rendrait acquéreur, pourra, sans violer la loi, » les détruire et en enlever les matériaux.

» Il est décidé, néanmoins, que les autres » citoyens seront avertis d'avoir à s'abstenir d'un » genre si honteux de spéculation, surtout en un » siècle où il convient de relever et d'embellir[1] » tout ce qui contribue à la splendeur et à la prospérité du monde plutôt que de déshonorer » l'Italie par la ruine de ses édifices ».....

Suivent quelques mots que deux lacunes du texte ne me permettent pas de traduire sûrement, puis la formule *censuere* et les deux mots *in senatu*,

1. Je traduis ici *ornari* (pour *novari*), leçon de Reinesius, dont j'avoue, d'ailleurs, ne pas pouvoir vérifier l'exactitude.

qui étaient peut-être suivis de l'indication du nombre des sénateurs présents à la décision.

Le premier document est, on le voit, un sénatus-consulte en forme, et même avec mention unique, je crois, pour nous du nombre des votants. Le second est un acte de dérogation exceptionnelle et justement motivée au précédent décret du Sénat. Un fragment du jurisconsulte Paulus, conservé au Digeste[1], se réfère expressément au premier document. Un rescrit d'Alexandre Sévère, en date de 222 après J.-C., s'y réfère aussi, et, en outre, à un édit de Vespasien sur le même sujet, édit qui paraît avoir contenu des clauses particulières contre l'enlèvement des matériaux précieux après démolition des édifices : « Negotiandi causa ædi- » ficia demoliri et *marmora detrahi*[2]... vetitum » est : cæterum de alia domo in aliam transferre » quædam licere exceptum est. Sed nec dominis » ita transferre licet ut integris ædificiis depo- » sitis publicus deformetur aspectus[3] ». Le rescrit de Vespasien développait donc et déterminait

1. XVIII, 1, fr. 52. « Senatus censuit ne quis domum villamve dirueret, quo plus sibi acquireretur, neve quis negotiandi causa eorum quid emeret venderetve ; pœna in eum qui adversus s. c. fecisset constituta, ut duplum ejus quanti emisset in ærarium inferre cogeretur ; in eum vero qui vendidisset, ut irrita fieret venditio ».

2. Voir sur ce réemploi des marbres antiques le n° 355 des *Inscr. chr. de la Gaule* par M. E. Le Blant.

3. *Code Just.*, VIII, 10 f. 2. où la leçon *depositis* me parait fort douteuse.

le sénatus-consulte porté sous l'empereur Claude ; il spécifiait certaines exceptions, exceptions qui devaient donner lieu à de fréquentes controverses. Aussi voit-on le même empereur Alexandre, deux ans plus tard, prescrire à un certain Evocatus, gouverneur de province, les règles qu'il doit suivre pour décider dans les cas difficiles ; il lui ordonne de se conformer à ce qu'on appelle aujourd'hui les *précédents* ou la jurisprudence consacrée en cette matière dans la province qu'il gouverne, *probatis his quæ in oppido frequenter in eodem genere controversiarum servata sunt* [1]. Cette mention des coutumes et de la jurisprudence locale nous conduit naturellement à noter que dans la rubrique n. LXII du célèbre bronze de Malaga, qui contient une loi municipale, se lit une prescription relative à ce sujet. La voici d'après la version française de M. Ed. Laboulaye, notre confrère [2], qui a, nous le savons, bien des doutes sur l'authenticité des tables de Salpensa et de Malaga, mais qui aujourd'hui peut-être s'est rendu à l'opinion presque unanime des légistes et des épigraphistes en faveur de leur authenticité [3].

1. *Code Just.*, VIII, 10 f. 3. Le maintien de ces traditions, de cette jurisprudence était précisément confié à l'*officium* du gouverneur.

2. *Les Tables de bronze de Malaga et de Salpesa traduites et annotées.* Paris, 1856, in-8°.

3. Voir la bibliographie la plus complète de ces travaux dans le Recueil des *Inscriptiones Hispaniæ latinæ*, par E. Hubner, n. 1963 (tome II, p. 259 du Recueil général des Inscriptions

« Rubrique. Que nul ne détruise les édifices qu'il ne doit pas rétablir, dans la ville du municipe de Malaga, et, pour les édifices qui touchent à la ville, que personne ne découvre, ne détruise ou ne fasse démolir un édifice, qu'il ne doit pas rétablir dans l'année, sinon après un décret rendu par les décurions, la majorité étant présente[1]. Qui n'aura pas suivi ces prescriptions sera condamné à payer aux citoyens du municipe autant d'argent que vaudra la chose, et, en ce cas, l'action personnelle, l'action réelle et la poursuite *extra ordinem* appartiendront à tout citoyen du municipe qui voudra poursuivre et à qui la loi permet d'agir ».

Au reste, entre Vespasien et Alexandre Sévère se place au moins un troisième acte de l'autorité impériale sur la matière que nous examinons : Hadrien, au rapport de son biographe, avait défendu que l'on démolît les édifices d'une ville pour en transporter les matériaux dans une autre ville[2]. L'expérience des abus conduisait le législateur à multiplier les prescriptions pour les répri-

latines publiées par l'Académie de Berlin).

1. C'est probablement ce nombre des sénateurs présents qui manque à la fin du second des actes conservés sur le bronze d'Herculanum.

2. Spartien, c. 18 (déjà cité par Capaccio dans son premier essai de commentaire sur le bronze d'Herculanum) : « Constituit inter cætera ut in nulla civitate domus aliquæ, transferendæ ad aliam urbem ullius materiæ causa, diruerentur ». Cf. un rescrit de Constantin, dans le *Code Just.*, VIII. 10 f. 6.

mer. Quelques-unes de ces prescriptions nous semblent elles-mêmes un peu abusives, en ce qu'elles attentaient au droit du propriétaire et gênaient la liberté du commerce. Ainsi nous ne comprenons guère comment les rédacteurs du sénatus-consulte présenté par Claude pouvaient déclarer qu'on nè doit pas revendre un immeuble plus cher qu'on ne l'avait acquis. Il est vrai qu'on ajoute *malo exemplo;* mais le sens de cette restriction est bien vague, et un tel article de loi est susceptible d'applications bien arbitraires.

Ce qui paraît certain, c'est que la loi portée sous Claude est la plus ancienne sur ce sujet [1]. En tout cas, elle ne vise, on l'a pu remarquer, aucun acte antérieur; et cela nous semble naturel. En effet, la législation républicaine avait moins à s'occuper de la splendeur des édifices publics et privés: un tel souci caractérise bien, au contraire, le régime impérial inauguré par Auguste, par le prince qui se vantait en mourant d'avoir transformé les rues et les édifices de Rome comme il en

1. La loi des XII Tables, citée au Digeste (XLVII, 3, l. 1), prévoit seulement le cas où un homme, avec des matériaux appartenant à autrui, bâtit une maison sur son terrain ou fait des échalas pour sa vigne; elle refuse au propriétaire du *tignum furtivum* le droit de démolir la maison et d'enlever les échalas. Cela n'a vraiment rien de commun avec le sujet du sénatus-consulte Hosidien. Les lois contre la démolition des monuments funéraires (*Code Théod.*, IX, 19) n'ont pas non plus de rapport avec ce sujet.

avait transformé les institutions[1]. D'ailleurs, on ne s'étonnera pas que Claude ait dicté un sénatus-consulte comme celui de l'an 47, avec ce mélange de judicieux souci pour la prospérité publique et de prescriptions gênantes pour l'exercice du droit de propriété : Claude, si débile de cœur, et, par moments, si faible d'esprit, a conçu et même accompli plus d'une idée utile aux intérêts généraux de l'empire. Son discours au Sénat, où il justifie l'introduction de sénateurs éduens dans ce corps illustre, est plein d'érudition, et ce qui valait mieux, en pareil cas, de bon sens pratique[2]. Dans un tout autre genre, et parmi les grands travaux d'utilité publique, l'*emissarium*, ou canal d'écoulement pour les eaux du lac Fucin, qui, du même coup, rendait à la culture des surfaces considérables d'un sol fertile, et élargissait le cours d'un petit fleuve, est une œuvre qui fait le plus grand honneur aux ingénieurs romains travaillant sous les ordres et sous l'inspiration de Claude[3].

1. Suétone, *Vie d'Auguste*, c. 28 : « Urbem, neque pro majestate imperii ornatam et inundationibus incendiisque obnoxiam, excoluit adeo ut jure sit gloriatus, marmoream se relinquere quam latericiam accepisset. Tutam vero, quantum provideri humana ratione potuit, etiam in posterum præstitit ».

2. C'est, on le sait, le texte conservé par les célèbres *tables de Lyon* et sur lequel tant de mémoires ont été publiés, surtout dans ces dernières années.

3. Suétone, *Vie de Claude*, c. 20, 22, 32. Cf. l'important commentaire de Fabretti, *de Columna trajana*, p. 385 et suiv.

L'esprit du sénaltus-consulte Hosidien se rattache aux mêmes préoccupations pour l'embellissement et la prospérité matérielle de l'Italie. C'est donc là un document qui mérite de prendre place dans l'histoire de ce règne étrange, déshonoré par tant de hontes domestiques, mais où, néanmoins, la législation civile de Rome ne semble pas s'être arrêtée dans ses progrès[1].

de l'éd. de Rome, 1690.

1. Voir. entre autres, Bach, *Historia Jurispr. romanæ*, III, 1, § 17, p. 349, édition de 1796.

SARCOPHAGE CHRÉTIEN

TROUVÉ A SALONE.

Par M. Alb. Dumont, membre résidant.

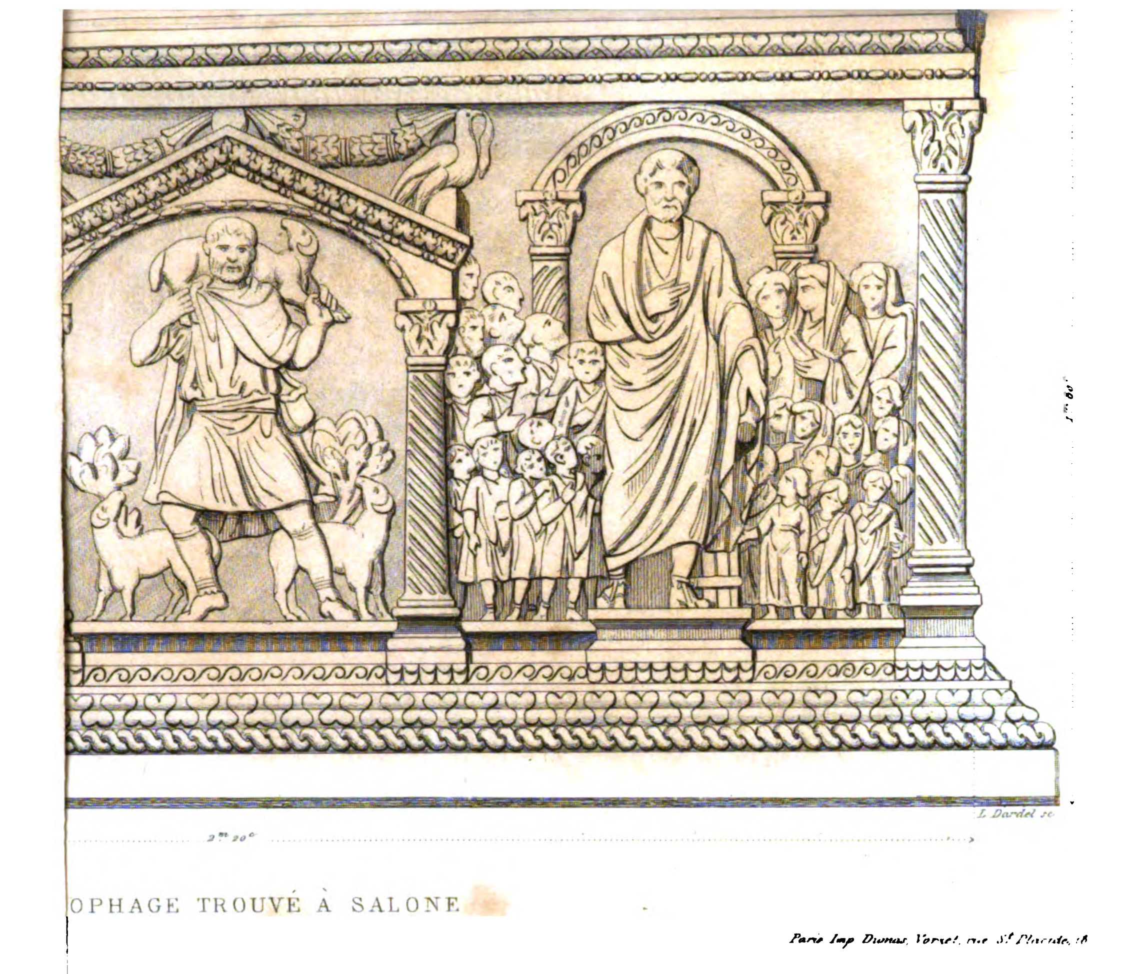
Lu dans les séances des 6 mars et 17 avril 1872.

Le sarcophage de marbre blanc dont la reproduction est ci-jointe, vient d'être découvert à Salone. Le dessin que nous donnons, dû à M. Chaplain, rend inutile une description détaillée. On remarquera qu'un des bas-côtés avait été brisé par des violateurs, comme cela se rencontre pour presque toutes les urnes funéraires importantes qu'on met au jour dans les nécropoles de Salone [1].

Ce sarcophage faisait partie d'un cimetière étendu; il est aujourd'hui au fond d'une tranchée dont les remblais conservent de nombreux fragments funéraires, en particulier une grande urne de marbre encore engagée sous le sol. Ce cimetière [2],

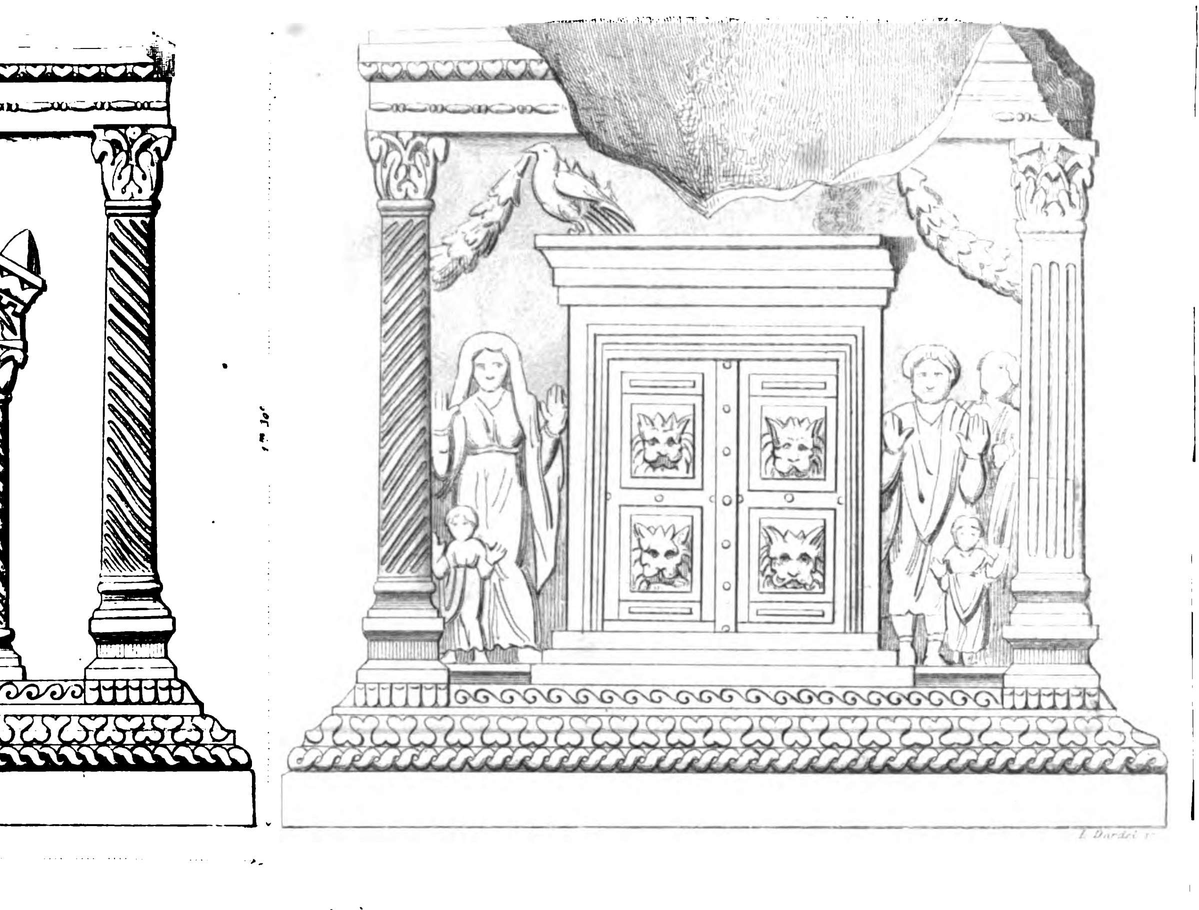
1. Voir des exemples nombreux; *Revue archéologique*, février 1872. *Découvertes récentes à Salone.*

2. On peut dire que les nécropoles de Salone faisaient le tour des murs. Celle où a été découvert notre sarcophage s'étendait entre le baptistère et l'amphithéâtre. Voir plan



OPHAGE TROUVÉ À SALONE

Paris Imp. Dumas, Vorsel, rue St Placide, 18



SARCOPHAGE TROUVÉ À SALONE

situé sous les murs mêmes de la ville romaine, était occupé en grande partie par des payens; nous en avons une preuve certaine: à côté même du sarcophage que nous publions il s'en est trouvé un autre qui représente une scène bien connue, la légende de Phèdre et d'Hippolyte[1]. Le marbre chrétien et le marbre payen étaient côte à côte. Le style des deux monuments n'indique pas des époques différentes; ce sont là deux œuvres de la décadence. Il n'est pas besoin d'insister sur ce qu'ont de lourd et d'incorrect les bas-reliefs du marbre chrétien. La face principale cependant ne manque ni de simplicité ni de noblesse; on y reconnaît sinon une main habile, du moins une inspiration grave et religieuse.

Quand on arrivait dans cette partie du cimetière on voyait d'abord la face secondaire représentant un génie funèbre; du moins cette hypothèse est probable; de ce côté, en effet, il ne paraît pas y avoir aujourd'hui trace de marbres à mettre au jour; l'espace est vide et l'accès complètement libre dans un rayon relativement étendu. Dans

de Salone à la suite du mémoire de M. Lanza sur les *Monumenti Salonitani,* inséré dans les *Denkschriften d. K. Akad. d. Wissench. philos. hist. cl. VII.* Vienne, 1856.

1. Aujourd'hui au musée de Spalato : ce vaste sarcophage était évidemment la sépulture d'une des premières familles du pays; il est décrit dans l'*art. cité* plus haut. La scène, si souvent reproduite sur les tombeaux, ne présente pas ici de particularités importantes.

les nécropoles de Salone, si nous en jugeons par une découverte récente, les sarcophages étaient disposés en ligne droite, dans le sens de la longueur et souvent si rapprochés qu'ils formaient une rangée continue où les intervalles ne mesuraient guère plus de trois ou quatre décimètres[1]. Ce génie est aussi payen que chrétien et même plutôt payen. Sa nudité est complète ; l'artiste n'a pas cherché à dissimuler les αἰδοῖα. Les chrétiens, il est vrai, n'ont pas toujours eu des scrupules absolus sur ce point ; dans quelques représentations, par exemple dans les baptêmes du Christ, la nudité du personnage principal est parfois tout antique[2]. Cependant la scène du baptême paraît être restée, en ce genre, une exception et je ne crois pas que les génies funèbres de grande dimension aient été fréquemment représentés nus par la primitive église. Dans tous les cas le payen, qui voyait d'abord le sujet, n'y trouvait rien qui lui révélât d'autres croyances que les siennes.

La face principale porte des traces plus accentuées du christianisme ; on y voit le paon et surtout le bon pasteur, mais on sait le double sens

1. *Revue d'archéologie*, mois de février, *art. cité*.

2. A Ravenne, par exemple, au baptistère de l'église métropolitaine et à Santa Maria in cosmedin, mosaïques du v[e] et du vi[e] siècle. Ciampini : *vetera monumenta*, etc..., t. II, pl. XXIII. Voyez encore un sarcophage du midi de la Gaule publié par Millin : *Voyage dans les départements du midi*, pl. LXV.

de ces symboles. Il n'y a vraiment que le second des bas-côtés qui eût pu révéler à un observateur attentif la religion du mort. Là nous trouvons deux *orantes* et deux hommes dans l'attitude de la prière[1]. Toutefois, les payens priaient comme les chrétiens en levant les mains, et ils avaient eux aussi leurs *orantes;* entre l'attitude des chrétiens et celle des adorateurs des anciens dieux, la différence n'était pas toujours facile à saisir. Tertulien nous dit que les payens levaient les bras avec ostentation; il recommande aux fidèles de ne pas les imiter: *ne ipsis manibus sublimius elatis*, *sed temperate et probe elatis*[2]. La nuance était un peu vague, si vague que si nous trouvions isolé un fragment qui représentât notre *orante*, il faudrait hésiter à y reconnaître avec certitude une chrétienne. Le doute serait si légitime qu'on ne sait pas toujours à quelle religion rapporter les marbres qui représentent, au-dessus d'une épitaphe, un buste en bas-relief entre deux mains ouvertes[3]. Ce qui est exclusivement chrétien c'est l'acte d'étendre les deux bras de manière à former une croix, repré-

1. Ces orantes et ces deux hommes sont à peine ébauchés, nouvelle preuve que ce bas-côté était moins destiné que l'autre à être vu.

2. *De oratione*, XIII.

3. Spreti, *De amplitudine, eversione et restauratione urbis Ravennæ*, t. I, fig. 66, en donne un curieux exemple peu connu.

sentation souvent figurée dans les Catacombes; mais l'artiste s'est gardé de reproduire ici une attitude aussi peu payenne[1]. Quant à la croix, il est à peu près certain qu'elle est dessinée par hasard, d'autant plus que les lions qui ornent les panneaux n'ont qu'un sens chrétien très-détourné, et que l'habitude au contraire de sculpter des portes sur les tombeaux était générale dans le monde gréco-romain. La croix du reste est une figure géométrique si simple, si naturelle qu'on la retrouve partout et à toutes les époques.

Concluons que la nature des symboles plus obscurs ici que sur le plus grand nombre des sarcophages chrétiens s'explique par la présence du monument dans un cimetière payen. Cette urne a été faite pour être placée au grand jour à côté de monuments que décoraient des scènes mythologiques. Je crois qu'elle appartient au début du IVe siècle, qu'elle est donc antérieure à la paix de l'Église. Les sarcophages aussi anciens sont encore extrêmement rares et c'est là une première raison de signaler celui dont nous parlons[2].

La partie principale de la représentation est celle qui se voit sur la grande face; un homme et

1. Tertulien, *de Oratione*, XI. Il faut lire les trois derniers chapitres de ce traité, malheureusement incomplet.

2. De Rossi, *Inscript. christ. Rom.*, I, p. 19, fragment du IIIe siècle. Rufin, *Hist. eccl.*, II, 35, parle à la fin du IVe siècle de sarcophages à figures déjà assez anciens de son temps.

une femme sont l'un à gauche, l'autre à droite du bon pasteur. L'homme porte le costume des philosophes, il tient un *volumen;* d'autres rouleaux sont à ses pieds. Tout autour de lui l'artiste a sculpté vingt-huit petites figures, quatorze hommes et quatorze femmes. Parmi ces figures de grandeurs diverses on ne trouve pas d'enfants; les costumes, tous pareils, indiquent l'âge viril. Les yeux regardent le personnage principal; les têtes sont levées vers lui, cette attitude est clairement indiquée; on ne la remarque pas sur le bas-relief opposé. Ces personnages ne prient pas, ils écoutent; quelques-uns d'entre eux semblent faire des gestes d'assentiment.

La femme est également entourée de petites figures, huit hommes et six femmes. Les coiffures et tout le costume de ces femmes se voient assez bien et sont conformes aux représentations chrétiennes ordinaires. Les cheveux relevés sur les tempes sont noués derrière la tête : disposition fréquente que nous retrouvons jusque sur des mosaïques d'un âge relativement récent. Ces femmes ne sont pas voilées comme il était d'usage pour prier, elles ne font pas le geste des *orantes*.

Quelques archéologues seront tentés de voir sur ce bas-relief, Joseph, Marie et le Christ représenté non comme un enfant, mais sous les traits du bon pasteur, προβάτων λογικῶν ποιμήν. Il est vrai que plusieurs groupes peints ou sculptés par des artistes de la primitive Église, sont considérés comme

des *saintes familles*[1]: mais outre que cette interprétation a été adoptée plusieurs fois très-rapidement et surtout parce qu'il est difficile de ne pas trouver à une scène figurée un sens mystérieux, ces saintes familles diffèrent au moins par la présence de l'enfant, des figures que nous étudions. Ce qu'il serait plus vrai de dire c'est que peut-être quelques chrétiens, en voyant cet apôtre et cette femme amie des pauvres, a pu les considérer comme des images de la foi et de la charité[2].

On ne manquera pas de rechercher, en particulier, en lisant l'*Illyricum sacrum* de Farlati s'il est quelque personnage auquel on puisse attribuer ce sarcophage : recherches dont les résultats seront certainement tout hypothétiques. Cependant il est intéressant de noter que, jusqu'à ce jour, la piété des habitants du village voisin a conservé dans le lieu presque désert où a été découvert le tombeau, une chapelle souvent réparée — que cette chapelle est consacrée au premier évêque de Salone, sanctus Doimus, mort aux environs de l'année 110; — que parmi les matériaux qui ont servi à réparer l'édifice, on reconnaît des fragments de sarco-

1. Macarius, *Hagioglypta...*, edid. Garucci, p. 242. De' Rossi: *Imagines selectæ deiparæ virginis...*, planche IV.

2. Il semble cependant que les représentations symboliques des vertus aient été rares dans la primitive Église. On cite un très-petit nombre d'images de l'Espérance et de la Charité et de la Foi: l'Espérance a les mains jointes et fléchit le genou gauche, Bosio: *Roma sotter.*, p. 75.

phages chrétiens[1] et des inscriptions malheureusement en très-mauvais état. Aurions-nous là une des plus anciennes églises de Salone et peut-être même le sanctuaire premier des chrétiens dans cette ville? Une question aussi importante intéressera sans doute les archéologues de la Dalmatie[2].

Le bon pasteur se trouve fréquemment en Italie et en Gaule : il est très-rare en Grèce et dans la péninsule du Balkan. Les seules représentations de ce genre trouvées dans ces pays sont, à ma connaissance, au nombre de trois :

1° Un bas-relief du musée de Saint-Irène, que

1. Un de ces fragments porte † ARCAECLISIOM//////. Ce nom chrétien n'est pas rare : un évêque représenté par la grande mosaïque de saint Apollinaire *in classe* à Ravenne, s'appelle *Eclesius*.

2. Voici la liste des principaux monuments chrétiens trouvés à Salone : Baptistère et mosaïque importante avec inscription : Lanza, *Monumen. Salon.*, p. 19 — Grand sarcophage de marbre représentant, sur la face principale, le passage de la mer Rouge; il a été dessiné par Adam, Cassas, par MM. Lanza et Zimmermann. Le dessin de M. Zimmermann est de beaucoup le meilleur bien qu'il faille encore y faire quelques corrections. Ce marbre est aujourd'hui à Spalato, dans le couvent des Franciscains. Seize sarcophages mis au jour récemment (Revue archéologique, fév. 1872) — disques de terre cuite marqués d'une croix, — vases de verre *ampolle cum sangue*, dit M. Lanza, *ouv. cité*, p. 27. — Quelques stèles chrétiennes, la plupart inédites. Tels sont les objets que le hasard presque seul a fait découvrir; des fouilles méthodiques amèneraient d'importants résultats.

M. de' Rossi a fait dessiner et auquel il a consacré une importante notice[1];

2° Un bas-relief conservé sur l'Acropole d'Athènes, dans le pinacothèque, précieux par les détails qu'il présente[2];

3° Le marbre de Salone.

C'est cependant en Grèce que la représentation payenne a pris naissance; sans parler de l'Hermès criophore que l'antiquité attribuait à Calamis[3], nombre de terres cuites trouvées en Grèce représentent un homme qui porte une brebis[4]. Il est probable que le bon pasteur a été aussi

1. *Bulletin d'archéol. chrét.*, juin 1869. *Musée de S. Irène à Constantinople*, p. 19.

2. L. de Laborde : *Les chrétiens et les musulmans sur l'Acropole d'Athènes. Revue arch.* Prem. série. T. IV, p. 57. Adolf Scholl d'après les papiers d'Ottfried Müller a aussi donné la description de ce monument *Archæologische mittheilungen aus Griechenland*, Francfort, 1843. Ire partie, p. 98. M. de Laborde ne croit pas qu'on puisse reconnaître avec certitude sur ce marbre le bon pasteur. M. de' Rossi m'a exprimé les mêmes doutes. J'ai fait dessiner à nouveau cette représentation dont le sens n'est pas encore suffisamment établi. — Tous les voyageurs ont vu dans la Grèce moderne la fête des agneaux, qui se célèbre à la fin de chaque grand carême.

3. Pausanias IX, 22, 2. Sur un marbre de la collection Pembroke qui peut être considéré comme une copie de l'œuvre de Calamis, Clarac : *Musée de sculpture antique*, n. 1545 *b* et les rapprochements faits par M. de Witte, *article cité plus bas*, p. 12.

4. On connaît le *Thésée taurophore* découvert sur l'Acropole et dont le moulage est maintenant au Louvre. Sur Hermès Criophore, voyez Conze, *Annales de l'Inst. de corr. arch.* T. XXX, p. 347. Beulé, *Revue archéolog.*, 1865. T. v. p.

répandu en Orient qu'en Occident; mais comme les monuments de la primitive Église en Orient sont encore très-peu connus, il est important de noter toutes les représentations trouvées dans cette partie du monde chrétien qui présentent les types adoptés en Occident. C'est ainsi qu'on peut prouver une communauté d'inspiration entre des artistes qui avaient la même foi, mais qui appartenaient à des pays différents.

Le bon pasteur de Salone donne lieu à une dernière remarque. Le personnage que nous avons sous les yeux est un véritable berger. La figure, les cheveux, la barbe n'ont rien de convenu. Nous avons donc là, selon toute vraisemblance, un portrait national qu'il faut mettre à côté des deux guerriers dalmates trouvés à Durazo et publiés par M. Heuzey dans sa *Mission de Macédoine*.

Ce sarcophage va être transporté au musée de Spalato; par son ancienneté, par la rareté de la scène jusqu'ici unique qu'il représente, il sera certainement un des objets les plus précieux de cette riche collection.

Spalato, décembre 1871.

361, Wischer : *nuove memorie dell' Instituto archeologico*, p. 405. De Witte *sur quelques antiquités rapportées de Grèce par* M. Fr. Lenormant, 1866, p. 14. Logiotatidès. *Ephéméride archéol. d'Athènes*, nouvelle série, p. 58. M. Chaplain a dessiné cette année à Athènes plusieurs statuettes inédites, représentant un homme qui porte une brebis.

LES JOURS ÉGYPTIENS

LEURS VARIATIONS DANS LES CALENDRIERS DU MOYEN-AGE,

Par M. Jules LOISELEUR, Associé correspondant national.

Lu dans les séances des 1er et 15 juin 1870, 13 mars, 15 mai et 5 juin 1872.

I.

Origine et caractère des jours égyptiens. — En quoi ils diffèrent des jours néfastes.

Quiconque a feuilleté un certain nombre de bréviaires et de missels du moyen âge a remarqué le calendrier perpétuel placé en tête ou à la fin de ces livres d'Église, mais presque toujours au commencement. Au sommet de la page où chaque mois est inscrit, quelques-uns de ces calendriers portent un vers latin contenant ordinairement deux nombres. Ces nombres sont les dates des jours égyptiens du mois, lesquels sont, de plus, indiqués à l'encre rouge, en face de la date qui leur convient, et que le vers fait connaître, tantôt par les mots *Dies Ægyptiacus*, tantôt par l'abré-

viation *Dies Æg.*, tantôt enfin par un simple D coupé d'un trait transversal. Ces mots sont souvent remplacés par ceux-ci : *Dies Æger*. A partir du XIIe siècle, et peut-être même antérieurement, les deux dénominations : Dies Ægyptiacus et Dies Æger sont employées indifféremment l'une pour l'autre, bien que la dernière soit étrangère à la bonne latinité. Saumaise suppose que les copistes, trouvant dans de vieux manuscrits l'abréviation Dies Æg., l'ont interprétée par les mots Dies Æger, au lieu de lui donner le sens véritable qui était Dies Ægyptiacus[1].

L'objet de ce mémoire est de rechercher les sources auxquelles furent empruntés les jours généralement tenus pour égyptiens pendant tout le moyen âge, d'étudier leurs variations dans les calendriers de cette longue période, et d'essayer d'en découvrir les causes.

La distinction des jours, au point de vue du caractère favorable ou néfaste qu'on leur attribuait est aussi vieille que la crédulité humaine : elle tient à des causes multiples, toutes inhérentes aux préjugés les plus anciens. Le cours des astres, les phases de la lune, les qualités attribuées aux divinités qui présidaient à certains jours, les événements publics ou privés dont le bon ou le mau-

1. Cl. Salmasii *de annis climactericis et antiquà astrologià diatribae*, Leyde, Elzevir, 1648, p. 816. — J'ai vainement cherché, dans le grand dictionnaire de Freund, un seul exemple du mot *Dies* accouplé au qualificatif *Æger*.

vais succès concordait avec certains quantièmes, ce sont là autant de causes qui contribuèrent à fonder cette superstition. Sans m'appesantir sur les origines, je ferai de suite, entre les jours regardés comme malheureux par les principaux peuples de l'antiquité, une distinction fondamentale, d'autant plus importante à établir qu'elle a échappé à plusieurs érudits.

Parmi ces jours, les uns avaient un caractère officiel et sacré : ils avaient recu de la religion et de la loi une sorte de consécration. Leur origine tenait soit à une observance religieuse, soit au souvenir d'une grande calamité publique. Les autres n'étaient regardés comme funestes que pour certains actes de la vie et cette croyance était le produit d'observations particulières : elle n'avait point un caractère obligatoire ni public, mais facultatif et privé. La distinction que j'établis ici n'a point échappé à Saumaise[1], mais M. Daunou ne semble pas l'avoir aperçue. « Chez les Romains, dit-il, le mot *nefasti*, qui d'abord ne signifiait que des jours où il était défendu de

1. « Presque tous les peuples ont eu des jours *apophrades*, rendus célèbres par quelque défaite et que leurs descendants devaient observer. Chez diverses nations la religion a produit de semblables jours. Mais le caractère néfaste attaché aux jours égyptiens et ἄπρακτοι ne s'étend pas au delà de l'empêchement de quelque acte de la vie. » Saumaise : *Synopsis operis de annis climactericis*, page avant-dernière, en tête du traité.

rendre la justice, jours de fêtes et de loisir plutôt que de deuil, a pris peu à peu une acception défavorable, le même sens qu'*infausti*, *atri*, *ominosi*, jours *funestes*, *noirs*, *de mauvais présage*. Dans la suite ces malencontreux quantièmes furent appelés jours égyptiens, apparemment parce que cette superstition était, comme plusieurs autres, originairement égyptienne.[1] »

Il est bien vrai que le mot *nefastus* pris dans le sens d'*ater* ne se rencontre pas antérieurement à Auguste et c'est ce que Freund a constaté dans son dictionnaire, au mot *nefastus*. Mais s'ensuit-il que les jours qu'on a appelés Egyptiens et que les Romains désignaient sous les noms d'*infausti*, *atri*, *ominosi*, aient été choisis parmi les anciens jours néfastes? Je pense, au contraire, que les deux superstitions coexistèrent et se cotoyèrent sans se mêler. Ce furent les astrologues égyptiens et chaldéens, dont les livres étaient fort populaires à Rome, qui désignèrent les jours périlleux pour certains actes de la vie privée, et ces jours étaient étrangers au calendrier officiel des dates néfastes[2]. Ils avaient été déterminés d'après

1. *Cours d'études historiques*, t. IV, p. 32. V. aussi t. XIII, p. 444.

2. Les dames romaines réglaient leurs actions d'après des éphémérides dressées par ces prétendus savants. Pline et Juvénal nous ont conservé le nom d'un astrologue égyptien, Petosiris, qui passe pour être, avec Necepsos, l'un des fondateurs de l'astrologie égyptienne : un traité d'apotélesma-

l'observation de certaines constellations qu'on regardait comme funestes et n'empruntaient point leur caractère néfaste à un souvenir religieux ou à celui d'une grande calamité publique[1]. Ils n'avaient point un caractère public et religieux comme les anniversaires des grandes défaites ou les fêtes de certaines divinités. Ils procédaient de causes toutes différentes, telles que l'étude de

tique avait emprunté son nom. (Pline, *Hist. nat.* liv. II, ch. 21 et liv. VIII, 49. —Juvénal, *Sat.* VI, vers 580 et 581.) Pétrone, dans son *Satyricon*, ch. XXX, parle d'une sorte de tableau des mois sur lequel les jours favorables et les jours malheureux étaient indiqués par des points de différentes couleurs.

1. C'est ce dont il est aisé de se convaincre en comparant le tableau des jours égyptiens adoptés par divers peuples de l'Empire romain, tableau qui sera reproduit tout à l'heure, avec le calendrier des jours fastes et néfastes de l'année égyptienne qu'a publié M. Chabas, d'après le papyrus Sallier IV; Paris, Maisonneuve, 1870, et aussi avec les calendriers romains donnés par Gruter, Grœvius et Petau. La comparaison montre que la plupart des jours égyptiens consignés dans ce tableau ne correspondent point à ceux qui sont désignés comme néfastes dans les calendriers sacrés des Egyptiens, des Grecs et des Romains. Court de Gebelin et Daunou avaient eu déjà comme une vague perception de ce fait important : ils avaient remarqué, non sans surprise, que, dans les listes des jours égyptiens qui furent adoptés par les chrétiens, on ne rencontre jamais le 17 d'aucun mois, malgré la terreur que ce nombre inspirait en Egypte et à Rome : en Egypte, parce qu'Osiris avait été renfermé le 17 Athyr; à Rome, à cause des deux grandes défaites essuyées le 17 juillet. — Court de Gebelin, *Monde primitif*, t. IV; Daunou, *Cours d'études hist.*, t. IV, p. 32.

l'aspect du ciel, les pronostics tirés de certains événements naturels ou de combinaisons de nombres, les observations réitérées démontrant leur mauvaise influence.

Les écrivains du moyen âge et de la Renaissance qui ont traité de ces funestes quantièmes ne s'accordent point sur leur origine; mais leurs explications sont presque toutes empruntées aux souvenirs bibliques. Selon les uns, ces jours ont été notés par le patriarche Joseph, à la suite d'une vision qu'il eut d'un ange en Egypte[1]. Pour les autres ce sont ceux où la terre des Pharaons a été frappée de ses plaies[2], châtiment qui, suivant quelques rabbins, dura une année entière, non de suite mais par intervalle[3]. Deux jours seulement ont été désignés dans chaque mois, en mémoire de ce grand événement. Cette explication est la plus commune : elle donne à cette antique superstition une sorte d'excuse sacrée; il semble qu'une sorte de malédiction divine ait, dans le principe, pesé sur les dates maudites. Mais l'opinion la plus utile à constater, parce que nous aurons à y revenir dans la suite, est celle de Guillaume Durand, évêque de Mende, dans son *Rationale divinorum officiorum*, ouvrage écrit vers 1260 et précieux

1. Notes de Jean Picard sur l'ouvrage intitulé : *Guillelmi Neubigencis de rebus Anglicis libri quinque*, p. 768.

2. Petrus Comestor, *Scholastica Historia super novum testamentum*, cap. 34, *Exodi*.

3. Dom Calmet, *Dict.* de la Bible, article *Moyse*.

pour l'histoire de l'ancienne liturgie. « Il y avait en Egypte, dit ce prélat, des astrologues qui, ayant constaté que, pendant ces jours, certaines constellations sont nuisibles aux actions humaines, ont voulu les faire connaître aux hommes; mais nous ignorons les points de ces constellations à cause de l'incertitude de notre comput. Peut-être, au contraire, ont-ils trouvé que ces jours étaient soumis aux plus heureuses constellations et les ont-ils par suite noté dans leurs calendriers, afin qu'on les préférât pour l'accomplissement de certains actes ; mais on n'en doit pas moins les tenir pour redoutables, de peur que l'Église ne paraisse suivre l'erreur de ces astrologues : *quorum errorem ne ecclesia sequi videatur, a talibus caveatur*[1]. »

L'interprétation est étrange; elle consiste à dire: Il se peut qu'on se soit trompé du tout au tout à l'endroit des jours égyptiens, que, loin d'être nuisibles, ils soient au contraire placés sous l'empire de constellations favorables aux actions humaines; mais il faut néanmoins s'en méfier, afin que l'Église ne puisse être accusée d'avoir embrassé l'erreur des astrologues qui les ont jugés favorables. D'où il suit que, dans la pensée de l'auteur, il convient de se mettre en garde contre les jours égyptiens, qu'ils aient été, dans le principe, heureux ou malheureux, non pas parce que l'Église condamne la

1. *Rationale*, p. 475, édit. in-8° de Lyon, 1574.

distinction entre les uns et les autres, mais uniquement pour qu'elle ne semble pas suivre les errements de ceux qui les ont considérés comme favorables. En d'autres termes, les jours égyptiens doivent tous indistinctement être réputés périlleux, et les juger tels est le seul moyen de ne pas se mettre en désaccord avec l'Église. Cette opinion, particulière à l'auteur du *Rationale*, est en contradiction avec l'histoire et la tradition constante de l'Église qui a toujours proscrit la distinction des jours heureux ou malheureux, et des uns aussi bien que des autres. Mais cette interprétation d'un des écrivains les plus distingués du XIIIe siècle jette un grand jour sur ce fait bizarre de calendriers rédigés par des moines et des ecclésiastiques pour l'usage de leur couvent et de leur diocèse, et constatant avec soin une pratique réprouvée par nombre de pères de l'Église et des Conciles. On saisit ici sur le vif la trace de ce combat que la superstition a longtemps livré à la foi, combat où l'une a souvent emprunté les armes de l'autre [1].

1. Par exemple, dans cette pratique qui consistait à consulter les livres saints pour deviner l'issue d'une entreprise, usage que Charlemagne, en 789, essaya sans succès de réprimer, par un canon de ses capitulaires. Lorsqu'arriva la Renaissance, les recherches des alchimistes et des astrologues, la faveur accordée aux thèmes généthliaques donnèrent un nouveau crédit à la superstition des jours maudits, qui fut solennellement condamnée par le synode d'Augsbourg en 1548, par les statuts synodaux de Sens en 1658, d'Evreux en 1664, d'Agen en 1673.

C'est cette lutte qui se trahit, tout en s'entourant de précautions, dans ces formules inscrites en tête de certains calendriers et dans cette lettre cabalistique, écrite à l'encre rouge, le D barré, signe intelligible seulement pour les initiés.

II.

Comparaison des listes anciennes de jours égyptiens avec celle qui fut le plus usitée au moyen âge.

Je n'ai rencontré aucun calendrier constatant des jours égyptiens qui soit antérieur à celui qu'ont successivement publié Herwart de Hochenburg, Petau et Grœvius, et qui fut composé vers l'an 354 de notre ère. Son titre, reproduit au t. VIII du *Thesaurus* de Grœvius, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, est précédé d'un monogramme présentant les initiales des mots : *Imperium romanum in Oriente*. C'est donc un calendrier propre à l'empire d'Orient après le partage de la succession de Constantin le Grand : il est encore tout romain et ne fait nulle mention des martyrs ni des évêques chrétiens. Vingt-six jours égyptiens y sont notés : dix mois n'en ont que deux chacun ; mais janvier et avril en présentent chacun trois. C'est là une exception fort remarquable, qui semble en contradiction aussi bien avec les traditions anciennes qu'avec les usages du moyen âge.

Après ce calendrier, et en suivant l'ordre des

temps, j'arrive à deux listes de jours égyptiens que Saumaise a publiées dans son traité *de Annis climactericis*, d'après deux auteurs grecs dont il cite seulement trois phrases, mais sans nous faire connaître leurs noms ni leur époque[1]. J'ai fait de longs et vains efforts pour m'éclairer sur ce point. J'ai eu recours à l'obligeance de deux membres de l'Institut, versés dans la connaissance la plus approfondie des lettres grecques. Leurs recherches sont demeurées infructueuses. Je

1. C'était là un procédé familier à Saumaise et à beaucoup d'autres érudits de son temps. Il introduisait dans son travail des matériaux imprimés ou inédits, sans prendre la peine d'en faire connaître la provenance. C'est de cette façon qu'il emploie souvent des textes grecs inédits sur l'astrologie, par exemple des textes de Veltius Valens, écrivain dont on a publié de courts fragments, mais dont il existe des travaux manuscrits. Voici les trois phrases citées par Saumaise :

P. 814 : ἀλλὰ ἐκ παραδόσεως μὲν παλαιᾶς καί ἐμπειρικῆς δῆθεν κατάγεσθαι; « ex antiqua et experientia confirmata traditione manasse eam παρατήρησιν.

P. 816 : Ἐνίας των ἑκάστου μηνὸς ἡμερῶν ὡς απαίσιας καί ἀποφράδας σημειουμενή ἤγοον ἀνεπιτηδείους πρὸς πᾶσαν ἐπιχείρησιν καί βλαβερὰς. Εἰσί δέ αἱδε ἑκάστω δηλονότι μηνὶ ἀνα δύο ἡμεραι.

P. 817. Ce texte est présumé appartenir à un écrivain différent de l'auteur des deux premiers :

Ἐν ταὺταις γὰρ ταῖς ἡμέραις ὁ ασθενῶν ουκ ἀνίσταται, ὁ γάμους ποιῶν ὀυ χαίρει, ὁ είς πόλεμον ὑπάγων οὐχ ἀναστρέφεται, ὁ πραγματευόμενος ἀπολλει ἢ τετραπόδον ἢ δοῦλον, ἢ ὅρκον ποιῶν, ὁ κτιζων οὐ σήκει, ὁ εἰς κριτήριον πιπτων μεθ' ὑβρεως καὶ αἰχυνής στρέφεται.

Au lieu de l'avant dernier mot, il semble qu'il faudrait αἰσχυνής.

rejette en note un résumé des judicieuses conclusions auxquelles l'un d'eux s'est arrêté[1] ; il s'ensuit que les deux auteurs grecs cités par Saumaise sont presque certainement de l'époque byzantine et postérieurs au milieu du IVe siècle. Mais faut-il en inférer que les jours donnés par eux comme périlleux n'aient été reconnus pour tels qu'à cette époque? Leur texte même proteste contre cette supposition ; le premier, en effet, a dressé sa liste d'après la tradition et l'usage ancien, *ex observatione veteri;* le second est plus explicite encore. Les jours qu'il appelle maudits, κατηραμενας, sont ceux que Dieu a révélés au prophète Esdras, avec ordre d'annoncer aux Israélites que, pendant ces

1. « Les deux textes cités par Saumaise, dans ses pages 816 et 817, sont de deux auteurs grecs différents, traitant tous deux vraisemblablement d'astrologie et qui, tous deux, emploient les mois romains et attribuent à chaque mois deux jours funestes égyptiens. Or, la superstition des deux jours funestes par mois étant tout autre que la superstition romaine des jours néfastes et n'étant ni d'origine romaine, ni d'origine grecque, ni d'origine égyptienne, comme Saumaise le pense et cherche à le prouver, il suit de cette remarque et de la précédente que les deux textes grecs cités doivent être d'une époque postérieure à l'avénement d'Auguste et presque certainement de l'époque byzantine. »

Saumaise lui-même peut être invoqué à l'appui de cette thèse. En examinant de près le passage où il encadre les trois textes grecs dont il s'agit, on s'aperçoit que, dans sa pensée, ces textes doivent être du commencement du moyen âge et postérieurs au calendrier de l'an 354 dont il a été question plus haut et auquel Saumaise, partageant en cela l'erreur du P. Petau, donne à tort la date du concile de Nicée.

jours, ils devaient s'abstenir de tout commerce avec leurs femmes, d'enter les arbres, de saigner et de beaucoup d'autres actions.

Ainsi les deux auteurs présentent leurs listes comme remontant à une haute antiquité : seulement le second nous apprend que la sienne est observée par les Hébreux. On est donc fondé à supposer que celle-là contient les jours qui, vers le milieu du IVe siècle, étaient considérés comme malheureux chez les Juifs, et il faut admettre de plus que l'auteur a dû opérer le travail préliminaire indispensable pour transformer les quantièmes hébreux en quantièmes romains, puisque les mois des deux peuples ne concordent point.

Il ne faut pas perdre de vue en effet que les deux anonymes emploient les mois romains. Tout en se bornant à nous apprendre qu'il relate les jours dont le caractère néfaste résulte d'une observation ancienne, le premier nous livre donc une superstition admise dans l'empire romain. Et comme sa liste diffère profondément de celle qu'on peut extraire du calendrier de l'an 354 propre à l'empire d'Orient, comme de plus elle se rapproche d'une manière notable de celle qui eut cours au moyen âge tant en Gaule que chez les nations voisines de ce pays, il ne semble pas téméraire de conclure qu'elle constate une croyance particulière à l'empire romain d'Occident, ou tout au moins à l'une des contrées de ce vaste empire.

Quelque bien fondée que cette manière de voir

me paraisse, je ne la donne toutefois qu'avec beaucoup de réserve. C'est sous le bénéfice de cette réserve que je désignerai, dans le tableau comparatif qu'on trouvera plus loin, les trois listes dont il vient d'être question sous les noms de liste de l'empire d'Orient, de l'empire d'Occident et des Hébreux. Il sera bien entendu que je n'entends indiquer par ces mots que des listes de jours périlleux observés, à partir du IVe siècle, en diverses contrées du monde romain. Je ferai même observer de suite, sauf à y insister plus tard, que, selon toute vraisemblance, ces trois diagrammes ne sont pas les seuls qui eussent cours dans les deux grands empires d'Orient et d'Occident.

Passons maintenant aux calendriers chrétiens mentionnant des jours égyptiens. Le plus ancien, du moins à ma connaissance, nous a été conservé par le célèbre historien anglais, Bède le Vénérable ; mais Bède ne se donne pas pour en être l'inventeur et il est évident qu'il n'a fait que reproduire un document et un usage déjà anciens à son époque, c'est-à-dire à la fin du VIIe siècle. Dans ce calendrier où les fêtes de la religion, celles des martyrs et des évêques sont soigneusement notées en face du jour des nones, des ides et des calendes auquel elles se rapportent, on lit, au bas de chaque mois, un vers latin destiné à faire reconnaître les deux jours égyptiens de ce mois[1].

1. Ces vers sont reproduits, avec de légères variantes,

Ce sont ces douze vers de Béda qu'on rencontre le plus communément, dans les calendriers du moyen âge, inscrits en tête du mois auquel chacun d'eux convient : ils donnent, en effet, une formule commode pour reconnaître les jours égyptiens afférents à ce mois. Dans cette formule, comme dans toutes ses analogues, le second jour périlleux est toujours calculé à rebours, c'est-à-dire qu'il faut, pour le trouver, commencer à compter par le dernier du mois.

Pour plus de clarté, je reproduirai ici les vers applicables aux trois premiers mois de l'année :

Jani prima dies et septima fine timetur.
Ast Februi quarta est; præcedit tertia finem.
Martis prima necat, cujus sub cuspide quarta est.

Ce qui signifie qu'on doit craindre le premier jour de janvier, et le septième en commençant par la fin du mois, c'est-à-dire le 25; le 4 février et le 26 qui est le troisième du mois, en comptant à rebours; enfin le 1er et le 28 mars.

On connaît plusieurs autres formules versifiées servant à désigner les jours égyptiens. Dans son Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'Histoire sacrée et profane, le P. Labbe a imprimé celle du Psautier de saint Louis [1]. Je citerai, à la

dans le traité du même auteur : *De mensurà Horologii*. Il en a donné d'autres, servant au même calcul, dans ses hymnes sur l'astronomie. V. *Venerabilis Bedæ opera omnia*, Cologne, t. Ier, p. 393 et 412.

1. Ce psautier, qui a jadis appartenu au président de

fin de ce mémoire, une troisième formule plus obscure, mais aussi plus instructive, qui se lit dans le premier missel imprimé à Orléans en 1519[1].

Du reste toutes ces formules ne diffèrent que dans les termes, mais s'accordent sur le fond : toutes affectent les mêmes quantièmes aux jours maudits. Guillaume Durand a donné, pour reconnaître ces jours, une formule beaucoup plus concrète et qui se compose de deux vers seulement ; il est vrai que ces deux vers n'ont aucun sens :

AuGurior DeCios AuDito LuMine ClanGor
LiQuit OLens ABies CoLuit CoLus ExCute GalLum[2].

Mesmes, était, dans ces derniers temps, en la possession de Madame de Puységur. M. Léopold Delisle pense que ce livre, l'un des plus beaux que nous ait laissés le XIIIe siècle, a été copié pour la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, Ingeburge de Danemarck, et il a montré la fausseté du roman contenu dans les notes qui le précèdent et dont le P. Labbé a été dupe. — *Le cabinet des manuscrits de la Bibl. imp.* t. Ier, p. 401 et suiv.

1. Je dois la connaissance de cette formule à M. Vignat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, qui l'a citée, mais sans l'interpréter, dans une courte notice intitulée : *Dies Æger*, insérée au Bulletin de cette Société, année 1870.

2. Chacun des douze mots compris dans ces deux vers correspond à l'un des douze mois de l'année. Le rang qu'occupe, dans l'alphabet, la première lettre de la première syllabe de chaque mot, désigne le premier *Dies Egyptiacus* de chaque mois, en comptant les jours dans l'ordre naturel, c'est-à-dire du commencement du mois vers la fin. C'est la première lettre de la seconde syllabe qui désigne le second

J'essaierai maintenant de découvrir à quelles sources se rapportent les vingt-quatre jours généralement reconnus pour égyptiens pendant le moyen âge et qui sont déterminés par toutes ces formules. Pour y parvenir, je rapprocherai dans un même tableau les jours égyptiens consignés dans le calendrier de l'empire d'Orient daté de l'an 354, ceux qui sont donnés par les deux auteurs grecs cités par Saumaise et enfin ceux du calendrier de Bède le Vénérable. Les quantièmes imprimés en gros caractères dans la dernière colonne sont ceux qui figurent dans quelqu'une des trois autres. On pourra ainsi saisir d'un seul coup d'œil l'origine et la filiation de ces quantièmes et l'on comprendra mieux les conséquences que je tirerai de ce rapprochement.

jour, mais il faut alors compter les jours dans l'ordre opposé à celui qui vient d'être indiqué et commencer par le dernier du mois, en remontant vers le premier : on ne tient pas compte de la lettre H et, de plus, l'I et le J ne forment qu'une seule lettre. Au fond, c'est toujours le procédé suivi dans la formule de Bède. *Augurior* qui correspond à janvier et dont la première lettre de la première syllabe est A et celle de la seconde G, donne ainsi, pour jours égyptiens propres au mois de janvier, le 1er et le 25, puisque la première lettre de l'alphabet est A, et G la septième, ce qui reporte le jour désigné par cette dernière lettre au 25, en commençant à compter par le 31.

JOURS ÉGYPTIENS.

	D'après le Calendrier de l'Empire d'Orient en 354.	Donnés comme révélés aux Hébreux.	Présumés suivis dans l'Empire romain d'Occident IVe ou Ve siècle.	Du moyen âge d'après Béda, VIIe siècle.	
Janvier.	2. 6. 16.	2. — 4.	2. — 4.	1. — 25.	
Février.	7. 25.	16. — 21.	2. — *26*.	4. — **26**.	
Mars.	3. 24.	4. — 20.	4. — 20.	1. — 28.	
Avril.	2. 19. 21.	3. — *20*.	3. — *20*.	10. — **20**.	
Mai.	*3*. 21.	6. — 20.	7. — 22.	**3**. — 25.	
Juin.	7. 20.	3. — 18.	3. — 12.	10. — 16.	
Juillet.	6. 18.	6. — 20.	6. — **22**.	13. — **22**.	
Août.	6. 21.	*1*. — 5.	4. — 15.	**1**. — 30.	
Septembre.	2. 19.	*3*. — *21*.	*3*. — 14.	**3**. — **21**.	
Octobre.	3. 20.	*3*. — 20.	*3*. — 21.	**3**. — 22.	
Novembre.	2. 24.	*5*. — 11.	*5*. — 11.	**5**. — 28.	
Décembre.	4. 14.	3. — 24.	3. — 14.	7. — 22.	

Occupons-nous d'abord du calendrier de l'an 354. Il n'a que trois jours communs avec la liste donnée comme révélée aux Hébreux : le 2 janvier, le 6 juillet et le 3 octobre. Avec la liste que j'ai présumée avoir été particulièrement suivie dans l'empire romain d'Occident, il concorde pour les mêmes jours augmentés du 14 décembre.

De plus il contient vingt-six jours malheureux au lieu de vingt-quatre, chiffre en quelque sorte sacramentel que les calendriers du moyen âge ont souvent réduit, mais n'ont jamais dépassé. Enfin, il n'a fourni au diagramme de Bède qu'un jour seulement, le 3 mai, car le 3 octobre, qui figure aussi comme néfaste dans le calendrier dont il s'agit, ne lui est pas particulier et se retrouve dans toutes les autres listes. Le calendrier de l'an 354 n'a donc eu sur la superstition des quantièmes funestes, telle qu'elle fut pratiquée au moyen âge, qu'une très-minime influence. Et comme il porte un monogramme interprété par les mots : *Imperium romanum in Oriente*, comme il est dédié à un gouverneur d'Illyrie, on est fondé à supposer qu'il procède de traditions différentes de celles qui ont inspiré les peuples, auxquelles se rattache la croyance superstitieuse du moyen âge, ou, tout au moins, qu'il est le résultat d'éléments nouveaux unis avec d'autres éléments plus anciens, dérivés d'une source commune à laquelle divers peuples ont puisé.

Si l'on compare ensuite la liste donnée comme

révélée au prophète Esdras avec celle que j'attribue à l'empire d'Occident, l'on sera frappé des nombreux rapports qu'elles présentent : elles n'ont pas moins de treize jours similaires sur vingt-quatre. De telles coïncidences indiquent clairement une origine commune qui ne peut être que chaldéenne ou égyptienne, si même elle n'est pas l'une et l'autre.

Ce qu'il importe surtout de dégager ici, ce sont les conférences des jours maudits du moyen âge avec ceux consignés sur les listes attribuées aux Romains d'Occident et aux Hébreux. Un tiers de ces jours, huit sur vingt-quatre, figurent dans ces deux listes, et, sur ces huit jours, quatre appartiennent à l'une et à l'autre : le 20 avril, le 3 septembre, le 3 octobre et le 5 novembre. Deux sont particuliers à la liste romaine : le 26 février et le 22 juillet, et deux autres à la liste juive : le 1er août et le 21 septembre.

Ainsi donc, sur vingt-quatre jours funestes qui firent règle au moyen âge, huit ont une origine très-ancienne, probablement chaldéenne, et paraissent un héritage transmis par les peuples auxquels le christianisme a le plus emprunté, les Juifs et les Romains. Un neuvième jour, le 3 mai, semble être arrivé aux calendriers du moyen âge par une autre voie que les huit précédents, puisqu'il n'existe pas dans les deux listes dont on vient de parler et qu'on ne le rencontre que dans le calendrier de l'empire d'Orient au IVe siècle.

Pourquoi neuf jours conservés sur vingt-quatre, et non pas plus ni moins? Serait-ce en mémoire des plaies d'Égypte? On a vu que, dans l'opinion de divers théologiens du moyen âge, ces fléaux étaient la première origine des jours égyptiens; et l'on sait qu'ils n'en comptaient que neuf, soit qu'ils en réunissent deux, soit qu'ils ne tinssent pas compte du dernier, qui n'était pas un phénomène naturel[1] et qui fut le signal de la délivrance des Hébreux.

Quoi qu'il en soit, un fait reste certain, c'est que sur les vingt-quatre jours néfastes du moyen âge, neuf seulement se retrouvent dans les trois listes de jours égyptiens antérieurs au VIe siècle de notre ère.

Mais, qu'on le remarque bien, rien n'atteste que les listes des quantièmes regardés comme malheureux par les divers peuples de l'antiquité nous soient toutes parvenues, ni même que certains ouvrages astrologiques rares ou encore inédits n'en renferment pas quelques-unes qui me soient restées inconnues. Il se pourrait même, à la rigueur, que la liste généralement adoptée au moyen âge lui ait été transmise toute faite, par

1. En effet, si l'on excepte la mort des nouveaux-nés, toutes les autres plaies ne sont que des phénomènes naturels qui se reproduisent de temps à autre en Egypte. — V. M. Alfred Maury : *La magie et l'astrologie*, note de la p. 39. Le surnaturel ne consista que dans l'opportunité de l'apparition de ces fléaux.

un des peuples de qui ses traditions procèdent. Il serait bien étonnant toutefois que tant d'auteurs grecs et latins qui ont traité d'astrologie, que tant d'écrivains du moyen âge qui se sont occupés de cette matière, se soient tu sur cette liste. Il ne serait pas moins étrange que ni moi, ni les honorables érudits qui ont bien voulu m'aider de leurs lumières, ne l'ayons rencontrée dans les nombreux textes anciens que nous avons consultés.

D'ailleurs, quand bien même on parviendrait à découvrir une liste ancienne de jours égyptiens absolument semblable à celle du moyen âge, on n'aurait fait qu'éloigner la difficulté et il resterait toujours à se demander comment elle se serait formée et d'où proviendraient les différences existant entre elle et ses trois sœurs aujourd'hui connues. Il faudrait donc toujours, selon moi, en revenir à l'explication qui va suivre.

Il a dû se passer, pour les diagrammes des jours périlleux, quelque chose de semblable à ce qui s'est manifesté pour les premières éphémérides chrétiennes : chaque contrée avait probablement les siens, mélange d'un fonds commun de traditions anciennes avec des usages locaux plus récents, tirés d'observations particulières et peut-être aussi de l'histoire religieuse de cette contrée[1].

1. Divers jours, tels que la fête des Saints-Innocents, des martyrs Jean et Paul et du bienheureux Martial, furent tenus primitivement pour néfastes par les chrétiens ; cependant ils ne figurent point parmi les jours égyptiens du moyen âge;

Ces usages locaux et ce mélange rendraient compte de l'introduction, dans les listes néfastes du moyen âge, des quantièmes qu'on ne trouve point dans celles que j'ai mises en regard plus haut.

Mais peut-on expliquer de la même manière les différences que les calendriers du moyen âge présentent sous le rapport du nombre et de la date des jours égyptiens? Cette question et ces divergences feront l'objet du chapitre suivant.

III.

Étude des calendriers du moyen âge au point de vue des infractions qu'ils présentent à la règle des jours égyptiens. — Causes probables de ces infractions.

Il s'en faut de beaucoup que la formule réglementaire précédemment citée comme servant à reconnaître les jours égyptiens reçoive une pleine et entière confirmation de l'examen des nombreux calendriers que le moyen âge nous a transmis. Au contraire, ceux où cette règle est observée dans tous ses points sont en infime minorité ; ceux où elle est violée, tant sous le rapport du nombre des jours néfastes que de leur quantième, l'emportent de beaucoup sur les premiers : à ce

mais certains autres, ayant une origine analogue, ont pu s'introduire parmi ces quantièmes funestes.

point qu'on peut dire que ce n'est pas la violation de la règle, mais son exacte observation qui forme l'exception.

Court de Gebelin, dans un vaste ouvrage aujourd'hui fort arriéré, quoique rempli d'aperçus ingénieux, avait été frappé de ces anomalies[1]. Il en avait conclu que, pendant le moyen âge, chaque contrée avait eu ses jours égyptiens, « fixés peut-être, disait-il, d'après autant de systèmes particuliers, relatifs sans doute aux usages ou au climat de cette contrée. »

Il y a là un point de vue général trop rapproché de l'opinion que j'avançais tout à l'heure relativement à la façon dont se serait formé le tableau réglementaire des jours égyptiens au moyen âge pour qu'il me soit permis de le négliger. Il s'agit de savoir si les éléments hétérogènes qui avaient contribué à former la règle n'ont pas agi plus tard pour la déranger, si les anciennes superstitions locales, évincées par les rédacteurs de cette règle,

1. *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, t. IV, p. 191. Ce tome est entièrement consacré à l'*Histoire du Calendrier*. Saumaise, avant Court de Gebelin, avait déjà été frappé des nombreuses différences que présentent les calendriers du moyen âge au point de vue des quantièmes néfastes : « Plura alia scripta vidi de eodem argumento cum pari dierum infelicium numero in singulos menses, *sed non eorundem*. » Cette phrase vient immédiatement après la citation de la liste que Dieu aurait révélée à Esdras, et il est bien évident qu'elle s'applique à des documents du moyen âge.

accrues de celles qu'enfantaient les observations des astrologues nouveaux, ne sont pas entrées en lutte avec les croyances qui avaient reçu une sorte de consécration officielle, de façon à réduire ces dernières à composition.

Un seul moyen se présente pour résoudre cette question. C'est d'étudier et de comparer des calendriers appartenant à une région déterminée, en ne tenant compte, bien entendu, que de ceux, toujours en nombre relativement très-restreint, qui notent les jours égyptiens. J'ai choisi naturellement la contrée où cette étude m'était le plus facile, celle qui comprend le Senonais, l'Orléanais et le Pays chartrain. On sait qu'elle a été longtemps unie par un même lien religieux, puisque les évêchés de Chartres et d'Orléans sont restés suffragants de l'archevêché de Sens jusqu'au 20 octobre 1622.

Je commencerai par le n° 107 de la bibliothèque d'Orléans contenant les usages et les rubriques du célèbre monastère de Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoît. Ce manuscrit, dont l'écriture est du XIIIe siècle, est terminé par un calendrier où ne figurent que dix-huit jours égyptiens : juin et décembre n'en ont pas. Juillet et octobre n'en ont qu'un, le premier des deux.

Le manuscrit n° 97 de la même bibliothèque, *Missale pro totius anni decursu*, paraît être du XVe siècle et provient, comme le précédent, de l'abbaye de Saint-Benoît. On n'y trouve que vingt

et un jours égyptiens : le mois de septembre n'en a pas et le 3 mai fait défaut. Le calendrier de ce missel ne porte pas en tête de chacun de ses mois le vers habituel, indicateur des deux jours maudits.

Passons au manuscrit n° 120 de la même bibliothèque. Il porte cette inscription : Hoc Vetus Ordinarium, seu Breve, vel Ceremoniale Ecclesiæ Sancti Verani Jargoliensis conscriptum fuit jussu Ægidii Pastay, episcopi Aurelianensis, in suâ visitatione Ecclesiæ Jargoliensis Anno 1285. On lit en effet dans les annales de l'Église d'Orléans qu'en cette année Gilles Patay, évêque d'Orléans, visitant le chapitre de Saint-Vrain de Jargeau, ordonna que les chanoines de ce chapitre se conformeraient à l'avenir à la manière dont on célébrait les offices dans la cathédrale d'Orléans. L'*Ordo* dont il s'agit, dressé en conformité de ce commandement, est l'un des plus anciens monuments connus des cérémonies adoptées dans le diocèse d'Orléans. Le calendrier de ce manuscrit n'a point de vers inscrits en tête de ses mois. Celui de janvier est en partie déchiré et trop effacé pour qu'on puisse reconnaître si les jours égyptiens y étaient notés; mais la page contenant le mois d'octobre est en bon état et ne présente aucun de ces jours. Rien non plus au mois de novembre : la page qui porte ce mois n'est effacée qu'à sa partie inférieure et il est bien clair que le premier jour néfaste fait défaut : pour le second,

la chose est vraisemblable sans être certaine.

Le manuscrit n° 110, *Breviarium aurelianense*, qui est du XIVe siècle et provient du séminaire d'Orléans, commence par un calendrier indiquant vingt et un jours égyptiens : avril, juin et décembre n'en ont qu'un, le premier des deux.

Le manuscrit n° 95 est un missel du XIIe siècle sur lequel on lit, au verso du f° 160 : Prieuré de Douy, près Chasteaudun en Dunois. Ce prieuré dépendait de l'abbaye Saint-Lomer de Blois[1] et contenait un bénéfice sous le titre de chapelle de Saint-Venant, dont ce manuscrit paraît avoir été le missel[2]. On n'y trouve que vingt jours égyptiens : août et septembre n'en ont aucun.

Enfin le *Missale Senonense*, inscrit sous le n° 96 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, appartient au XIVe siècle et son calendrier ne contient que dix-sept de ces jours. Il n'y en a point en janvier, en juillet ni en août; de plus le 25 mai est absent.

Le diocèse de Paris n'ayant été détaché qu'en 1622 de la métropole de Sens, il semble convenable de comprendre ses calendriers dans cette étude. J'en citerai trois seulement.

Le missel du diocèse de Paris, n° 181 du catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal, ne contient

1. *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, par M. Lucien Merlet.

2. Notice de M. Vignat, citée plus haut.

que onze jours néfastes, tous conformes à la règle : août, septembre, octobre et novembre n'en ont aucun et l'on cherche en vain le second jour funeste des mois de janvier, avril, mai, juin et juillet. Cependant le calendrier de ce missel porte en tête de chacun de ses mois la formule dont le premier vers, afférent au mois de janvier, est ainsi conçu : *Jani prima dies et septima fine timetur*. Il ressemble en cela au missel romain n° 176 de la même bibliothèque dont je parle plus loin.

Le missel du diocèse de Paris, n° 8 du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, porte en tête de son mois de janvier le vers : *Prima dies mensis et septima truncat ut ensis*. Néanmoins le second jour néfaste de janvier est omis, ainsi que le second jour de février et de juillet et le premier de décembre. Mars et mai ne laissent voir aucune mention de quantièmes funestes.

Le manuscrit n° 1 de la même bibliothèque est un missel de l'abbaye de Sainte-Geneviève qu'on croit appartenir au milieu du XIIIe siècle. La formule débutant par les mots : *Prima dies mensis* règne au-dessus de chacun des mois de son calendrier, mais on n'a inscrit la désignation *Dies Æg.* qu'en face de quatre jours seulement : le 1er janvier, le 3 et le 25 mai et enfin le 12 mars. Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier quantième qui s'éloigne étrangement de la date réglementaire.

Bien que, dans tous les calendriers que je viens

de citer, la notation des jours maudits soit incomplète, la majorité n'en porte pas moins, inscrit en tête de chacun de ses mois, le vers qui indique les quantièmes funestes de ce mois. Il en est ainsi en particulier des calendriers contenus dans les mss. n°s 107, 110 et 95 de la bibliothèque d'Orléans qui ont été mentionnés plus haut. Ainsi la règle s'affirme encore, tout à côté de l'endroit où on la viole. Il semblerait donc naturel, à première vue, de conclure à un oubli du scribe ; mais on va voir que cette explication se heurte contre une difficulté assez sérieuse et que les vraisemblances plaident, au moins dans certains cas, en faveur d'une omission volontaire.

Voici, en effet, trois missels, non plus manuscrits, mais imprimés. Tous trois contiennent, dans leurs calendriers, des jours égyptiens en nombre inférieur à la quantité réglementaire. Le soin avec lequel l'impression est faite ne permet guère de supposer que l'omission soit le résultat d'un oubli.

Le premier est le *Missale Aurelianense* imprimé à Orléans en 1519. On n'y rencontre qu'un seul *Dies Ægyptiacus* en mai et en août. Le 1er août et le 25 mai ont disparu ; en sorte qu'il n'y a en tout que vingt-deux quantièmes néfastes.

Le second est le *Missale Aurelianense* imprimé à Orléans en 1556. Il reproduit le précédent sauf en un point : le 15 juin est supprimé.

Quant au troisième, c'est le *Missale sacerdotum*

secundum usum diocesis Carnotensis, imprimé à Paris en 1553. Ici, dix-huit jours seulement sont notés comme *Ægri* ou *Ægyptiaci*. Mai n'en a aucun et l'on a omis le 26 février, le 23 juillet, le 30 août et le 21 septembre. Ce missel n'a pas de formule inscrite en tête de ses mois, à la différence des deux précédents qui en contiennent une fort curieuse et fort compliquée sur laquelle j'aurai occasion de revenir quand je parlerai des heures néfastes.

On voit combien sont nombreuses et variées les suppressions ou, si on l'aime mieux, les omissions dont les jours égyptiens ont été l'objet dans les calendriers de la grande contrée que j'ai spécifiée et dont Sens était la métropole.

Il y a intérêt évident à vérifier si des retranchements ou des omissions analogues ont eu lieu dans des calendriers appartenant à d'autres contrées. Ici je serai bref et me bornerai à quelques exemples puisés dans divers livres d'église manuscrits dépendant de deux grandes bibliothèques de Paris.

Le manuscrit n° 8 de la bibliothèque Sainte-Geneviève contient un traité du Comput ecclésiastique composé en l'an 1098 à Gâtines, diocèse de Tours. Ce manuscrit du XIIe siècle provient de Notre-Dame de Gâtines et son calendrier ne note que sept jours égyptiens, tous conformes à la règle. Les sept derniers mois de l'année n'en ont aucun : Mars, avril et mai n'ont que le premier seulement.

Le manuscrit n° 19 de la même bibliothèque est le *Breviarium Silvanectense* (Senlis). Seize jours néfastes y sont marqués : mars, juillet et novembre n'en offrent aucun : le 26 février et le 22 octobre font défaut.

On ne trouve que vingt quantièmes néfastes dans le manuscrit n° 6 de la même bibliothèque, missel qui se rapporte au commencement du XIIIe siècle et provient de l'abbaye de Saint-Médard de Creil. Le second jour des mois de janvier, février, mars et mai a été omis.

Le manuscrit n° 182 du catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal est un magnifique missel d'origine bourguignonne. En tête des mois de son calendrier est inscrite la formule commençant par ce vers : *Prima dies mensis et septima truncat ut ensis*. La seule omission qu'on y rencontre porte sur le second jour de février ; mais les quantièmes inscrits comme malheureux présentent de nombreuses infractions à la règle, lesquelles seront signalées ci-après.

Voici maintenant un splendide bréviaire : *ad usum fratrum minorum;* c'est le manuscrit n° 138 de la même bibliothèque. Son calendrier n'est pas pourvu d'une formule. Le 1er janvier et le 3 mai n'y ont point été notés comme jours égyptiens.

Le manuscrit n° 149, même bibliothèque, est un missel de l'église de Lyon, donné comme copie d'un manuscrit très-ancien. Son calendrier contient une formule conforme à la règle, mais le

mois de janvier est seul en possession de ses deux jours égyptiens : les autres mois en sont dépourvus.

Je signalerai encore, dans la bibliothèque de l'Arsenal, deux missels romains : l'un, du commencement du XIIIe siècle, n° 176, ne contient que seize jours égyptiens : avril, novembre et décembre n'en ont aucun. Aux mois de février et d'octobre on a noté le second jour seulement.

L'autre, qui porte le n° 177, a appartenu au marquis de Paulmy. On n'y rencontre qu'un seul quantième marqué comme néfaste : le 10 avril. Les calendriers de ces deux missels sont accompagnés d'une formule qui diffère, non pour le fond, mais pour la rédaction, de celle qu'on trouve le plus communément. Elle commence par ce vers :

Prima dies Jani timor est et septima fine.

Pour épuiser ce qui concerne les retranchements ou omissions, je rappellerai ici que Court de Gebelin a cité deux calendriers du VIIIe ou du IXe siècle, dépendant de la bibliothèque de Genève, le premier contenant dix-sept jours égyptiens[1], le second douze seulement, à raison d'un par mois. L'omission, si c'en est une, affecte ici un caractère régulier des plus remarquables.

1. Dans ce calendrier, les mois de janvier, février, avril, mai et juillet n'ont chacun qu'un seul jour égyptien. Les deux jours de décembre font défaut. Court de Gebelin ne dit pas si les deux calendriers dont il parle sont pourvus d'une formule faisant connaître les dates néfastes.

Mais avant de tirer aucune conclusion de ce qui précède, je passerai à la question des substitutions. Je chercherai quels sont les quantièmes qui, dans les divers calendriers cités plus haut et dans quelques autres encore, ont été mis à la place des quantièmes donnés par la règle normale.

Consignons d'abord une remarque importante : les cas où le quantième néfaste est avancé ou reculé d'un seul jour sont relativement en beaucoup plus grand nombre que ceux où l'écart entre la date marquée et la date réglementaire est plus considérable. Comme l'erreur des copistes paraît l'explication la plus plausible de ces changements, je n'y insisterai pas et me contenterai d'en rejeter les exemples en note[1]. Toutefois je remarquerai

1. *Mars.* — Le 29 au lieu du 28. Bréviaire d'Orléans, mss. 110, Bibl. d'Orléans.
Avril. — Le 9 au lieu du 10. Missel nº 97 de la bibl. d'Orléans.
Idem. Missel, mss. nº 182 de la bibl. de l'Arsenal.
Idem. Missel à l'usage des frères mineurs nº 138, même bibl.
Mai. — Le 4 au lieu du 3. Missel romain nº 176 de la même bibliothèque.
Juin. — Le 11 au lieu du 10 dans le mss. nº 7 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, missel de l'abbaye *Sainte-Marie-du-Parc*, non encore cité (on trouvera plus loin une note sur cette abbaye).
Le 15 au lieu du 16. *Missale Senonense*, mss. 96 de la bibl. d'Orléans, cité dans le texte.

qu'une sorte d'intention semble avoir présidé aux modifications du second jour néfaste de juin. Ce

Idem. Missel de Saint-Benoît, mss. nº 97, même bibl.

Idem. Missel d'Orléans, imprimé en 1519.

Le 17 au lieu du 16, Missel du diocèse de Paris, mss. nº 8 de la bibl. Sainte-Geneviève.

Juillet. — Le 14 au lieu du 13, Missel mss. nº 182 de la bibl. de l'Arsenal.

Le 23 au lieu du 22, même Missel.

Août. — Le 29 au lieu du 30 dans les *Usages de Saint-Benoît,* mss. nº 107 de la bibl. d'Orléans.

Idem. dans le Psautier mss. 101 de la bibl. d'Orléans. Le calendrier de ce manuscrit n'a pas été cité dans le texte, parce qu'il ne contient pas de retranchements, mais seulement l'unique substitution dont il s'agit ici. C'est un psautier du XIIIe siècle provenant, comme le mss. nº 107, de la bibl. de Saint-Benoît, ce qui ne veut pas dire qu'il ait été confectionné pour cette abbaye. La feuille qui contenait le mois de janvier a été arrachée; tous les autres mois ont leurs deux jours néfastes.

Septembre. — Le 22 au lieu du 21, dans le mss. nº 182 de la bibl. de l'Arsenal.

Octobre. — Le 4 au lieu du 3, même manuscrit.

Idem. dans le Missel nº 18, non encore cité, de la bibl. Sainte-Geneviève.

Le 2 au lieu du 3, Bréviaire nº 138 de la bibl. de l'Arsenal.

Le 23 au lieu du 22, Bréviaire d'Orléans, mss. nº 110, bibl. d'Orléans.

jour, qui est le 16, est remplacé par le 15 dans le missel de Sens, manuscrit n° 96 de la bibliothèque d'Orléans, dans le missel de Saint-Benoît, manuscrit n° 97 de la même bibliothèque, et dans le missel d'Orléans imprimé en 1519. On lui a substitué le 17 dans le missel du diocèse de Paris, manuscrit n° 8 de la bibliothèque Sainte-Geneviève. On l'a complétement supprimé dans le missel du même diocèse, manuscrit n° 181 de la bibliothèque de l'Arsenal et dans le missel imprimé à Orléans en 1556. Une observation analogue s'applique au 10 avril, remplacé par le 9 dans trois calendriers cités en note.

Il convient d'insister davantage sur les cas où les quantièmes inscrits s'écartent notablement des dates réglementaires et sont, par conséquent, plus difficiles à expliquer. Je citerai ici les divers exemples que j'ai relevés de ces infractions à la règle.

Mars. Le *8* au lieu du *1er*, dans le calendrier placé en tête du magnifique bréviaire *Ad usum fratrum minorum;* n° 138 de la bibliothèque de l'Arsenal.

Le *12* au lieu du *1er*, dans le missel déjà

Novembre. — Le 29 au lieu du 28. Missel de l'abbaye de Saint-Médard de Creil, mss. n° 6 de la bibl. Sainte-Geneviève.

Décembre. — Le 21 au lieu du 22. Bréviaire *ad usum fratrum minorum*, mss. n° 138 de la bibl. de l'Arsenal.

cité de l'abbaye de Sainte-Geneviève, manuscrit n° 1 de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

L'écart énorme ici signalé est d'autant plus difficile à expliquer par une erreur involontaire que, dans ce calendrier, le mois de mars porte en tête un vers qui devait, à ce qu'il semble, la faire sauter aux yeux :

Primus mandentem disrumpit, quarta bibentem.

Avril. Le *23* au lieu du *20*, dans le calendrier du bréviaire manuscrit, n° 110 de la bibliothèque d'Orléans. Ce calendrier n'est pas surmonté d'une formule. L'abréviation *Dies Æg.* est inscrite à l'encre rouge à la suite et tout proche du nom de Saint-Georges dont la fête tombe bien, en effet, le 23 avril, rapprochement qui paraît de nature à faire repousser l'idée d'une erreur.

Juin. Le *20* au lieu du *16*. Bréviaire du diocèse de Senlis, manuscrit n° 19 de la bibliothèque Sainte-Geneviève. C'est un nouvel exemple de l'espèce de parti pris avec lequel la date du 16 juin a été modifiée.

Juillet. Le *16* au lieu du *22*, dans le bréviaire *ad usum fratrum minorum* déjà plusieurs fois cité et qui n'a pas de formule.

Octobre. Le *24* au lieu du *22*, dans le missel bourguignon, manuscrit n° 182, appartenant, comme le bréviaire qui précède, à la bibliothèque de l'Arsenal.

Je viens de passer en revue, tant dans le texte qu'en note, vingt-cinq calendriers du moyen âge manuscrits ou imprimés, constatant tous des jours égyptiens et s'appliquant à diverses contrées et à divers siècles, depuis le VIIIe jusqu'au XVIe. Trop élevé peut-être au gré du lecteur, ce nombre était indispensable pour permettre de comparer et de conclure; car ce n'est pas de deux calendriers isolés qu'on peut, comme a fait Court de Gebelin, tirer des conclusions quelque peu fondées.

Sur ces vingt-cinq calendriers, il ne s'en est rencontré aucun où l'on ne remarquât soit la suppression de quelques-uns des jours néfastes réglementaires, soit des changements dans le quantième de ces jours. Un seul (manuscrit n° 95 de la bibliothèque d'Orléans) ne présente aucune substitution ; deux seulement (manuscrits n° 101 de la même bibliothèque et n° 7 de la bibliothèque Sainte-Geneviève[1]) ne laissent voir aucune omis-

1. Ce manuscrit est le missel de Sainte-Marie du Parc, cité plus haut en note. La Chartreuse du Parc était située à Saint-Denis d'Orques, bourg de l'archidiaconé de Sablé (Sarthe). En 1244, Geoffroy, évêque du Mans, fit bâtir la maison et l'église qu'il dédia à la sainte Vierge (Voyez Dict. du Maine, par l'abbé Lepaige. Paris, 1777, 2 vol. in-8°, à l'article Denis d'Orques (Saint).

Il y avait deux autres abbayes appelées *le Parc* : l'une de

sion. J'avais donc raison de le dire : ce n'est pas la violation de la règle, c'est sa stricte observation qui constitue l'exception. J'aurais même été en droit de supposer qu'il n'existe point de calendrier manuscrit du moyen âge où cette règle ne soit violée en quelque point, si un de mes amis n'avait enfin découvert un document de cette nature où elle est scrupuleusement respectée, sans omissions ni substitutions. C'est dans le manuscrit nº 210 de la bibliothèque Sainte-Geneviève que se trouve le rare calendrier dont il s'agit.

Ainsi les calendriers absolument conformes à la règle sous le rapport des jours néfastes seraient, par rapport à ceux où cette règle reçoit des atteintes, dans la minime proportion d'un sur vingt-six, soit environ quatre pour cent.

Une observation importante doit précéder les conclusions que j'entends tirer du long examen qui précède. Les jours substitués aux quantièmes réglementaires ne sont jamais em-

l'ordre de Prémontré, près de Louvain : le P. Martenne en parle dans son second voyage littéraire et dit qu'elle possédait des manuscrits curieux ; l'autre dans la Picardie, à une lieue de Crespi. C'était une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux. Mais je ne vois pas que ces abbayes eussent une église sous le vocable de Sainte-Marie et le nom de *Sainte Marie du Parc* ne me paraît convenir qu'à la Chartreuse de St-Denis d'Orques. Elle n'est pas mentionnée au t. XIV du *Gallia christiana*, province de Tours, *Ecclesia Cenomanensis*, ni dans la liste des abbayes qui se trouve à la fin de ce volume.

pruntés aux listes antérieures au VIe siècle dont j'ai dressé le tableau d'après Saumaise et Grœvius. Expression d'usages locaux différents, ces listes ont pu, par leur fusion, contribuer à former celle qui fit autorité au moyen âge, mais, à partir de l'époque où cette dernière a dominé, leur influence a complétement disparu. Parmi les quinze jours de ces listes qu'on ne trouve pas dans le tableau de Bède le Vénérable, aucun ne prend jamais la place d'un des quantièmes de ce tableau. Ce sont des quantièmes nouveaux qui sont substitués aux quantièmes réglementaires. Sur ce point, il en est de cette superstition comme d'un arbre dont quelques branches viennent à se dessécher : d'autres branches poussent à côté qui couvrent la place des anciennes; mais celles que la sève a quittées ne reverdissent plus.

J'ai exposé les faits sans aucun esprit de système ni idée préconçue. Voyons quelles conséquences il est permis d'en tirer et comment on peut expliquer les omissions et les substitutions signalées.

Remarquons-le d'abord : les retranchements et les variations dans la liste officielle des jours néfastes n'obéissent point à une règle générale, ne sont point opérées d'après un usage fixe applicable à une contrée de quelque étendue. Ce point de vue, séduisant au premier coup d'œil, ne résiste pas à l'examen. Les modifications dont il s'agit semblent bien plutôt la conséquence d'errements ou

de caprices individuels. C'est ce qui résulte de la comparaison faite plus haut des calendriers d'une région déterminée, celle dont Sens était la métropole. Soit qu'on se borne à comparer ces calendriers entre eux, soit qu'on étende l'examen à ceux qui proviennent d'autres régions, il est impossible de déduire de ces rapprochements la loi qui aurait présidé aux modifications constatées.

L'explication de Court de Gebelin ne paraît donc pas répondre aux faits signalés. Si, comme il le suppose, chaque grande contrée avait eu, pendant le moyen âge, ses jours néfastes, fixés d'après autant de systèmes particuliers, tous les jours devraient être les mêmes dans les calendriers que j'ai cités en première ligne, puisque ces documents appartiennent à la même région, et les modifications introduites dans la règle générale seraient uniformes. Or, il n'en est pas ainsi. D'un calendrier à l'autre, les modifications varient ; elles diffèrent même dans des calendriers très-rapprochés de date et provenant d'une même ville, d'une même abbaye : l'uniformité n'existe que pour un très-petit nombre de jours, relevés dans une petite quantité de calendriers, pour le 15 juin, par exemple, qui remplace le 16 dans trois calendriers, l'un de Sens, l'autre de Saint-Benoît, le troisième d'Orléans (XIVe, XVe et XVIe siècles).

Comment donc expliquer tant et de si frap-

pantes anomalies? Sont-elles involontaires ou systématiques? Faut-il y voir des erreurs ou l'application persistante d'une idée commune à de nombreux savants, tous d'accord pour attaquer la règle établie, sans s'entendre sur les modifications à lui imprimer?

La première hypothèse a pour elle sa simplicité même et d'assez fortes vraisemblances. L'ignorance des copistes, l'obscurité des formules, l'absence de concordance dans les retranchements et les variations, le faible écart existant, dans le plus grand nombre de cas, entre le quantième inscrit et le quantième régulier, ce sont là autant de raisons qui plaident en faveur de cette hypothèse. On peut alléguer, de plus, que la grande majorité des calendriers où la règle est blessée n'en contient pas moins la formule qui consacre cette règle. Elle semble, par sa présence, attester que les infractions n'ont pas d'autres causes que l'erreur ou l'oubli.

Voyons ce qu'on peut objecter et comment se défend l'hypothèse contraire, celle des anomalies systématiques.

Les copistes des manuscrits n'étaient pas tous des ignorants. Il s'en trouvait certainement qui savaient le latin et, pour reproduire des manuscrits écrits en cette langue, il était même naturel qu'on fît choix de ceux qui la possédaient. Dans tous les cas, ces copistes avaient des compagnons instruits, capables de venir à leur aide et de

vérifier leurs travaux. Ils avaient donc toutes facilités soit pour comprendre, soit pour se faire expliquer les formules interprétatives des jours égyptiens et qui, toutes, ne sont pas également obscures.

D'ailleurs beaucoup de calendriers étaient faits pour l'usage de grandes communautés savantes et lettrées, telles que celle de Saint-Benoît, par exemple, dont j'ai cité plusieurs manuscrits. Comment tant de gens habiles, entre les mains de qui ces manuscrits passaient, n'auraient-ils pas signalé les erreurs? Comment, pendant tant de siècles qu'ils restèrent en possession de ces livres, n'auraient-ils pas réparé les omissions, en ajoutant après coup les jours néfastes dont la place restait vide? Comment enfin ces prétendues erreurs se rencontrent-elles, et en si grand nombre, dans des manuscrits exécutés avec luxe, avec un soin minutieux? Comment des erreurs analogues, mais non pas identiques, se montrent-elles dans des calendriers imprimés et dont le prototype manuscrit ne se retrouve point? D'un autre côté, peut-on n'être pas frappé de l'énorme disproportion signalée entre le nombre des calendriers où la règle est violée et ceux où elle est respectée? Cette disproportion, le caractère régulier et systématique, au moins en apparence, des omissions constatées dans ce calendrier de Genève où l'on n'a indiqué que douze jours néfastes, à raison d'un seulement par chaque mois, l'espèce de parti pris avec lequel, dans

plusieurs autres documents semblables, on a substitué le 15 juin au 16 du même mois, et le 9 avril au 10, l'énorme écart qui, maintes fois, se rencontre entre le jour néfaste régulier et celui qui le remplace, ce sont là autant de faits qui semblent protester contre l'hypothèse de l'erreur et déceler un système, une idée préconçue.

Quant à l'existence d'une formule donnant les jours néfastes réglementaires dans de nombreux calendriers où les quantièmes inscrits comme tels sont en contradiction avec cette formule, ce n'est pas là un argument aussi solide qu'il le paraît à première vue. On va voir que les rédacteurs des calendriers avaient probablement un intérêt secret à agir comme ils l'ont fait. Il leur fallait respecter en apparence l'opinion commune, satisfaire les esprits arriérés attachés à la tradition, tout en permettant aux autres de se mettre au fait d'une croyance plus récente et, suivant eux, mieux justifiée.

Je conclus en disant : Dans les modifications si nombreuses et si remarquables qui, pendant tout le moyen âge, furent apportées à la superstition des jours périlleux, une large part doit, selon moi, être faite à l'erreur et à l'impéritie des scribes. Cette explication s'applique surtout aux calendriers appartenant à des manuscrits dont l'écriture est peu soignée. Mais il faut, dans ma pensée, lui en adjoindre une autre et c'est un texte du XIIIe siècle qui me mettra en mesure de la fournir. Je la produis du reste avec réserve et

en toute humilité, tout prêt à m'incliner si les hommes compétents pensent que la première est seule acceptable.

Peut-être n'a-t-on pas oublié ce que j'ai dit, au commencement de cette étude, sur l'opinion de Guillaume Durand relativement aux jours égyptiens. On a vu que, suivant ce théologien, tous devaient également être tenus pour malheureux, afin que l'Église ne parût pas suivre l'erreur de ceux qui les jugeaient favorables. Après avoir clairement tracé la règle qui servait à les reconnaître et que j'ai exposée d'après lui, Durand ajoute : « De diebus vero felicibus, vel infelicibus quos quidam Astrologi notaverunt, in præsenti opusculo non agitur, quia Ecclesia prohibet fidem talibus adhiberi. »

Ainsi, à côté des jours malheureux reconnus et soumis à une règle fixe, l'auteur du *Rational* en connaissait d'autres qui faisaient concurrence aux premiers dans la crédulité publique. Il semble même bien que, dans son opinion, la condamnation qui frappait la croyance aux jours néfastes ne s'étendait qu'à ces derniers. Les autres avaient la consécration du temps. Soit que ces jours eussent été révélés au prophète Esdras, soit qu'ils fussent ceux dans lesquels Dieu avait étendu sa main vengeresse sur l'Égypte, leur désignation, l'ordre de les observer partaient peut-être d'une volonté supérieure et divine. Ces jours-là, Durand n'en parle qu'avec réserve et ménagement; il s'étend avec complaisance sur leur compte, tandis qu'il

refuse de s'occuper des quantièmes néfastes de date plus récente, signalés par certains astrologues. L'inscription au calendrier des quantièmes néfastes anciens n'avait point, en effet, arrêté sur cette matière les recherches de l'astrologie, ni désintéressé ses adeptes. Ils continuaient à recueillir les observations propres à révéler quels jours avaient une bonne ou une mauvaise influence sur les actions humaines. De là une lutte dont les résultats se laissent facilement deviner. Lorsqu'une suite d'observations avait montré que tel jour égyptien était inoffensif ou ne s'était trahi que par d'heureuses influences, les astrologues inclinaient nécessairement à le rayer de la liste fatale, à laisser sa place vide ou à lui en substituer un autre moins bien noté sur leurs tablettes.

On connaît même des listes de jours périlleux absolument différentes de celles que présentent les calendriers, et dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que le résultat de superstitions particulières en lutte avec la croyance générale. Telles sont les listes qu'a publiées M. Paul Meyer[1] : l'une, écrite vers le commencement du XIII[e] siècle,

1. Dans le *Jarbüch für Romanische und Englische Literatur*, Leipzig, 1866, t. VIII, p. 47 et suiv. Dans le même article, M. Paul Meyer a publié de plus deux pièces en prose rimée où divers jours sont signalés comme périlleux pour certaines actions déterminées. L'une est empruntée au ms. Arundel, 230, du Musée britannique, l'autre au ms. R. 6. 12 du *Hunterian Museum* de Glascow.

et empruntée à un très-beau psautier d'origine anglaise conservé à la Bibliothèque nationale, n° 770 du fonds latin, ne contient pas moins de quarante-quatre jours périlleux ; l'autre, écrite au f° 305 du manuscrit Arundel, n° 220 du Musée britannique, mentionne seulement trente-deux de ces jours. Bien qu'elles paraissent deux leçons d'un même texte, ces listes ne sont point complétement d'accord entre elles sur les quantièmes néfastes ; mais, chose bien plus remarquable, elles s'accordent encore moins avec celle qui fut généralement usitée au moyen âge, telle que Bède l'a donnée. Elles n'ont de commun avec cette dernière que le 1er janvier : il y faut joindre le 7 décembre dans la liste du manuscrit Arundel. On ne peut donc voir en elles que le produit d'observations particulières arrivées à conquérir une certaine autorité, grâce à la réputation dont jouissaient leurs auteurs.

C'est cette action persistante des astrologues qui me paraît être la cause principale des retranchements et des substitutions que j'ai signalés. Les omissions involontaires, les reproductions fautives de textes primitifs ne les expliquent pas suffisamment et ne me semblent constituer qu'une cause accessoire.

La rédaction des calendriers revenait naturellement aux *mathematici*, à ceux qui s'occupaient à la fois de la mathématique, de l'astronomie et de l'astrologie. Les rédacteurs étrangers à ces sciences, les copistes même, avaient près d'eux des gens

qui les pratiquaient; car l'on imaginerait difficilement le nombre de ces derniers et la quantité d'ouvrages qu'ils ont produits et qui abondaient dans les bibliothèques des couvents. On s'en fera une idée approximative en parcourant le *Tableau historique, analytique et critique des sciences occultes* qu'a publié M. Ferdinand Denis et le catalogue plus récent de J.-G.-Th. Græsse, qui a paru à Leipzig en 1843 sous le titre de *Bibliotheca magica et pneumatica*. Or, une science partie d'un point de vue faux et que tant de gens cultivent néanmoins, enfante presque autant de manières de voir différentes et de conclusions opposées qu'elle a d'adeptes. Chaque rédacteur ou copiste de calendriers était donc naturellement porté à plier la règle des jours néfastes à sa science particulière, à la modifier suivant ses propres inspirations ou celles des prétendus savants auxquels il accordait confiance. Sans souci de la formule, intelligible seulement pour les initiés, il dut retrancher de la liste fatale les jours que son expérience particulière lui désignait comme marqués par des événements heureux, et substituer à des quantièmes inoffensifs ceux qu'il avait reconnus funestes. Ces modifications furent en quelque sorte individuelles : il dut s'en produire à peu près autant qu'il y avait d'astrologues inspirant confiance. De là les différences que présentent, sous le rapport des jours malheureux, les calendriers de toute la France, aussi bien ceux qui appartiennent à des régions séparées par de grandes distances que

ceux d'une même contrée. Ces derniers, du reste, ne sont jamais ni de la même main ni de la même date.

En résumé, voici mon opinion sur le point particulier que j'étudie en ce moment. Sans doute, il n'est pas juste de dire, avec l'auteur du *Monde primitif*, que chaque grande contrée ait eu, pendant le moyen âge, ses jours égyptiens, fixés d'après autant de systèmes particuliers, relatifs aux usages ou au climat de cette contrée. Mais il y a eu, selon toute apparence, dans le nombre et le quantième des jours égyptiens notés dans les calendriers successifs de chaque localité et de chaque abbaye, autant de modifications qu'en ont admises les rédacteurs et les copistes des calendriers rédigés dans cette localité ou cette abbaye, d'après leurs propres observations ou celles des astrologues auxquels ils avaient foi.

Cependant, du milieu de ces modifications, la règle générale et primitive se dégage toujours, soit par son inscription dans les calendriers même où on l'enfreint, inscription qui n'a alors d'autre but que de satisfaire la tourbe des esprits vulgaires, asservis à l'usage traditionnel, soit par la quantité de quantièmes primitifs qu'on respecte et qui, presque toujours, l'emportent en nombre sur ceux qu'on substitue aux jours néfastes réguliers.

On va voir que des variations analogues ont eu lieu pour les heures néfastes et l'explication qui précède tirera de là une nouvelle confirmation.

IV.

De l'heure néfaste des jours égyptiens. Résumé et conclusion.

J'aborde ici un des côtés les moins explorés de la superstition, elle-même encore fort peu connue, qui fait l'objet de ce mémoire.

Il y avait dans chaque jour égyptien une heure particulièrement malheureuse : plusieurs auteurs du moyen âge semblent même penser qu'elle était la seule de la journée qui fût véritablement à craindre.

C'est ce que Bède indique dans les vers suivants :

Si Tenebræ Egyptus Graio sermone vocantur,
Inde dies mortis tenebrosos jure vocamus.
Bis deni, bini que dies scribuntur in anno
In quibus una solet mortalibus hora timeri.

Et c'est ce que Guillaume Durand confirme en ces termes :

« Quilibet autem præmissorum dierum propter unicam horam sui denominatur Ægyptiacus. »

Rien de plus clair que ces textes. Il paraît bien que, dans la pensée de leurs auteurs, chaque jour égyptien ne comptait qu'une seule heure qui fût à redouter et que toutes les autres étaient inoffensives. Cependant je penche à croire qu'il ne faut pas les prendre au pied de la lettre, que l'influence de l'heure néfaste était censée s'étendre

au jour entier et que cette heure semblait seulement plus redoutable que les autres. En elle était le centre et le point de départ de l'infection, mais elle la communiquait légèrement à tout le reste de la journée, à peu près comme une morsure venimeuse dont le poison s'infiltre dans toute l'économie.

C'est de Bède lui-même que je tire la raison de mon opinion. On va voir que, dans la liste qu'il donne, deux jours égyptiens n'ont pas d'heure néfaste : cette heure n'en existe pas moins dans la première partie du mois ; mais elle s'applique à un jour qui n'est pas égyptien. Si donc cette dernière espèce de jours n'avait tiré son caractère funeste que de l'heure néfaste qui en faisait partie, les jours privés de cette heure auraient dû être rayés de la liste. Cet argument me semble irréfutable et il faut admettre d'abord que l'heure néfaste communiquait quelque chose de son venin à toutes ses compagnes de la journée ; ensuite que certains jours n'avaient pas d'heure plus funeste que les autres heures, sans cesser pour cela d'être égyptiens ; seulement toutes les parties de ces jours étaient également à craindre.

Avant de donner la liste des heures néfastes, il est nécessaire de rappeler que les Romains, après avoir d'abord partagé en seize heures le jour naturel, c'est-à-dire l'intervalle compris entre le lever et le coucher du soleil, en vinrent à diviser cet intervalle en douze parties seulement, toutes égales entre elles. De la sorte, et par suite de

l'inégalité des jours, les heures d'hiver étaient nécessairement plus courtes, les heures d'été plus longues. La durée des heures variait donc presque quotidiennement; cependant la sixième correspondait toujours à midi. Les noms donnés dans l'ancienne église aux offices ou prières liturgiques répondent à cette manière de diviser le jour. Prime, tierce, sexte et none sont quatre des douze heures romaines, la première, la troisième, la sixième et la neuvième. Ces heures correspondent à peu près à six heures du matin, neuf heures, midi et trois heures du soir.

C'est d'après le système qui vient d'être exposé que sont déterminées les heures néfastes des jours égyptiens. Ainsi, dans le tableau que je vais dresser, la sixième heure répond, non pas comme aujourd'hui à six heures du matin ou à six heures du soir, mais à midi. C'est la première heure qui correspond à six heures du matin et la douzième à six heures du soir. Autrement il se rencontrerait dans le même jour deux heures portant le chiffre six, une pour le matin et une pour le soir, et l'on ne saurait laquelle choisir.

Dans certains calendriers du moyen âge la formule qui donne les deux jours égyptiens de chaque mois fait connaître en même temps l'heure néfaste afférente à chacun de ces jours. Ces formules ne sont pas communes et je n'en ai rencontré que deux, celle qu'on trouve dans les œuvres de Bède et celle qu'on lit dans les calendriers des missels imprimés à Orléans en 1519 et 1556. Chacun des

douze vers de cette dernière contient l'indication de quatre nombres, deux pour le jour et deux pour les heures. Ce tour de force n'a été obtenu qu'aux dépens de la clarté; aussi le sens est-il assez difficile à saisir pour que le lecteur soit bien aise de s'assurer par lui-même que je n'ai commis aucune erreur d'interprétation. Je dois seulement le prévenir que les dates des jours égyptiens étant connues, et nettement déterminées par les deux vers que j'ai donnés d'après Durand, c'est nécessairement parmi les nombres autres que ceux indiquant les dates qu'on doit chercher les heures néfastes.

Voici les douze vers dont il s'agit :

Dat prima undenam Jani, pede septima sextam,
Februarii octavam quartam, pede tertia denam,
Mars primam prima finalis quarta secundam.
In decimo prima est undeno undenaqne aprilis.
Tertius in Maio sextam pede septima denam.
In decimo sextam Junii, quindenaque quartam.
Tridecimo undenam Julius pede denus eandem.
Augusti in primà est pars septima, sive secunda;
Tertius Octobris quinta decimus pede nonam,
Octavam quinta Noni pede tertìa sextam,
Septima dat prima sextam pede dena Decembris.

Je vais de suite rapprocher, dans un seul tableau, les heures néfastes données par cette formule et qui étaient acceptées comme telles au XVI[e] siècle, puisqu'on les trouve dans des missels de cette époque, de celles qu'on rencontre dans Bède le Vénérable et qui se rapportent au VII[e] siècle. Je les mets en face des jours égyptiens réglementaires auxquels elles conviennent.

TABLEAU COMPARATIF DES HEURES NÉFASTES.

Mois.	Premier jour égyptien du mois.	Heure néfaste du 1er jour d'après Béda.	Heure néfaste du 1er jour, d'après les missels du XVIe siècle.	Second jour égyptien du mois.	Heure néfaste du 2e jour d'après Béda.	Heure néfaste du 2e jour, d'après les missels du XVIe siècle.	Observations.
Janvier.	1	1re	11e	25	5e	6e	
Février.	4	8e	8e	26	5e	10e	
Mars.	1	2e	1re	28	2e	2e	
Avril.	10	1re	1re	20	9e	11e	
Mai.	3	(1)	6e	25	10e	10e	(1). Ici Béda a indiqué la 7e heure du dixième jour, lequel n'est pas égyptien.
Juin.	10	5e	6e	16	4e	4e	
Juillet.	13	11e	11e	22	9e	11e	
Août.	1	1re	7e	30	7e	7e	
Septembre.	3	(2)	4e	21	9e	4e	(2). Ici Béda a indiqué la 11e heure du treizième jour, lequel n'est pas égyptien.
Octobre.	3	5e	5e	22	9e	9e	
Novembre.	5	8e	9e	28	4e	6e	
Décembre.	7	1re	1re	22	8e	6e	

On voit de suite, par la comparaison que ce tableau rend facile, que la liste dressée d'après Béda diffère notablement de la liste empruntée aux missels orléanais du XVIe siècle. Dix heures seulement sur vingt-quatre sont communes aux deux listes. Quatorze sont particulières à chacune d'elles. De plus, la liste de Béda offre une singularité très-remarquable, et que j'ai déjà signalée au commencement de ce chapitre. Au mois de mai, le premier jour égyptien n'a pas d'heure néfaste. Cette heure, qui est la septième, vient frapper le dixième jour qui se trouve ainsi n'être périlleux qu'en cette heure-là. Même observation pour le mois de septembre : c'est le treizième jour, lequel n'est pas égyptien, qui se trouve substitué au troisième, et c'est la onzième heure de ce treizième jour qui est considérée comme néfaste.

Mais ici se place une observation importante. Bède ne donne pas comme universellement acceptées les heures néfastes qu'il nous fait connaître : il indique, au contraire, qu'il suit seulement l'usage le plus répandu, ce qui laisse supposer des usages différents et des exceptions. Jamais il ne manque de joindre à sa désignation de l'heure néfaste les mots : *ut plurimùm*. Voici un exemple de la façon dont il procède : je l'emprunte au mois d'octobre.

Bède donne d'abord le vers qui fait connaître les deux jours égyptiens de ce mois, lesquels sont le 3 et le 22 :

Tertius Octobris gladius, decem in ordine nectit;

puis il ajoute les deux lignes suivantes :

Hora scilicet quinta tertii diei, ut plurimùm, et etiam nona decimi diei cavenda.

La cinquième heure du troisième jour est à craindre, *selon l'opinion la plus répandue*, et aussi la neuvième du dixième jour (le 22 en comptant à rebours).

Il suit de cette observation que, dès le VIIe siècle, les esprits superstitieux ne s'accordaient point sur le chapitre des heures néfastes. Il y avait des coutumes et des traditions différentes, du milieu desquelles, comme pour les jours périlleux, un usage plus généralement admis commençait à se dégager, usage qui fut contrarié sans doute par d'anciennes coutumes opposées ou par des observations postérieures, puisque les heures indiquées comme néfastes par les missels orléanais du XVIe siècle, diffèrent, en plusieurs points, de celles que Béda fait connaître.

Mais comme les calendriers du moyen âge n'accordent pas aux heures malheureuses le même honneur qu'aux quantièmes funestes et ne les tirent jamais hors ligne, il est impossible de vérifier s'il en fut de la règle des heures, formulée dans les missels, comme de celle des jours, et si, dans l'application, elle reçut de fréquentes atteintes. Toutefois, le langage de Bède, la différence certaine entre les heures le plus généralement tenues

pour néfastes au VIIe siècle et celles que les missels du XVe donnent comme telles, ce sont là deux faits qui plaident en faveur de cette hypothèse. Ils permettent de supposer que l'esprit de recherche individuel ne cessa jamais de protester contre l'opinion la plus répandue et ils confirment ma façon d'interpréter les retranchements et les variations qu'ont subis les jours égyptiens pendant le moyen âge.

Je borne ici ce que je voulais dire de cette superstition. Si je n'en ai pas percé tous les mystères, je crois du moins avoir nettement posé les questions encore douteuses et que des investigations ultérieures pourront éclaircir. Son histoire peut se résumer en peu de mots. Un fonds primitif, vraisemblablement chaldéen, produit de causes multiples qui n'ont jamais cessé d'agir, fonds déjà très-modifié au VIe siècle de notre ère, puisqu'à cette époque nous trouvons trois listes de jours égyptiens révélant encore leur origine commune, mais déjà fort différentes entre elles, et que rien n'atteste que l'antiquité n'ait pas connu d'autres listes. Puis un syncrétisme opéré vers le VIe siècle, une règle générale se dégageant de la fusion de ces listes et peut-être de plusieurs autres et se faisant accepter du plus grand nombre, sans parvenir toutefois à se soustraire aux mêmes causes de perturbation qui avaient altéré le fonds primitif de la croyance, c'est-à-dire aux observations nouvelles tendant à modifier l'usage normal.

Telle est en raccourci l'histoire de cette superstition qui régnait encore au XVIIe siècle, puisque le synode d'Agen de 1673 crut devoir la condamner, mais qui paraît aujourd'hui tombée en oubli, même dans les contrées les plus arriérées de la France.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches.

ERRATUM.

Page 129, ligne 20, au lieu de *specula*, lisez *speculæ*.
— ligne 29, — un *speculum*, — une *specula*.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1872



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1872.

MM. E. Boutaric,	Président.
L. Delisle,	Premier Vice-Président.
Ch. Robert,	Deuxième Vice-Président.
Wescher,	Secrétaire.
Perrot,	Secrétaire-Adjoint.
E. Aubert,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
J. Marion.
Michelant.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. De la Villegille.
De Guilhermy.
Cocheris.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1872.

MM.

1. Guizot (F.) G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue Billaut, 10 (1828).

2. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

3. Breton (Ernest) ✻, rue de Maubeuge, 6 (1838-1854).

4. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

5. Maury (Alfred) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).

6. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

7. Saussaye (Louis de la) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

8. . . . .

9. . . . .

10. . . . .



LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1872.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de la) ✱, secrétaire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Beaune, 7 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. Lacabane (Léon) O. ✱, ancien directeur de l'École des chartes, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

4. Marion (Jules) ✱, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur et du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

5. Quicherat (Jules) ✱, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

6. Renier (Léon) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

7. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire-général des Musées nationaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

8. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

9. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

10. Rougé (le vicomte Emmanuel de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collége de France), conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

11. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1851).

12. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

13. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 182, rue de Rivoli (9 avril 1851).

14. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

15. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

16. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue du faubourg Saint-Honoré, 54 (6 juin 1851).

MM.

17. Michelant (Henry-Victor) *, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

18. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, rue Boissy-d'Anglas, 8 (19 décembre 1853).

19. Cocheris (Hippolyte) *, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

20. Delisle (Léopold) *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

21. Mariette (Auguste) C. *, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

22. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) *, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

23. Egger (Émile) O. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

MM.

24. Le Blant (Edmond) *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (1859).

25. Creuly (Casimir) C. *, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

26. Boutaric (Edgard) *, professeur à l'École des chartes, sous-chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue des Hauts-Closeaux, 12, à Sèvres (4 janvier 1860).

27. Vogüé (le comte Melchior de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Constantinople, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

28. Barthélemy (Anatole de) *, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

29. Passy (Louis), docteur en droit, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45 (7 août 1871).

30. Bertrand (Alexandre) *, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de la Pépinière, 22 (7 août 1861).

31. Chabouillet (P. M. Anatole) O. *, conservateur-sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

32. Rey (A. E. G.) *, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

33. Guérin (Victor) *, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

MM.

34. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 2 (2 mai 1866).

35. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des sociétés savantes et de la Commission des travaux historiques et des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

36. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

37. Heuzey (Léon) ✻, professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

38. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

39. Mabille (Émile), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 64 (8 janvier 1868).

40. Perrot (G.) ✻, maître de conférences à l'École normale, 52, rue d'Hauteville (8 janvier 1868).

41. Wescher (C.) ✻, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 12, rue de la Barouillère (3 juin 1868).

42. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant général inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

43. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

44. Duplessis (Georges), bibliothécaire au département des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

45. Dumon (Albert), docteur ès-lettres, rue Jacob, 54 (6 décembre 1871).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

GUIGUE (M. C.), percepteur à Vonnas (5 février 1868).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✻, à Laon (3 juin 1863).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses).

ARBAUD (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Réglement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires* de France est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Ardennes.

MM.

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Charleville (7 mai 1866).

Aube.

Arbois de Jubainville (d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Boutiot (Théophile), à Troyes (6 juin 1867).

Pigeotte (L.), à Troyes (7 février 1872).

Bouches-du-Rhône.

Rouard (E.) ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Aix (9 novembre 1834).

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (Jacques), directeur du Musée Borely, à Marseille (3 novembre 1869).

Tiran (Melchior) ✻, consul en retraite, à Marseille, rue Nau, 28 (29 décembre 1845).

Calvados.

Caumont (A. de) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

MM.

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave) ✻, membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Beaune (H.), substitut du procureur général, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P. L.), à Saint-Brieuc (16 décembre 1865).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

Gaucheraud (Hippolyte), à la Souterraine (12 juin 1867).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (P. de), à Guéret (2 décembre 1868).

Drôme.

MM.

CHEVALIER (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

Eure.

BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

LEBEURIER (l'abbé), archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

LEVOT (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

LE MEN, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

AURÈS O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes (11 janvier 1865).

FLOUEST (Ed.) ✻, procureur de la République à Nîmes (3 novembre 1869).

Garonne (Haute).

BARRY (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

ROSCHACH (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

LABATUT (Edm.), à Toulouse (1er juillet 1868).

Gironde.

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

DROUYN (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Hérault.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

MM.

AZAÏS (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

ANDRÉ ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Rennes, quai St-Yves, 14 (30 septembre 1829).

ROPARTZ (Sigismond), avocat, à Rennes (5 mars 1862).

MICHEL (le chev Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Rennes, boulevart Sévigné, 32 (19 mai 1846).

MORIN (E.) professeur à la Faculté des lettres, à Rennes (5 février 1868).

Isère.

PILOT, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Landes.

TARTIÈRE (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

CHAVERONDIER (Auguste), archiviste du département, à Saint-Etienne (6 juin 1866).

GRAS (Pierre), archiviste de la Diana, à Montbrison (18 mars 1868).

Loire (Haute).

AYMARD, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

MM.

GIRARDOT (le baron DE) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Haute du Château, 4, à Nantes (9 avril 1847)

GALLES (René), sous-intendant militaire de 1re classe, à Nantes (4 avril 1864).

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes (2 juin 1869).

Loiret.

MANTELLIER ✻, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, de la société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, à Saint-Ay (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules), bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Loir-et-Cher.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le comte Achille DE), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

BARRÈRE (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

MAGNE, à Agen (1er février 1865).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

MM.

Savy ✻, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Marne (Haute).

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe-et-Moselle.

Mardigny (Paul de) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Briey (4 août 1858).

Morlet (Ch. Gabriel de) O. ✻, colonel de génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

Mougenot (Léon), à Nancy, rue Saint-Dizier (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Briey (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat, à Briey (4 février 1863).

Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Ch.), conservateur du Musée Lorrain à Nancy (9 février 1870).

Meuse.

Dumont ✻, vice-président du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

MM.

WIDRANGES (le comte DE), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

BUVIGNIER (Charles), avocat à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

ROSENZWEIG (Louis), archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

COUSSEMAKER (Edmond DE) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis DE) ✻, à Lille (9 mai 1855).

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille (1er juillet 1866).

Oise.

COLSON (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred PRÉVOST DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, à Ribecourt (16 avril 1856).

MATHON, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

DEMARSY (Arthur), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Orne.

MM.

CHENNEVIÈRES - POINTEL (le marquis Philippe DE) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

JOUSSET (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

DESCHAMPS DE PAS (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839).

BOULANGÉ (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

LINAS (Charles DE) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

MARMIN (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

BECQ DE FEUQUIÈRES, à Ramecourt (3 mars 1869).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J. B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhin (Haut).

LEVRAULT (Louis), à Belfort (9 décembre 1843).

MM.

Chauffour (Ignace), avocat à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Rhône.

Allmer (A.), à Lyon (6 mars 1861).

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin-Daussigny (E. C.), directeur des Musées de la ville de Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône (Haute).

Suchaux (Henri), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Chabas (F.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Châlons-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Fouque (Victor), à Salornay-sur-Guye (9 avril 1853).

Sarthe.

Hucher (E.) ✻, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

MM.

Despine (le docteur baron Constant), inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains (6 mai 1861).

Seine.

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Seine-Inférieure.

Cochet (l'abbé) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen (9 août 1853).

Lépinois (de), conservateur des hypothèques, à Rouen (16 novembre 1859).

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Belleval (René de), au château de Bois-Robin, par Aumale 4 mars 1864).

Ménant (Joachim), juge, au Hâvre (1er avril 1863).

Beaurepaire (Ch. Robillard de) ✱, archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

Le Roy (G.), bibliothécaire de la ville, à Melun (4 décembre 1867).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), à Rambouillet (9 mars 1849).

MM.

VINET (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

COUGNY (E.), professeur au Lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

MASQUELEZ ✻, bibliothécaire de l'École militaire à Saint-Cyr (1er février 1865).

Sèvres (Deux).

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

RONDIER, juge honoraire, à Melle (7 juin 1865).

Somme.

DUSEVEL (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

GARNIER (Joseph) ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

CAGNY (l'abbé Paul DE), rue Lemercier, 36, à Amiens (5 mai 1858).

CORBLET (l'abbé Jules) ✻, chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

CAUVEL DE BEAUVILLÉ (Victor), à Montdidier (8 décembre 1853).

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

JUMEL (l'abbé), à Quevauvillers (5 janvier 1870).

HENNEBERT ✻, commandant du génie, à Amiens (3 janvier 1872).

Tarn.

MM.

Clausade (Gustave de), avocat à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge à Lavaur (3 juin 1863).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary Lafon ✻, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Lagrèze-Fossat (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

Devals, archiviste, à Montauban (1er mai 1867).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

Deloye (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Chéruel (A.) O ✻, recteur de l'Académie à Poitiers (7 août 1867).

Longuemar (Le Touzé de) ✻ à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

MM.

Leclerc (Lucien), médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849):

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (Joh-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MM.

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Bade.

Pfaffenhoffen (le baron Frantz von), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen (6 novembre 1867).

Belgique.

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte) à Bruxelles (18 janvier 1865).

MM.

Dogné (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (Alex.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Dannemark.

Worsaae, conseiller d'État, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmitt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (Dr Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Dirks (J.), à Leuwarden (3 mars 1869).

MM.

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (Conrad), directeur du Musée d'antiquités à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

CIBRARIO (le comte Louis) G. O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, ministre d'État et 1er secrétaire pour S. M. le roi d'Italie des ordres des SS. Maurice et Lazare, à Florence (20 août 1832).

MORBIO (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Joseph-Marie), à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le chevalier J. B. DE) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

GARRUCCI (le P. Raffaele), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

CITTADELLA (Luigi-Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

CONESTABILE (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

HENZEN (le Dr Wilhem), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Norwége.

UNGER, professeur à l'Université, à Christiana (28 juin 1871.)

Portugal.

MM.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlaender (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Aus'm Werth (le professeur Ernest), à Kessenich près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Kœhne (Bernard de), conseiller d'Etat actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

MM.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'Etat (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Pictet (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des antiquaires de Normandie.

— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Société française d'archéologie.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission d'archéologie.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

Gard, *Nîmes*. Académie.

Garonne (Haute), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

Landes. Société des lettres, sciences et arts.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.

Loire (Haute), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire. Répertoire archéologique de l'Anjou.

Marne, *Reims*. Académie de Reims.

— *Chalons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Marne (Haute), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meuse, *Verdun*. Société philomathique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas. — *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Eduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Institut historique. — Société philotechnique. — Société d'archéologie parisienne.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

Allemagne, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Angleterre, *Londres*. Société royale des antiquaires. — The archeological Institute of Great Britain and Ireland. Société des antiquaires d'Écosse. — Société numismatique.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société historique de Styrie.

Bade, *Manheim*. Société historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— Académie d'archéologie.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie royale d'histoire.

— Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des antiquaires.

— *New-Yorck*. Société ethnologique d'histoire naturelle.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bale*. Société nationale des antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1872.

Séance du 3 janvier.

Présidence de MM. COCHERIS et BOUTARIC.

M. Cocheris, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Un usage qui remonte à l'origine de la Société des Antiquaires, impose pour dernier devoir à celui qui cesse d'être votre président, de rappeler en quelques mots les services que la Compagnie a rendus à la science pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Au premier abord, ma tâche semble facile, puisque au lieu d'un an voulu par le réglement, en voici deux que je passe au milieu de vous; et cependant, malgré cette dérogation à la règle établie, vous ne serez pas surpris, je l'espère, si je ne parle pas des travaux que les circonstances vous ont empêchés de mettre au jour et qui, en d'autres temps, auraient facilité par leur nombre et leur éclat, l'obligation dont j'ai à m'acquitter aujourd'hui.

« Dans la première moitié de l'année 1870, nos séances ont offert le plus grand attrait, autant par la variété des communications que par l'intérêt spécial qui s'attachait à chacune d'elles.

« L'Epigraphie, grâce à MM. Quicherat, Creuly, Allmer,

de Vogué, Canéto et Egger, s'est enrichie de nouveaux documents, dont on ne peut nier l'importance.

« L'inscription de Vieux-en-Valromey (Ain), qui affirme l'existence d'un temple dédié à Mithra; celle de Soissons relative à Isis Myrionyme et à Sérapis; les inscriptions retirées du Rhône et interprétées par M. Allmer; la singulière inscription d'Auch, où se trouve mentionné le nom d'une famille israélite établie dans cette ville ; l'inscription de la fameuse stèle gravée par Mesha, roi de Moab, contemporain d'Achab, d'Ochosias et de Joram, et qui, retrouvée à vingt-huit siècles de distance, vient au point de vue historique, contrôler les faits cités dans la Bible, et au point de vue philologique donner un spécimen du caractère archaïque phénicien, dont on n'avait jusqu'ici que des exemples aussi rares qu'incomplets; enfin les textes épigraphiques de l'île de Syra, confirment des hypothèses précédemment émises et font ressortir des faits inconnus jusqu'ici. J'en prends à témoin ces curieuses inscriptions de Syra, d'après lesquelles il est permis d'affirmer que les femmes remplissaient au deuxième siècle de notre ère les fonctions municipales. Voici les institutions américaines dépassées, et nos plus ardents promoteurs de l'émancipation féminine n'en ont jamais tant demandé.

« L'histoire de l'art doit beaucoup à MM. Nicard, Quicherat et Bulliot. Grâce à M. Nicard, nous connaissons mieux les sculpteurs Dipœnus et Scyllis. Grâce à M. Quicherat, la liste déjà si riche, mais encore si incomplète, de nos grands architectes du moyen-âge, compte un nom nouveau, celui d'Isembert, contemporain de Philippe-Auguste et constructeur des ponts de Saintes et de la Rochelle. Vous n'aurez pas oublié, messieurs, les recherches ingénieuses de M. Bulliot sur l'émaillerie gauloise et les sages critiques de M. de Lasteyrie qui nous conseillait, pour ne pas avoir trop de déception, de ne pas avoir trop d'enthousiasme.

« Je dois vous rappeler aussi les intéressantes communications de M. de Witte sur une lampe antique qui représente un philosophe méditant en présence des deux

grands mystères de l'humanité : la vie, représentée par un enfant nouveau-né, et la mort, sous la forme d'un squelette ; de M. Marion, sur les antiquités lacustres découvertes dans le lac de Clairvaux ; de M. Nicard, sur un mémoire de M. Keller, de Zurich, relatif aux monuments appelés pierres à sacrifice ou pierres à écuelle ; de M. Quicherat, sur le théâtre antique découvert à Besançon par M. Castan.

« Citer l'heureuse découverte de Besançon, c'est vous rappeler le nouvel ensevelissement des arènes de Paris.

« Vous avez tous visité, Messieurs, les arènes de Paris dont nous avaient entretenu MM. Huillard-Bréholles et Delisle bien avant que ce grand explorateur, qu'on appelle le hasard, ait, à coups de pioches et de pelles, mis à découvert ces ruines intéressantes. Vous vous rappelez les efforts que nous avons tentés, pour obtenir la conservation de ce monument, qui a eu le malheur de sortir du sol au moment où l'argent venant à manquer, on commençait à vouloir faire des économies. Trois ans plus tôt, nos édiles l'auraient sauvé, non pas parce que c'était un vieux souvenir à respecter, mais parce que les squares n'ont pas souvent des monuments antiques comme motif principal de décoration.

Les arènes étaient d'autant plus importantes à conserver que sauf les thermes de Julien, Paris n'a plus rien de Lutèce. Que nous reste-il de cette vaste nécropole représentée aujourd'hui par la rue de Lourcines (locus cinerum), de ces immenses substructions romaines déblayées naguère dans le jardin du Luxembourg, et de ce *Castrum stativum* qui occupait tout l'espace compris entre les deux voies antiques représentées aujourd'hui par les rues St-Jacques et d'Enfer....., rien... que le souvenir.

Heureusement, messieurs, l'insouciance du public à l'égard de ces vieux témoins de notre histoire n'est pas générale, il y a encore des hommes dévoués qui cherchent à sauver les épaves des siècles passés. Grâce à eux, je pourrais presque dire grâce à vous, Paris sera bientôt doté d'un musée archéologique, où se trouvera rassemblé tout ce que le sol — cet humble conservateur de nos antiquités

nationales — recélait depuis des siècles dans son sein incessamment labouré.

L'hôtel Carnavalet, désigné pour recevoir ces précieux débris, renfermera des cippes trouvés dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu qui ne le cèdent en rien, comme valeur archéologique, aux pierres sculptées découvertes à Notre-Dame au mois de mars 1710; une statue que notre confrère M. de Longpérier considère comme une seconde édition de la *Sequana* conservée au musée de Dijon; des fragments de sculpture antique fort remarquables; une collection considérable de cercueils en pierre de toutes dimensions, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, et de toute espèce, depuis ceux qui sont creusés dans le fût de colonnes antiques jusqu'à ceux où se trouvent des trous pratiqués dans les parois, pour permettre aux vivants de correspondre avec les morts, coutume qui existe du reste encore en Orient. Quelques-uns de ces cercueils portent des inscriptions ou des marques extérieures, d'autres renferment un coussin en pierre avec la croix gravée en creux. Les plus importants sont sans contredit: un cercueil mérovingien découvert, il y a deux mois, dans Saint-Marcel, entre la rue de la Collégiale et l'avenue des Gobelins, qui est couvert de sculpture et qui donne sur l'art à cette époque, des renseignements précieux que les monuments connus jusqu'ici n'avaient pas encore fournis: un sarcophage en pierre d'une grande dimension portant une inscription gravée en belles capitales romaines, et qui rappelle le nom de la veuve « *Soppossa conjunx* », enfin un autre sarcophage mérovingien en pierre, trouvé devant le porche de Saint-Germain-des-Prés et sur le couvercle duquel se trouvent des dessins tracés à la pointe et une inscription que je n'ai pas encore déchiffrée.

« La série épigraphique ne manque pas non plus d'intérêt, je citerai surtout une épitaphe carolingienne, en vers latins, et quelques épitaphes hébraïques du commencement du XIII[e] siècle, qui complètent les renseignements que nous avons déjà sur le cimetière juif de la rue Pierre-Sarrazin et que M. Philoxène Luzzatto avait réunis dans une dissertation publiée par la Société dans le tome XXII de ses Mémoires.

« L'Hôtel de ville renfermait beaucoup d'autres objets précieux, perdus aujourd'hui. C'est ainsi que les plombs trouvés dans la Seine, et réunis par M. Forgeais, n'offrent plus aux yeux qu'une masse informe. L'incendie a heureusement épargné la collection des jetons et médailles frappés par l'échevinage de Paris depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution, car on en a recueilli dans les ruines fumantes six mille environ. Enfin grâce à un procès pendant entre l'administration et les ouvriers qui ont découvert l'admirable collection de médailles romaines en or trouvées au lycée Henri IV, on n'a pas perdu ce riche trésor enfermé précieusement dans les caves de l'Ecole des Beaux-Arts.

« Ce qui augmente la valeur des monuments du musée Carnavalet, c'est que l'on connaît leur origine, l'emplacement où ils ont été trouvés. Leur antiquité supplée au silence des documents écrits et leur réunion permettra de s'en servir utilement pour étudier l'histoire si incomplète encore de l'ancien Paris.

« Je suis d'autant plus heureux de la fondation de ce musée que les richesses qu'il renferme sont essentiellement nationales et qu'elles fourniront à nos confrères une ample moisson d'observations utiles et d'heureuses hypothèses dont profitera la Société des Antiquaires.

« Lorsque la Société se sépara, il y a dix-huit mois déjà, le 20 juillet 1870, pour prendre ses vacances ordinaires, rien n'annonçait le bouleversement social dont nous sommes aujourd'hui les victimes. Sans doute, nos esprits étaient inquiets : l'appréhension d'un danger vague, indéfini, nous préoccupait ; mais, en réalité, quelque disposés que nous fussions à effrayer notre imagination, rien ne nous autorisait à prévoir les affreux malheurs qui allaient bientôt fondre sur nous.

« En effet, après une suite non interrompue de succès, l'ennemi arriva devant nos portes, au moment où ceux de nos confrères que les exigences de leurs fonctions ne retiennent pas dans la capitale, étaient encore soit en province, soit à l'étranger. C'est ce qui explique le petit nombre de membres qui reprirent séance le 5 octobre.

Nous étions à Paris vingt-deux. MM. Bordier, Boutaric, Brunet de Presles, Devéria, Delisle, Deloche, Egger, de Guilhermy, Heuzey, Huillard-Bréholles, Leblant, Mabille, Michelant, de Montaiglon, Maury, Perrot, Quicherat, Read, Renan, Rénier et Wescher; et encore, si nous avions pu nous réunir tous: mais les citoyens, même les Antiquaires, étaient devenus soldats, les uns aux fortifications, les autres aux ambulances. Nos réunions comptaient quelquefois cinq membres au plus.

« Ce qui se passait dans ces réunions, messieurs, je n'ai pas besoin de vous le dire; nous songions aux absents; nous franchissions par la pensée la distance qui nous séparait d'eux, et nous cherchions à deviner ce qu'ils pouvaient penser des événements extraordinaires dont ils étaient les témoins.

« Les jours d'espoir — jours qui devinrent de plus en plus rares — nous réussissions assez bien à tromper notre ennui, on recausait antiquité, moyen-âge, histoire littéraire ; les jours de désillusion, prévoyant l'issue fatale de la lutte, comme le médecin devant le moribond, on parlait peu, absorbé qu'on était dans la contemplation de l'agonie lente et cruelle de cette ville gigantesque affamée malgré ses trésors, et réduite à l'impuissance, malgré son immense population.

« Quelque douloureuses que fussent nos impressions, nous étions chaque fois plus heureux de nous rencontrer. Nous y trouvions le contentement du cœur, un soutien contre les atteintes du malheur. La Société des Antiquaires n'était pas alors cette réunion académique dont nous sommes si honorés de faire partie. Dans de tels moments, les jouissances de l'esprit et les satisfactions de l'amour propre ne sont rien auprès des consolations de l'amitié. Nous nous réunissions pour confondre nos regrets, unir nos espérances et nous fortifier contre le désespoir commun.

« Pendant les cinq mois qu'a duré le siége de Paris, la Société n'a entendu qu'un très-petit nombre de communications. Les deux plus intéressantes à cause de leur actualité

sont dues à M. Egger: l'une relative aux pigeons voyageurs, l'autre au sujet des dispositions prises dans l'antiquité pour la conservation des monuments publics.

« Vous savez, messieurs, le rôle important que les pigeons ont eu à jouer l'année dernière. C'était alors les seuls membres de notre corps diplomatique en état de servir utilement notre pays. Ce que nous avons fait, les Romains l'avaient fait avant nous, et 43 ans avant Jésus-Christ, ces oiseaux servaient pendant le siége de Modène à établir des rapports constants entre les assiégés et le camp des consuls.

« Le Sénatus-Consulte de l'an 47 de l'ère chrétienne n'est pas moins intéressant à connaître, et on voit que les Romains étaient aussi soucieux que nous de la conservation de leurs édifices.

« Lorsque M. Egger nous faisait cette intéressante communication, il ne se doutait pas alors que nos monuments allaient plus souffrir de la guerre civile que de l'invasion étrangère.

« Sans doute, on pressentait, et nos ennemis ne l'avaient que trop bien prédit, qu'à la suite de tels revers, il y aurait des mouvements insurrectionnels à réprimer, des révoltes partielles à éteindre ; mais, quelque désillusion que l'on ait eue sur l'esprit des populations, on ne pouvait imaginer l'effroyable spectacle qui s'offrit au regard des Parisiens épouvantés le 23 mai 1871 et les jours suivants.

« Il y a sept mois que ce lugubre drame est terminé, et la population semble avoir déjà oublié ses légitimes terreurs. A la consternation des premiers jours a succédé l'insouciance d'autrefois, et ce qu'il y a de plus triste, aucune note grave ne s'est élevée, aucune note austère ne s'est fait entendre depuis nos désastres, pour tirer de ces funestes révolutions un fécond et utile enseignement.

« Je sais bien que pour être à la hauteur de tels évènements, il faut des intelligences supérieures qui brillent rarement à une époque agitée comme la nôtre ; qu'on doit se résigner quelquefois à subir des décadences inévitables et que, pour ma part, je n'accepte que comme le point de départ d'une régénération nouvelle.

« Quoi qu'il en soit de nos craintes et de nos espérances, si nous étions une société purement littéraire, je ne serais pas complètement rassuré sur notre avenir, car les académies sont bien à plaindre, lorsque, au lieu de diriger le mouvement intellectuel et de le maintenir dans les sphères les plus élevées du vrai, du beau et du bien, elles se voient contraintes de le suivre dans sa marche rétrograde, et de le représenter dans ce qu'il a de plus vulgaire et de plus étroit. Lorsque la tragédie descend dans la rue, elle obéit peu aux règles de l'art, car elle ne vit que par le fer et par le feu. L'âme du poète agitée par de grands troubles civils, perd cette sérénité qu'elle acquiert aux époques de civilisation avancée et de raffinement littéraire ; émoussée par les désordres extraordinaires dont elle est le témoin, et qui dépassent toutes ces idées, elle perd la délicatesse du sentiment et la finesse de goût. Par une dépravation presque inévitable de la pensée, le style se passionne en dehors des règles de l'art, et l'écrivain devient barbare, en cherchant à peindre, dans une langue nouvelle, la barbarie qui l'environne.

« Nous n'avons pas à redouter, messieurs, cette influence du milieu où nous nous agitons. Nous sommes, permettez-moi de vous le dire, d'un autre monde, nous vivons dans le passé, nous nous permettons même quelquefois d'atteindre les temps préhistoriques. Ce n'est pas en remontant si haut que nous pouvons craindre des contradicteurs sérieux. D'ailleurs si l'art de parler se perd dans les salons, si la causerie n'existe plus comme autrefois ; si, en parlant, on ne répond plus, préférant suivre son idée que s'inquiéter de la réplique, il n'en est pas de même ici, où la discussion ne le cède jamais à la dispute, et où l'on écoute avec déférence celui qui parle, même quand on ne professe ni ses opinions ni sa doctrine. La sagesse de la Société est du reste proverbiale, j'aime à le constater, et depuis dix-huit ans que j'ai l'honneur de lui appartenir, je cherche en vain le souvenir d'une discussion, même à propos d'élections.

Sans doute chacun de nous a ses préférences. On est en-

clin à favoriser ceux que l'on aime et dont on peut apprécier le zèle et l'érudition. Dans toutes les Sociétés, où le champ des investigations est très-vaste, les savants qui s'occupent des mêmes études s'attirent mutuellement et forment, sans le savoir, des groupes dont les membres partagent les mêmes opinions, professent les mêmes doctrines et désirent atteindre le même but.

« Cette communauté d'idées a cela de bon qu'elle favorise d'excellents choix, en suscitant des candidatures dignes en tout point de leur préférence et de l'adoption de la Société.

« C'est ainsi que prenant tour à tour des critiques à éprouver, des philologues, des historiens et des archéologues, la Société n'a fait qu'augmenter la considération dont elle jouit dans le monde savant.

« Malheureusement le nombre des membres de la Société est limité, et nous n'avons le plaisir d'en élire de nouveaux qu'après avoir eu la douleur d'en perdre, qui nous étaient chers et que la science regrettera encore plus longtemps que nous.

« C'est ainsi que nous ne pourrions que nous féliciter de la nomination de MM. Duplessis et Dumont, s'ils n'occupaient pas la place où venaient s'asseoir avant eux MM. Devéria et Huillard-Bréholles.

« Théodule Devéria, qui portait un nom cher aux arts et qu'il a honoré lui-même par son érudition, avait été admis dans la Société en remplacement de Duchalais, le 8 novembre 1854.

« C'était un jeune homme de vingt-quatre ans à peine, fort timide, fort doux, enclin à la mélancolie, subissant dans le silence et le recueillement les attaques lentes mais implacables d'une maladie mortelle. Heureusement pour lui Devéria aimait la science, et la science, en échange de son dévouement, calmait, lorsqu'elle ne les lui faisait pas oublier complètement, les douleurs qui minaient sourdement son existence.

« Notre jeune confrère s'était adonné, vous le savez, messieurs, à l'étude de l'égyptologie. Il avait été attaché

fort jeune au Musée égyptien dont il devint plus tard conservateur. C'est grâce à son goût prononcé pour la langue et l'histoire d'un pays ambitionné par tous les grands dominateurs de l'univers, depuis Alexandre jusqu'à Bonaparte, qu'il dût de vivre quelques années de plus. En effet, il était de mode alors d'encourager tout ce qui, de près ou de loin, rappelait les vues du premier empire. Sans doute, on ne songeait point à créer un nouvel Institut d'Égypte, mais on n'était pas fâché des découvertes innattendues de notre confrère Mariette, pour envoyer dans le pays des pyramides, des contemplateurs d'un ordre plus scientifique que les vainqueurs d'Héliopolis. Grâce à cette tendance à l'imitation, que je ne saurais trop approuver en cette occasion, Devéria alla pendant plusieurs années étudier sur place les trésors inconnus que la terre des Pharaons recélait dans son sein. Le climat d'Alexandrie arrêtait les progrès du mal, et le courageux antiquaire en profitait pour poursuivre ses recherches. La révolution du 4 septembre ne permit pas à Devéria de retourner en Égypte.

« Enfermé pendant le siége de Paris, il y mourut le 31 janvier épuisé par la maladie et le chagrin.

« Je pourrais vous signaler ce que l'érudition doit à Devéria, mais je laisse ce soin à son biographe qui nous rappellera, mieux que je ne puis le faire, les droits incontestables qu'il doit avoir à nos éloges et à nos regrets. J'ajouterai que notre confrère, M. de Rougé, professeur au Collége de France consacrera après demain sa première leçon à l'examen des œuvres du jeune et savant égyptologue.

« La perte de M. Huillard-Bréholles nous a été encore plus sensible, et il ne pouvait en être autrement. M. Devéria n'était pas encore l'aimable confrère que vous avez connu, que M. Huillard-Bréholles était déjà pour nous un vieil ami.

« Dans les sociétés savantes la politesse académique veut qu'on soit loué le premier jour qu'on s'assied au milieu de ses confrères, mais elle exige aussi qu'on soit jugé le jour qu'on y est remplacé. Nous n'avons pas cette coutume, qui aurait été peu embarrassante pour le successeur de Huil-

lard-Bréholles, car il était de ces hommes pour qui ce second jugement ne diffère pas du premier.

« Personne, mieux que notre regrettable confrère, n'avait su se concilier une bienveillance plus générale. Son humeur était si égale, sa courtoisie si parfaite, sa critique si mesurée, son érudition si peu tranchante, en un mot sa personnalité était si voilée, que les intelligences les plus novices ne le redoutaient pas plus que les vanités les plus ombrageuses. Sa modestie qui lui donnait un certain air d'incertitude et d'hésitation, n'était pas de ces modesties d'emprunt qui servent de contenance aux gens les plus affamés d'éloges et de succès. Il était né modeste, tel il a vécu, aussi bien sur les bancs du lycée Charlemagne que dans son fauteuil d'académicien. Mais sa modestie était la moindre de ses qualités, et ses amis lui en connaissaient bien d'autres qui n'étaient ni moins rares ni moins aimables. Je ne citerai que ces vertus domestiques appréciées comme elles méritaient de l'être par tous ceux qui étaient admis dans son intimité.

« S'il y a de mauvaises passions qui tuent, il y en a de bonnes qui malheureusement ne sont pas moins terribles dans leurs effets. Huillard-Bréholles en avait trois qui, combinées ensemble, devaient le mener fatalement à la mort. Il aimait passionnément l'étude, il aimait passionnément son pays, il aimait encore plus passionnément sa fille.

« Les désastres que nous subissions l'avaient impressionné vivement. Le siége de Paris mit le comble à sa douleur. Craignant pour son enfant, et ne pouvant partir avec elle, à cause des fonctions qui le retenaient à Paris, il s'en sépara, ne prévoyant pas certainement que son affection serait au-dessus de son courage. En effet, à peine le jeune et timide oiseau envolé, la volière lui parut vide. Malgré les soins affectueux de Madame Huillard-Bréholles, malgré le concours sympathique de ses amis, notre confrère ne pouvait maîtriser son chagrin. Cette enfant, qu'il n'avait jamais quittée, qu'il entourait de sa sollicitude, et sur laquelle il avait accumulé tout ce qu'un cœur de père renferme pour ces frêles petits êtres de souvenirs délicieux, de ten-

dresses intarissables et de projets charmants, manquait à sa nature aimante et concentrée.

« Un homme qui a travaillé pendant trente ans avec l'ardeur et le zèle que Huillard-Bréholles mettait à remplir son devoir, est plus sensible qu'aucun autre au coup qui doit le frapper. Il avait été jusqu'à Bordeaux pendant l'armistice embrasser cette fille chérie, mais, jugeant avec raison qu'il était encore prudent de rester éloigné de Paris, il était revenu seul, songeant à ceux qu'il avait laissés dans le midi, songeant aussi à cette France mutilée, souillée par l'ennemi, agitée par les partis, sans boussole pour la guider, sans pilote pour la conduire. Cette seconde solitude, plus triste encore que la première, fut sa dernière étape vers le tombeau.

« Quelques jours avant sa mort, je le rencontrai à l'Institut, triste et découragé. Sa parole était saccadée; il bégayait comme un homme ivre, en portant à chaque instant la main à son front. « Qu'avez-vous? » lui dis-je. « Je souffre, me répondit-il, d'un mal inexplicable. Je voudrais bien voir ma fille, » et il s'en alla en me donnant sa dernière poignée de main. Trois jours après il était mort !

« C'était le 25 mars 1871. Tout ce que Paris comptait alors de savants avait voulu témoigner par sa présence des liens d'affection qui l'unissaient à notre confrère. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Société des Antiquaires, le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, l'administration des Archives nationales, étaient venus en corps accompagner Huillard-Bréholles jusqu'à sa dernière demeure. C'est au milieu de cette pompe funèbre, conduite par des parents et des amis éplorés, que nos confrères, MM. Delisle et Alfred Maury, rappelèrent en termes éloquents, les services rendus par notre collègue à l'érudition et aux lettres. Ah ! messieurs, je n'oublierai jamais cette lugubre cérémonie et ces orateurs émus, qui en venant adresser un dernier adieu à notre regrettable collaborateur — ce triste adieu qui sépare le mort des vivants — pleuraient avec les assistants et l'ami qu'ils venaient de perdre et la patrie qui venait de succomber. Car, pour augmenter

notre douleur, Paris qui avait soutenu si noblement une lutte de cinq mois était devenu le théâtre d'un drame sanglant dont vous connaissez tous l'épouvantable dénouement.

« Mais, je m'arrête. Je sens, messieurs, que mon affliction est trop sincère pour ne pas vous paraître un peu funèbre. De même que la Société des Antiquaires comble ses vides les plus regrettables par de jeunes érudits, pleins de zèle et d'avenir; de même, espérons-le du moins, la France renaîtra plus brillante et plus belle du chaos où elle vient d'être précipitée. Elle a eu le malheur de donner au monde l'exemple des plus funestes égarements. Souhaitons qu'elle sorte enfin des convulsions politiques qui l'ont si longtemps déchirée, que les fureurs civiles s'éteignent, que les factions disparaissent, et qu'elle montre autant d'aversion pour l'anarchie qui ramène les peuples à la barbarie par les excès, que d'éloignement pour le despotisme qui les pousse à l'anarchie par le désespoir. N'est-il pas d'ailleurs dans l'étonnante destinée de notre pays d'entendre, au jour en apparence marqué pour sa ruine, sonner l'heure de sa renaissance?

« N'interrogeons donc plus le passé que pour y puiser d'utiles leçons, en cherchant dans le présent le salut de l'avenir. »

M. Boutaric, président élu, adresse à ses confrères une courte allocution et termine en demandant que des remerciments soient votés au bureau sortant.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Terry, employé à la Bibliothèque Nationale, propose à la Société la publication d'une table analytique de ses Mémoires et de son Bulletin dressée par lui. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Egger, Brunet de Presle, Cocheris, P. Nicard et de Barthélemy.

M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de

Nancy se porte candidat au titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. Michelant et de Barthélemy; le président désigne MM. Chabouillet, Aubert et Robert pour compóser la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Egger lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. le commandant Hennebert, candidat au titre d'associé correspondant national; le rapporteur conclut à l'admission : on procède au scrutin, et M. Hennebert ayant réuni le nombre de suffrages prescrit par le réglement, est proclamé associé correspondant à Amiens.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. de Cessac, associé correspondant à Guéret, sur deux sceaux du XVIe siècle :

« M. C. Pérathon découvrit chez M. Macé, ferblantier à Aubusson, un sceau que ce dernier avait acquis, il y avait plus de vingt ans, comme vieux cuivre destiné à la fonte. Passé dans les mains de M. Grange, marchand d'antiquités à Clermond-Ferrand, je viens de l'acquérir de ce dernier.

« C'est une rondelle de cuivre de 0m 052 de diamètre et de 0m 005 d'épaisseur sans trace d'aucun manche ou support quelconque. Au centre sont gravées en creux les armes de France surmontées d'un lambel à trois pendants qu'entoure le collier de l'ordre de Saint-Michel. Une couronne dont on ne voit plus que le cercle est placée au-dessus de l'écusson.

« En légende on lit en capitales romaines entre deux filets :

CHARLE FILZ ET FRER DE ROI CONT DE LA M.

« A quel Charles a appartenu ce sceau? Suivant M. Pérathon (notice sur les tapisseries d'Aubusson, p. 29, *note*) ce ne peut être que le sceau de Charles, duc d'Orléans, fils de François Ier, comte apanagiste de la Marche de 1531 à 1545.

« C'est en effet le seul comte de la Marche auquel on

puisse l'attribuer d'après la liste de ces comtes donnée par Goulietton dans son *Histoire de la Marche*. Trois ont porté de France surmonté d'un lambel à trois pendants : Charles-le-Bel, le connétable de Bourbon et le duc d'Orléans fils de François Ier. Le premier portait des fleurs de lys sans nombre ; le second n'était ni fils, ni frère de roi ; le dernier seul réunit ces deux qualités. Mais ici se présente une difficulté insurmontable : Charles mourut en 1545, deux ans avant son père, et Henri II son frère ne monta sur le trône qu'en 1547.

« Faudrait-il voir dans ce sceau celui dont on se servit dans la Marche entre la mort de François Ier et 1554, époque où ce comté fut donné en apanage à Louis-Charles de Bourbon frère aîné d'Henri IV, né cette même année et mort enfant par la maladresse de sa nourrice qui le laissa choir d'une fenêtre? Il existe des exemples de sceaux ayant servi, après la mort de ceux dont ils portaient le nom, à sceller des actes faits pendant une vacance, mais jamais que je sache on n'y ajouta une qualification qui n'aurait pu appartenir à son propriétaire que deux ans après sa mort. Aussi serais-je porté à croire que le sceau que je viens de décrire a appartenu à un comte de la Marche dont les historiens du pays n'ont pas recueilli le nom.

« J'ai également entre les mains un sceau d'Henri II de même forme et de même taille que celui que je viens de décrire, mais parfaitement conservé. Il a pour poignée une demi-rondelle de cuivre soudée à la partie opposée à la face. Au milieu de ce sceau sont gravées les armes de France, surmontées de la couronne royale et soutenues par un large croissant. Dans le champ à droite est un H, à gauche un C au-dessous desquels est gravée une marguerite portée par une tige feuillée. Autour on lit entre deux filets la légende suivante : † HENRICVS † II DEI GRA FRANCORVM REX

« Ce sceau a été trouvé chez un ouvrier des houillères d'Ahun (Creuse), j'ignore d'où il provient. »

Un membre fait remarquer que l'expression *fils et frère de roi* a un sens général qui peut trouver une explication naturelle dans ce fait que Charles, comte de la Marche de

1531 à 1545, était fils du roi François Ier et beau-frère du roi d'Écosse Jacques V qui avait épousé sa sœur Madeleine en 1536.

Séance du 10 janvier.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. le Dr Léopold Martinez y Reguera, associé correspondant étranger à Bujalance, adresse à la Société un travail manuscrit, intitulé *Noticia biografica des los Barbarrojas Africanas*.

M. Léon Pigeotte, à Troyes, écrit pour faire connaître sa candidature au titre d'associé-correspondant; ses présentateurs sont MM. Quicherat et Michelant. Le Président désigne MM. Marion, Delislé et Guérin pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Pigeotte.

Travaux.

M. Duplessis, membre résidant, lit la notice suivante sur Jehan Clouet, peintre du roi François Ier :

« On trouve dans le Trésor de Numismatique et de Glyptique (choix de médailles exécutées en Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles, pl. 22, no 2 et page 40 du texte), la reproduction d'un médaillon de bronze sans revers, du diamètre de 42 millimètres, qui intéresse l'art français au plus haut point et qui est comme perdu au milieu des spécimens qui l'avoisinent. Les auteurs de cet important ouvrage n'avaient pu le rencontrer ; ils avaient été contraints d'avoir recours à un moulage pour le reproduire, et, par une bizarrerie singulière, ils avaient cru reconnaître une main allemande dans cette œuvre toute française, française aussi bien par le travail du ciseleur que par la physionomie représentée. Un heureux hasard nous a fait rencontrer une épreuve de

l'œuvre originale dans la collection choisie de M. Wasset, et il nous a semblé opportun de profiter de cette occasion qui nous était offerte pour appeler de nouveau l'attention sur ce précieux objet.



« Ce médaillon, modelé au XVIe siècle, fournit le portrait authentique du peintre Clouet ; il est représenté de profil, dirigé à gauche, coiffé d'une résille surmontée d'un béret posé sur l'oreille droite ; de sa chevelure on n'aperçoit qu'une longue mèche retombant sur la joue et quelques cheveux recouvrant la nuque ; le costume, qui ne peut, à vrai dire, fournir aucun document précis sur l'époque à laquelle fut frappé ce médaillon, se compose uniquement d'une cape rejetée sur l'épaule gauche. Quant à l'authenticité du portrait, elle ne saurait être douteuse ; l'inscription gravée autour du médaillon : JEHANNET CLOVET PICTOR FRANC. REGIS, n'autorise pas la moindre discussion et les mots *Jehannet Clouet* permettent d'affirmer que l'œuvre n'a pas été ciselée hors de France. Le béret et la résille ont, nous disent les auteurs du Trésor de Numismatique, motivé l'attribution allemande qu'ils proposent en même temps que la place qu'ils ont assignée à ce médaillon dans leur ouvrage. A cette opinion, nous objecterons que l'usage de cette coiffure particulière n'était pas spéciale à l'Allemagne pendant le seizième siècle : le connétable de Bourbon (28 février

1489 — 6 mai 1527), dans une estampe célèbre due au burin de Thomas de Leu, porte une coiffure identique à celle que nous voyons ici. Plusieurs personnages, sur les tapisseries françaises exposées à Beauvais dans la cathédrale (elles sont de 1530), ou conservées au musée de Rheims et reproduites les unes et les autres dans l'ouvrage de M. Ach. Jubinal, sont coiffés de même. On trouve des exemples de cette façon de se couvrir la tête dans les *Chants royaux*, manuscrit exécuté par des artistes français à la fin du xv[e] siècle ou au commencement du xvi[e], et possédé aujourd'hui par la Bibliothèque nationale; enfin, dans une des fresques de Raphael qui décorent au Vatican la *Chambre* dite de l'*Incendie du Bourg*, *le Serment de Léon III*, on remarque sur la tête des gentilshommes placés au bas de l'autel, la même résille et le même béret. Ces exemples, que l'on pourrait sans aucun doute multiplier, tendent à prouver ce que nous avançons plus haut, que l'Allemagne n'a pas eu seule au xvi[e] siècle le monopole de ce genre de coiffure.

« Maintenant quel est celui des Clouet que représente le médaillon qui nous occupe? Ce ne peut être que Jehan Clouet dit Jehannet, qui succéda en 1513 à Jehan Bourdichon dans la charge de valet de chambre et de peintre du roi, et qui était mort en 1541. Ce Jehan Clouet eut un fils, François Clouet, qui hérita du talent, de la réputation, des places et titres de son père, aussi bien que du surnom de Jehannet dont les actes officiels le gratifient. Le portrait de ce François Clouet, dit Janet, existe ; il a été gravé dans une suite anonyme que l'on est convenu de désigner sous le nom de *Chronologie collée*, et les auteurs du Trésor de Numismatique qui ne connaissaient qu'un seul peintre du nom de Clouet, ont eu lieu d'être surpris du peu de ressemblance qui existait entre le médaillon qu'ils reproduisaient et la gravure qui leur était connue. Aujourd'hui, où, grâce aux savantes recherches de M. Léon de Laborde, nous avons appris à connaître cette famille illustre dans les arts, la confusion n'est plus permise et nous devons reconnaître que le manque d'analogie qui existe entre ces deux portraits s'explique naturellement; le médaillon reproduit les traits

de Jehan Clouet; l'estampe nous lègue la physionomie exacte du fils de ce peintre, François Clouet, dit Janet. »

M. Quicherat met sous les yeux de la Société le dessin d'une statuette en bois, du plus grand intérêt, trouvée récemment dans l'un des puits funéraires de Troussepoil, sur la commune du Bernard (Vendée).

M. Quicherat a déjà eu l'occasion d'entretenir la Société de ce lieu de Troussepoil, qui est un cimetière antique où les sépultures consistent en puits plus ou moins profonds : quelques-uns vont jusqu'à 12 et 15 mètres. Il y a au fond de chacun un assortiment de vases dans l'un desquels se trouvent toujours des cendres mêlées de débris d'ossements calcinés. Le puits est bouché jusqu'à son orifice par une succession de couches soigneusement formées de pierraille, de tessons de poterie, de coquilles d'huîtres, d'ossements d'animaux, d'argile, etc.; les couches les plus profondes contiennent toujours des ustensiles de ménage, des objets de toilette ou des armes, et des médailles dont la série est renfermée entre le règne de Vespasien et celui d'Aurélien.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, explore depuis douze ans ce curieux gisement. Il en est au vingtième puits. C'est celui qui lui a fourni l'objet en question, qui est la représentation d'une femme assise, voilée, et sur les genoux de laquelle on voit l'arrachement d'une figurine d'enfant qu'elle soutenait de ses deux mains.

L'ajustement, l'attitude, l'expression du personnage, ainsi que le style du travail, sont ceux qui caractérisent les saintes vierges en bois du XIIe siècle, connues sous le nom de *Vierges noires*. Trouvée partout ailleurs, cette pièce aurait été considérée par tous les antiquaires comme un produit de la sculpture romane. Il ne saurait cependant y avoir de doute sur son origine antique. Elle a été trouvée vers le fond d'un puits de 13 mètres, dont l'orifice était fermé par 4 mètres de blocage maçonné. Elle était accompagnée de plusieurs vases de façon romaine, dont l'un porte le nom du potier *Marianus*. Elle est d'assez grande dimension : sa hauteur est de 51 centimètres.

La déesse-mère de Troussepoil, portée à Nantes, a causé l'étonnement de l'évêque et de tout le clergé de cette ville à qui elle a été montrée. M. Quicherat pense que la découverte de l'abbé Baudry pourra servir à expliquer l'origine d'un certain nombre d'églises du vocable de Notre-Dame, bâties sur des emplacements où la légende raconte que des statues de la Vierge furent trouvées par miracle.

M. Nicard, membre résidant, lit le rapport suivant sur les fouilles faites en Suisse pendant le cours de l'année 1871 :

« La Suisse, notre voisine, profitant des heureux et inappréciables avantages que la neutralité de son territoire lui assure depuis longtemps, a continué tranquillement, et sans se laisser distraire par le choc des armées ennemies à quelques pas de ses frontières, les travaux intellectuels auxquels elle se livre avec autant de zèle que de profit pour la science, travaux auxquels nous devons d'autant moins nous montrer indifférents que nous avons eu beaucoup à nous louer, dans nos récents malheurs, de la sympathie profonde que les habitants du même pays ont témoignée à nos soldats internés en Suisse ; c'est ce qui m'a engagé à communiquer à notre Société un résumé succinct des fouilles et des principales découvertes archéologiques opérées sur toute l'étendue de la république helvétique durant le cours de l'année qui vient de s'écouler, et qui a été marquée pour nous par d'effroyables malheurs.

« Ces découvertes concernent : 1° les antiquités préhistoriques, lacustres, etc.,

« 2° Les antiquités étrusques,

« 3° Les antiquités romaines,

« 4° Les antiquités du moyen-âge, si toutefois il nous est permis de désigner sous ce nom les monuments écrits ou figurés qui appartiennent à cette même époque.

« Je commence par les premières.

« A Covatane, canton de Vaud, l'exploration récente d'une grotte, dont l'existence était depuis longtemps connue, et à laquelle on avait donné le nom de caverne de la *Grande Poule*, a amené la trouvaille d'ossements d'animaux fossiles

ou vivants, d'un fer de flèche en bronze, de fragments de poteries d'une fabrication très-grossière antérieure à l'invention du tour à potier ; la présence de ces poteries identiques aux poteries découvertes dans les établissements lacustres de l'époque la plus reculée, improprement attribuées à l'âge de pierre, ou à l'âge de bronze, lesquels ne sont pas aussi déterminés qu'on veut bien le dire, démontre d'une manière victorieuse qu'il n'y a jamais eu de populations lacustres, c'est-à-dire n'habitant que les lacs, venues des contrées orientales, comme certains antiquaires se sont amusés à le dire, et qu'à la même époque et dans le même pays, les mêmes hommes ont habité simultanément les eaux et la terre ferme, sans doute dans des buts différents d'existence ou de sécurité.

« A Cudrefin, dans le même canton, sur la côte vaudoise du lac de Neufchâtel, on a découvert une pirogue, laquelle mesure 27 pieds suisses de longueur, sur 2 pieds huit pouces de long, sa hauteur est d'environ 2 pieds, sa profondeur d'un pied 5 pouces, l'épaisseur des parois mesure 2 pieds 5 pouces, et celle du fond 4 pieds : l'anse et la proue de ce bateau sont parfaitement conservées ; une pirogue semblable est encore, à l'heure qu'il est, ensablée à là Crusay, station lacustre de l'âge de bronze, située à une lieue de la ville de Neufchâtel. La conservation de ces deux bateaux au sein des eaux et pendant un si grand nombre d'années, explique comment les Suisses fabriquent en ce moment des meubles et des ustensiles avec le bois des pilotis retirés de l'eau, auquel ils donnent le nom de bois lacustre et dont ils vantent la dureté et la belle couleur tirant sur l'ébène.

« Les fouilles se continuent sur les bords du même lac, notamment à Por-Alban, canton de Fribourg et à Estavayer, dont le nom revient souvent dans les découvertes du même genre; on y rencontre toujours les mêmes objets, le bronze y devient rare, les silex, la serpentine, le bois de cerf dominent ; à Font, on a rencontré au milieu de débris de tous les âges, des médailles romaines, notamment des empereurs Claude le gothique, Tacite.

« Sur les bords du lac de Brienne, auquel l'île de Saint-Pierre, habitée quelque temps par J.-J. Rousseau, a valu autrefois une très-grande célébrité, on a, depuis un an, reconnu de nouvelles stations lacustres appartenant à des époques très-différentes, si l'on en juge par la nature des objets que ces explorations ont mis au jour; parmi les plus intéressants, nous devons signaler un très-grand nombre de haches très-variées, des marteaux en diorite, quarzite, nephrite, des bois de cerf, évidemment travaillés par la main de l'homme, des vases tantôt d'une grandeur considérable et sans doute destinés à renfermer des provisions de ménage, tantôt d'une dimension très-minime, des fibules en bronze, des anneaux de même métal ou en étain, ceux-ci beaucoup plus grands que les premiers, et auxquels ceux-ci étaient suspendus, comme nous voyons de nos jours des anneaux servir à suspendre les clefs et même les bijoux. M. le professeur Desor a cru pouvoir donner aux anneaux d'étain et à d'autres à peu près semblables, mais en bronze, le nom de porte-monnaies lacustres, ce qui, nécessairement, implique l'idée que les anneaux crénelés ou non, rencontrés aux mêmes endroits, notamment dans la palafitte d'Auvernier, servaient de monnaies, comme chez les anciens Bretons, et, dans l'ancienne Egypte, où les monuments figurés représentent des marchés où l'on pèse des anneaux d'or ou d'argent; le poids, à défaut d'effigie, en déterminait ainsi la valeur. Je me garderai d'oublier de mentionner ici une massue en chêne rencontrée au milieu d'objets si différents, semblable aux massues dont se servent de nos jours les habitants des îles Sandwich.

« Dans le canton de Thurgovie et dans un endroit nommé Heilamchen, on a exploré avec soin les restes assez considérables d'une construction en bois sur pilotis, qui avait été élevée sur un terrain tourbeux approfondi soigneusement par la main de l'homme, et sans doute dans le but d'asseoir avec solidité le plancher en bois dont il reste un assez grand nombre de poutres et de poutrelles, à l'aide desquelles on pourrait facilement arriver à une restauration de cette construction. Sur le même emplacement on a rencontré

des objets en pierre, notamment en serpentine, en diorite, en amphibolite, en quartz, en silex, grès, argile, et quelques fragments de vases, dont les bords sont assez bien conservés pour qu'on puisse facilement y reconnaître les vestiges d'ornements exécutés avec l'ongle. Les métaux manquent complètement dans cet endroit, dont probablement les habitants ne connaissaient pas l'usage.

« A Kriechenwyl, auprès de Laupen, la charrue, en défonçant le sol, a amené à la surface de la terre une pointe de lance en silex de très-grande dimension, longue de plus de quatre pouces, large d'un pouce et huit lignes, épaisse de quatre pouces au moins, et dont l'espèce diffère essentiellement des pierres à fusil travaillées rencontrées sur l'étendue de la confédération helvétique.

« Un pasteur protestant, M. Vionnet, s'occupe à photographier les monuments préhistoriques et notamment les pierres à écuelles, dont M. F. Keller, notre correspondant, vient de donner la description dans les mémoires de la Société archéologique de Zurich, et que j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société avant qu'elle ne fût publiée.

« L'ouverture d'un tombeau découvert auprès de Sargans, dans le canton de Saint-Gall, a amené la découverte d'un très-grand nombre d'objets en bronze, lesquels se trouvaient réunis à quelques ossements humains, des épingles, des bagues, des bracelets, un vase en argile, sans couverte ou émail, mais dont les bords sont décorés d'une manière assez élégante ; à ce propos, je crois devoir rappeler que notre confrère, Ferdinand de Keller, a publié en 1870 une dissertation très-instructive sur les nombreuses sépultures de la Suisse antérieures à l'époque romaine.

« A Ritzenbach, auprès de Cummenen, canton de Berne, de nouvelles fouilles ont mis au jour deux squelettes humains, l'un du sexe mâle, l'autre du sexe féminin ; ici les objets rencontrés auprès des morts étaient en fer ou bronze, ce qui démontre qu'ils avaient dû être ensevelis à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Nous signalerons la présence d'une épée, longue de trois pieds environ, dont la poignée a six pouces et demi ; la largeur de cette arme

atteint un pouce huit lignes dans la partie supérieure de la lame à deux tranchants, et seulement un pouce cinq lignes dans la partie inférieure ; quelques parties du fourreau, lequel était en fer, existent encore, et certains détails permettent de reconnaître dans la même arme les caractères qui distinguent les épées de la Suisse, telles qu'on les ensevelissait dans les sépultures antérieures au christianisme.

« Je n'entretiendrai pas la société des fouilles et des recherches poursuivies en Suisse pour tâcher de reconnaître les restes des fortifications des nombreux refuges des populations celtiques, notamment sur l'Ebenberg auprès d'Aarau, dans le canton de l'Argovie ; plus nous irons et plus nous arriverons à une connaissance plus complète de ces lieux fortifiés si bien décrits par notre confrère Ferdinand Keller, dont le zèle égale la science. J'ai hâte d'arriver à deux trouvailles du même savant : la première consiste en un fragment de vase grec trouvé à une profondeur assez considérable dans le jardin de l'auberge de l'Ikliberg, auprès de Zurich, lieu de promenade affectionné par les habitants de cette ville, lesquels, en hiver comme en été, au printemps comme en automne, viennent jouir des dernières lueurs du soleil couchant sur les montagnes des hautes Alpes. Cette localité, occupée en partie par une auberge, a cela de remarquable que trois civilisations s'y sont succédé en laissant derrière elles des traces nombreuses de leur passage successif ; en effet, les Romains ont succédé aux Celtes, et au moyen-âge, les anciennes murailles des fortifications élevées par les Celtes ont été utilisées dans les constructions nouvelles. Le fragment de ce vase rappelle les nombreux vases à peintures rouges sur fond noir et il serait assez difficile de dire aujourd'hui comment il a pu être apporté à cette hauteur. Au surplus ce n'est pas la seule fois qu'on a découvert en Suisse des monuments de l'art grec ou de l'art étrusque ; outre un vase en bronze rencontré dans une tourbière ou dans le pays de Graechwill, canton de Berne, lequel sans doute avait appartenu à celui dont les restes ont été découverts en même temps, quelques instruments en bronze, notamment celui dont je fis ici le dessin à la

Société, et dont l'usage est au moins problématique, rencontrés dans une station lacustre du lac de Brienne et seul de son espèce jusqu'à présent, quelques objets en bronze, évidemment de travail grec ou étrusque, ont été recueillis dans d'anciennes sépultures.

« Une découverte plus remarquable assurément que la rencontre d'un morceau de vase grec, est celle qui a été faite au printemps de l'année passée, à deux lieues et demie de Sondrio, canton des Grisons; elle consiste en une inscription gravée en caractères étrusques, au-dessous d'un personnage qui semble représenter un guerrier, dont le casque offre la forme ordinaire aux casques les plus anciens de la Grèce. La pierre, sur laquelle cette inscription a été tracée mesure un mètre vingt centimètres de longueur sur quatre-vingt-cinq centimètres de largeur, elle rappelle les pierres tumulaires trouvées dans le canton du Tessin et dans le Tyrol et sur lesquelles notre savant confrère Connestabild n'a pas hésité à reconnaître des caractères étrusques, en présumant que pour fuir l'invasion des Gaulois, quelques Etrusques s'étaient réfugiés dans les vallées alpestres où sans doute existaient déjà quelques populations de la même race.

Sans m'occuper plus longtemps de cette inscription très-peu lisible, je m'empresse de vous montrer F. Keller poursuivant avec son activité ordinaire et l'esprit de suite qui le caractérisent la recherche sur une vaste étendue de territoire des SPECULÆ, le long de la rive gauche du Rhin, depuis le lac de Constance. L'étude minutieuse du dernier tambour ou segment de la colonne Trajane, laquelle, comme vous le savez, Messieurs, représente les épisodes principaux de la guerre des Romains contre les Daces, lui a permis de retrouver les trois *Speculæ* figurées sur ce monument, lesquelles sont facilement reconnaissables aux torches qui font saillie à la partie supérieure de l'édifice et aux magasins de fourrages placés à côté de la tour, dans lesquels M. Frœhner, à l'exemple de Bartoli, veut reconnaître un bûcher dressé pour le service de la cavalerie et deux meules représentant le fourrage du même corps. Notre confrère a pu très-facilement et très-heureusement explorer les restes

encore considérables des *Speculæ* romaines, lesquelles étaient placées de manière à communiquer entre elles et à pouvoir donner le signal de l'approche de l'ennemi, *per castella fuma facta*. Encore aujourd'hui le mode de construction des *Speculæ* de forme carrée, l'épaisseur et la hauteur de leurs murailles, la séparation du rez-de-chaussée en deux parties, sont faciles à distinguer; il est probable qu'elles étaient entourées de palissades qui, nécessairement, ont dû disparaître sous les efforts du temps. Trois d'entre elles existent encore sur les bords du Rhin, savoir à Stein, sans doute l'ancienne Ganodurum, à Zurzach, *Tenedo* et à Augst, *Augusta Raurica*. Toutes les villes de la Suisse, auxquelles on attribuait autrefois une origine romaine, Schaffhausen, Eglisau, Kaiserstuhl, Lauffienburg, Sæckingen, Rheinfelden, n'offrent aucune trace de fortifications ou d'établissements romains, Keller n'avait garde de négliger la question de savoir à quelle époque il faut faire remonter l'établissement de ces Speculæ. Sous Auguste, le cours du Rhin a été fortifié, depuis le lac de Constance jusqu'à son embouchure dans le Rhin. *Augusta Raurica* a été fondée l'an 44 avant Jésus-Christ; un passage de Tacite sur la bataille livrée par les Helvètes au légat de l'empereur, *Vitellius*, Cœcina, autorise Keller à reconnaître dans *Tenedo*, le castellum que les Helvètes avaient fini par abandonner après l'avoir occupé; cette Specula aurait donc été élevée dans la première moitié du premier siècle de notre ère et rien n'empêche d'attribuer la même date au poste d'observation de *Stein*. Ces postes ont été momentanément abandonnés, au moment où les frontières de l'empire romain furent reculées jusqu'au Danube, puis rétablis sous le règne de Dioclétien et de Maximien; enfin sous le règne de Valentinien, les *Speculæ* ont dû être comprises au nombre des fortifications permanentes élevées pour protéger plus efficacement les rives du Rhin contre les barbares; au surplus, l'examen des ruines actuelles montre qu'elles ont subi plusieurs restaurations. Zosime n'a-t-il pas dit, en parlant de Dioclétien, qu'il a protégé l'empire, *oppidis, burgis et turribus*. Cette exploration savante des *Speculæ* par

M. Keller ne s'est pas arrêtée là, car, aidé par plusieurs personnes auxquelles il a communiqué son ardeur pour la science, il a pu, dans le cours de l'année dernière, compléter l'étude de ces monuments du génie guerrier de Rome ; il en a découvert d'autres dans la partie inférieure du lac de Constance, notamment auprès de Steckhorn, de Martalen, d'Ellikon, à Ebersberg, au Rheinsberg, à Weiach, à Rümikon, à Mellikon, auprès de Reckingen, entre Rietheim et Koblenz, à Schwaderloh, au-dessus de Kaisten, à Kaisten même, à Sisseln, à Stein, à Niedermumpf, Unterwallbach, Oberschworstadt, à Niederschworstadt, à Ryburg, Riedmatt, auprès de Bâle, conséquemment dans plus de vingt-trois endroits différents. C'est, comme vous le voyez, Messieurs, presque une monographie de ce genre de constructions militaires, entreprise et poursuivie avec un zèle infatigable et les plus heureux résultats par notre correspondant. Le même antiquaire a décrit dernièrement une urne cinéraire trouvée à Ellikon, laquelle porte une inscription tracée en caractères en relief autour de la panse, comme dans le croquis ci-joint. M. Keller est tenté d'y lire *Atilius fecit*, un oiseau en occupe le centre ; mais cette leçon me paraît douteuse.

« Dans les deux villages d'Erlinsbach, dont l'un appartient au canton de Soleure et l'autre au canton d'Argovie, des explorateurs zélés ont mis au jour des substructions romaines importantes, notamment un pavé en mosaïques, des murs recouverts de peintures décoratives, un hypocaustum, dont les fondations reposent sur des bases carrées construites en briques.

« A Seeb, auprès de Bulach, canton de Zurich, situé dans une plaine riche en monuments celtiques, en refuges, on a rencontré dans des restes d'habitations romaines, sans doute de quelque villa, des tuiles faîtières, lesquelles portent la mention des XIe et XXIe légions, elles ont dû être fabriquées conséquemment sous le règne de Claude ; des monnaies romaines de Valentinien, des objets en fer et en bronze, une petite statuette d'Hercule, tout annonce que cet endroit a été longtemps habité à l'époque romaine.

L'objet le plus important rencontré dans les fouilles qui y ont été pratiquées, est un fragment malheureusement trop mutilé d'une statue colossale en bronze, c'est un morceau de draperie dont l'épaisseur ne dépasse pas trois millimètres. En poursuivant les mêmes fouilles on arrivera peut-être à retrouver le reste de la même statue.

« A Chézard, au val de Ruz, canton de Neufchâtel, et bien évidemment sur l'emplacement d'une ancienne habitation romaine, la pioche a mis au jour des marbres étrangers ou nationaux, des tuiles, des mosaïques, des fragments de poterie, et notamment un tesson d'un vase recouvert d'un émail vernissé, lequel paraît semé de paillettes d'or.

« Dans le canton de Vaud, des réparations faites au temple protestant de Baulmes, peut-être l'ancienne Abiolica, ayant amené le déplacement du piédestal de la chaire, on a reconnu que ce piédestal n'était autre qu'un autel antique dédié à Apollon, *Apollin.* IVLIA FESTLA. Dans les antiquités d'Yverdun figure une inscription votive décernée à la mémoire d'une Julia Festilla. Suivant une conjecture assez heureuse, cette Festilla aurait appartenu à la famille des Camillus, dont le nom se rencontre sur neuf inscriptions romaines découvertes sur toute l'étendue de la Suisse. Au pied du Jura des indices manifestes de voies romaines dans les environs d'Orbe montrent que les Romains avaient laissé là, comme ailleurs, des traces ineffaçables de leur passage; ces voies romaines portaient autrefois le nom de Chemins de la reine Berthe, analogue à celui des chemins de la reine Brunehault. Dans le Jura bernois on vient de constater l'existence de chemins à rainures, lesquelles ne sont pas le résultat de l'usure, occasionnée par le passage des voitures, mais sont évidemment le produit du travail de l'homme.

« Sur le grand Saint-Bernard on a trouvé tout récemment une figure de gorgone en marbre de Carrare, de travail romain, laquelle paraît avoir été coloriée; les serpents, qui d'ordinaire accompagnent la tête de Méduse, sont remplacés par une rangée de perles et les traits de cette tête sont empreints d'une grande mansuétude.

« Une médaille d'or de Tibère, quelques bagues antiques ou modernes du même métal récemment découvertes ne doivent pas nous arrêter, mais avant de passer aux monuments du moyen-âge, je veux mentionner la trouvaille récente faite à Baden-Baden, près de Zurich, de bronzes magnifiques, dont j'espère pouvoir mettre des photographies sous les yeux de la Société, dans quelques jours, avant que ces bronzes n'aient été décrits et figurés par notre confrère F. Keller.

Monuments écrits et figurés appartenant au moyen-âge.

« Une fouille pratiquée récemment sous l'âtre d'une grange incendiée à Cudrefin, petite ville du Vully, canton de Neufchâtel, a mis à la lumière environ 600 monnaies en or, argent et billon. Ces pièces, remarquables par leur conservation, sont presque toutes suisses et remontent aux XVI[e] et XVII[e] siècles. La plus récente n'est pas postérieure à 1619. Parmi les pièces étrangères figurent un écu d'or de Charles VIII, roi de France, un ducat d'Etienne, roi de Pologne, avec la date de 1586, et une pièce turque en or, nommée Funduk, au nom d'Ahmed, fils de Mohamed III (1603 à 1617).

« L'histoire de la peinture à fresque dans les contrées septentrionales de l'Europe est encore à faire, et malheureusement, si l'on ne se hâte pas de l'entreprendre, la plupart des peintures murales auront disparu avant qu'elles n'aient pu être décrites. Voici une nouvelle page à ajouter à l'histoire d'un art qui a brillé en Italie d'un éclat incomparable, c'est l'existence constatée tout récemment d'une reproduction de la célèbre Cène de Milan, ouvrage de Léonard de Vinci à Sainte-Marie-des-Grâces qui n'existera bientôt plus que dans les gravures qui la reproduisent. Cette reproduction attribuée, par les uns à Luini, par les autres à Marco d'Oggione, se trouve en Suisse, dans l'église de Ponte-Capriaca, canton du Tessin, assez bien conservée. Elle a été très-récemment étudiée par le professeur Rahn, et mériterait assurément d'être sauvée de

l'abandon et de l'oubli dans lesquels elle se trouve depuis longtemps. Le même professeur, qui occupe la chaire de l'histoire des beaux-arts à l'université de Zurich, vient de publier au commencement même de l'année dans laquelle nous sommes, une dissertation très-intéressante sur les peintures murales existantes dans l'église de Sillis, canton des Grisons, lesquelles remontent au XIIe ou au XIIIe siècle. Ces peintures murales sont, sans contredit, les plus anciennes de la Suisse, pays qui cependant offre dans différentes localités des cantons de Zurich, des Grisons et surtout du Tessin, des peintures du même genre, mais beaucoup moins anciennes. Zillis appartient au canton des Grisons et se trouve non loin d'Anders, sur la route du Splügen, c'est le premier endroit qu'on rencontre en venant de Thusis, après avoir passé la via Mala, cette vallée si chère aux amateurs des beautés pittoresques. L'église qui renferme les peintures murales en question est en grande partie romane, et le plafond de cet édifice, qui doit appartenir à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, se trouve divisé en 153 caissons, dont quelques-uns sont occupés par des peintures très-médiocres, ayant remplacé les plus anciennes. Les sujets représentés dans les autres forment deux classes principales; à la première appartiennent les monstres et les êtres fabuleux à têtes tantôt humaines et à membres d'animaux centaures, tantôt à têtes d'animaux et à membres de poissons, tels que sanglier, éléphant, licorne, béliers, canards, terminés en poisson, personnages infernaux et angéliques. La seconde classe, laquelle occupe 105 caissons, se compose de compositions dont les sujets sont presque tous empruntés au Nouveau-Testament, tels que l'annonciation, la naissance du Christ, l'apparition de l'ange auprès des bergers, le Christ enseignant les docteurs, l'adoration des rois, conduits par un ange, la fuite en Egypte, le massacre des innocents, les noces de Cana, etc., etc. Il n'est pas douteux que l'auteur ou les auteurs de ces peintures n'aient emprunté quelques-unes des scènes qu'ils ont représentées aux récits bibliques connus sous le nom mérité, ou non

d'apocryphes, aux évangiles, de la naissance de Marie, de l'enfance du Christ; c'est ainsi qu'on trouve figuré à Zillis le miracle attribué au Christ enfant, lequel, après avoir joué avec ses jeunes camarades à modeler avec de l'argile de petits animaux, des ânes, des taureaux, des oiseaux, commanda à ces animaux de marcher et de voler, et bientôt, à la profonde stupéfaction de ses jeunes camarades, les animaux se mirent à marcher, à voler, et après s'être éloignés, revinrent bientôt accepter leur nourriture des mains du divin enfant. Je m'arrête dans l'énumération de ces curieuses peintures qui sont entre les mains du graveur et dont je me propose de soumettre les gravures à l'examen de notre Société dès qu'elles seront terminées; elles méritent à coup sûr, malgré les dégradations qu'elles ont subies, toute l'attention des archéologues, à cause des problèmes qu'elles soulèvent, ne fût-ce que sous le rapport des costumes qui rappellent l'antique ou tout au moins l'art byzantin.

« Je termine mon exposé des principales découvertes archéologiques de nos sympathiques voisins, par l'analyse rapide d'une lettre de grâce et de réconciliation écrite sur parchemin avec scel, dans le dialecte de la Suisse occidentale, durant l'année 1521; aux termes de cette lettre, Petit Jean Keller, de Fisibach, auteur d'un meurtre sur la personne de Jean Mogkli de Schleinikon, se trouve réconcilié avec les héritiers du mort et même avec son âme, par l'intermédiaire des hauts seigneurs de Zurich et de Regensberg. Ce traité de paix et d'apaisement est signé en présence de huit témoins, le 23 avril de l'année ci-dessus citée, le mardi de la Saint-Roch. Aux termes de cette convention, le meurtrier s'engage à faire célébrer le jour anniversaire du service des 30 jours écoulés depuis la mort, suivant l'usage local, par 30 prêtres et 30 assistants, chacun devant offrir 4 haller, petite monnaie de cuivre; élever une croix en pierre, haute de 4 pieds, large de deux, sur la place où le meurtre a eu lieu, c'est-à-dire sur le chemin public; à donner à chacun des enfants du mort 200 livres et, à partir de la Saint-Martin 1522, en payer l'entretien, le logement et la

nourriture. Il doit céder partout le pas aux parents de Mogkli, quel que soit leur nombre ; si cependant le meurtrier est entré le premier au cabaret, les parents du défunt peuvent à leur choix y entrer à leur tour ou s'en éloigner.

« Enfin, le meurtrier s'oblige à ne jamais hanter, ou au moins habiter le Wehn Thal, dans lequel le meurtre a été commis. La lettre est scellée du sceau du grand bailli de Regenberg, lequel, de concert avec les hauts seigneurs de Zurich, participe à l'acte de réconciliation qui mériterait d'être publié *in extenso*. »

Séance du 17 Janvier.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Lewis, fellow et bibliothécaire de *Corpus Christi college* à Cambridge, écrit pour demander à être nommé associé correspondant étranger ; ses présentateurs sont MM. Nicard et Wescher. Le Président désigne MM. Guérin, Heuzey et Perrot pour former la commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Lewis.

Travaux.

M. Heuzey communique à la Société, au nom de M. Lewis, du collége de *Corpus Christi* à Cambridge, la photographie d'une statuette de bronze incrustée d'argent, trouvée à *Earith*, dans le comté de *Huntingdon*, non loin d'une ancienne position romaine appelée encore aujourd'hui *the Bulwark*. Cette figure, haute de 20 centimètres, qui a été acquise par le *British Museum*, présente à première vue les caractères qui font ordinairement reconnaître le dieu Mars : l'armure complète de l'hoplite, un casque de l'ancienne forme αὐλῶπις, une cuirasse et des cnémides; la position du bras fait voir en outre qu'ils ont dû s'appuyer sur une lance et sur un bouclier, qui manquent. Mais un attribut nouveau dans les

représentations de ce genre est l'image de la foudre qui orne le devant des cnémides. Ce détail, mis en rapport avec l'aspect de la barbe et de la chevelure, a conduit M. Lewis à une conjecture ingénieuse et savante, qu'il a développée dans un article des *Proceedings of the Society of the Antiquaries* (2 juin 1870). Rapprochant le bronze d'Earith d'une médaille de la ville d'Iassos, en Carie, au type d'Hadrien laquelle porte au revers un dieu armé de toutes pièces, avec la légende Ζεὺς Ἄρειος, il cite plusieurs exemples, en Asie et en Grèce, de ce culte d'un Jupiter guerrier, dont l'origine doit se rattacher à l'ancien Ζεὺς Στράτιος des Cariens. D'après ces autorités, M. Lewis est disposé à reconnaître dans la figure qu'il a publiée une représentation du *Zeus-Areios*, en même temps qu'un ouvrage d'origine grecque. — M. Heuzey, en rendant hommage à la sagacité érudite de ces observations, pense cependant qu'il y a de bonnes raisons pour laisser l'attribution du monument au dieu Mars. D'abord, s'il est vrai que le caractère de la tête rappelle à certains égards le type de Jupiter, il se rapproche plutôt des figurines de bronze dans lesquelles les antiquaires ont reconnu le type du Jupiter gaulois; ce qui indiquerait le produit d'une fabrique occidentale, sans aucun rapport avec la Grèce. D'un autre côté, le nom de *Marspiter*, donné par les Romains au dieu de la guerre, suffit pour expliquer les ressemblances qui paraissent exister dans la coiffure et dans la barbe avec le type consacré de Jupiter. Quant à l'attribut de la foudre, il fait naturellement penser aux légions romaines, qui le portaient comme *épisème* sur leurs boucliers. Placé sur les cnémides, cet emblème peut exprimer la marche foudroyante du dieu que les Romains honoraient aussi sous le titre de *Gradivus*. Il ne faut pas oublier surtout que dans l'ancienne religion des Etrusques, Mars était compté au nombre des neuf divinités qui lançaient la foudre, et que, même au temps de Pline, on regardait comme une émanation de l'*astre* de Mars les foudres dont la chute était suivie d'incendie *fulmina cremontia* (Pline, *Hist. nat.* II, 53).

M. Bertrand annonce que M. Bulliot, associé correspon-



dant à Autun, vient de faire un nouvel envoi au Musée de Saint-Germain d'objets recueillis dans les fouilles qu'il continue avec succès au Mont-Beuvray. Cet envoi comprend un vase à couverture noire ainsi qu'une soucoupe et un fragment portant des inscriptions tracées en lettres grecques à la pointe. M. Bertrand profite de cette occasion pour donner le calque de toutes les inscriptions de ce genre déjà relevées sur les poteries provenant du Mont-Beuvray (Voy. pl. 1). Il présente un vase presque intact, de fabrication très-fine, couvert en partie de dessins quadrillés rouges sur fond gris et ayant le goulot peint en rouge. Le vase se distingue nettement de tous les vases gaulois connus jusqu'à ce jour.

M. Pol Nicard, donne lecture d'un mémoire manuscrit envoyé à la Société par dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. Ce religieux, reprenant la thèse de l'évangélisation de la Gaule au premier siècle, réclame contre la valeur que M. Jules Quicherat, dans la séance du 6 juillet 1870, a attribuée à la borne milliaire du Moutier-d'Ahun comme preuve négative de la contemporanéité de saint Martial de Limoges avec les apôtres.

Après la lecture de cet écrit, M. Léopold Delisle prend la parole à propos d'un passage où son témoignage a été invoqué. Il déclare n'être jamais entré dans le débat relatif à l'apostolicité de saint Martial. Sa part s'est bornée à signaler des litanies anglo-saxonnes du xi[e] siècle, dans lesquelles saint Martial est mis au même rang que les apôtres.

M. Quicherat expose ensuite l'état de la question. Il s'applique à faire ressortir la différence qu'il y a entre les documents sur lesquels a porté jusqu'ici le débat et le nouvel élément de critique introduit par M. de Cessac, l'auteur dont il s'est borné à rapporter les conclusions. Il s'agit d'une pierre à laquelle une tradition d'Ahun soutenait que saint Martial avait été attaché et battu de verges. Or, cette pierre fut dressée sous le deuxième consulat de Gordien (c'est-à-dire l'an 241 de notre ère) ainsi que l'atteste une inscription qu'on y lit encore. Si donc saint Martial fut

attaché après une pierre dont la pose ne date que du milieu du troisième siècle, saint Martial n'est pas contemporain de Jésus-Christ. Vainement on accumulerait les citations pour infirmer la rigueur de cette déduction. L'unique moyen d'annuler le témoignage de la borne d'Ahun serait de prouver que la tradition qui la rattachait à saint Martial n'a pas de racine dans l'antiquité. Mais c'est ce qui n'est pas, puisqu'on reconnaît que déjà au XIe siècle, lorsque commença le débat au sujet de l'apostolicité, ceux mêmes qui combattirent pour cette cause ne contestèrent pas la tradition relative à la borne.

M. Quicherat conclut au dépôt du mémoire de Dom Chamard dans les archives de la Société.

M. l'abbé Cochet, associé-correspondant, présent à la séance, regrette que d'une question toute scientifique on en ait fait une question religieuse et toute de piété. On discute avec la science : on respecte la piété.

« Pour lui qui a beaucoup étudié les monuments du sol, il assure n'avoir pas connu, dans le pays qu'il habite, des monuments chrétiens que l'on puisse attribuer aux deux premiers siècles. Il ne demande pas mieux que de voir.

« Il expose ensuite que l'esprit de critique lui paraît avoir fait défaut dans les choses liturgiques et hagiographiques ; ainsi à Rouen, tant que dura l'ancienne liturgie locale, saint Nicaise, qui est considéré comme l'apôtre de ce diocèse, était placé au IIIe siècle ; c'est du reste l'opinion des Bollandistes qui prouvent un excellent esprit en faisant martyriser ce saint sous Dioclétien plutôt que sous Domitien.

« Mais en 1861 lors de l'introduction de la liturgie romaine dans le diocèse, on a fait subir à saint Nicaise une évolution rapide : d'un seul bond on l'a placé au Ier siècle et on l'a fait envoyer par saint Clément. De plus on le qualifie d'apôtre de Neustrie.

« J'ai réclamé auprès de Mgr l'archevêque de Rouen à propos de ce titre d'apôtre de Neustrie. « La Neustrie, disais-je, ne date que du VIIe siècle. Frédégaire est, je crois, le premier écrivain qui en parle, je pense même qu'il n'en

est pas question dans Grégoire de Tours. Comment donc conférer à saint Nicaise le titre d'apôtre d'une contrée qui n'existe pas encore ! »

« Mgr déclara bien franchement qu'il ne connaissait pas les motifs du changement chronologique ni la raison du titre, puis il ajouta : « Mais de quel pays est-il donc l'apôtre? » Je lui répondis que ce ne pouvait pas être de la seconde lyonnaise qui correspondait à l'ancienne province de Normandie, la seconde lyonnaise n'ayant existé que sous Dioclétien. Si l'on tenait absolument à donner à saint Nicaise un titre apostolique, il fallait l'appeler simplement l'apôtre des Véliocasses dont Rouen était la cité. Saint Nicaise se dirigeait vers Rouen quand il fut martyrisé dans le Vexin, au village de Gasny, que l'on considère comme appartenant aux Véliocasses. »

Un membre fait observer qu'il lui semble avoir ouï dire que, primitivement saint Nicaise était placé au Ier siècle dans le Propre du diocèse de Rouen. Plus tard on aurait réformé le bréviaire et le saint serait passé au IIIe siècle. L'évolution signalée par M. l'abbé Cochet, dans cette hypothèse, ne serait qu'un retour à l'ancienne liturgie.

Séance du 7 Février.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Sansas, député de la Gironde à l'Assemblée nationale et conservateur du Musée de Bordeaux, se portant candidat au titre d'associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France. Les présentateurs sont : MM. de Longpérier et Léopold Delisle. Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres du candidat : MM. Charles Robert, Henry Michelant, Edmond Le Blant.

MM. les secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France annoncent que la 38e session de ce congrès s'ouvrira à Saint-Brieuc le 1er juillet 1872.

Travaux.

Il est donné lecture du rapport de la commission chargée de présenter un rapport sur la candidature de M. Julliot; on passe au scrutin et M. Julliot, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé associé correspondant national à Sens.

La Société entend ensuite un rapport sur la candidature de M. Tartière. Il est procédé au vote et M. Tartière ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant national à Mont-de-Marsan.

La Compagnie entend ensuite la lecture du rapport sur la candidature de M. Léon Pigeotte. A la suite de cette lecture, on procède au vote. M. Léon Pigeotte ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclaré associé correspondant national à Troyes.

Séance du 14 février.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Hennebert, commandant du génie à Amiens (Somme), écrit pour remercier la Société du titre d'associé correspondant national qui lui a été conféré.

Travaux.

Il est donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Lewis (de Cambridge) au titre d'associé correspondant étranger. On procède au vote. M. Lewis, ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclaré associé correspondant étranger de la Société des Antiquaires de France.

M. Pol Nicard fait passer sous les yeux de la Société un instrument de paix, de forme gothique, en cuivre doré, entouré de cabochons. Au centre, sur un fond émaillé, se

détachent les images des trois Maries. Au dos, on lit une inscription datée de l'an 1455 et rappelant que cette paix a été donnée par « Jehan Lebarbier orfèvre à la confrairie des trois Maries dont sa fille tenoit le baston » en l'église des Carmes de Paris.

M. Quicherat met sous les yeux de la Société le dessin d'une estampille de potier empreinte sur une brique romaine trouvée à Arles et appartenant à M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône. Cette marque consiste en un médaillon échancré dont la surface est partagée par des filets en trois cercles concentriques. Le cercle central et le premier bandeau qui l'enveloppe contiennent l'indication du consulat de Pœtinus et Apronianus (an de J.-C. 123). C'est une date dont il y a de nombreux exemples; mais la légende du fabricant, qui consiste en un nom propre ABASCANTUS suivi des abréviations CN. DO. TRO, est remarquable par sa nouveauté. — La Société décide que le dessin de M. Quicherat et la note à l'appui prendront place au Bulletin (Voy. pl. 1).

Une autre communication est faite par M. Quicherat de la part de M. Aug. Chassaing, secrétaire de la Société académique du Puy, candidat au titre d'associé correspondant national de notre compagnie. C'est le texte d'une épitaphe du VIe siècle, qui était datée d'un règne dont l'indication a été enlevée par une cassure.

Ce texte est infiniment précieux en ce qu'il contient un nom de lieu, genre d'indication qui n'est pas admis d'ordinaire dans l'épigraphie chrétienne.

Le monument consiste en une pierre de petite dimension trouvée à Lezoux (Puy-de-Dôme), ancienne localité de l'Auvergne nommée *Ledoso vico* sur des monnaies qui y furent frappées à l'époque mérovingienne.

INH°CTH°M°
L°QVIES
CETB°NEMEM°
RICESARIVSVIx

ETINLENTIN°ANN
VSLXXXTRANSSI
»»»»»ETERCI°K
»»»»»»»»NN°
» » » » » » » »

Ainsi le personnage inhumé à Lezoux avait passé sa vie dans un lieu nommé *Lentinum*. M. Chassaing conjecture avec beaucoup de vraisemblance que ce nom doit s'appliquer à Lempsy, village situé à 5 kilomètres de Lezoux. *Lentinum*, en français *Lentin*, serait prononcé *Lenti* dans tous les dialectes méridionaux. Comme on n'a encore trouvé dans aucun texte ancien la forme latine de Lempty, il est très-légitime de supposer que l'orthographe dont on l'a affublé est de pure fantaisie; on aura mal à propos assimilé ce nom avec celui de la ville voisine de Lempdes. Ce serait un nouvel exemple à ajouter à ceux que M. Quicherat a cités, dans son *Traité de la formation française des noms de lienx*, pour établir jusqu'à quel point l'ortographe moderne rend méconnaissable parfois l'étymologie de ces noms.

M. Nicard continue la première lecture de son mémoire sur les sculpteurs crétois *Dipœnus* et *Scyllis*.

Séance du 21 février.

Présidence de M. Boutaric, vice-président.

Correspondance.

La Société apprend avec regret la mort de M. Paul Tournal, associé correspondant national pour le département de l'Aude, décédé à Narbonne, le 12 février dernier, à l'âge de 67 ans.

Travaux.

La Société entend la lecture du rapport de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de

M. Aug. Chassaing. Il est procédé au vote et M. Aug. Chassaing, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France au Puy.

M. Anatole de Barthélemy place sous les yeux de la Société un groupe de monnaies envoyées par M. Parrocel, associé correspondant à Marseille, parmi lesquelles se trouve une pièce de Tarse assez curieuse. Ces monnaies accompagnaient l'envoi d'un buste romain offert par M. Parrocel à la Société, et signalé dans une des précédentes séances.

M. de Barthélemy communique ensuite deux vases gallo-romains portant des inscriptions latines en relief. L'une de ces inscriptions est ainsi conçue : VENI AD ME AMICA. Sur l'autre vase on lit : REMIS FELICITER. L'envoi d'un troisième vase, portant également une inscription latine GABALIBVS FELICIT, est annoncé.

M. Georges Perrot lit, au nom de M. Albert Dumont, une note sur un bronze archaïque trouvé dans un village de la Haute-Albanie, à une heure au N.-E. de Scutari. Cette note est accompagnée d'un dessin de M. Clément Chaplain, représentant la figure de face et de profil.

M. Aug. Chassaing, associé correspondant, présent à la séance, signale l'existence, dans le département du Puy-de-Dôme, d'un vase votif en argent, découvert il y a une trentaine d'années dans une carrière de sable, près de la rivière d'Allier, commune de Crevant. Au fond de ce vase, on lit en caractères tracés à la pointe l'inscription suivante : MARTI RANDOSATI BASSINVS BASSVLI F.V.S.L.M. C'est une nouvelle divinité topique à ajouter à celles qui ont été signalées sur divers points de la Gaule. Comme le lieu où le vase était enfoui est voisin de *Randan*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom, dont l'existence antique est attestée par de nombreux débris gallo-romains, M. Chassaing se demande si l'ethnique RANDOSATI ne se rapporterait pas à cette localité de Randan.

M. Quicherat communique à la Société le dessin d'une petite plaque d'argent à l'état de fragment, trouvée à la Roque-d'Antheron (Bouches-du-Rhône), avec d'autres objets qui composaient le bagage funéraire d'un enfant, car ces objets consistaient en une bulle d'or à pendre au cou et en petits animaux d'ambre sculpté. La délicatesse du travail indiquait la plus belle époque de la civilisation romaine (pl. 1).

La plaque, dont nous reproduisons la figure, avait été comme déchirée d'après un disque découpé dans une feuille de métal très-mince. Elle portait une inscription gravée à la pointe dans le genre d'écriture propre aux *graffiti*. M. Quicherat n'a pu déchiffrer avec certitude que les dernières lettres qui forment le mot *duinn* et peut-être *anduinn*. Il lui semble que cela suffit pour faire reconnaître une inscription en langue celtique. Elle se rapporte, selon toute vraisemblance, à ces formules d'exorcisme mentionnées par Marcellus Empiricus, que les gallo-romains portaient sur eux comme remède à certaines maladies. La Société n'a pas oublié l'amulette du même genre, trouvée à Poitiers dans un état parfait de conservation et sur laquelle son attention fut appelée il y a quelques années.

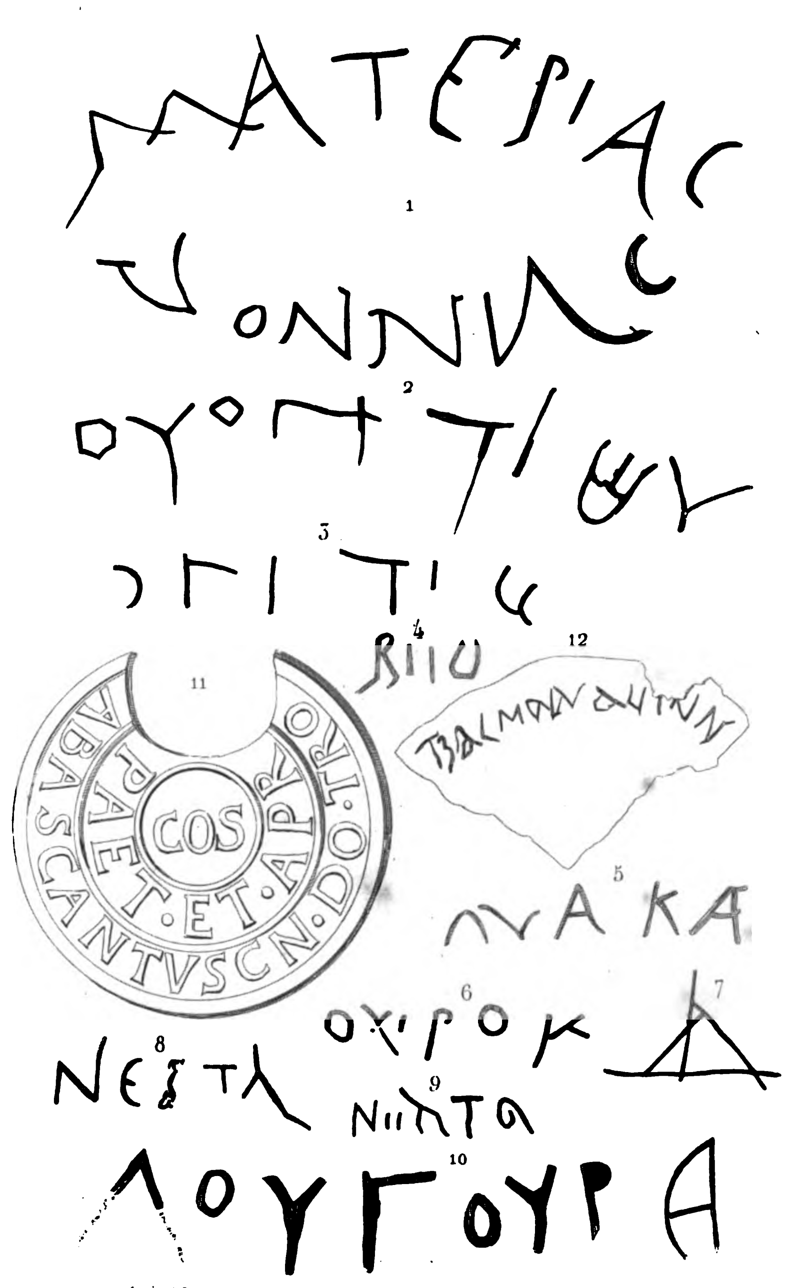
M. Augier, premier attaché au cabinet des Antiques de Marseille, était le possesseur de tous les objets recueillis à la Roque-d'Antheron. C'est chez lui que M. Quicherat en prit connaissance, en 1870 ; mais notre confrère vient d'apprendre que depuis lors ils ont été dérobés.

Séance du 6 mars.

Présidence de M. Boutaric, président, et de M. Léopold Delisle, vice-président.

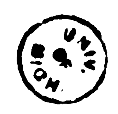
Correspondance.

M. le Président annonce la mort de M. Camille Ragut, associé correspondant national à Mâcon, archiviste du département de Saône-et-Loire.



1 à 10. *Inscriptions de poteries du Mont Beuvray. Bull. 1872 p. 69.*
11. *Estampille de potier. Id. p. 73.*
12. *Fragment de plaque en argent. Id. p. 76.*

Paris imp. Dupuis Vorset, rue St Placide, 18.



Travaux.

La Société entend le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Chautard, au titre d'associé correspondant national. Il est ensuite procédé au vote et M. Chautard, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France à Nancy.

Il est donné ensuite lecture de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Sansas. On procède au scrutin et M. Sansas, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant national à Bordeaux.

Sur la proposition de M. de Lasteyrie, et conformément à un ancien usage trop longtemps négligé, la Société, dans une de ses précédentes séances, avait décidé qu'il lui serait rendu un compte spécial des derniers et importants envois de la Société des Antiquaires de Londres. M. de Lasteyrie lui-même avait été prié de se charger de ce soin. Il s'en acquitte aujourd'hui en présentant le rapport dont l'analyse suit :

« Les publications qui en font l'objet consistent en deux demi-volumes de l'*Archæologia*, à savoir la seconde moitié du tome 40 et la première moitié du tome 43, plus deux numéros du Bulletin.

« Tout le monde sait avec quel luxe de planches et de typographie est éditée l'*Archæologia*, l'extrême variété et l'intérêt des mémoires dont se compose cette belle collection. Les derniers volumes publiés ne sont en rien inférieurs aux précédents.

« Le tome 40 témoigne du zèle avec lequel le sol de la Grande-Bretagne a été exploré dans ces dernières années. On y trouve le compte-rendu fort intéressant de diverses fouilles exécutées à Londres même pour y rechercher des traces de substructions romaines, à Chester, à Silchester, et enfin près de Plymouth où ont été découvertes des sépultures et même des objets en bronze remontant à l'époque britano-romaine, si ce n'est même à l'époque purement cel-

tique. Le même volume contient également le compte-rendu, avec planches d'autres fouilles, faites à Malte, qui ont mis au jour de fort anciennes tombes taillées dans le roc; puis un curieux inventaire du mobilier d'un lord-maire de Londres au seizième siècle et enfin un mémoire en français sur une statue de Guillaume-le-Conquérant, par notre compatriote et confrère M. l'abbé Cochet.

« La première partie du tome 43 se fait encore plus remarquer par l'intérêt des sujets traités et par l'admirable exécution des planches qu'elle renferme. Dès les premières pages, on y trouve, entre autres, une reproduction en chromo-lithographie d'un portrait d'Éléonore de Portugal, qui est une petite merveille en son genre. On peut en dire autant des planches en taille douce qui accompagnent le mémoire de miss Stockles sur deux antiquités irlandaises infiniment curieuses, la châsse de saint Maedoc et le reliquaire de saint Molaise. Dans le même volume, on remarque encore l'inventaire de diverses maisons religieuses d'Angleterre au moment de leur suppression, sous le règne d'Henri VIII; un mémoire sur des pierres runiques scandinaves dont les inscriptions semblent se rapporter à Canut-le-Grand, et enfin un mémoire de M. Parker (d'Oxford), qui, par son sujet même, commande spécialement notre attention. L'éminent archéologue dont le nom est presque aussi connu chez nous que dans son propre pays, soutient depuis longtemps déjà cette thèse que l'architecture gothique a pris naissance en Angleterre. L'objet de son dernier mémoire, il le dit lui-même en commençant, est de repousser les prétentions que la France pourrait avoir à une antériorité quelconque sous ce rapport. Pour arriver à cette fin, M. Parker recourt, il est bon de le constater, à un singulier mode d'argumentation. Selon lui, les archéologues français donneraient l'église abbatiale de Saint-Denis pour le plus ancien des monuments gothiques de leur pays, en attribueraient la fondation à l'abbé Suger, et considéreraient celui-ci comme le véritable inventeur du style gothique. Partant de là, l'auteur anglais démontre avec beaucoup de lucidité que l'abbé Suger n'est pour rien dans la majeure

partie de la construction de Saint-Denis, particulièrement dans celle qui porte les caractères spéciaux du style si improprement appelé gothique. En d'autres termes, après avoir prêté aux archéologues français une opinion tout à fait inacceptable qu'ils n'ont jamais eue, il se donne le facile plaisir d'en triompher par des arguments assurément fort bons. Cette réfutation d'une doctrine qui n'a jamais eu cours parmi nous, ne prouve et n'avance en rien la question. Mais nous lui devons du moins une intéressante étude, accompagnée de charmants dessins, sur une de nos plus célèbres basiliques.

« Il va sans dire que les numéros du Bulletin, des *Proceedings*, comme on les appelle, ne renferment pas des travaux aussi considérables que les volumes de l'*Archæologia*. Toutefois on trouve encore à glaner çà et là dans ce compte-rendu sommaire des séances de la Société. Les derniers cahiers reçus renferment d'intéressantes communications sur les antiquités du Chili ; une bonne notice de l'infatigable abbé Cochet sur les confessionnaux ; et des observations aussi savantes qu'ingénieuses de M. Franks à propos d'un nouveau vase de bronze émaillé de travail romano-celtique, découvert dans des fouilles récentes. »

En terminant le rapport qui lui avait été demandé par la Société, M. de Lasteyrie insiste pour que ce retour à un ancien usage presque tombé en désuétude ne soit pas un fait exceptionnel et pour que, désormais, les publications d'une importance réelle adressées à la Société soient habituellement l'objet de rapports du même genre.

M. Pol Nicard met sous les yeux de la Société une gravure malheureusement très-médiocrement exécutée, d'un groupe en bronze, lequel servait de poids à une balance romaine trouvée dans une niche pratiquée dans le mur d'une habitation antique découverte l'année dernière à Baden, canton d'Argovie, en Suisse, l'antique Vindonissa, avec un très-grand nombre d'instruments en métal, recueillis en même temps, à la suite de fouilles pratiquées pour asseoir les fondations d'un lavoir par un aubergiste de cette localité, et dont M. P. Nicard

avait précédemment entretenu la Société. « Ce groupe se compose d'une figure d'homme dont les traits caractérisent bien évidemment un personnage grotesque et un animal appartenant à la famille des cerfs ; le personnage en question est représenté monté sur cet animal avec les bras levés et les mains fermées, tenant peut-être les bouts du manteau dont il est vêtu ou des rênes attachées à un immense phallus ; ses traits sont moins grotesques que hideux et grimaçants, il fronce son nez camu et énorme, tire sa langue placée dans une bouche fendue jusqu'aux oreilles, les yeux sont évidés, ils étaient sans doute autrefois remplis avec de l'argent ou du plomb ; la tête très-déprimée est couverte d'un bonnet serrant étroitement les tempes, les cheveux forment des boucles assez courtes au-dessus du front et descendent en tire-bouchons allongés sur le dos et disposés à des intervalles égaux sur le collet du vêtement dont le même personnage est revêtu. Ce vêtement consiste en une espèce de pourpoint serrant la taille, qui laisse les bras et les cuisses nus et dont l'étoffe est quadrillée. Entre le collet et le pourpoint un autre vêtement très-singulier, lequel descend sur le dos, et peut être facilement retiré, puisqu'il n'est attaché que par deux pointes à l'intérieur et à l'extérieur ; il se compose de plumes étagées comme la queue de certains oiseaux, si l'on détache ce manteau on aperçoit la partie postérieure des chausses du personnage, lequel est chaussé de bottes lacées. — Il est assez difficile de déterminer l'espèce d'animal qui lui sert de monture et dont le sabot est au surplus fendu. Des anneaux encore existants aux deux extrémités du manteau permettent de reconnaître que le poids en question pouvait être suspendu aux chaînes qui ont été découvertes en même temps. La fonte du bronze employé pour cette double figure est très-bien réussie ; elle peut bien avoir été une fantaisie, pure et simple d'un artiste romain, à moins qu'elle n'ait été la caricature de quelque barbare : tout le monde sait en effet que les Gaulois se trouvent représentés sur les monuments antiques tirant la langue en signe de mépris. »

M. Heuzey présente un fragment de vase provenant de l'île de Chypre. Ce fragment est le col d'une amphore de dimensions considérables, orné d'un sujet à figures humaines. Les personnages peints sur ce vase sont de style asiatique.

M. Perrot lit, au nom de M. Albert Dumont, une note sur un sarcophage chrétien provenant d'un cimetière romain existant à Salone, en Dalmatie. La communication de M. Dumont est accompagnée d'un dessin de M. Chaplain, représentant les trois faces sculptées du sarcophage. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

Séance du 13 mars.

Présidence de MM. Boutaric, président, et L. Delisle, vice-président.

Travaux.

M. Ed. Flouest, associé correspondant national pour le département du Gard, présente, au nom de M. Ch. Dombre, ingénieur à Nîmes, l'épreuve photographique d'une cruche émaillée, trouvée en Camargue (Bouches-du-Rhône), entre Saint-Gilles et Arles, au Mas de la Furane, à 2 kilomètres environ du petit Rhône. Cette cruche a été découverte à une profondeur de 1m 50 dans l'ancien limon alluvial du Rhône, lors de l'établissement de la voie ferrée d'Arles à Lunel. Il résulte de la discussion soulevée à ce sujet que cette cruche, supposée à tort sarrasine, peut être de la fin du XVIe siècle.

M. Flouest donne ensuite lecture, en communication, de son mémoire sur une amphore sépulcrale découverte en 1869 au Mas d'Agon en Camargue.

M. Demarsy, associé correspondant national à Compiègne, communique à la Société la photographie d'une dalle tumulaire conservée actuellement au Musée de Christiania, et

qui a été considérée comme ayant recouvert les restes d'Isabeau de Joigny, femme ou plutôt fiancée seulement d'Hacon VI, roi de Norwége [1].

Cette dalle, formant trapèze, a 71 centimètres de hauteur et 46 et 33 de largeur. Elle représente une femme debout, couronnée, placée sous une arcade, et ayant devant elle un écusson sur lequel on distingue un lion [2]. Autour se lit la légende :

† HIC : YSAAE : NATA : RECV : BET : DE : PLE (prole) : BEATA : † REGIS : NORVEGIE : PRINCIPIS : ET : DACIE : .

Les caractères de ce monument peuvent le faire attribuer aux dernières années du treizième siècle, et la lecture de la légende permet de reconnaître qu'il s'agit d'une princesse de sang royal, dont le nom n'est pas indiqué, morte probablement en bas âge (si l'on s'en rapporte aux petites dimensions de la pierre), et fille d'une Ysa, épouse d'un roi de Norwége, dont nous ne retrouvons pas l'alliance indiquée dans les généalogies de cette époque.

Ce monument n'a donc rien de commun avec la France et ne concerne pas Isabelle de Joigny.

M. de Barthélemy commence la seconde lecture du Mémoire de M. Jules Loiseleur, bibliothécaire à Orléans, et associé correspondant national pour le département du Loiret, « *sur les jours appelés Égyptiens dans les calendriers du moyen-âge.* »

1. A ce sujet, rectifions une indication de l'art de vérifier les dates qui considère Isabeau de Joigny comme fille de Jean Ier et d'*Agnès* de Mercœur, *première* femme de Jean. Ce renseignement est doublement erroné et se trouve rectifié par les documents conservés aux Archives nationales (J. 457; 9), et publiés par MM. Jal et Teulet. L'un d'eux, la procuration pour le mariage d'Isabeau, est donné, en 1295, par *Marie* de Mercœur, sa mère, veuve de Jean, mort en Italie en 1283. — *Agnès* était la grand'mère d'Isabeau et avait épousé Guillaume III de Joigny, père de *Jean* Ier. (Voy. Bibl. de l'École des chartes, t. III, et Archéologie navale de Jal.)

2. Les armes de Norwège portent un lion couronné, armé d'une hache.

Séance du 20 mars.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. G. Julliot, nommé associé correspondant national à Sens (Yonne), remercie la Société de son élection.

Travaux.

M. Pol Nicard, à propos de la lecture faite dans la précédente séance d'une communication de M. Ed. Flouest, relative à une tombe d'enfant découverte en Camargue, fait observer que chez les Romains, à toutes les époques, l'inhumation a été pratiquée en même temps que l'incinération, et cite à cet égard un texte de Pline l'ancien (VII, 54-55). Il est décidé que l'observation de M. Nicard fera l'objet d'une note insérée au Bulletin.

M. Sansas, associé correspondant, cite à l'appui de l'opinion qui vient d'être énoncée, plusieurs faits observés à Bordeaux, ou dans les environs, et tendant à prouver que pendant les trois premiers siècles de notre ère l'incinération et l'inhumation ont été pratiquées simultanément pour toutes les classes de la Société.

M. Sansas appelle ensuite l'attention de ses confrères sur deux monuments épigraphiques découverts à Bordeaux, et offrant certaines difficultés d'interprétation. L'un est un autel consacré à SIRONA par M. SVLPICIVS PRIMVLVS; l'autre est l'épitaphe d'VLIRCLVS. Interrogé sur la question de savoir si le mot SIRONA est écrit avec un S ou un C, M. Sansas répond que le monument dont il s'agit ne peut servir à résoudre cette question, parce que les trois premières lettres du mot manquent sur la pierre. Mais le problème est résolu par un autre monument du musée de Bordeaux : c'est l'autel consacré à SIRONA par ADBVCIERVS fils de TOCETVS, dont l'inscription intacte présente la lettre initiale S parfaitement conservée.

M. Prost fait remarquer que dans une inscription de Metz le mot SIRONA est écrit par un D barré.

M. de Witte communique à la Société une figure de bronze qui représente *Apollon*. Ce bronze d'ancien style aurait été trouvé, d'après les renseignements qu'a pu obtenir M. de Witte, à Athènes ou dans les environs. Le dieu est nu, ses cheveux longs, tombant sur ses épaules, sont taillés carrément. Un diadème radié entoure son front. Quant aux attributs, quoiqu'ils n'existent plus, il est facile de voir que le dieu tenait de la main gauche la lyre et de la droite le plectrum. Le caractère de la tête, les grands yeux ouverts, le modelé du corps, tout indique que ce bronze appartient à l'art grec antérieur à Phidias. Ainsi, ce curieux petit monument a dû être fait à l'époque des guerres médiques, au commencement du ve siècle avant l'ère chrétienne, ou peut-être même un peu avant. On reconnaît dans ce bronze une grande analogie avec les célèbres marbres d'Égine.

M. de Witte promet de donner de nouveaux renseignements, s'il reçoit des détails sur l'endroit précis où ce bronze a été trouvé.

Ensuite M. de Witte donne lecture de la rectification suivante :

« Il s'est glissé quelques fautes d'impression dans la note
« que j'ai communiquée à la Société, le 6 avril 1870, *Bull.*,
« p. 120. Il s'agit du nom que portait la capitale du roi des
« Daces, Decébale. Ptolémée (III, 8) donne à cette ville le
« nom de Ζαρμιζεγέθουσα et la qualifie de résidence royale
« (βασίλειον). Dans la note 1, il faut lire : « Mais on trouve
« aussi au n° 831 du recueil d'Orelli, *Sarmizegetus*, au
« n° 3527, *Zarmiegete*, au n° 878, *Sarmizegetusa*, au n° 5280,
« *Sarmizegethusensium* (colonia). »

« Dion Cassius (LXVIII, 9) fournit la forme Ζερμιζεγεθούση,
« l'Anonyme de Ravenne (IV, 7) *Sarmazege*.

« La ville tirait sans doute son nom du fleuve *Sargetia*
« (Dio Cass. LXVIII, 14) sur lequel elle était située. »

M. Pol Nicard présente à la Société des gravures repro-

duisant quelques-unes des peintures murales exécutées vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, dans l'église de Zillis, diocèse de Coire, canton des Grisons, auprès d'Andeer, sur la route pittoresque du Splügen.

« Elles décorent le plafond de la nef sans collatéraux, sur une longueur de 17 mètres et une largeur de 9 mètres; elles sont du style roman de la même église, dont les autres parties appartiennent à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Les mêmes peintures paraissent avoir été exécutées soit à la fin du XIIe siècle, soit au commencement du XIIIe, et forment cent cinquante-trois compartiments circonscrits par des cadres doubles, les uns, intérieurs, encadrent immédiatement les sujets de peinture, dont quelques-uns ont été effacés par le temps; les autres, extérieurs, constituent en quelque sorte un second encadrement. Sous le rapport technique on peut observer que les parties nues des personnages représentés ont été coloriées en blanc, tandis que les contours ont été teintés en noir, d'une main sûre et hardie; les cheveux sont de couleur rouge foncée, et ondulés; les vêtements sont simplement traités; les plis sont indiqués par des lignes larges et à peine ombrées; les extrémités des membres sont tantôt trop grosses, tantôt trop petites, et semblent tracées d'après un modèle convenu; les têtes humaines sont privées de mouvement, les figures des animaux, assez difficiles à caractériser, rappellent le style héraldique; elles ont quelque chose de fier et de farouche. Les teintes des couleurs harmonieuses et fondues sont adoucies par le ton général du fond sur lequel elles se détachent; l'eau est indiquée par une couleur particulière, la terre par des fleurs, le ciel par des nuages. Les monuments n'ont pas de proportions, et il n'existe ni perspective aérienne, ni perspective linéaire. Les sujets renfermés dans les cent cinquante-trois compartiments en question forment deux classes très-différentes.

« La première, qui se compose de quarante-trois compartiments, encadrant tous les autres, n'offre aux regards de ceux qui contemplent le plafond de l'église en question que des êtres monstrueux ou fabuleux, parmi lesquels on dis-

tingue des monstres marins et des dragons, un éléphant à queue de poisson, une licorne à queue de sirène, un sanglier et un loup terminés en poisson, une oie, un bélier, tous deux finissant en dragons, un poisson portant un singe sur son dos, une centaurine marine, un homme entièrement nu monté sur un poisson, trois chevaux blancs, des animaux marins luttant entre eux ou s'entredévorant, etc., etc. Il est difficile en vérité de dire quel motif a poussé le peintre, quel qu'il soit, auteur de ces peintures, à représenter ces êtres moitié fabuleux, moitié réels. Personnifient-ils les ténèbres profondes dans lesquelles les hommes vivaient avant l'arrivée du Christ sur la terre, comme un archéogue le croit? ou bien devons-nous le choix de ces êtres grotesques à l'imagination de l'artiste inspiré par la nature des poèmes du moyen-âge, lesquels contenaient des descriptions d'animaux plus ou moins réels, accompagnés d'explications propres à rappeler aux lecteurs des vérités morales ou religieuses? C'est ce que nous ne pouvons décider.

« La seconde classe des peintures en question se compose de sujets religieux formant cent cinq compartiments, encadrés par les êtres fantastiques dont nous venons de parler, sujets empruntés au Nouveau-Testament, ou aux évangiles apocryphes, notamment à l'évangile connu sous le nom d'*enfance de Jésus*. C'est ainsi que nous pouvons voir dans la nef de l'église de Zillis, la Visitation, l'Annonciation, la Naissance du Christ, l'Apparition de l'Ange aux Bergers, la Visite des trois Rois successivement à Hérode et à Bethléem, l'Adoration des Rois, la fuite en Égypte, le Massacre des Innocents, Jésus parmi les Docteurs, les Noces de Cana, les Changeurs chassés du Temple, la Guérison du Paralytique, du Boîteux, la Prédication de saint Jean dans le Désert, le Baptême du Christ, la Résurrection de Lazare, les Démons changés en cochons et se précipitant dans la mer, la Guérison d'une femme possédée, le Christ et la Samaritaine, la Tentation de Jésus dans le désert, l'Entrée du Christ à Jérusalem, le Lavement des Pieds, la Cène, la Montagne des Oliviers, Judas recevant l'argent, prix de sa trahison, l'Arrestation du Christ, le Couronnement d'Épines, le Christ devant

Pilate, saint Pierre coupant l'oreille de Malchus, le Baiser de Judas, et plusieurs autres scènes dont il est impossible de déterminer précisément les sujets; mais, comme je l'ai dit, il est certain que le peintre a dû les emprunter de préférence aux évangiles apocryphes. Nous voyons par exemple le Christ jouant avec des enfants qu'il a toujours particulièrement aimés, avec lesquels il s'amuse à modeler des animaux, notamment des oiseaux, auxquels il communique la vie, comme cela se trouve raconté dans le livre de l'*Enfance du Christ*; plusieurs détails de quelques autres scènes ont dû être puisés à la même source, lesquelles abondent en détails naïfs; ainsi la Vierge dans la fuite en Égypte est représentée montée sur l'âne et cueillant en passant du haut de sa monture le fruit du palmier; saint Joseph chasse l'âne avec un fouet, emportant sur son dos un petit tonneau et une sacoche, courant plutôt que marchant.

« L'intérêt puissant que présentent les peintures du plafond de l'église de Zillis réside principalement dans leur ancienneté : la manière de bénir et de prier du Christ et des apôtres est ancienne, ainsi que l'absence du roi nègre parmi les trois rois et la démarche précipitée de ces monarques. Les soldats qui accompagnent le Christ ne portent pas d'armes, comme sur les mosaïques chrétiennes les plus anciennes et sur les sarcophages des premiers siècles de notre ère; ils ont la tête nue et sont vêtus de tuniques courtes; ils portent des chausses collantes au corps et des brodequins montant très-haut. Le Christ de son côté est vêtu à l'antique et représenté avec la barbe; ses disciples ont un costume semblable, ils ont la tête entourée du nimbe, lequel est tantôt rouge, tantôt vert, tantôt de couleur bleue, tantôt de couleur pourpre; saint Pierre se montre à nous sous la figure d'un vieillard à barbe blanche, avec des cheveux de la même couleur. Dans la Transfiguration le Christ se montre entre Moïse et Elias; un peu plus haut, on aperçoit saint Pierre, saint Jean et Jacob. Marie ne figure dans aucune scène de la Passion, et là où nous la rencontrons, elle a le costume byzantin.

« Mais si l'on ne peut contester que l'usage du costume antique ait continué jusqu'au commencement du XIIIe siècle,

tant les modifications qu'il a subies dans les siècles précédents sont encore peu sensibles, il n'est pas néanmoins possible de confondre les modes dominantes au XIIIe siècle dans le vêtement des deux sexes avec les modes antérieures; chaque jour elles se transforment, quoique lentement; les vêtements longs notamment n'ont pas remplacé les vêtements courts d'une façon aussi brusque qu'on serait tenté de le croire : sans doute la démarcation profonde qui existait entre les diverses classes dont se composait la société humaine a dû faire adopter des habillements différents pour chacune d'elles, et propres à les faire reconnaître pour ainsi dire au premier abord. Dans les rangs inférieurs le changement du costume a dû être beaucoup plus lent, les pauvres conservèrent longtemps la tunique courte des Romains et les chausses étroites des Francs; les hommes nobles avaient pris le manteau long, les femmes portaient des robes longues avec des ceintures; les vilains se chaussaient encore avec des souliers semblables à ceux que portaient leurs pères. Les nobles, dès la fin du XIIe siècle, avaient adopté des chaussures extrêmement pointues. Les coiffures offrent les mêmes différences, nulles ou à peu près pour les uns, très-modifiées pour les autres. L'étude du costume des personnages figurés dans les scènes peintes au plafond de l'église de Zillis permet de les regarder comme de la fin du XIIe ou tout au plus du commencement du XIIIe siècle. Le professeur d'archéologie de l'université de Zurich, M. Rahn, auquel nous devons une description intéressante de ces peintures murales, a cru pouvoir les comparer aux miniatures du célèbre manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrard de Landsperg, détruit en 1870 par la barbarie allemande, aidée par l'incurie du conservateur de la Bibliothèque de Strasbourg. Nous ne possédons plus de ces miniatures que des reproductions infidèles et décolorées, peut-être ont-elles été les unes et les autres exécutées à la même époque. Le temps, qui avait épargné les miniatures conservées à Strasbourg, a respecté les peintures murales de Zillis, mais il est douteux que ce soit pour bien longtemps, car elles ont déjà beaucoup souffert et ne s'offrent plus à

nos yeux que mutilées et dégradées; il est à désirer que nos voisins les Suisses les prennent sous leur garde et sous leur protection, puisque leur neutralité les met à l'abri des invasions des Allemands, si fiers de leur supériorité intellectuelle, mais en réalité ayant conservé quelque chose de la barbarie de leurs pères, quoiqu'ils puissent dire. »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1872.

Séance du 3 avril.

Présidence de M. Boutaric, président.

Travaux.

M. Rigaux, présenté par M. Van Hende, associé correspondant national pour le département du Nord, rend compte en ces termes des fouilles qu'il a exécutées dans l'arrondissement de Lille :

« Diverses recherches auxquelles je me suis livré depuis trois ans dans les environs de Lille, ont produit des résultats sinon importants, du moins particulièrement intéressants pour cette partie du département du Nord, en ce sens qu'on n'y avait jamais signalé précédemment la moindre découverte d'antiquités. A ne les considérer qu'au point de vue de la topographie ancienne du pays, ces résultats ont même dépassé mes espérances puisque, soit dans les fouilles que j'ai entreprises, soit dans les découvertes isolées que j'ai constatées, je suis arrivé à retrouver une succession non interrompue de faits, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'époque franque. L'époque Anté-Romaine est celle qui a été jusqu'ici la moins riche en révélations. Elle a fourni :

« A *Esquermes*, un fragment de hache polie, en silex blanc.

« A *Wazemmes*, près de la citadelle, deux haches égale-

ment en pierre polie; rue Beauharnais, une hache en bronze à douille circulaire; enfin, une monnaie de cuivre des Nerviens, au type du rameau et du cheval;

« A *Bouvines*, de nombreux débris de poteries grossières, quelques fibules et deux pointes de javelots en fer, plusieurs objets ronds en terre cuite ou en craie, qui semblent être des pesons de fuseaux. Les poteries ne paraissent pas avoir été faites au tour, elles sont ornées de lignes tracées à la pointe, de dessins produits par l'ongle ou l'extrémité du doigt, enfoncés dans la terre encore molle; ici c'est un zigzag ressemblant à un éclair, là un bourrelet saillant dans la pâte, un trou pour suspendre le vase, un fond de vase percé de trous. Les fibules se composent d'un morceau de fer replié plusieurs fois sur lui-même pour former ressort; les javelots, de quinze centimètres y compris la douille, ressemblent aux lances courtes de l'époque mérovingienne. J'ai principalement recueilli ces objets au milieu d'un fossé comblé dans l'antiquité; de forme à peu près hémisphérique, il a environ trois mètres de largeur sur un mètre de profondeur. En dehors de ce fossé, j'ai découvert quelques monnaies de cuivre des Nerviens, la plupart au type du rameau et du cheval; plusieurs portent les noms des chefs Vertico et Viros.

« J'aurai encore à parler de Bouvines où j'ai trouvé dans un même champ, outre ces objets, des antiquités gallo-romaines et l'extrémité d'un cimetière franc; mais je dirai de suite que les cinq dernières sépultures étaient placées au-dessus du fossé dont il vient d'être question, comme pour en prouver l'antiquité.

« L'époque Gallo-Romaine s'est montrée en sept endroits différents. Elle a donné :

« A *Ronchin*, près de l'Arbre-du-Diable, des poteries brisées et des perles, provenant de sépultures à incinération que j'ai fouillées en compagnie de M. Van Hende, dont le concours a été pour moi un bien précieux encouragement;

« A *Esquermes*, une sépulture à incinération, renfermant six vases, un plat en terre rouge lustrée muni de deux petites anses, deux fibules en cuivre;

« A *Fives*, un vase à anse en terre rouge commune, provenant aussi probablement d'une sépulture ;

« A *Lille*, dans les environs de la place Gentil-Muiron, un joli denier de la famille Nœvia, une perle et deux fibules qui ont conservé des traces d'émail ;

« A *Wazemmes*, rue Solférino, sous les remblais d'une digue élevée par Louis XIV, des pierres de construction, du ciment, 6 à 700 fragments de tuiles et de poteries, dont un marqué de l'estampille du potier Atticus, plus une monnaie barbare de Tétricus ;

« A *Seclin*, des tuiles et de nombreux débris de poteries rouges, grises et noires ;

« A *Bouvines*, sur le bord d'un puits, 900 monnaies de billon, au nombre desquelles se trouvaient beaucoup de Postume. Une muraille entourait ce puits, et en la démolissant, je retrouvais encore un petit vase en grès, renfermant une monnaie gauloise et 140 romaines, dont les plus récentes sont aussi de Postume. La monnaie gauloise étant de Germanus Indutillf; il est possible que les enfouisseurs l'aient confondue avec une monnaie à peu près semblable d'Auguste. De nombreux débris de poteries variées, deux fragments de plats sur lesquels on lit ADECARI et CATVSIALIS·F, plusieurs outils de maçon, une clef, une petite épée de 35 centimètres avec la soie, des épingles en os, une fibule ornée d'une curieuse inscription, voilà le résultat des fouilles.

« Le puits ne contenait rien que des décombres provenant d'une construction gallo-romaine ; des ossements d'animaux, cassés pour en extraire la moëlle ou taillés en petites plaques, et un maillet de bois qui ressemble complètement à ceux employés de nos jours.

« Mon but, en entreprenant ces fouilles, était de retrouver l'habitation qui avait certainement existé sur ce champ, mais j'ai acquis depuis la certitude qu'elle avait été autrefois démolie pour l'élargissement de la route départementale. C'était une déception qui cependant a été compensée par la découverte d'un cimetière mérovingien, sur lequel je ne comptais nullement.

« L'époque franque n'est apparue qu'en trois endroits, mais elle a fourni de nombreux renseignements.

« A *Wazemmes*, rue Nationale, une sépulture a donné un collier de treize perles, une fibule de forme ansée, une chaînette en cuivre composée de 140 mailles, et une terminaison de ceinturon.

« A *Esquermes*, j'ai pu visiter une douzaine de sépultures, mais dans un terrain tellement humide, que la plupart des objets, si l'on en excepte ceux en verre, se trouvaient dans un état déplorable. Les fosses étaient orientées de l'est à l'ouest, plusieurs avaient été fouillées anciennement. Elles contenaient encore plusieurs colliers de perles; quelques boucles en cuivre ou en fer; diverses ferrailles informes telles que hache, épée, bouclier; des vases en terre imbibés d'eau comme des éponges; d'autres en verre ornés de filets de pâte de verre blanc. Le seul vase en verre qui ait pu être reconstitué a la forme d'un cornet; l'un des vases en terre, simplement façonné à la main, se fait remarquer par sa grossièreté; on serait tenté de le reporter à une époque beaucoup plus ancienne, s'il n'avait pas été trouvé aux pieds d'un mérovingien. Ce fait s'est représenté plusieurs fois à Bouvines. Je citerai encore deux jolies fibules en argent qui se composent d'une tige un peu renflée, terminée par un demi-cercle, d'où sortent cinq petits boutons ornés de verroteries rouges; un cure-oreilles et un cure-dents en argent, d'un travail très-délicat, tous deux tordus comme une corde. J'ai recueilli ces objets dans une sépulture de femme qui avait en outre sur la poitrine, une perle bleue entre deux perles d'ambre, réunion de perles à laquelle elle attribuait peut-être une vertu spéciale. J'ajouterai à cette énumération, une curieuse bague en or, trouvée quelques semaines plus tard sur l'emplacement du cimetière mérovingien, par un ouvrier qui creusait un silo.

« *Bouvines* a été, comme pour les autres époques, la localité la plus féconde en renseignements. Je n'ai eu toutefois que l'extrémité d'un cimetière, dont les autres parties avaient été retournées depuis vingt ans pour l'extraction de

la marne, sans que jamais on ait rien conservé. Le nombre des sépultures était de 300 environ, en y comprenant des inhumations beaucoup plus récentes qui ne renfermaient aucun objet d'industrie humaine, et dont par conséquent la date n'a pu être déterminée. Un des traits caractéristiques de cette fouille, c'est que toutes les tombes mérovingiennes avaient été violées antérieurement. Toutefois, grâce au système suivi par les voleurs (j'en parlerai plus loin), et au dédain qu'ils ont témoigné pour certains objets remblayés par eux avec les ossements, j'ai pu recueillir différentes choses telles que des armes, des objets usuels ou de toilette, des vases en terre et en verre,

« Les armes sont des haches, des lances, des sabres, des poignards; des boucliers avec une armature composée d'une tige unique ; des fers de javelot, quelques-uns semblables à des clous qui seraient évidés; deux épées renfermées dans des fourreaux de bois ; un angon de 1 m. 15, dont la douille présente dans le sens de la longueur de l'arme quatre grandes ouvertures cerclées par des anneaux de fer.

« Les objets usuels ou de toilette sont des colliers de perles en verre et en ambre, deux pendants d'oreilles présentant sur chaque face un petit losange de verre rouge, des épingles et des fibules en cuivre, plusieurs boucles de ceinturon en cuivre étamé ou en fer damasquiné d'argent, des ciseaux, des couteaux domestiques, deux clefs de maison semblables aux clefs romaines, des garnitures d'aumonières en fer, des pinces à épiler, des bagues grossières, etc. Une boucle de ceinturon ornée de 17 verroteries rouges est particulièrement intéressante; une bague présente sur son chaton une croix gravée en creux et semblable à celle de certaines monnaies mérovingiennes. Quant aux monnaies, toutes celles que j'ai recueillies, soit comme ornement du cou, soit à la ceinture des morts, sont romaines, et généralement postérieures à Constantin.

« Les vases sont en terre, en grès ou en verre. Ceux en grès ou en terres sont agrémentés d'ornements en creux produits par une estampille ou même quelquefois gravés à

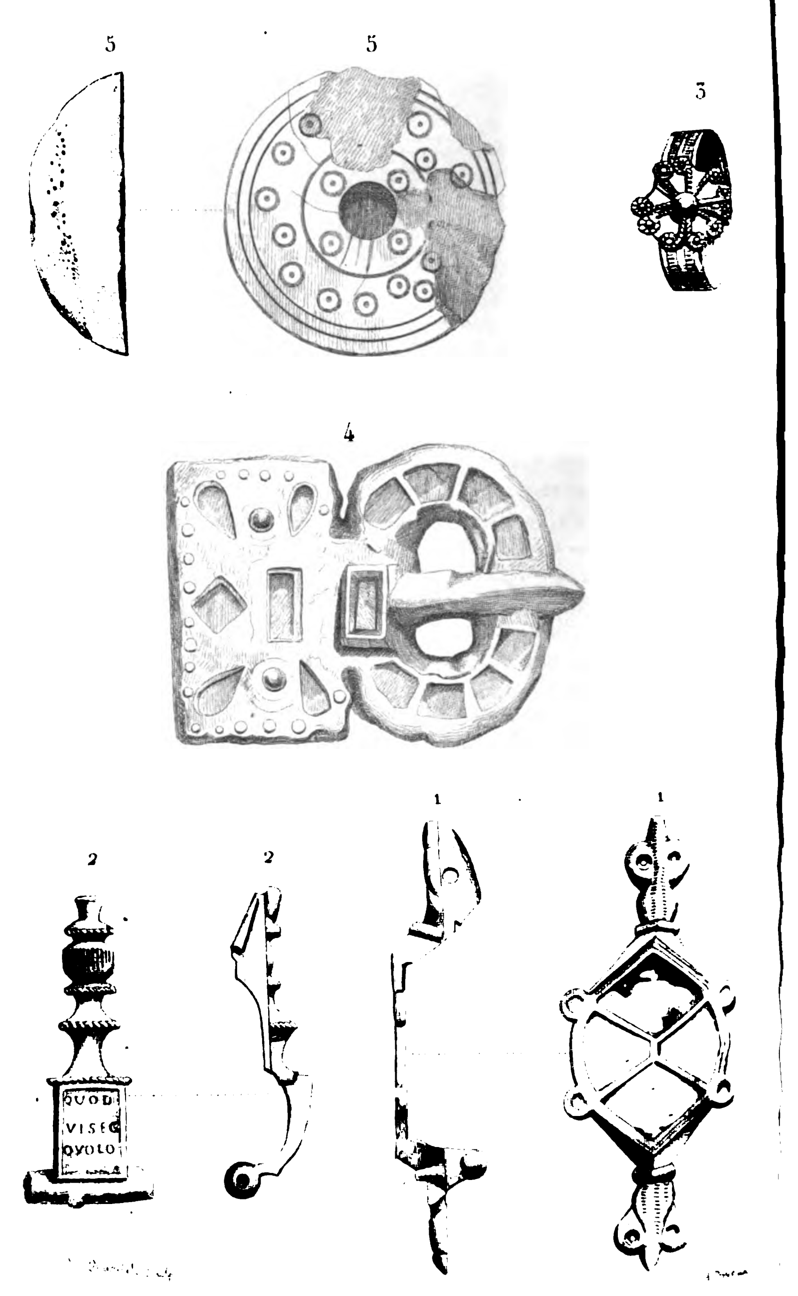
la pointe. Ces vases sont tous d'une uniformité remarquable ; trois cependant, mal pétris, façonnés à la main, bosselés, n'ont plus du tout le cachet de la céramique mérovingienne, et, comme celui d'Esquermes, on les croirait plutôt contemporains de l'âge de pierre. Les vases en verre ont été relativement nombreux, mais beaucoup étaient brisés par le tassement des terres ; les uns sont de longs cornets sans pied, d'autres diffèrent des précédents en ce qu'ils sont renflés vers le bas et plus larges du haut, les troisièmes sont de petits bols à peu près hémisphériques. Plusieurs de ces vases sont ornés de dessins en pâte de verre blanc ; un petit bol, dont il ne reste que le fond, a été coulé dans un moule ouvragé qui représente une croix à quatre bras égaux, entre lesquels se trouve une sorte de V centré d'un gros point.

« Toutes les sépultures étaient orientées du nord-ouest au sud-est, il n'y avait point de cercueils en pierre, mais la trace de nombreux cercueils en bois.

« J'ai dit plus haut qu'elles avaient presque toutes été violées. J'ai soigneusement étudié chaque tombe, cherchant à prendre les violateurs sur le fait, je ne ferai que résumer ces observations. Quelques sépultures ont dû être violées très-peu de temps après l'inhumation ; ainsi un bouclier rejeté sur le bord d'une fosse avait son armature en place et intacte ; or, l'armature, qui est une pièce si fragile, aurait certainement été brisée en mille morceaux, si le bois du bouclier n'avait pas encore été adhérent à l'umbo.

« La majeure partie l'a été à une époque un peu moins ancienne, lorsque les ossements étaient dépouillés de leur chair, mais par des gens qui connaissaient parfaitement les usages de l'époque franque ; en effet, les voleurs n'ont pas généralement poussé leurs investigations plus loin que les fémurs, sachant bien qu'il n'y avait rien pour eux dans la seconde partie de la fosse. J'ai lieu de leur en être très-reconnaissant, car sans cette circonstance je n'aurai pour ainsi dire rien trouvé. J'aurais encore beaucoup d'autres constations curieuses à signaler, mais je craindrais de dépasser les bornes d'un simple compte-rendu qui est déjà





OBJETS ANTIQUES TROUVÉS DANS L'ARROND^T DE LILLE (Nord)

bien long. Je n'ajouterai qu'un mot, c'est que, novice en archéologie, je réclame l'indulgence des archéologues pour les erreurs que j'ai pu commettre ; elles seront d'ailleurs faciles à réparer, car une grande partie des objets trouvés peut déjà être étudiée au musée archéologique de Lille, où elle forme le noyau d'une collection d'autant plus intéressante, qu'elle est de provenance pour ainsi dire locale.

« *Nomenclature des objets dessinés.*

« 1° Fibule trouvée à Lille, place Gentil-Muiron. Elle est terminée de chaque côté par une tête de serpent, sur laquelle on a simulé des écailles ; au centre de la fibule se trouvent quatre creux autrefois remplis d'émail vert.

« 2° Fibule trouvée à Bouvines; de forme commune, elle ne se distingue que par l'inscription au pointillé qui est gravée sur sa face. On lit très-distinctement ces mots en trois lignes, QUOD VIS, EGO VOLO. Cette fibule a été étamée.

« 3° Bague en or, trouvée à Esquermes, sur l'emplacement du cimetière mérovingien. Le chaton présente un bouton central d'où rayonnent onze cordons en filigrane, qui vont se nouer à autant de petits boutons placés sur les bords ; sur l'anneau se voient des dessins en creux répétés sur deux rangées.

« 4° Boucle de ceinturon avec plaque, ornée de 17 verroteries rouges et de 18 petits boutons d'argent ; l'ardillon et la plaque ont conservé des traces de dorure. Sépultures franques de Bouvines.

« 5° Peson de fuseau en os ; des cercles grands et petits sont tracés sur un seul de ses côtés. Sépultures franques de Bouvines. »

M. l'abbé Grasilier (de Saintes) fait la communication suivante :

« Au mois de novembre dernier, en faisant des fouilles pour une plantation d'arbres dans un jardin situé sur une des collines qui dominent au sud-ouest les arènes de la ville de Saintes, la bêche mit à découvert un tombeau gallo-romain renfermant les restes d'une jeune femme. A l'inté-

rieur de ce tombeau ainsi qu'à l'extérieur, était un nombre considérable d'ustensiles en bronze, en verre et en terre cuite, à peu près tous dans un parfait état de conservation.

« C'est une heureuse et riche trouvaille qui sera, je n'en doute pas, très-utile à l'histoire de l'art, à l'époque de la domination romaine, dans le vieux pays des Santons.

« Ce tombeau, auge quadrangulaire d'une longueur de 2 m. 50 c. sur 0 m. 95 c. de largeur et 75 c. de profondeur, était recouvert par trois pierres énormes, chacune de 1 m. 5 c. de large. Une fosse assez spacieuse avait été creusée dans le roc pour recevoir le sarcophage et les objets qui l'entouraient. Nulle inscription, nulle monnaie pouvant servir à donner une date à cette sépulture. On ne trouva non plus ni or, ni argent; et pourtant la disposition symétrique des objets fait rejeter l'idée d'une violation.

« A l'intérieur du tombeau, l'eau s'étant infiltrée à travers les joints des pierres formant le couvercle, avait amené la complète destruction de tout ce qui était corruptible. On ne trouva que le crâne et un tibia d'une femme. A ses pieds, les objets en verre suivants :

« 1° Quatorze *ampullæ* de différentes dimensions ;

« 2° Deux *lagenæ* munies de deux anses ;

« 3° Deux petites fioles à parois très-minces.

« Ces objets sont en verre blanc avec une légère teinte verdâtre.

« Quinze autres vases de différentes formes et de diverses couleurs: brune, vert-d'eau, bleuâtre, plus ou moins foncées.

« C'est parmi eux, Messieurs, qu'il faut admirer ces vases aux formes élégantes affectant un peu celles du style *Médicis*. Trois petits vases qui, par leur forme semi-sphérique et leurs côtes saillantes, nous porteraient à croire que *nous* avons là des échantillons de l'*echinus* des anciens. Ils sont ornés de filets blancs semblables à ceux de la verroterie de Venise. Deux petites fioles, dont la panse carrée offre sur chacune de ses faces une tête en relief, dont la plus remarquable est celle d'une Méduse. Enfin une bouteille en bronze, ornée de cercles parallèles d'une régularité que le tour seul peut donner.

« A droite et à gauche de la place qu'occupait le corps, se trouvaient différents objets ayant servi à la toilette ou à la parure de la jeune Santone. Un *miroir* entièrement brisé, ainsi que celui sur lequel reposait sa tête. Un *coffret*, dont il ne reste que la serrure, les bellières élégantes et les autres ornements en bronze. Des *pendants d'oreilles*, quantité de verroterie de diverses couleurs, entre autres deux perles prismatiques exagones d'une jolie couleur bleu-clair, un grain mosaïque formé de matières vitrifiées : le corps du grain est blanc ; au milieu, un large cercle brun orné de papillons de nuit qui ont l'abdomen et le corcelet jaune, les antennes blanches, les élytres d'un gris-bleu, les ailes rouges feu. Un certain nombre d'*amulettes*. Trois de ces cailloux d'Ars, dont les dames de la cour de Louis XV faisaient leur parure. Une petite *statuette* en terre représentant une déesse-mère, semblable à celles qu'on a souvent trouvées en Bourgogne. Une baguette en forme de torsade de 18 c. de long : la partie inférieure se termine par un bouton, et sa partie supérieure par un anneau. Une semblable baguette, moins élégante, trouvée en Crimée, se voit au Musée des Antiques.

« Au dehors du tombeau, quantité de vases en terre ; plusieurs brisés par le tassement des terres. Six grandes amphores : deux seulement, d'une contenance de 28 litres, sont restées entières. Quelques plats : l'un marqué d'une rose en dessous ; l'autre porte cette légende encadrée : F.A.T.M.-F. Deux vases fusiformes. Une coupe munie de deux anses. Une lampe ; plusieurs autres vases de diverses formes.

« J'allais oublier trois petits instruments en bronze, longs d'environ 20 c., ce sont : une petite cuillère, deux spatules ; l'une en fer de lance. Un coffret divisé en trois compartiments.

« Je regrette, Messieurs, qu'une plume plus autorisée que la mienne n'ait pu vous faire une plus savante description de ce petit Musée, et je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me permettant de le signaler à votre honorable Compagnie. »

M. Julliot, associé correspondant national pour le département de l'Yonne, offre au nom de la Société archéologique de Sens, dont il est président, un exemplaire de la première partie du *Musée gallo-romain de Sens* (21 planches photogravées et une feuille de texte). M. Julliot fait ensuite une communication où il énumère les objets suivants : 1° une fibule gallo-romaine d'un beau modèle et d'une grande dimension, remarquable par les gravures dont elle est ornée ; 2° une petite fibule mérovingienne plaquée en argent et anciennement ornée de pierres ; 3° une statuette gallo-romaine avec des yeux d'émail ; 4° quelques médailles grand module de l'époque de la Renaissance. — Tous ces objets ont été trouvés à Sens.

Séance du 10 avril.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. le président communique une lettre de remercîment écrite par M. Chautard, de Nancy, nommé associé correspondant national pour le département de Meurthe-et-Moselle. A cette lettre est jointe une brochure sur le chevalier d'Aumale, offerte par M. Chautard à la Société.

Travaux.

M. Perrot lit la note suivante, envoyée par M. Albert Dumont, membre résidant, en ce moment en mission :

« Le Musée de la Société archéologique d'Athènes vient d'acquérir deux monuments [1], dont l'importance est de premier ordre. Ce sont deux stèles de marbre sur lesquelles on voit des personnages peints. La première mesure 0,55 c. sur 0,33 c. Sous un petit édicule en relief qui porte des traces nombreuses de couleurs (oves, bordures, etc.), est assise une

1. Ils ont été trouvés en Attique.

femme. D'une main, elle tient un miroir (?); de l'autre, le voile qui lui couvre la tête. Les couleurs sont tombées presque partout, si ce n'est sur les pieds du siége qui étaient rouges; mais la figure fait sur le fond plus sombre du marbre une silhouette blanche bien marquée. L'inscription suivante est gravée en creux sur le tableau :

ΝΙΚΙΚΙΠΠΗ
ΦΡΗΡΙΑ sans doute pour ΝΙΚΙΠΠΗ.

« La seconde stèle (haut. 0,40; larg. 0,23) est entourée des quatre côtés d'un rebord saillant. On y voit peint un homme debout qui tient une couronne, et vers lequel se dirige une femme de petite dimension. L'homme s'appelle ⅄ΥΣΙΜΑΧΟΣ; la femme ΠΟΛΥΚΡΙΤΗ; ces inscriptions sont en creux. La forme de la première lettre dans le mot Λυσίμαχος appartient à l'alphabet archaïque.

« Les stèles grecques qui portent des ornements peints se comptent en grand nombre; celles qui représentent des personnages également peints sont, à ma connaissance, les suivantes :

« 1° Stèle de Δημοκρατεία, au portique d'Adrien, Ross : *Arch.*, *Aufs*, t. I, p. 43;

« 2° Stèle de Μένανδρος au même portique : Michaelis : *Bericht. üb. d. Verhandl. d. kœn. sæchs. Gesellsch. d. Wiss. zu Leipzig : Philol. hist. Kl.* 1867, I, p. 116;

« 3° Stèle inédite du *Varvakeion* trouvée à Thèbes, et représentant un personnage vu de face, vêtu d'une robe violette [1].

« On connaît un curieux *lécythus* sur lequel la stèle funéraire dessinée au trait, paraît à M. Benndorf porter une peinture et non un bas-relief, opinion que je partage. (Benndorf : *Griechische und sicilische Vasenbilder*, pl. XIX, fig. 2), et les trois tombeaux peints décrits par Pausanias : (Letronne : *Lettres d'un antiq. à un artiste*, p. 227 et suiv.).

« Non-seulement, comme on le savait depuis longtemps, les grecs décoraient de peintures les stèles sculptées, et complétaient par le pinceau des bas-reliefs que le ciseau

1. Monument dessiné par M. Chaplain.

n'avait pas achevés ; ils peignaient encore sur marbre, selon toute vraisemblance, à la cire, des scènes figurées. Les deux monuments que vient d'acquérir le Varvakeion, sont les plus importants qu'on puisse étudier pour se rendre compte d'une des habitudes les moins connues de l'art antique [1]. Il sera intéressant de leur consacrer une notice étendue, et surtout de montrer combien les peintures de ce genre ont été fréquentes dans l'antiquité [2]. »

M. Rey lit un document inédit découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Ce document, relatif à un projet de croisade, peut être attribué à l'année 1290. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Aurès, associé correspondant national pour le département du Gard, présente un atlas de 16 planches accompagnant son mémoire intitulé : *Etude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes*. M. Aurès donne lecture des conclusions de son mémoire ; suivant lui, les Proxumes étaient, chez les Volces Arécomiques, les Mânes des aïeules considérées comme les Génies protecteurs de la famille et de la maison. Leur culte, essentiellement privé, demeurait enfermé dans l'intérieur des laraires, et devait être assimilé, malgré cela, aux cultes des Mères, des Junons ou des fées, avec lesquelles on pouvait le confondre quelquefois. M. Aurès a réuni les monuments épigraphiques mentionnant ces divinités, au nombre de dix-neuf, et il a désiré que ces inscriptions fussent mentionnées dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, avec indication des provenances, afin qu'il fût plus facile de lui signaler celles qui, malgré ses recherches multipliées, lui seraient restées inconnues.

1. Ces stèles ont été dessinées par M. Chaplain.

2. Voyez encore Komanoudis Ἐπιγραφαὶ ἀνέκδοτοι 1860, n. 70, stèle qui était probablement peinte autrefois. Conze, *Arch. Anz.* 1868, p. 246, et la dissertation de M. Egger sur une stèle peinte originaire de Thrace. *Annali*, 1866.

PROXVMIS
SENECA·SECVNDI
FIL
V S·L·M
Vaison.

T·L·NAVI
PROXS
VMIS
TIIRTV
Avignon.

PATERNA
CARI·F·PROX
V·S·L·M
Nimes.

PROXVMIS
GRATVS
CELERIS·F
V·S·L·M
Nimes.

PRO[X]
VMI[S]
QVIN
TINA
ET VE
Nimes.

LALLÆ
PRIMVLÆ
PROXSVMS
SVIS·[V·S]
Nimes.

PROXSVMIS
POTITA·C·COD
ONI·F·V·S·L·M
Vaison.

PROXVMIS TERTIA
Nimes.

PROXVMIS
M·PORCIVS
IVVENALIS
V·S·L·M
Nimes.

ATTIA PRIMA
PROXSVMIS
SVIS
Ile de la Camargue.

HOSCILA
SOLLARION
FILIA
PROXVM
V·S·L·M
Nimes.

CALV
INA·P
SVIS
V·S·L·M
Nimes.

PROXV
MIS
LEDAE
Baron près Uzès.

PROXVMIS·SVIS
CORNELIA·CVPITA
Nimes.

PRO[X]
BITVKA
V·S·L·M
Nimes.

PROXVM
ANICIA
NOTATA
V·S·L·M
Beaucaire.

PROXVM·SVIS
L LVCCEIVS·FVSCVS·V·S
Vaison.

PROXSVMIS
POLLENTO
V·S·L·M
Nimes.

POMPEIA
POMPVLIA
PROXSVMIS
V·S·L·M
Nimes.

M. le général Creuly lit une note relative à une inscription de Bordeaux citée dans une précédente séance :

« M. Sansas a entretenu, il y a quelques jours, la Société des Antiquaires de France, d'un autel à la déesse Sirona, provenant des murs romains de Bordeaux ; suivant cet archéologue, l'auteur du monument serait un nommé *Adbucietus,* fils de *Togetus.* Une telle lecture me paraît devoir être rejetée par les motifs qui suivent.

« L'inscription se compose de quatre lignes, dont la première, SIRONAE, ne présente aucun doute. La seconde, ADBVCIE·TV, doit se lire en deux mots qui, de fait, sont séparés par un point, savoir : ADBVCIE, nom du dédicateur, ou plutôt de la dédicatrice, comme nous allons le faire voir, et TV initiale du nom de son père TVTOGETVS dont les trois syllabes suivantes sont rejetées dans la troisième ligne. Quant à la quatrième ligne, V.S.L.M, c'est la formule connue qui n'a pas besoin d'explication.

« Je reviens à ADBVCIE, nom féminin au nominatif, comme il s'en trouve assez souvent dans la langue aquitanique ; tels sont *Aldene*, *Andere, Anderesene*, *Uriaxe*, de monuments conservés au musée de Toulouse. Ce nom étant lu à part, il reste une syllabe qui, jointe à la troisième ligne, forme la filiation TVTOGETI FIL(ia).

« *Tutogetus* n'est pas Aquitain, il appartient à la langue gauloise, et se confirme par la terminaison GETVS d'un nom de Trèves, par le *Toutobocius* des monnaies carnutes, etc.

« C'est ce que j'avais déjà établi, il y a trois ans, dans la Revue archéologique de février 1869. »

Séance du 17 Avril.

Présidence de M. Boutaric, président.

Travaux.

M. Perrot fait une seconde lecture d'un mémoire de M. Dumont, sur un sarcophage chrétien à Salone. Ce mémoire est renvoyé à la Commission de publication.

Il est donné lecture au nom de M. d'Arbois de Jubainville, de la note suivante :

« M. Aubert, dans son intéressant mémoire sur le trésor de Saint-Maurice-en-Valais, donne une description détaillée d'une châsse (*Société des Antiquaires*, t. XXXII, p. 33 et ss.), dont l'inscription avait déjà été publiée par M. Le Blant (*Inscriptions chrétiennes*, t. II, p. 580). MM. de Lasteyrie et de Linas, dit M. Aubert, sont unanimes pour fixer à l'époque mérovingienne la date de ce monument. Il est, je crois, possible de préciser davantage.

« Déjà M. Wackernagel, dans l'histoire du royaume des Burgundes de M. Binding, p. 343, a affirmé que cette châsse était postérieure à la chute du royaume des Burgundes.

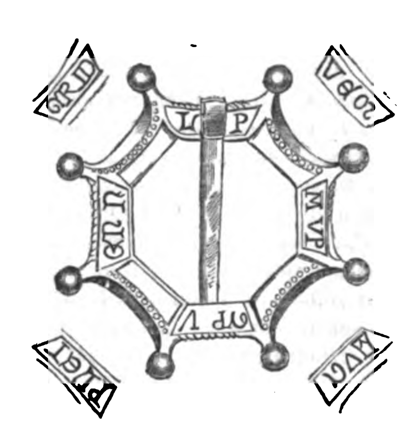
« Deux des quatre noms propres, d'origine germanique, contenus dans l'inscription, présentent un caractère qui permet de leur assigner une date relativement récente : *Rih-lindis*, *Undiho*. Ces deux noms supposent des formes plus anciennes, *Rico-lindis*, *Undico*. Le *c* de *Rico-lindis* et d'*Undico* s'est changé en *ch=h* vers la fin de la période mérovingienne. Dans cinq diplômes originaux des années 716 et 717, le nom du roi Chilpéric II est écrit *Chilperichus* au lieu de *Chilpericus* (Tardif, *Monuments historiques*, n°s 46-50.) Dans une inscription de Revel-Tourtan, le nom propre *Adica*, ou mieux *Athica*, se termine par le même suffixe que *Undiho*, et ce suffixe conserve encore la gutturale sourde du germanique primitif (Le Blant, II, 150, n° 466 A et Wackernagel, dans Binding, p. 348). L'inscription de Revel-Tourtan est datée de 563. A cette date, la substitution de

la spirante *ch*, *h* à l'explosive *c* n'était pas encore accomplie. L'inscription de la châsse de saint Maurice paraît donc postérieure à 563.

« Un autre nom germanique qui, dans cette inscription, n'a pas un caractère archaïque, c'est *Nordoalaus*, nom composé, dont le second terme, nous semble avoir déjà perdu deux consonnes. On a dû dire d'abord *Nordo-valahus*. Le *v*, du second terme a été conservé par Frédégaire dans le nom propre *Aeno-valaus* (D. Bouquet, II, 446 C). Ce second terme paraît identique au vieux haut-allemand : *walah*, étranger ; *Nordoalaus* pour *Nordo-valahus* signifierait « étranger venant du Nord ».

« Mais les formes latines n'ont pas subi l'influence de la réforme grammaticale imposée par Charlemagne : *honure*, *ficerunt*, appartiennent à la langue du VII[e] ou du VIII[e] siècle. »

M. Anatole de Montaiglon place sous les yeux de la Société une broche en argent, du XIV[e] siècle, découverte près de Poitiers. L'inscription, gravée sur les deux côtés et divisée en plusieurs groupes de lettres, n'a pas reçu jusqu'à présent d'interprétation satisfaisante. M. de Montaiglon propose à la Société de publier le dessin ci-joint de cet objet.



M. Chabouillet communique à la Société d'intéressants détails sur un didrachme en argent d'ancien style grec, représentant le type des monnaies antiques de Maronée en Thrace. La légende de cette pièce est particulièrement remarquable ; elle donne un nom propre avec un titre de dignité : ΕΠΑΡΧ ΕΜΒΡΟΤΟ ; le revers offre un carré creux. M. Chabouillet exprime l'espoir que cette pièce curieuse figurera très-prochainement dans les collections du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.

M. Anatole de Barthélemy, au nom de M. Grellet Balguerie, associé correspondant national à Lavaur (Tarn), signale à la Société : 1° un triens mérovingien, sur lequel M. Grellet Balguerie lit au droit la légende IDΠGISIVS ; au revers SIGOALDVSMO ; 2° une bague en or découverte à Bordeaux il y a quelques années, et portant le nom de DOMOLINA. Cette bague appartient à M. Abadie, architecte. En outre, M. Grellet Balguerie fait savoir qu'à Lavaur il a trouvé quelques urnes, des haches celtiques en bronze ; il a aussi constaté l'existence de plusieurs souterrains-refuges et de tumulus qu'il explore, et dont il enverra les dessins et les plans.

M. le général Creuly annonce la découverte d'un oppidum gaulois près de Luzech en Quercy, bourg situé à l'ouest de Cahors sur la rive droite du Lot.

M. Demarsy, associé correspondant national à Compiègne (Oise), lit la note suivante :

« M. Ch. Louandre, dans le IV[e] volume des Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État dans le Nord (collect. Aug. Thierry), donne une note très-sommaire sur quatre communes du Ponthieu mentionnées par des chroniqueurs, et dont il n'est plus possible de retrouver la trace actuelle ou dont l'existence n'est pas suffisamment établie.

« L'une d'elles est celle de *Merck* indiquée dans la chronique mss. de Rumet comme ayant été établie en 1209 par Guillaume, comte de Ponthieu, à l'instar de la commune d'Abbeville. On pourrait croire, ajoute M. Louandre (p. 781), que

ce nom s'applique au village de *Mers*, situé à l'extrême limite du Ponthieu, du côté de la Normandie, mais aucun document ne confirme cette supposition, et il faut s'en tenir à l'indication de Rumet en ajoutant que cette indication s'applique à une localité maintenant inconnue[1].

« Nous croyons qu'il est possible de préciser la situation de l'ancienne commune de *Merk*, et qu'on doit la placer à Merk-Saint-Liévin (*alias* Saint-Léger), canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais). Cette localité est, il est vrai, éloignée d'Abbeville, capitale du Ponthieu, et c'est ce qui fait que M. Louandre n'a pas songé à l'assimiler à l'indication de Rumet. Mais nous voyons dans ce chroniqueur lui-même qu'originairement le Ponthieu était beaucoup plus étendu qu'il ne l'a été par la suite, et que les comtes de Ponthieu ont souvent réuni entre leurs mains tout ou partie du Boulonnois, des comtés de Saint Pol ou de Thérouanne et de Guisnes. Nous voyons par de nombreux actes cités par Rumet et par les autres historiens du Ponthieu (le P. Ignace, Deverité, Louandre père), qu'ils avaient conservé des droits en Artois, tant à cause du Ponthieu que de Montreuil dont ils étaient seigneurs.

« La plupart de ces lieux ont continué à être compris dans le bailliage d'Amiens; et c'est sur cette raison aussi que nous appuyerons pour fixer à Merk-Saint-Liévin, la commune de Merk. En effet, lors de la rédaction des coutumes en 1507, nous trouvons dans les coutumes locales d'Amiens (publiées par M. Bouthors dans les documents inédits de la Société des Antiquaires de Picardie, t. II, p. 654-655), les procès-verbaux des coutumes de *Merk Fauquembergue* et de *Merk Saint-Léger*, dépendant de *Fauquembergue* et de la châtellenie de *Rumilly*. — De plus, les coutumes de Merk sont intitulées « coustumes, usaiges et stilz *de la ville* de

1. Voici le passage de Rumet que nous transcrivons, d'après l'exemplaire que nous possédons de cette chronique, exemplaire annoté par Buteux et Traullé : « L'an 1209, le comte Guillaume, du consentement d'Aalis, son épouse ; de Simon de Boulogne, son gendre ; de Marie, sa fille ; de Louis et de ses barons, accorde la loy et commune aux habitants de *Merk* à l'instar des droits et coutume d'Abbeville. »

Merques, appartenant aux maïeur et eschevins de Fauquembergue, etc. », — et nous devons remarquer que cette indication de ville n'est pas donnée pour les localités qui n'étaient pas d'anciennes communes, localités qui sont simplement qualifiées de terres. »

M. Pol Nicard soumet à la Société quelques observations sur la statue de Vénus trouvée à Milo, dont il déclare ne pas approuver la disposition nouvelle. Il propose à la Société de se transporter, dans une prochaine séance, au Musée des Antiques pour examiner les trois plâtres, représentant trois attitudes diverses de cette statue, qui ont été récemment exposés.

M. Victor Guérin communique quelques-uns des résultats de sa mission en Palestine. Il fait remarquer que la question plusieurs fois soulevée des constructions hérodiennes du temple de Jérusalem, doit être résolue par voie de comparaison.

Dans ce but il a exploré, lors de son dernier voyage en Orient, les constructions hérodiennes existant encore sur plusieurs points de la Palestine. Il signale, comme étant particulièrement dignes d'attention, celles qui subsistent dans les ruines de Jéricho, de Phasaëlis et d'Archelaïs, et donne des détails très-précis sur chacun de ces emplacements antiques.

Séance du 1er Mai.

Présidence de MM. Cocheris, ancien président, et Léopold Delisle, vice-président.

Correspondance.

M. le président présente à la Société les tomes XVI et XVII des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, ainsi que le compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1869, avec une lettre d'envoi de M. Tiesenhausen.

Sur la proposition de M. le président, M. Egger se charge de présenter un rapport à la Société sur ces diverses publications.

Travaux.

M. le baron de Witte lit en communication un travail sur une coupe peinte par Euphronius, et récemment acquise par le Musée du Louvre. Cette coupe représente les exploits de Thésée. A l'extérieur, est figuré Thésée au fond des flots, reçu par Amphitrite.

M. Egger lit, au nom de M. Albert Dumont, la note suivante :

« L'inscription que reproduit le dessin ci-joint, est gravée sur un fragment d'Hermès, conservé dans une des caves du *Varvakeion* à Athènes. Cet Hermès, comme beaucoup de ceux qui ont été trouvés en 1860 dans les fouilles qui ont fait découvrir les stèles éphébiques, portait le buste d'un cosmète.



« L'inscription doit se lire ainsi :

Οἱ ἐπὶ Ἀρδυο[ς ἄ]ρχο[ντος
Ἔφηβοι τὸν ἑαυτῶν κο-
σμητὴ]ν Σωτέλην Βα-
σιλέι]ου Ἑστιαιόθεν τὸν κα
. . . . πον
[ἀνέστησαν?]

« Le mot ἄρχοντος n'est pas douteux ; la restitution βα[σιλεί]ου au contraire n'est que probable. Je ne propose aucune conjecture pour l'épithète honorifique qui suivait le nom du cosmète, et qui, du reste, n'a que peu d'intérêt pour nous.

« Ce texte est important; il fait connaître 1° un archonte athénien nouveau, Ἄρδυς, 2° un cosmète de l'Ephébie. également inconnu jusqu'ici, Σωτέλης.

« Je n'ai pas trouvé dans les listes d'Ephèbes de l'époque impériale d'athénien du nom d'Ἄρδυς qu'on puisse identifier avec l'archonte. Le style des lettres ne permet aucune conjecture ; car du Ier siècle au IIIe, les monuments éphébiques offrent les alphabets les plus variés.

« Un magistrat éphébique, du dême d'Ἑστίαια, est donné par une inscription comme fils de Σωτέλης[1] ; c'est Ἡρακλέων Σωτέλοος Ἑστιαιόθεν, hypopaidotribe sous l'archontat de Πείσων. L'hypopaidotribat était une des principales fonctions de l'Ephébie ; les citoyens qui la remplissaient appartenaient d'ordinaire à des familles distinguées qui pouvaient fournir des cosmètes au collége ; si le cosmète Σωτέλης est père de l'hypopaidotribe Ἡρακλέων, il faut placer l'archontat d'Ἄρδυς dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère, de l'année 150 à l'année 160. J'ai fixé en effet la date de l'archonte Πείσων à l'année 173. (*Chron. des arch.*, p. 101). Ἡρακλέων Σωτέλους Ἑστιαιόθεν figure sur un Hermès encore inédit, mais qui ne fournit aucun renseignement pour la date de l'archonte Ἄρδυς.

« Le nom Ἄρδυς se rencontre surtout en Lydie et en Syrie ; on sait combien étaient nombreuses à Athènes sous l'empire les familles originaires de la Syrie. »

Cette note est renvoyée à la commission de publication.

1. *Essai sur la chronologie des Archontes*, tableau VII.

Séance du 8 Mai.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice président.

Correspondance.

La Société apprend avec regret la mort de M. Rondier, associé correspondant national pour le département des Deux-Sèvres, et du baron de Pfaffenhoffen, associé correspondant étranger pour le grand duché de Bade.

M. Octave Teissier, receveur municipal à Toulon (Var), écrit pour offrir un exemplaire de son ouvrage intitulé : L'*Histoire de Toulon au moyen-âge*, avec quelques opuscules sur les antiquités de cette ville. — M. Teissier est présenté, pour le titre d'associé correspondant national, par MM. de Barthélemy et Prost. Sont nommés commissaires : MM. Cocheris, de Montaiglon, de la Villegille.

M. Buhot de Kersers écrit de Bourges pour offrir plusieurs publications à l'appui de sa candidature, au titre d'associé correspondant national. Présentateurs: MM. Aubert et Duplessis. — Commissaires : MM. de Barthélemy, Bertrand, Quicherat.

Travaux.

M. Guérin continue ses communications sur son récent voyage en Palestine. Il donne quelques détails sur l'emplacement probable de la ville hérodienne d'Archélaïs, aujourd'hui détruite, et sur les ruines qui couronnent le mont Sarthaba, hauteur qui n'est pas nommée dans la Bible, mais qui est signalée par le Talmud comme une montagne très-connue.

M. Heuzey présente deux fragments rapportés de Palestine par M. de Saulcy, et appartenant au Musée du Louvre. Le premier est une clef de pierre que M. de Saulcy pense avoir servi à unir deux blocs salomoniens. L'autre est un petit vase orné de lignes brunes entrecroisées, formant un dessin géométrique : il a été trouvé à une profondeur de

15 mètres, lors des fouilles faites dans la voie des Sept-Douleurs pour la construction du couvent de Notre-Dame de Sion. M. de Saulcy y voit un vase jébuséen.

A l'issue de la séance, les membres présents de la Société, conformément à la proposition de M. Nicard, visitent les deux moulages de la Vénus de Milo encore exposés dans une salle du Musée des antiques. La discussion est remise à une prochaine séance.

Séance du 15 Mai.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

Communications.

M. Perrot lit, en communication, une note de M. Albert Dumont sur un miroir grec, orné de dessins au trait, trouvé à Corinthe.

M. Nicard communique une lettre de M. Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich, annonçant que les livres envoyés par la ville de Zurich à la ville de Strasbourg, ont été réunis à la bibliothèque de l'Université nouvellement fondée dans cette ville. Cette communication est renvoyée à la commission nommée à cet effet.

M. Léopold Delisle communique à la Société un fragment d'inscription carlovingienne, récemment trouvé à Paris, à l'angle du boulevard Saint-Marcel et de la rue de la Collégiale. La Société décide qu'un dessin de cette inscription sera inséré au bulletin.

M. Prost lit la note suivante relative à la Vénus de Milo:

« On propose de redresser le mouvement général de la *Vénus de Milo* qui, dans l'état actuel, incline du côté droit, et d'obtenir ce résultat: 1° en retirant une cale qui existe maintenant du côté gauche de la statue entre les deux blocs superposés qui la constituent; 2° en introduisant une cale nouvelle sous le côté droit de la plinthe qui forme le socle de la statue.

« Mercredi dernier, à l'issue de la séance, la Société s'est rendue dans une salle du Louvre, où sont exposés deux moulages de la Vénus de Milo : l'un, reproduisant la statue dans son état actuel ; l'autre, la représentant après la réalisation des deux modifications dont il vient d'être parlé.

« Les avis ont été partagés sur le mérite du changement qui résulte de ces modifications. Quelques-uns, et je suis du nombre, trouvent que le redressement de l'aplomb donne à la figure dans son ensemble, un aspect plus sérieux et plus calme. C'est là un caractère qui rentre tout particulièrement dans les intentions de la statuaire antique et qui satisfait aussi le goût au point de vue de l'art proprement dit. Mais ces considérations ne doivent pas seules, je le reconnais, décider de l'opinion d'une Société qui fait passer naturellement les intérêts de l'archéologie et de la vérité historique avant ceux de l'art pur.

« Un de nos confrères demande à la Société des Antiquaires de France son avis sur la question. Elle trouvera bon probablement de se préoccuper bien moins de donner satisfaction au goût seulement, que de rendre le plus possible au monument son aspect originaire quel qu'il soit. Il faut incontestablement pour cela retirer la cale introduite malencontreusement entre les deux blocs superposés pour modifier leur aplomb ; mais il faut, en même temps, s'interdire de relever par une cale nouvelle un des côtés du socle. Ce socle, dont il reste assez de parties anciennes pour accuser son caractère propre, a maintenant sa surface supérieure à peu près horizontale ; et l'on ne doit pas douter que, dans l'antiquité, la statue n'ait été posée de manière à assurer à ce socle cette horizontalité. Il faut la lui conserver. Il n'y aurait donc qu'une seule modification, et non pas deux modifications, à apporter à l'état actuel de la statue. Le changement désirable, consistant uniquement dans l'enlèvement de la cale introduite entre les deux blocs de la statue, était réalisé dans un troisième moulage que j'ai vu, mais qui avait été retiré avant la visite faite par la Société des antiquaires. Il est fâcheux que la Société n'ait pas été à même de l'apprécier, car c'est celui-là précisément qu'il serait

souhaitable, à mon avis, qu'elle approuvât, quoique le changement qui s'y trouve accusé, fût peu considérable.

« En conséquence, je propose à la Société d'émettre l'avis que la *Vénus de Milo* doit être remontée sans la cale introduite et existant actuellement entre les deux blocs qui la constituent, mais aussi sans l'introduction d'une cale nouvelle pour relever le côté droit de la plinthe antique qui lui sert de socle ; la surface supérieure de ce socle devant rester parfaitement horizontale. »

M. Anatole de Barthélemy continue la lecture du mémoire de M. Jules Loiseleur sur les *jours Égyptiens*.

Séance du 5 Juin

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Schneller, président de la Société des Antiquaires des cinq cantons de la Suisse primitive, à Lucerne, écrit pour remercier la Société des Antiquaires de France, de l'envoi du tome 32 de ses Mémoires.

Travaux.

M. Ed. Aubert, trésorier, expose la situation financière de la Société pendant les années 1870-1871 et les six premiers mois de 1872. Ce rapport est renvoyé à la Commission des fonds.

Il est donné lecture des rapports des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. Buhot de Kersers et Octave Teissier, au titre d'associé-correspondant national. On procède au vote. Chacun des candidats ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, MM. Buhot de Kersers et Octave Teissier sont proclamés associés-correspondants nationaux, le premier, à Bourges (Cher), et le second, à Toulon (Var).

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Nicard, en date du 20 mars, demandant une modification au règlement. La commission, dont le rapport a été déposé dans la séance du 1er mai, conclut à la suppression, dans l'article 19 du règlement d'organisation intérieure, à la suite des mots : « ... la Société peut en dispenser les savants étrangers, » de ceux-ci qui suivent immédiatement : « connus par d'im- » portants travaux archéologiques : elle peut même décider » leur admission sans une demande formelle de leur part, » mais en observant les autres formalités prescrites par les » articles 10 et 11 du règlement. » On procède au scrutin, et la modification proposée est adoptée à l'unanimité, moins une voix.

La Société décide ensuite, sur la proposition de M. Nicard, qu'elle offrira à la ville de Paris, en vue de la reconstitution de sa bibliothèque, un exemplaire de ses publications aussi complet qu'il sera possible.

M. Creuly présente, au nom de M. le docteur Jousset, associé-correspondant national à Bellesme (Orne), un fragment de pierre portant plusieurs caractères romains, trouvé à la Baderie, près de Bellesme. M. Creuly regarde ce débris épigraphique comme étant de deux époques différentes. On lit sur une face : CVSPIDIS
IT, sur un des côtés : V M.
FLV.

M. Quicherat entretient la Société de la découverte d'une sépulture gallo-romaine faite récemment en Vendée, et donne lecture d'une note de M. Benjamin Fillon, associé-correspondant à Fontenay-le-Comte (dép. de la Vendée), publiée dans l'*Indicateur* de cette ville, en date du 23 mai.

M. Nicard termine la lecture du travail de M. Loiseleur « sur les jours appelés Égyptiens dans les calendriers du » moyen-âge. » Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 12 Juin.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Octave Teissier, nommé associé-correspondant national à Toulon (Var), écrit pour remercier la Société de son élection.

M. de Linas, associé-correspondant national à Arras (Pas-de-Calais), envoie l'épreuve photographique d'un ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale de Trèves. Il pose la question de savoir si l'objet est de fabrique orientale, c'est-à-dire byzantine ; ou s'il a été fait au ive siècle en Occident, soit sur les bords du Rhin, soit dans les Gaules. — M. Edmond Le Blant est prié d'examiner ce monument, et de faire connaître son avis à la Société.

Travaux.

M. Anatole de Montaiglon fait passer sous les yeux des membres de la Compagnie, un estampage qu'il a rapporté de Sens, et qu'il a pris sur le joli autel adossé à l'un des gros piliers du bas côté gauche de cette cathédrale, et élevé par l'archevêque Tristan de Salazar, qui en occupa le siége de 1475 à 1519, en face du tombeau de son parent La Tremouille, dont les débris existent encore dans les magasins de l'église. Le rétable de l'autel se compose d'un corps carré, qui présente de face, sous trois pinacles ouvragés d'une merveilleuse sculpture, trois niches plates ; celle de gauche a perdu sa statue, celle du milieu a une Vierge debout, portant l'enfant Jésus, et celle de droite un saint Étienne ; les faces latérales, très-étroites, offrent seulement et de chaque côté une petite armoire, avec une porte en bois sculpté. On rencontre dans les ornements des moulures, comme sur les quatre grandes colonnes de marbre noir du tombeau qui faisait face à cet autel, les étoiles et

les feuilles de panais qui figurent dans les armes écartelées des Salazar. Enfin sur la façade principale, au-dessous des niches et immédiatement au-dessus de la table de l'autel, maintenant rasé, se trouvent trois caissons, larges et peu élevés, dont l'ensemble forme frise; celui du milieu et celui de droite n'offrent qu'un élégant rinceau d'arabesques, formé d'une plante portant à l'une de ses extrémités le buste d'un petit génie. Dans celui de gauche, on voit une figurine et une branche analogues, mais ici il y a quelque chose de plus; d'abord trois épis qui peuvent n'être qu'un rappel, comme on va le voir, ensuite les deux syllabes TE — NO, c'est-à-dire TE — NON; puis cinq autres épis, moins ornementaux, rangés côte à côte et séparés l'un de l'autre, qui ont bien l'air d'une partie de l'inscription, et enfin les deux autres syllabes TE — HA. La lecture n'est pas douteuse, car les lettres sont fort élégantes et très-bien conservées, sauf le second I, dont la partie supérieure est un peu atteinte mais sans laisser de doute sur la lecture. C'est très-probablement un rébus qui était là pour être vu, et qui ne pouvait pas ne pas l'être puisqu'il est exactement sous l'œil. Est-ce une devise? est-celle de Salazar ou tout simplement la signature de l'artiste? Comme cette petite énigme ne paraît pas avoir été expliquée, il peut être bon de la signaler pour attirer sur elle l'attention, et en demander l'explication à la sagacité des archéologues curieux ou à la bonne fortune d'une trouvaille du hasard.

M. Guérin continue la relation de son dernier voyage en Palestine. Il parle des villes de construction hérodienne situées sur les bords de la Méditerranée, et notamment de Césarée dite *maritime* (aujourd'hui Kirbet-Kessarieh) dont le port, décrit par Josèphe, était comparable au Pirée. M. Guérin, qui a visité trois fois cet emplacement antique (en 1854, en 1863 et en 1870) signale la diminution progressive des ruines, d'autant plus rapide que le voisinage de la mer facilite l'enlèvement et le transport des matériaux. Ces ruines présentent deux cités circonscrites l'une dans l'autre: 1° la cité des Croisades, qui a été décrite par M. Rey; 2° la

cité antique, beaucoup plus vaste que la précédente. M. Guérin a reconnu dans cette dernière les vestiges des édifices suivants : 1° un temple d'Auguste cité par Josèphe, transformé plus tard en basilique chrétienne, puis en mosquée, pour redevenir au moyen-âge une église ; 2° un théâtre, dont quelques débris de style grec sont reconnaissables encore, notamment dans l'orchestre ; 3° un hippodrôme, dont la *spina* était ornée d'un obélisque sans hiéroglyphes, scié en trois par les Arabes qui n'ont réussi à en détacher que le pyramidion, retrouvé par M. Guérin en 1854 dans le port d'où il a disparu depuis ; 4° un aqueduc. L'enceinte de la ville antique présente l'application simultanée des deux systèmes d'architecture, l'appareil polygonal et l'appareil régulier : c'est un fait dont la Grèce même offre des exemples. L'enceinte du moyen-âge, étroite comme à Ascalon, renferme le château des Croisés.

M. Quicherat revient sur l'article de l'*Indicateur de la Vendée* dont il a donné connaissance à la Société dans sa dernière séance. Un autre article du même journal antérieur de quelques semaines, (n° du 31 mars 1872), lui permet de compléter la relation de ce qui a été trouvé à l'Ilot-les-Vases de Nalliers.

La première découverte a été celle d'une sépulture qui avait été contenue dans un cercueil. Il ne restait de celui-ci que les ferrements. Une quantité prodigieuse de vases avait été enfouie avec le mort. On a compté les débris de plus de vingt vases de verre, et ceux de terre étaient encore plus nombreux. Il y avait un flacon en verre bleu de la forme d'une petite amphore, un autre fait comme une grappe de raisin. Le fond d'une fiole brisée portait une marque de fabrique imprimée en creux. C'est un médaillon sur lequel on lit les initiales A. F., entourées de la légende A. V. M. CN. ALINGV. Il n'est pas facile d'expliquer les sigles qui composent la plus grande partie de cette inscription. M. Benjamin Fillon a conjecturé que le mot *alingu* pourrait être l'abréviation de *Alingone* ou *Alingonensis*, et s'appliquer au lieu du Langon, qui n'est pas éloigné de l'Ilot-les-Vases.

Les marques recueillies par M. Fillon sur les fragments de poterie en terre rouge lustrée, sont celles-ci : CHRESII. M; I. EPPI; Q. VC.; MEDOLIS.

Séance du 19 Juin.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, écrit pour remercier de l'envoi des *vingt-six volumes* de Mémoires que la Société des Antiquaires de France a offerts à la Bibliothèque de la ville de Paris.

M. l'abbé Cérès, de Rodez (Aveyron), écrit pour annoncer sa candidature au titre d'associé-correspondant national. Présentateurs : MM. le général Creuly et Ed. Aubert. — Sont nommés membres de la commission : MM. de Barthélemy, Brunet de Presle, Guérin.

Travaux.

Les membres présents de la Société, sur la proposition de M. Read, se transportent dans le cabinet de M. Reiset, conservateur du musée de peinture, pour examiner un tableau du XVIe siècle, peint sur bois, représentant une bataille qu'on croit être celle de Pavie; M. le président prie M. Duplessis de se charger de rendre compte de ce tableau à la Société.

M. de Witte communique à la Société le dessin d'un curieux bronze, trouvé il y a peu de temps dans le département du Jura. Ce bronze représente *Diane*, en habits de chasse, montée sur un *sanglier;* la déesse tient dans la main droite une flèche; la gauche qui manque tenait l'arc; le carquois est placé derrière le dos. Malheureusement la tête a été cassée et n'a pas été retrouvée. Le sanglier est fixé sur une plaque de bronze, au milieu de laquelle on remarque une ouverture assez étroite et large d'environ

70 millimètres. M. de Witte croit que cette ouverture indique un *tronc*, destiné à recevoir les offrandes des dévôts, et il rappelle à cette occasion la statue d'Epona, à cheval, conservée au cabinet des médailles et sous laquelle il existe également l'ouverture d'un tronc.

Le curieux bronze représentant Diane montée sur un sanglier, appartient à M. Charvet, qui a eu l'obligeance de permettre que M. de Witte en fit faire un dessin pour être mis sous les yeux de la Société.

M. de Witte se propose de faire un travail sur cet intéressant monument.

M. Nicard continue la lecture de son mémoire sur les historiens arméniens.

M. Quicherat demande la rectification d'une inscription qu'il communiqua à la Société l'année dernière, et qui a été rendue d'une manière inexacte dans le *Bulletin*, (séance du 15 mars 1871, p. 9). Cette inscription se compose uniquement du nom propre EXOPE — RIO — S (cette dernière lettre retournée), écrit ainsi en trois parties et en caractères latins, non pas en lettres grecques, autour d'une croix gravée grossièrement sur la face d'un claveau d'arcade. Ce claveau avait été transporté depuis peu au musée de Marseille, lorsque notre confrère en entretint la Société. L'écriture et la forme de la croix annoncent un monument du VI[e] siècle.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3[e] TRIMESTRE DE 1872.

Séance du 3 Juillet.

Présidence de M. BOUTARIC, président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant qu'il accorde à la Société une indemnité de 600 francs.

M. Buhot de Kersers, nommé associé-correspondant national, écrit de Bourges, à la date du 18 juin, pour remercier la Société.

Travaux.

M. Jules Quicherat, rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Auguste Castan, bibliothécaire de la ville de Besançon, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'admission du candidat. On procède au vote. M. Castan, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France pour le département du Doubs.

M. Léopold Delisle, rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de M. l'abbé Grasilier (de Saintes), donne lecture de son rapport dont la conclusion est favorable à l'admission du candidat. On procède au vote. M. l'abbé Grasilier, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France pour le département de la Charente-Inférieure.

Il est donné lecture du rapport de M. Duplessis, concernant un tableau du XVIe siècle, sur lequel M. Reiset, conservateur du Musée de peinture, a demandé l'avis de la Société :

« M. Reiset, conservateur de la peinture, des dessins et de la chalcographie, a appelé l'attention des membres de la Société des Antiquaires de France, sur un ancien tableau dont le possesseur actuel désirait se défaire en faveur du musée du Louvre et a demandé à la Société de lui donner son avis sur cette peinture qui intéresse à un même dégré l'art et l'histoire. Nous avons cru devoir répondre à une invitation aussi courtoise et aussi spontanée, et nous soumettons à la Société le résultat de nos recherches. Ce tableau d'un mérite incontestable est peint sur bois; il représente une bataille livrée sous les murs d'une ville fortifiée ; son auteur nous est inconnu, et le nom d'Albert Durer, prononcé à son sujet, nous parait inadmissible. Le comte de Raczinski, qui a déjà signalé ce tableau lorsqu'il faisait partie de la collection de M. Antoine de Salhanda e

Castro (*Les arts en Portugal*. Paris, 1846, in-8°, p. 276 et *Dictionnaire historico-artistique de l'Espagne*. Paris, 1847, in-8°, pag. 75), se refuse déjà à reconnaître l'attribution illustre sous laquelle le désignaient ses possesseurs successifs, et avoue que « l'opinion qui fit attribuer ce tableau à Albert Durer est difficile à soutenir. » Nous dirons plus : nous croyons qu'il est permis d'affirmer que Durer, mort en 1528, qui travailla peu dans les dernières années de sa vie, n'est pas l'auteur de ce tableau qui, bien que témoignant de qualités sérieuses et révélant un artiste habile, ne possède en aucune façon le caractère propre aux œuvres de ce maître, une extrême délicatesse d'éxécution unie à une science profonde du dessin, science poussée quelquefois jusqu'à la minutie. L'œuvre est allemande à n'en pas douter ; elle appartient à cette école des bords du Rhin qui, à côté d'artistes connus, fournit un grand nombre de peintres dont les œuvres seules ont survécu ; s'il fallait cependant attribuer à quelqu'un cet ouvrage, nous pensons que le nom qui aurait le moins de chance d'être contesté serait celui d'Hans Sebald Beham, peintre et graveur, né à Nuremberg en 1500 et mort à Francfort-sur-le-Mein vers 1550, dont le musée du Louvre possède déjà une peinture excellente, portant dans le livret des écoles flamande, hollandaise et allemande, le n° 14. Cette attribution ne nous satisfait pas absolument ; elle nous semble cependant se rapprocher de la vérité plus qu'aucune autre et digne, en tout cas, d'être préférée à celle qu'une opinion ancienne avait jusqu'à un certain point fini par accréditer.

« La seconde question qu'il s'agit d'examiner consiste à savoir quelle bataille le peintre a entendu représenter, quel fait de l'histoire il a eu en vue lorsqu'il a composé ce tableau. Sur ce point notre conviction est faite, et nous espérons prouver que ce tableau ne peut réprésenter autre chose que la bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525. Si l'on examine avec soin les costumes des combattants, les armures des cavaliers et les caparaçons des chevaux, — et cette source d'information doit être la première interrogée, — on acquiert promptement la certitude que la scène se

passe au commencement du règne de François Ier, entre les années 1520 et 1530. A aucun autre moment de l'histoire on ne retrouve ces pourpoints tailladés, ces chausses bouffantes, ces larges chapeaux empanachés que les reîtres et les lansquenets affectionnaient et que les Suisses, en toute occasion, portaient à cette époque, lorsqu'ils se mettaient au service des puissances en guerre. Les costumes que l'on voit ici sont d'ailleurs identiquement semblables à ceux que l'on retrouve à Rouen, à l'hôtel de Bourgtheroulde dans les bas-reliefs qui représentent l'entrevue du camp du Drap d'or. Les étendards qui apparaissent dans la mêlée sont aux couleurs de la France, de la Bourgogne et de l'empire d'Allemagne et désignent naturellement la nationalité des armées belligérantes; un épisode particulier suffirait d'ailleurs pour nous convaincre : un cavalier plus richement vêtu que les autres, absolument dissimulé sous une armure dorée, la tête cachée sous un casque dont le cimier est surmonté d'une couronne fleurdelisée, se trouve au milieu d'une troupe de cavaliers qui le serrent de près et qui semblent le désarmer; son cheval tombe; un étendard aux armes de France, brisé, gît à ses côtés; le moment est suprême; tous les efforts de l'ennemi tendent à faire rendre les armes au souverain en péril de mort qui se défend avec rage et qui ne cède pas encore. Notre histoire n'a pas heureusement à enregistrer assez de ces défaites terribles où le souverain est contraint de subir l'humiliation de se rendre pour qu'il ne soit assez facile, dès qu'un épisode de cette nature apparaît, de deviner le fait exact que le peintre a voulu retracer, malgré certaines inexactitudes et certains anachronismes qui déroutent l'historien et qui excusent en même temps l'hésitation qu'un examen superficiel a pu faire naître en son esprit. Ces inexactitudes et ces anachronismes, nous allons tâcher de les expliquer. La victoire inouïe des troupes impériales, victoire rendue plus grande encore par le fait de la prise du souverain, eut dans l'Allemagne un retentissement immense et occupa longtemps tous les esprits; il est naturel d'admettre qu'un peintre fût désireux d'en conserver le souvenir, en réunissant sur un même

panneau les épisodes divers de cette bataille désastreuse pour nos armes. Celui-ci, qui n'avait pas assisté au combat, qui n'en avait appris que ce que les vainqueurs lui avaient conté, et qui ne connaissait sans doute pas le lieu où s'était livrée la bataille, fut contraint de s'en rapporter aux descriptions qui lui étaient faites, aux récits des soldats qui avaient pris part à l'action. Ces rapports verbaux ou ces relations écrites, qui sont d'un grand secours pour l'historien qui veut conserver le souvenir d'un fait d'armes aussi extraordinaire, sont bien insuffisants pour un peintre qui a mission de retracer pour les yeux la scène telle qu'elle s'est passée réellement. Peu au courant de la situation topographique du pays, ignorant l'emplacement exact où s'est passée l'action, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'il ait placé les combattants dans un paysage qui rappelle imparfaitement les environs de Pavie, et qu'il ait donné aux monuments de la ville une silhouette peu conforme à la réalité. Si l'on se reporte en effet à ses souvenirs personnels, si l'on examine les vues de Pavie qui existent, on ne tarde pas à reconnaître que l'auteur du tableau qui nous occupe, n'a pas connu le pays où la bataille s'est livrée ; il a composé un paysage à sa façon, mais il a eu soin cependant de donner aux monuments qu'il a représentés une certaine apparence italienne; les deux ou trois églises dont la silhouette se détache sur le ciel, ne rappellent en aucune façon l'architecture allemande; elles donnent au contraire un reflet de l'architecture italienne au xv[e] siècle ; il n'est pas jusqu'à ce monastère qui apparaît au premier plan, à quelque distance de la ville, qui ne puisse rappeler la Chartreuse de Pavie, située, comme on le sait, à quatre kilomètres environ de la ville dont elle porte le nom. Les montagnes qui terminent l'horizon paraissent fort déplacées lorsque l'on connaît les plaines au milieu desquelles Pavie est située; il n'est pas impossible cependant, que d'un des points où l'armée combattit, l'on n'ait pu découvrir au loin la chaine des Alpes, et que le peintre, pour le besoin de son tableau, ait rapproché ces montagnes qui, beaucoup plus éloignées en réalité, donnaient à sa composition un

encadrement naturel et satisfaisaient aux exigences pittoresques. Nous avons d'ailleurs à notre service, pour affirmer que ce tableau représente bien la bataille de Pavie, une preuve presque matérielle : une estampe sur bois contemporaine de l'événement, publiée en Allemagne et portant une inscription gravée qui ne permet pas le doute, retrace la bataille de Pavie d'une façon identique. L'aspect de la ville est fort semblable, des montagnes terminent l'horizon et les costumes des armées en présence, comme les étendards sous lesquels elles se rallient, sont exactement les mêmes que dans le tableau en question.

« Il nous reste maintenant à indiquer la partie du tableau qui déroute le plus l'historien à la recherche de la vérité, nous voulons parler de ce groupe de Turcs, au milieu duquel flottent deux étendards français, groupe que l'artiste a relégué à un plan éloigné, mais qu'il n'a pas introduit certainement sans motif dans sa composition.

« Quoiqu'aucun récit de la bataille de Pavie, que nous sachions, ne mentionne la présence de Turcs parmi les troupes françaises, il ne nous semble pas inadmissible que le peintre qui composa ce tableau, voulant en même temps qu'il célébrait la victoire de ses compatriotes, exciter la haine que les Allemands nourrissaient contre la France, ait placé avec intention des Turcs dans cette composition, faisant ainsi allusion aux rapports occultes que François Ier avait avec ceux-ci longtemps avant d'avoir contracté en 1534 avec la Turquie une alliance qui souleva l'indignation de l'Europe chrétienne. Rien ne nous dit au surplus que ce tableau fut terminé avant l'année 1534, et la présence de ces Turcs pourrait même faire penser que le peintre voulant insister sur cette alliance qui l'avait révolté, avait préféré commettre un anachronisme plutôt que de ne pas publier hautement les griefs qu'il nourrissait contre le roi de France. »

M. Anatole de Montaiglon communique à la Société le fragment d'une lettre à lui adressée par M. Beauchet-Filleau, en date du 1er juillet, qui se rapporte à la question des

mesures de pierre, déjà traitée plus d'une fois dans le Bulletin de la Société des Antiquaires :

« Au commencement du XVIII[e] siècle, une dame Marie Radégonde de Nerdes, veuve d'un sieur Claude Souchay, marchand de la ville de Poitiers, devait à l'Office claustral du Prévôt de l'Abbaye de Saint-Jean-de-Montierneuf (Poitiers), une rente de huit septiers de froment à la mesure de Montierneuf.

« Il y eut entre elle et le monastère des difficultés relatives à la contenance de cette mesure qui, d'après la débitrice, allait toujours en s'agrandissant et qu'elle voulait ramener à la capacité de la mesure royale, déposée dans la maison que possédait à Poitiers l'Abbaye du Pin.

« On trouve dans des mémoires publiés au sujet de cette affaire le curieux passage que nous allons citer textuellement.

« Jusques là les religieux n'avoient professé — comme ils l'ont fait depuis et comme ils l'ont mis en fait, ce qui a donné lieu à un Interlocutoire, — *que le bénitier de leur église étoit l'étalon de leur Boisseau*, et que souvent, lorsque ceux qui leur avoient payé leurs redevances étoient effrayés de leur Boisseau, pour les remettre de leur surprise *on avoit aussitôt envoyé à l'église, renverser l'eau bénite du bénitier et, le transférant à un usage profane, on l'avoit fait apporter dans le Grenier pour servir à mesurer le grain.*

« Il serait intéressant de pouvoir consulter les termes de cet Interlocutoire, mais je ne possède que le Factum, dont je viens d'extraire ces quelques lignes.

« Cette citation, rapprochée de ce que M. l'abbé Texier a relevé pour le Limousin, MM. Creuly et Anatole de Barthélemy pour la Bretagne, indépendamment des faits que vous rappelez d'après M. l'abbé Cochet, etc, indiquerait que dans notre Poitou on se servait également des mesures de ce genre pour les grains, et donnerait à croire que la prétention des moines de Montierneuf n'était peut-être pas sans fondement. »

M. Jules Quicherat présente à la Société une petite coupelle en pierre, trouvée à La Rose, dans la banlieue de

Marseille, et qui paraît avoir servi jadis à fondre des lentilles de métal. Cette coupelle présente 15 millimètres d'ouverture : on trouve un grand nombre de ces petits monuments aux environs de La Rose.

M. Edmond Le Blant, chargé d'examiner l'origine d'un ivoire de la cathédrale de Trèves, communiqué par M. de Linas, prie la Société de vouloir bien désigner pour ce travail un autre de ses membres. L'étude de cette question est renvoyée à M. de Longpérier.

M. Pol Nicard continue la première lecture de son mémoire sur les sculpteurs Crétois Dipœnus et Scyllis.

Séance du 10 Juillet.

Présidence de MM. Boutaric, président, et L. Delisle, vice-président.

Correspondance.

M. Castan, nommé associé-correspondant national à Besançon (Doubs), écrit pour remercier la Société de son élection.

Travaux.

Le rapporteur de la commission nommée pour examiner la candidature de M. l'abbé Cérès au titre d'associé-correspondant national, donne lecture de son rapport. On procède au vote. M. l'abbé Cérès, ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclaré associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, à Rodez (Aveyron).

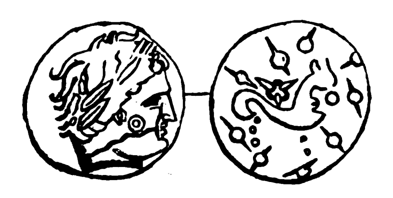
M. de Barthélemy, au nom de la commission des impressions, donne lecture du rapport sur le mémoire de M. Jules Loiseleur, associé-correspondant national à Orléans, intitulé : « *Des jours égyptiens dans les calendriers du moyen-âge.* »

Les conclusions du rapport, proposant l'impression de ce mémoire, sont adoptées.

M. Chabouillet lit la note suivante :

« On a trouvé dernièrement aux environs de Craon (Mayenne), un statère d'or, gaulois, anépigraphe, qui paraît inédit.

« M. R. Pommerais, juge de paix de cette ville, qui l'a recueilli dans son cabinet, m'ayant confié le soin de le faire connaître, j'en ai communiqué un dessin à la Société dans une séance précédente. Aujourd'hui, je lui apporte une note sommaire destinée à en accompagner la gravure qui, suivant ses désirs, paraîtra dans un de ses prochains bulletins.



« Buste d'Apollon lauré, à droite. Sur la joue, on distingue un objet rond qui paraît percé d'un trou, une sorte de rouelle.

« R/. Animal chimérique, sorte de capricorne, ou d'hippocampe, au milieu de neuf figures singulières, étoiles ou rayons, dont la réunion rappelle certaines représentations du soleil sur les médailles grecques. Poids, gr. 8, 50. Conservation parfaite.

« Craon ayant fait partie de l'Anjou, c'est aux *Andecavi* qu'on serait tenté de donner ce précieux monument ; mais l'or ne reste pas comme le bronze et le potin dans l'endroit où on le frappe, et d'ailleurs, ce n'est pas sur une unique provenance qu'il convient de se baser pour rechercher la patrie d'une monnaie muette. Quant au type du revers du statère de M. Pommerais, j'incline à penser qu'il faut y voir le soleil dardant ses rayons. Aurait-on cette fois encore songé à imiter quelque monnaie grecque ? On serait autorisé à le supposer, puisque déjà le type du droit est emprunté à la Grèce ; je ne l'affirmerai pas cependant, mais je rapprocherai du type du revers de notre statère celui des médailles

de Carthaea de l'île de Céos, sur lesquelles, au revers de la tête d'Apollon, tournée à droite, paraît non pas le capricorne, mais un animal, la partie antérieure d'un chien, au milieu de douze rayons, avec la légende ΚΑΡΘΑ et les lettres Σ Α et non Σ Λ dans le champ, comme l'a cru Mionnet[1].

« Le soleil des médailles de Gambrium d'Ionie n'est pas non plus sans quelque analogie avec l'astre du statère de Craon ; mais il n'y a pas d'animal au centre de ses rayons[2].

« On voit encore le soleil assez semblable aux rayons de notre revers sur les médailles d'une ville au nom caractéristique, d'Uranopolis où l'on était certes bien placé pour observer ses révolutions, puisqu'elle se trouvait sur le sommet du mont Athos.

« Il y a sur les médailles de cette ville un astre dont les rayons sont séparés autant que les neuf figures de notre statère. Au revers, paraît Uranie, revêtue d'une longue robe, assise sur un globe et s'appuyant sur un sceptre ou sur un bâton destiné à tracer des figures astronomiques.

« Ici, puisque j'ai été amené à parler des monnaies de cette ville, qui sans doute dut son nom à son site, qu'il me soit permis d'en signaler une, qui n'a pas été connue par Mionnet et que le hasard a placée sous mes yeux, au moment même où je m'occupais du statère de Craon. Sauf de légères variantes, le type de cette médaille (du module 3 1/2 de Mionnet), est celui des monnaies de bronze, mais elle offre deux particularités bonnes à noter. Premièrement, elle est d'argent, et bien que, suivant Leake[3], les monnaies d'Uranopolis soient aussi communes que celles d'Acanthe, Mionnet[4], comme le célèbre voyageur lui-même[5], n'en cite que de bronze de la première de ces deux villes. Secondement, on n'y lit pas et on n'y a jamais pu lire le mot ΠΟΛΕΩΣ qui accompagne toujours le mot ΟΥΡΑΝΙΔΩΝ

1. Voyez Mionnet, T. II, p. 313, n. 15.
2. Voyez *Trésor de Numismatique. Galerie Mythologique*, Pl. XLI, n° 7, p. 133.
3. Voyez Leake. *Voyages in the northern Greece*. T. III, p. 148-149.
4. Mionnet. T. I, p. 506, n. 412 et supp. T. II, p. 174, n°s 1125 et 1126.
5. Voyez Leake, *Numismata Hellenica. Europ. Greece*. p. 109.

sur les pièces de bronze, et de plus, ici, la netteté de la finale de l'ethnique démontre que Letronne[1] eut raison d'exprimer des doutes sur la leçon ΟΥΡΑΝΙΔΕΩΝ supposée par Mionnet sur une des pièces de bronze du Cabinet de France[2] et de préférer la leçon ΟΥΡΑΝΙΔΩΝ. Cette dernière est d'ailleurs très-claire sur plusieurs des pièces de bronze de notre Cabinet, où Mionnet l'a lue lui-même une fois[3]. Quant à la vieille et vicieuse leçon ΟΥΡΑΝΙΑΣ ΠΟΛΕΩΣ, il suffit de noter que Mionnet, après l'avoir enregistrée en 1806, l'avait déjà rejetée en 1824[4].

« La date de la médaille d'argent en question ne doit pas être fort éloignée de l'origine d'Uranopolis; c'est peut-être bien le prototype de toutes les monnaies de cette ville sur laquelle les anciens ne nous fournissent que de maigres notions. Pline, Athénée et Strabon en ont seuls parlé. Le premier la nomme en passant; c'est lui qui nous apprend qu'elle était située sur le sommet du mont Athos, mais c'est tout ce qu'il en dit[5], et c'est aux deux derniers que nous devons de savoir qu'elle fut fondée par Alexarque et non Alexandre, comme on le lit dans l'article consacré à cette ville par Eckhel[6]. Ni Athénée, ni Strabon ne nous apprennent en quelle année fut fondée Uranopolis; mais comme ils nous disent qu'Alexarque était le fils d'Antipater et le frère de Cassandre, roi de Macédoine, morts l'un en 319, l'autre en 298 avant J-C, il est clair que cette ville ne doit pas remonter plus haut que la fin du III[e] siècle avant J. C. Si l'on en juge par le choix de son site, par le nom qui lui fut donné, par le type de ses monnaies, il semble que le frère

1. Voyez article de Letronne sur le *Voyage en Macédoine* de Cousinéry, dans le *Journal des Savants* de février 1835, p. 87.

2. Mionnet. Supplément. T. III, p. 174, n° 1125.

3. *Ibid.* n° 1126.

4. Mionnet. T. I, p. 506, n° 412, et Supplément, t. III, p. 174, note pour le n° 1125.

5. Hist. nat. IV. X.

6. *Doctrina numorum veterum*. T. II, p. 180. Là, l'illustre jésuite cite Athénée et Pline, comme les seuls anciens qui à sa connaissance aient parlé d'Uranopolis. Il y aurait ajouté Strabon, s'il avait eu entre les mains les excellentes tables de matières de nos éditions modernes.

de Cassandre, qui se mêlait de philosopher, au rapport d'Athénée, s'occupa particulièrement d'astronomie, et qu'en fondant Uranopolis, il songea à en faire un centre d'études astronomiques; toutefois les textes où cette ville est mentionnée ne contiennent rien à cet égard. Strabon dit simplement en parlant du mont Athos, que c'est là qu'Alexarque fils d'Antipater fonda la ville d'Uranopolis, de 30 stades de circuit [1]. Quant à Athénée, ayant occasion de parler d'Alexarque, frère de Cassandre, roi de Macédoine, il se contente de mentionner rapidement la fondation d'Uranopolis, sans en indiquer les motifs [2].

« Mais revenons au statère de M. Pommerais. Pour me résumer, sans affirmer que ce soit une imitation de quelqu'une des monnaies grecques dont je viens de parler, je crois utile de soumettre les rapprochements qui précèdent aux numismatistes qui s'occupent spécialement de l'étude des monnaies gauloises. Quoi qu'on en puisse penser, le monument est désormais livré à la discussion. Espérons qu'on l'expliquera définitivement quelque jour.

« En attendant, je ne puis me dispenser de rapprocher du statère de M. Pommerais deux monnaies de la collection de notre confrère M. de Saulcy, qui vient de passer tout entière sous mes yeux, et cela depuis la communication qu'on vient de lire.

« Ces pièces sont classées par M. de Saulcy parmi les Armoricaines indéterminées et portant les numéros 656 et 657 dans son catalogue manuscrit. La première est un statère dont on ne connaît en tout que deux exemplaires trouvés ensemble aux environs d'Orléans; la seconde est un quart de statère qui a été trouvé dans le Finistère. Sans dater de la même époque et sans être sortis du même coin, le statère de Craon et celui des environs d'Orléans

1. Cf. Strabon, VII, 36. Ed. Didot, p. 280. Ὅπου Ἀλέξαρχον τὸν Ἀντιπάτρου πόλιν ὑποδείμασθαι τὴν Οὐρανόπολιν τρίακοντα σταδίων τὸν κύκλον ἔχουσαν.

2. Cf. Athénée. III, 98. Τοιοῦτος ἦν καὶ Ἀλέξαρχος, ὁ Κασσάνδρου τοῦ Μακεδονίας βασιλεύσαντος ἀδελφός, ὁ τὴν Οὐρανόπολιν καλουμένην κτίσας.

procèdent évidemment d'une même idée. Sur l'un comme sur l'autre, figure au droit une tête d'Apollon avec rouelle sur la joue, et au revers un animal au centre de rayons ou d'étoiles; seulement, on y remarque en outre une ligne serpentine qui coupe la joue de l'Apollon. Quant au style, le statère de M. de Saulcy est barbare et son type est moins nettement accusé que celui du statère de M. Pommerais, en raison de sa conservation qui laisse à désirer. Quant au quart de statère, la barbarie y est encore plus accentuée que sur le statère, mais il est d'or plus pur et de meilleure conservation. »

M. Chabouillet annonce ensuite que le cabinet des médailles vient de s'enrichir d'une pièce fort intéressante, en ce qu'elle se rattache à l'histoire de l'empire des Gaules.

« C'est, dit-il, un petit bronze inédit de Victorin, qui pourrait bien avoir été trouvé en Touraine, car c'est d'une collection formée dans cette province qu'il nous est arrivé. En voici la description:

« IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. Tête radiée à droite.

« R/ : Statue équestre tournée à droite, sur un piédestal de forme ronde orné de sculptures, placée dans un temple distyle. Sur le fronton de ce temple, on distingue un quadrige triomphal; mais la mauvaise conservation ne permet pas de distinguer si c'est une divinité ou Victorin lui-même qui est placé dans le char. Petit bronze. Légende effacée.



« C'est là un type tout à fait nouveau, un type véritablement historique et autrement précieux que ceux qui nous donnent des représentations banales des divinités du paganisme. Évidemment, nous avons ici la figure d'une statue

équestre élevée en l'honneur de Victorin. L'édifice dans lequel nous voyons cette statue était-il réellement un temple? Serait-ce un édifice du genre des basiliques de l'ancienne Rome? Cet édifice a-t-il été élevé en l'honneur ou par les ordres de Victorin? Dans quelle ville de l'empire gaulois peut-on supposer qu'il se trouvait? Ce sont toutes questions que je laisse à décider à notre confrère M. le baron de Witte, qui, comme on sait, a déjà commencé la publication d'une ample et savante monographie des empereurs qui ont régné dans les Gaules. »

M. Anatole de Barthélemy présente à la Société, au nom de M. Castan, associé-correspondant, les dessins et l'empreinte galvanoplastique de deux monnaies en bronze, réputées antiques, conservées dans le médailler de la ville de Besançon.

« L'une porte au droit: FABIA ORESTILLA AVGVSTA. Buste diadèmé de femme, tourné à droite. R/: CONCORDIA. S. C. femme debout, la jambe gauche croisée, le bras gauche appuyé sur une colonne, tenant de la main droite une patère. En examinant à la loupe ce revers, il semble que l'on aperçoive les traces d'une palme que le personnage aurait tenue de la main gauche.

« La seconde monnaie présente au droit une tête virile tournée à droite, derrière on lit CASCA. — R/: Un navire dont la proue est terminée par une tête qui n'est que la reproduction du profil gravé au droit.

« Le premier de ces monuments serait une monnaie frappée à l'effigie de *Fabia Orestilla*, femme de Gordien Ier l'Africain. Le second donnerait les traits de *P. Servilius Casca*, qui eut le triste honneur de porter le premier coup de poignard à César.

« Ces deux médailles, qui auraient un grand intérêt historique et iconographique si leur authenticité était incontestable, ont été étudiées par MM. le baron de Witte, Chabouillet et Cohen. Ces numismatistes se sont accordés à y reconnaître des pièces apocryphes copiées sur des monnaies antiques complétement refaites au burin. Le grand bronze

d'Orestilla aurait été, suivant eux, fabriqué au moyen d'une médaille de Julie Mammée. Il est à noter que la *Concorde* qui paraît sur des pièces contemporaines des Gordiens, est toujours représentée *assise*.

« Le grand bronze de *Casca*, paraît avoir été fait sur une monnaie d'Auguste, de la colonie de Lyon : de la légende CAESAR gravée derrière le profil de la pièce authentique on a fait CASCA; la tête qui termine la proue est de pure invention. »

La Société reçoit ensuite communication : 1° de la part de M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard, l'empreinte d'un sceau de la seconde moitié du XIIIe siècle, trouvé sur l'emplacement de l'ancien prieuré des Fontaines, et portant la légende: +S'PRIORIS.S'EGIDI'D'SVR. — 2° De la part de M. de Fontenay, correspondant à Autun, le compte-rendu de diverses découvertes archéologiques, dont la principale est celle d'une inscription romaine attestant l'existence du culte de Mercure au mont de Senne, commune de Santenay (Côte-d'Or), et provenant des fouilles de MM. Letorey frères. (Voir l'*Écho de Saône-et-Loire* du 14 mai 1872.)

AVG. SACR.
...MERCVRIO
...NSORINVS
...AVLLINI.FILIVS
EX.VOTO

—3° De la part de M. Dietrich, de Belfort, le dessin et la description d'un monolithe avec inscription, trouvé par lui en 1870 à Horbourg, près Colmar, dans un champ voisin de la rivière d'Ill. Ce monolithe, qui mesure 1m90 de longueur sur 0m43 de largeur et 0m37 de hauteur, est un poudingue de grès jaunâtre, très-friable et non taillé, sur lequel sont gravées des lettres longues de plus de 22 centimètres et appartenant à une langue non encore déterminée. Cette inscription, trouvée à 1 mètre sous terre, ne rappelle aucune de celles que le sol de l'Alsace nous a révélées jusqu'à ce jour.

M. Jules Quicherat lit la note suivante de M. Tholin,

archiviste du département de Lot-et-Garonne, sur des bombardes en plomb qui paraissent remonter à l'origine même de l'artillerie :

« En démolissant les derniers restes du château fort de Lusignan-le-Grand (Lot-et-Garonne), qui a joué un si grand rôle dans les guerres féodales de l'Agenais, on vient de découvrir, réunies dans une cavité, cinq bombardes en plomb, dont quatre sont du même calibre, et pèsent chacune de 22 à 25 livres. La cinquième, moins bien conservée, est un peu plus volumineuse.

« Ces bombardes, qui affectent toutes la même forme, ont un diamètre à peu près égal dans toute leur longueur. Un anneau ou bourrelet entoure leur orifice, mais leur culasse n'est pas renforcée. Une sorte d'anse, faisant corps avec les parois, est placée au centre, dans le sens longitudinal. Sur la même ligne est la *lumière*, qui consiste en un petit tube foré ressortant de la pièce.

« J'ai remarqué sur l'un de ces engins primitifs une écaille de fer oxydé, ayant environ 5 à 6 centimètres en tous sens. Je ne suppose point pour cela que ces pièces fussent entourées de cercles de fer, car une partie de ces armatures subsisterait encore, ou du moins les bandes de fer auraient laissé plus de traces. Mais, comme le plomb est un des métaux les moins tenaces, et que la résistance des parois isolées serait insuffisante, on doit supposer que ces bombardes étaient renfermées dans un encaissement de bois consistant en douves ou en madriers creux maintenus par des rubans de fer. Dans cette hypothèse, on s'explique le rôle de ce long tube de la *lumière* qui affleurait le parement, et de l'anse, qui servait à immobiliser l'armature. On sait d'ailleurs que l'affût, dans sa forme primitive, formait un solide encadrement qui avait pour but d'atténuer les dangers, toujours et à si juste titre redoutés, d'une explosion de la pièce.

« Il semble que la grande fusibilité du plomb devait exclure ce métal de la fabrication des pièces d'artillerie. Le plomb entre en fusion à 334 degrés, et la température que produit la combustion de la poudre est trois fois plus élevée.

Il faut observer néanmoins que la poudre brûle trop rapidement pour attaquer le métal, et que le tir de l'ancienne artillerie était assez lent pour que les pièces ne fussent pas graduellement échauffées.

« On évalue à 1200 degrés la température que développe l'explosion de la poudre. C'est bien plus qu'il n'en faudrait pour mettre en fusion le bronze lui-même, si la chaleur était un peu continue. Ce n'est pourtant qu'après un grand nombre de coups que l'étain, fusible à 228 degrés, se détache des pièces de bronze, dans lesquelles l'alliage ne s'est pas fait d'une manière homogène. Il se produit alors dans l'*âme* des *logements* ou *sifflets*.

« Les engins grossiers de Lusignan-le-Grand doivent être contemporains des canons en fer forgé, et bien antérieurs aux pièces de bronze. Ils datent sans doute des premiers temps de l'artillerie, et devaient être destinés à lancer à toute volée des boulets de pierre ou de plomb.

« Une couche épaisse d'oxyde recouvre les cinq pièces. Les lumières sont en partie obturées. Ma surprise a été grande quand un léger grattage m'a fait reconnaître la nature du métal. »

Séance du 17 juillet.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

Correspondance.

MM. les abbés Cérès et Grasilier, nommés associés-correspondants nationaux, le premier à Rodez (Aveyron), et le second à Saintes (Charente-Inférieure), remercient la Société au sujet de leur élection.

M. Lagrèze-Fossat, associé-correspondant national à Moissac, offre à la Société le second volume de ses *Etudes historiques sur la ville de Moissac;* M. Marion veut bien se charger du soin de présenter à la Société un rapport sur cet ouvrage.

Travaux.

M. de la Villegille a la parole pour la lecture du rapport de la Commission des fonds sur la gestion financière de la Société, du 1er janvier 1870 au 5 juin 1872. A la suite de cette lecture, la Société approuve les comptes de l'exercice 1870-1871, et vote des remercîments à M. le trésorier.

M. Albert Dumont, revenu de son voyage en Grèce et présent à la séance, place sous les yeux de la Société les dessins de cinq miroirs grecs étudiés par lui.

M. Egger signale, à cette occasion, la richesse et l'intérêt de la collection de dessins représentant des objets antiques tels que vases peints, terres cuites, figures de bronze, poids et mesures, exécutés par M. Chaplain en compagnie de M. Dumont.

M. Quicherat communique à la Société une notice intéressante de M. Raymond, associé-correspondant national à Pau, concernant l'église de Boeil près Nay, dont le sanctuaire remonte au XIIe siècle et renferme des ornements d'une époque plus ancienne.

Séance du 4 septembre.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

Travaux.

M. Sansas, associé-correspondant national pour la Gironde, écrit à la Société pour attirer son attention sur un monument du musée de Bordeaux consistant en un cippe élevé à la mémoire de DOMITIA PEREGRINA par son fils DOMITIVS ABASCANTVS. M. Sansas pense que cet Abascantus pourrait être le même que celui dont le nom figure dans une estampille de potier empreinte sur une brique romaine découverte à Arles et datée d'un consulat correspondant à l'an de J.-C. 123 (Voir le Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1872, p. 73).

M. Victor Guérin reprend la série de ses communications relatives à sa dernière exploration archéologique en Palestine. Il donne à la Société quelques détails sur les Samaritains de Naplouse et sur le mont Garizim. La montagne du Garizim, couverte au sommet de ruines dont l'origine paraît samaritaine, domine en effet Naplouse, l'antique *Neapolis*, qui a succédé elle-même à Sichem, ville principale des Samaritains. Le Garizim, haut de 380 mètres, forme un vaste plateau couronné par les débris d'un τέμενος antique, consistant en une enceinte de murailles épaisses de 35 centimètres, flanquées jadis par des tours formant saillie dont le soubassement existe encore. Les murs eux-mêmes sont formés de blocs taillés en bossage. M. Guérin y voit, avec M. de Saulcy, une construction bien antérieure à Justinien, qui se contenta sans doute de restaurer la vieille enceinte samaritaine, lorsque, selon le témoignage de Procope, il fortifia le sommet du Garizim pour défendre l'église Sainte-Marie contre les incursions barbares. Au centre de cette enceinte se trouve un monument que M. Guérin a pu examiner en détail lors de son dernier voyage en 1870, grâce à une fouille anglaise récemment exécutée. Ce monument consiste en un polygone à huit côtés, autour duquel rayonnaient des chapelles : l'abside principale est tournée vers l'Orient, aussi bien que les absides des chapelles latérales. Or, nous savons, par le témoignage de Josèphe, que le temple samaritain élevé sur le mont Garizim fut rasé par Jean Hircan en l'an 132 avant J.-C. Il fut remplacé par un sanctuaire consacré à Jupiter Hellénien, et plus tard, sous l'empereur Hadrien, par un temple dédié à Jupiter Très-bon. Ce temple fut renversé à son tour, et remplacé par l'église chrétienne de Sainte-Marie, construite sous l'empereur Zénon. M. Guérin n'hésite pas à reconnaître cette église dans le monument octogone récemment déblayé. Il pense que l'enceinte extérieure est bien celle du τέμενος samaritain tel qu'il est représenté sur des médailles de Naplouse encore existantes, tandis que les ruines du monument central sont celles, non pas du temple samaritain entièrement détruit, mais de l'église chrétienne élevée sur l'em-

placement de ce temple. Ces ruines, en effet, sont orientées suivant l'usage chrétien, tandis que les Samaritains dans la prière se tournent vers le midi. La hauteur du Garizim, montagne sainte des Samaritains, rivale du mont Moriah et du temple de Jérusalem, reçoit encore aujourd'hui des Samaritains le nom de Djebel-Moriah, par une erreur peut-être volontaire. Les Samaritains de Naplouse avaient, il y a vingt ans, un grand-prêtre que M. Guérin a vu lors de son premier voyage en 1852, et qui, mort depuis, a eu pour successeur son petit-fils, lequel, au titre de lévite, ajoute aujourd'hui celui de grand-prêtre. La population samaritaine de Naplouse se compose d'un petit nombre de familles qui forment une communauté distincte, vivant à l'écart des juifs, des musulmans et des chrétiens.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1872.

Séance du 9 octobre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

Le Président de la Société d'archéologie de Valence (Espagne) demande que la Société des Antiquaires de France veuille bien entrer en relations avec la compagnie qu'il préside.

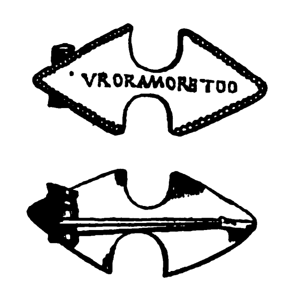
M. l'abbé Sauvage, aumônier du Collége de Dieppe, pose sa candidature au titre d'associé-correspondant national; il est présenté par MM. Delisle et Brunet de Presle. Le Président désigne MM. Creuly, de Barthélemy et Guérin pour

composer la Commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. Chabouillet lit une dissertation sur un ducat d'or trouvé dans la Lozère, frappé au nom de Borso, duc de Modène, de Reggio et de Ferrare au milieu du xve siècle. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. de Barthélemy rappelle que, dans les collections, on conserve plusieurs fibules portant des inscriptions analogues à celle dont M. Rigaux a entretenu la Compagnie dans la séance du 3 avril dernier (*Bull.* 1872, p. 95). Il cite celle qui est ainsi décrite dans le *Catalogue de l'Exposition* de Nantes, n° 73 : « Petite fibule en bronze étamé, monogramme du « Christ formé d'un C carré et d'un P, sur lequel est gravée « en creux la légende suivante, empruntée au Cantique des « cantiques : SI. ME. AMAS. VENI. (vi^e siècle. Provenance, « Niort). » Il cite encore une fibule, dont la représentation est ci-dessous, appartenant à M. de Widranges, trouvée dans le département de la Meuse, et qui porte ces mots : VROR AMORE TUO.



M. d'Arbois de Jubainville, associé-correspondant, donne lecture de la note suivante :

« M. le général Creuly a communiqué à la Société des Antiquaires une note sur une inscription de Bordeaux, dont la première ligne contient au datif le nom de la déesse *Sirona*.

Sans contester le mérite du commentaire que nous devons au savant archéologue, je vais proposer une interprétation différente, ne la présentant toutefois que comme hypothétique.

« Je ferai d'abord observer que la voyelle *u* de *Tuto* tenant lieu d'*ou*, et même en caractères grecs d'ωου, dans les plus anciens monuments de la langue gauloise, est de date relativement récente, et semble indiquer un âge sensiblement postérieur à la conquête de la Gaule par les Romains, le troisième ou le quatrième siècle par exemple.

« M. Corssen, *Aussprache*, 2e édit., t. I, p. 693-694, a réuni vingt-quatre exemples d'inscriptions latines du troisième siècle dans lesquels deux datifs singuliers de la première déclinaison se suivent immédiatement. Ce sont deux noms de la même personne ou un nom et l'adjectif qui se rapporte à ce nom. Le premier mot se termine par *ae* le second par *e*. Il n'y a donc pas, ce me semble, de difficulté à admettre que *Adbucie* puisse être un adjectif se rapportant à *Sironae*.

« *Adbucie* serait le datif d'*Adbucia*. *Adbucia* serait un mot gaulois. En effet, *ad* est un préfixe gaulois (Zeuss, *Gr. C.*, 2e éd., p. 865) et on trouve dans les inscriptions d'Espagne les noms propres *Boutius*, *Boutia* (*Corpus inscriptionum latinarum*, II, 735, qui semblent dériver de la racine indo-européenne *Bhu* et que M. Becker paraît avoir, avec raison, placée parmi les débris de la langue gauloise, à côté de *Boudius* (*Beitræge* de Kuhn, III, 190). Dans *Bucia* = *Boutia*, *u* = *ou* comme dans *tuto* = *touto*; et *c* = *t*. L'emploi du *c* au lieu du *t*, avant un *i* suivi d'une autre voyelle, a été constaté dans des monuments épigraphiques du IIIe siècle (Corssen, *Aussprache*, I, 54).

« Je lirais donc l'inscription ainsi : *Sironae Adbuci*[*a*]*e Tuto Geti filius*. « *A Sirona Adbucia Tuton fils de Getus*. »

« Mais c'est, je le répète, une simple hypothèse que je soumets à M. Creuly. »

M. Creuly fait observer que les remarques de M. d'Arbois de Jubainville, bien que logiques, ne lui paraissent pas cependant absolument démonstratives.

Séance du 16 octobre.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

Travaux.

M. Anatole de Barthélemy communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. de Villefosse, attaché au Musée des Antiques du Louvre, pour être soumise à la Société :

« J'ai gardé bien longtemps le petit vase de la trouvaille de Banassac (Lozère), que vous m'aviez confié. C'est que je cherchais à en déchiffrer l'inscription et surtout à lui trouver un sens. Je vous envoie mon essai, sous toutes réserves bien entendu, m'estimant trop heureux si, en le faisant connaître à de plus habiles que moi, je puis espérer que quelqu'un en donnera un jour une lecture encore plus certaine.

« Ses dimensions sont : en hauteur de 0.03; le diamètre est de 0.10. Voici ce que je crois y lire :

NUDDAMEN

DULCE LINAT.

« Ces mots ont été écrits dans la terre molle avant la cuisson à l'aide d'une pointe sèche contrairement à ce qui s'est passé d'ordinaire pour la plupart des graffitti trouvés en Gaule. Le vase de Meaux, celui du Louvre[1] dédié *Genio Turnacesiu*, celui de Bourges[2] et un grand nombre d'autres vases gaulois portent des inscriptions en caractères cursifs, qui se rencontrent également sur des tuiles, mais presque toujours elles ont été tracées après la cuisson. En 1858,

1. A. de Longpérier. *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XIX, 2, 401.
2. W. Frœhner. *Les trois bouchées de pain*. Rev. archéol., nouvelle série, XIV, 316.

M. François Lenormant[1] a donné une liste des *graffiti* de la Gaule, mais cette liste s'est accrue depuis d'un certain nombre de monuments et il serait utile d'en faire une nouvelle édition.

« Dans mon hypothèse, les quatre premières lettres du premier mot se lisent sans difficulté, mais j'avoue que la cinquième et la sixième ..AM.. ne me paraissaient pas très-claires. C'est après avoir attentivement étudié les alphabets d'écriture cursive donnés par M. Zangemeister dans les *Inscriptiones parietariæ Pompeianæ*[2] que la lumière a commencé à pénétrer dans mon esprit, et je puis dire que mes doutes ont été levés en examinant les fac-simile d'inscriptions du même genre trouvées à Pompeï et tracées sur des amphores à l'aide d'une plume de roseau[3]. Une série de ces amphores porte l'inscription :

LIQVAMEN
OPTIMVM

où les lettres ..AM.. sont tracées exactement de la même façon que sur votre petit vase : on dirait la même main.

« Mais ce mot *nudamen*, sans tenir compte du *d* redoublé[4], ne se trouve dans aucun auteur latin. N'est-il pas permis de l'admettre cependant pour la raison suivante : Etant donnés les deux mots *liquatio* et *nudatio*, nous avons une forme *liquamen* qui correspond au premier ; il n'est donc pas déraisonnable d'admettre une forme *nudamen* qui correspondrait au second. Si vous acceptez mon hypothèse, je propose de traduire ainsi :

Qu'il (l'onguent contenu dans le vase)
Enduise agréablement le corps nu.

« Les inscriptions extérieures de ce genre font souvent allu-

1. F. Lenormant. *Lettre à M. Alfred Darcel sur les inscriptions de la chapelle Saint-Eloi et sur les graffitti de la Gaule* (1858).

2. C. I. L., t. IV, pl. 1.

3. Richardus Schœne. *Tituli vasis fictilibus inscripti* (C. I. L., t. IV, n° 2592 et suiv. tab. XLIII, 8 ; et XLIV, 10.

4. La forme *nuddamen* est tout aussi admissible que *relligio* pour religio. — Voyez Thomæ Rudimanni, *Institutiones grammaticæ latinæ*, I, 224

sion au possesseur du vase, ou bien au fabricant, mais dans ce cas elles se rencontrent sur des pièces d'un travail plus soigné. D'autres fois elles ont rapport à la divinité à qui l'objet a été consacré, ou bien, comme dans le cas actuel, elles ont trait au contenu du vase. La quantité assez considérable de petits vases de la même forme et de la même dimension, trouvés avec celui-ci, ferait croire qu'il était fabriqué pour un usage bien déterminé et un usage commun, car il est entièrement dépourvu d'ornements. Peut-être était-il destiné à contenir l'huile ou le parfum dont on se servait journellement pour la toilette ; sa forme évasée le ferait croire. Pline le Jeune[1] écrivant à Gallus, et faisant la description de sa villa, lui dit qu'il possède une salle de bains avec un *unctorium*, c'est-à-dire un endroit où l'on pouvait se faire frotter le corps avec des parfums. Pourquoi cette petite coupe n'aurait-elle pas fait partie de l'attirail de l'esclave nommé *aliptes*, dont la fonction consistait à sécher le corps du baigneur et à l'enduire de parfums. Sénèque en parle dans ses lettres à Lucilius. Lorsqu'il veut prouver que le silence n'est pas aussi nécessaire à l'étude qu'on se l'imagine, il lui raconte qu'il demeure au-dessus d'un établissement de bains et qu'il entend du bruit tout le jour. « ... Quum in alipten inertem » et hac *plebeia unctione* contentum incidi, audio crepitum » illisæ manus humeris; quæ proût plana pervenit aut con- » cava, ità sonum mutat. »

M. Buhot de Kersers, associé-correspondant à Bourges, signale deux bas-reliefs encastrés dans la façade de l'église de la Celle-Bruère, canton de Saint-Amand (Cher).

L'église date du XIe siècle, mais ces deux bas-reliefs, incrustés dans le mur à quatre mètres de hauteur, paraissent à M. Buhot de Kersers beaucoup plus anciens. Ils représentent, l'un et l'autre, deux personnages d'un travail grossier et de proportions grotesques, qui paraissent lutter ensemble. Sur chacun de ces deux bas-reliefs, on lit les lignes suivantes, en majuscules romaines fort peu altérées :

FROTO
ARDVS

1. II, 17. 11.

que M. Buhot de Kersers propose d'interpréter *fecit Rotoardus*. Si cette lecture est admise, ajoute le correspondant, on aurait là une signature d'artiste ou plutôt d'ouvrier, datant d'une époque où elles sont singulièrement rares.

M. Delayant, associé-correspondant national à La Rochelle, adresse la description d'une pierre creusée, quasi cylindrique, un peu plus étroite d'en bas que d'en haut, mesurant à l'intérieur 0^m,25 de hauteur avec un diamètre supérieur de 0^m,37, et portant sur la moitié de son contour, en lettres creusées dans la pierre, cette inscription :

Boisseau du comté de Taillebourg
ajusté par M. Rabulard, baillif
ce requérant M. Chavet
procureur fiscal le 2
avril 1767.

M. Delayant cite ce fait pour prouver que l'usage des étalons en pierre des diverses mesures a duré jusqu'à des temps très-rapprochés de nous.

M. Léopold Delisle communique un passage d'une lettre adressée par M. Desclozeaux, préfet de Constantine, à M. Paul Meyer, secrétaire de l'Ecole des Chartes, en date du 8 octobre 1872, et mentionnant la découverte faite aux environs de Constantine d'une « très-belle mosaïque » représentant un esclave de grandeur naturelle faisant » danser un ours avec un arbre-échelle entre eux deux et » l'inscription ci-jointe, dit la lettre, que nous ne savons » pas lire :

M I L F L $\overline{V}$

M. Charles Robert annonce à la Société qu'il a visité récemment les musées de l'ouest et du midi de la France, notamment ceux de Vannes, de Lectoure, de Bagnères-de-Bigorre, de Tarbes, et qu'il a constaté la tendance de ces établissements à se développer. Ainsi des fouilles récentes ont enrichi le musée de Lectoure de trois inscriptions latines nouvelles; le musée de Bagnères-de-Bigorre s'est

augmenté d'une inscription dédiée aux dieux pyrénéens; le musée de Tarbes s'est également accru d'une façon notable. M.Charles Robert a constaté avec satisfaction ce progrès de nos collections départementales.

M. Pol Nicard fait passer sous les yeux de ses confrères des fragments d'un vase en bronze, et une lampe en terre cuite, portant l'inscription FORTIS. Ces objets ont été trouvés dans le parc du château d'Arc en Barrois appartenant à M. le prince de Joinville et situé dans le département de la Haute-Marne. Il rappelle en même temps que M. Depping a communiqué en 1846 à la Société des Antiquaires quelques observations sur des antiquités romaines découvertes dans la même localité, et notamment sur une statue trouvée dans les fondations du château. Cette statue, qu'on voit encore aujourd'hui dans le parc, ne saurait être, au jugement de M. Nicard, une œuvre antique.

M. Nicard communique également à la Société un fait assez curieux dont il a été témoin dans le département de la Nièvre. Dans un prône du curé de Sully-la-Tour (arrondissement de Cosne) auquel M. Nicard assistait au mois d'octobre dernier, cet ecclésiastique reprochait aux habitants du village non-seulement d'enterrer les morts avec leurs vêtements et en leur plaçant un oreiller sous la tête, mais encore de déposer entre les mains des défunts de menues pièces de monnaie, comme pourraient le faire les païens, s'il en existait encore.

A l'appui de l'observation faite par M. Nicard, M. Robert dit qu'il a vu en Crimée, dans le charnier d'une église byzantine, des lampes en terre, des grelots de bronze et des squelettes de cormoran, mêlés aux ossements. Cette église, sans transept, située sur la baie de la Quarantaine, avait disparu dans un des bouleversements qui amenèrent successivement la ruine de la seconde Cherson. L'état des ossements annonçait une profanation déjà ancienne.

Séance du 6 novembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Beaudoin, membre de la Société géologique de France et juge de paix suppléant à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), écrit à la date du 27 octobre pour offrir à la Société une publication intitulée : *Notice géologique sur une caverne à ossements des environs de Châtillon (Côte-d'Or)*. L'auteur sollicite les suffrages de la Société pour le titre d'associé-correspondant national. Il est présenté par MM. Ch. Robert et Egger. MM. Le Blant, Chabouillet et Perrot sont désignés pour former la Commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. le général Creuly communique une inscription romaine trouvée à Briançon et conservée actuellement à l'évêché de Gap. C'est une inscription tumulaire avec bas-reliefs, mentionnant les habitants de l'antique *Brigantium* sous la forme insolite de l'ethnique *Brigantiensium*. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette notice.

M. Nicard communique à la Société le texte d'une inscription latine trouvée à Kœnigsfelden, canton d'Argovie, en 1872. Une discussion s'étant engagée sur l'authenticité de ce fragment, M. Nicard est prié de compléter sa communication par une note écrite.

M. Bulliot, associé-correspondant national à Autun, lit la note suivante sur les ruines d'un temple étudiées par lui sur le Mont-Beuvray :

« Une exploration partielle pratiquée cette année sur le plateau supérieur du Mont Beuvray dans le but d'y rechercher les traces de la chapelle de St-Martin dont on connaissait l'emplacement, a amené la découverte d'un temple antique. Les traditions locales rapportaient que le grand

apôtre avait détruit sur la montagne un sanctuaire d'idoles. Sulpice Sévère n'ayant malheureusement donné aucune désignation de lieux aux différents épisodes de la mission du saint dans le pays éduen, il était impossible de contrôler ces récits. Il reste au Beuvray plusieurs légendes sur saint Martin. Le temple en question date de l'époque romaine. Il entretint les pèlerinages gaulois aux sources du Beuvray, qui continuèrent au moyen-âge où ils sont mentionnés dans un terrier du xv[e] siècle, et ils subsistent encore aujourd'hui.

« La maçonnerie en chaux, sable et ciment de brique tranche avec toutes les constructions gauloises de l'oppidum, bâties avec un mortier de terre. Les murs ont 0,80 d'épaisseur. Leur antiquité ne saurait être mise en doute, car on recueillit tout autour des fondations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur plusieurs médailles gauloises, contemporaines de César, quelques pièces gallo-romaines dont la dernière, trouvée à l'intérieur, était de Valentinien[1], mort en novembre 375, quelques mois avant l'arrivée de saint Martin dans l'Autunois. Cette circonstance, fortuite peut-être, offre néanmoins un intérêt. La dernière pièce du trésor découvert à Autun, avec les ex-voto de la DEA BIBRACTE dans un puits scellé, était aussi de Valentinien : et comme on n'a rencontré au temple du Beuvray aucun de ces débris d'ex-voto abondants dans la plupart des autres temples, et notamment à celui de Santenay que l'on fouillait au même moment, il serait permis de supposer que les ex-voto du Beuvray furent transportés et cachés à Augustodunum au moment où la ruine du sanctuaire rural paraissait imminente.

« Sans insister sur ce rapprochement, il est évident que le temple fut renversé au IV[e] siècle. Outre les médailles, des placages grossiers, composés de tablettes de porphyre d'Egypte, vert et brun, d'incrustations de schiste bitumineux, indiquent un travail de décadence, et très-probable-

1. La dernière des 104 monnaies trouvées dans les ruines du temple du Mont Martre près Avallon, était aussi de cet empereur.

ment les restes d'un édicule votif, trop grand pour être transporté, analogue à un monument de même genre, trouvé à Autun. Les porphyres avaient été brisés au marteau et plusieurs étaient altérés par le feu, ainsi que de gros fragments massifs de marbre blanc. C'était la première fois qu'on rencontrait le marbre au Beuvray. Le temple se divise en deux salles entourées d'un promenoir extérieur. Le *pronaos*, plus large que long, avait 8^{m},55 de largeur sur 7^{m} 10 de long, en œuvre. Un mur de refend marque la séparation de la cella qui paraît avoir eu 5,30 de long, sans qu'on puisse rigoureusement affirmer, le mur du fond ayant été détruit pour faire place postérieurement à une abside. En effet, le temple fut converti en église. En rasant au niveau du carrelage le mur qui les séparait, le *pronaos* et la *cella* formèrent une nef unique à laquelle on ajouta une abside semi-circulaire, sans se donner la peine de les lier avec les anciennes maçonneries contre lesquelles elle est simplement appliquée, et dont la construction, beaucoup plus soignée, diffère entièrement. L'édifice traversa ainsi le moyen-âge qui y a laissé des monnaies des différents siècles. Une fosse en maçonnerie conservant les formes du corps est placée à droite, dans l'ancienne galerie du temple, avec d'autres sépultures plus modestes. C'est l'emplacement sans doute du lieu désigné dans les titres sous le nom de *cimetière*. Ce deuxième édifice ayant été ruiné à son tour, dans des circonstances inconnues, une troisième construction inscrite dans les précédentes y perpétua le souvenir de saint Martin. Cette dernière chapelle, de forme rectangulaire, a 8,20 de longueur sur 4^{m} de large. Les bases de l'autel sont encore en place. Brûlée, paraît-il, par les calvinistes, elle tombait en ruine en 1604 quand le procureur du roi de St-Pierre-le-Moûtier intenta au prieuré de St-Symphorien, qui en était propriétaire, une action qui paraît être restée sans résultat. On a recueilli dans le déblai une quantité de liards de François Ier à Louis XIV. Les galeries antiques étaient pavées en scaiole faite avec des graviers. Divers tronçons de colonnes en grès, des tuileaux de colonnes en brique, et un grand fragment d'une autre en calcaire oolithique ayant

des canelures de 0,10 de large, sont les seuls éléments connus de la décoration. La grande voie qui traverse l'oppidum passait devant le temple. On voit encore sur ses bords des seuils pour accéder aux galeries couvertes qui la bordaient et sous lesquelles ouvraient des constructions qui paraissent avoir été des boutiques, plutôt que les dessertes du temple. Les fouilles sur ce point n'étant pas encore complètes, il serait prématuré de rien hasarder. On peut toutefois affirmer que le Champ de foire qui entoure le temple a été fréquenté depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours d'après les débris de poteries qui se rapportent à toutes les époques. Ce n'est pas une des moindres particularités de l'histoire du Beuvray, que la persistance de cet emporium immémorial et du premier mercredi de mai, même après l'abandon de la forteresse éduenne, et qui a bravé toutes les révolutions. »

M Bulliot soumet ensuite à la Société : 1° le plan d'un temple de Mercure, situé sur le mont Senne, à l'endroit même où a été trouvé un *ex-voto* consacré à ce dieu, et au centre d'une région où plusieurs statuettes de Mercure ont été découvertes ; — 2° le plan d'un quartier antique situé en dehors de l'enceinte romaine d'Autun. Deux constructions rondes placées des deux côtés de la ville, l'une vers l'ouest appelée *la Gironette*, l'autre, vers l'est, désignée sous le nom de *temple de Pluton*, paraissent marquer à M. Bulliot l'emplacement de deux édifices antiques dont la destination lui est inconnue, mais dont l'existence ne lui semble pas douteuse.

La Société invite M. Bulliot à rédiger, sur ces communications, des notes détaillées qui seront insérées dans le Bulletin.

Séance du 13 novembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Travaux.

M. le général Creuly, au nom de la Commission chargée

d'examiner la candidature de M. l'abbé Sauvage, aumônier du collége de Dieppe, au titre d'associé - correspondant national, donne lecture d'un rapport concluant à l'admission du candidat. — On procède au vote. — M. l'abbé Sauvage ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France pour le département de la Seine-Inférieure.

M. Anatole de Barthélemy donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Albert Dumont, pour être communiquée à la Compagnie :

« Mon cher confrère, vous établissez, dans un récent mémoire, qu'il ne faut chercher l'origine des armoiries ni dans les tournois, ni dans des usages rapportés d'Orient à l'époque des Croisades, et vous montrez qu'elles sont nées de la nécessité de distinguer les sceaux apposés par différents personnages sur les actes publiés. De tous temps, les chevaliers portèrent des figures sur leur écu ; à la fin du XIIe siècle, ces figures commencèrent à être représentées sur les sceaux et, dès lors, devinrent le signe distinctif de chaque fief. Il y a ici, avec l'antiquité grecque, un rapprochement curieux à faire. Les Grecs avaient aussi des symboles qu'ils ajoutaient sur les actes publiés, pour que l'identité des parties contractantes fût plus facile à reconnaître. L'exemple le plus complet nous est fourni par les tables d'Héraclée que Mazochius a publiées autrefois et que Peyron rééditait l'année de sa mort. Ces tables de bronze sont des contrats de louage; un certain nombre de citoyens prennent à location des propriétés religieuses; les témoins, les locataires, et les prêtres ajoutent chacun à leur nom un *symbole*.

« Par exemple : locataire, Bormion, fils de Philotas, qui a pour *épisème* un *petit coffre*.

« Damarchos, fils de Philonumos, qui a pour *épisème* un *éperon de vaisseau*.

« La liste des symboles d'Héraclée est très-longue. Il me semble que ces épisèmes s'expliquent tout à fait par les raisons que vous donnez pour les symboles adoptés au moyen

âge par les clercs, les bourgeois, les marchands et tous les non-nobles; par celles même qui engagèrent les nobles à faire représenter leur écu *de face* sur les sceaux, pour que les signes distinctifs de chaque fief fussent visibles.

« Les épisèmes anciens se rencontrent partout ; ils ont été souvent étudiés, surtout par M. le duc de Luynes. Vous rappelez très-justement ceux qui portent les boucliers des combattants sur les vases peints. Toutefois il a été impossible jusqu'ici de montrer que certains symboles, chez les Grecs, se transmettaient de père en fils. Il semble que les épisèmes sur les vases soient attribués à chaque personnage selon le caprice du peintre. Il n'y a ni classe à établir, ni rapport possible entre ces images et des familles spéciales ou même des pays particuliers. Veltir de Vogelweid disait de Frédéric Barbe-Rousse qu'il portait sur son écu le *courage de l'aigle* et la *force du lion;* c'est tout à fait de la manière qu'Eschyle parle des *symboles* peints sur les boucliers des Sept-Chefs contre Thèbes. Il les regarde comme des images de leur force, comme des attributs destinés à frapper l'ennemi de terreur et à rehausser la gloire du héros qui les a choisis. Nous avons, dans Plutarque, dans Xénophon, nombre de passages où ils considèrent l'épisème comme personnel[1]. Il serait intéressant de savoir si, au moyen âge, avant le XIIe siècle, époque où les armoiries devinrent l'attribut du fief, il y eut un temps assez long où les symboles eurent le sens que nous leur voyons chez les Grecs. Si cela était, aux origines, les armoiries dans les deux civilisations auraient eu la même valeur; il faudrait expliquer l'importance tout exceptionnelle qu'elles ont prise en Occident au XIIe siècle, entr'autres raisons, par l'usage des *pièces écrites* qui fut très-répandu chez nous et que les Grecs au contraire ne connurent jamais que par exception, comme cela a été bien prouvé et comme M. Curtius, en dernier lieu, vient de le faire voir à nouveau. »

MM. Chabouillet, Boutaric, Léopold Delisle, à propos de

1. Plutarque, *Alcib.* 16, semble dire que la famille d'Alcibiade avait un épisème particulier τὶντὸ ἐπὶσημον τῶν πατρίων. Toutefois ce texte peut donner lieu à différentes interprétations.

cette communication, présentent quelques réserves en ce qui touche au fait avancé dans le travail de M. de Barthélemy auquel il est fait allusion. Ils pensent que les armoiries, dès le principe, appartenaient aux personnes et aux familles, et n'étaient pas attachées au fief. — M. de Barthélemy annonce qu'il a le projet de faire un nouveau mémoire, dans lequel il répondra aux objections qui lui sont faites par ses confrères, ainsi qu'à celles que M. Paulin Paris a fait connaître récemment dans un article spécial publié dans le *Bibliophile François*.

La Société entend la lecture d'un mémoire de M. Sansas, associé-correspondant, sur des « *marques de fabrique de potiers gallo-romains.* »

Dans ce travail, M. Sansas donne la liste des noms suivants qu'il a pu déchiffrer sur des vases trouvés à Bordeaux et conservés dans le musée de cette ville :

* ACVTI	*LEPPI—	MIC-RE
AIASA	*FELICIOF	SITOPEN
L·ALBI	FLAVINI	*NEPOTIS
L·APNI	T.MANLI	OCOR
OFIC·AM	FORT	OVO
*ATTILI	INIATIO	OF PAIRI
AVVINI	IVC	QVI
FL·AVR·	*I·VC·V	*QVINT
BELLINICI	IVLII	Q·V·C·
CATONIS	IVISV ·	AOR· (ROA)
C·CEAC	IV	ROM
*C·CO	IAIVL	SAMIA
CEEFICIO	IVL·NICRE·	SCF
*CRESIM	OFFICI	L·SIFI
CRICIRO	LEPTA	SIVSE
CRIMI	LIF	TS·MR
DIOCE	LVCI	TERTII
DOVIICCVS	OF LVC	VRV.
EPPIV	LVPV	
EPPIAE	MIE	

Sur des briques :

C·OCT CA — MERVLA TOVTISSAE F·

Les noms marqués d'un astérisque ont été retrouvés à Bordeaux ainsi qu'à Montans, village situé sur la rive gauche du Tarn, à quatre kilomètres de Gaillac où l'on a constaté les ruines de grands établissements servant à la fabrication de la poterie. M. Sansas est porté à penser qu'à l'époque gallo-romaine, Bordeaux s'approvisionnait de vases dans cette localité.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Hucher, associé-correspondant national au Mans, sur l'emploi des légendes *pseudo-arabes* dans l'ornementation aux époques anciennes et au moyen âge. Cinq dessins inédits, envoyés par l'auteur à l'appui de ses conclusions, sont placés sous les yeux de la Société. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Victor Guérin, Chabouillet, Léopold Delisle, Brunet de Presle, il est décidé que la Société entendra une seconde lecture de ce travail, mais qu'au préalable l'auteur aura communication des observations qui ont été faites.

Séance du 20 novembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Travaux.

M. P. Nicard dépose sur le bureau le fac-simile d'une inscription antique trouvée à Kœnigsfelden (canton d'Argovie) cette année et complète d'après une nouvelle lettre de M. le Dr Keller, les renseignements donnés sur ce monument dans la séance du 6 novembre.

Cette inscription paraît devoir être lue ainsi, d'après cet archéologue :

In honorem domus divinae, Jovis templum incendio consumptum Asclepiades J... vernae dispensatores vicanis Vindonissensibus de suo restauraverunt.



M. A. Bertrand expose les résultats des fouilles exécutées par la Commission de la Topographie des Gaules dans la commune de Magny-Lambert (Côte-d'Or), et présente plusieurs objets d'un haut intérêt, provenant de ces fouilles, et déposés au musée national de Saint-Germain.— M. Bertrand est invité à donner à cette intéressante communication la forme d'un mémoire destiné à être inséré dans les publications de la Société.

M. Prost donne lecture d'une note dans laquelle il présente quelques observations sur le mémoire de M. Hucher, associé-correspondant, lu à la séance précédente, et relatif à des légendes pseudo-arabes employées comme ornements sur d'anciennes agraffes. — La Société décide que la note de M. Prost sera communiquée à M. Hucher.

M. Quicherat propose à la Compagnie de donner au Musée de Cluny le moulage d'un bas-relief, déposé dans la salle des séances, et qui est l'une des plus anciennes représentations d'une effigie en relief sur une pierre tombale. — Il est décidé qu'il sera donné suite à cette proposition.

M. P. Nicard donne les détails suivants sur ce moulage qui est celui du tombeau de l'abbé Isarn, reproduit dans l'atlas qui accompagne l'ouvrage de Millin (*Voyage dans les départements du midi de la France, planche XXXVI, 2° 4*) :

« Ce tombeau, après avoir été longtemps placé dans la crypte de l'église de l'abbaye de Saint-Victor, est aujourd'hui conservé au musée de Marseille. L'abbé est vêtu d'une tunique et tient à la main un bâton en forme de béquille sur la traverse de laquelle on lit le mot *virga :* autour de la tombe et sur la pierre carrée qui couvrait le corps, on lit l'inscription suivante :

Sacra viri clari sunt hic sita patris Isarni
Membra, suis studiis glorificata piis,
Quæ felix vegetans anima provexit ad alta
Moribus egregiis pacificis que animis :
Nam redimitus erat hic virtutis speciebus
Vix domini cunctis, pro quibus est hilaris.

Quae fecit docuit abbas pius atque beatus,
Discipulosque suos compulit esse pios.
Sic vivens tenuit regimen, sed claudere limen
Compulsus vite est acriter et misere.
Venit bis denis septemque fideliter annis,
Commissumque sibi dulce gregem domini
Respuit octobris transacto octavo calendas,
Et cepit rutili regna subire poli.

« La première ligne de l'inscription est séparée : on y lit :

Obiit anno MXLVIII, INDICT. I, ÆPACTA III.

« L'inscription qui entoure la tête et les pieds est ainsi conçue :

Cerne, mors quæ lex homini noxa protoplasti in me defuncto inest misero; sicque gemens corde, dic, dic : Deus, huic miserere. Amen. »

M. Cocheris lit un rapport sur le mémoire transmis par M. Beauchet-Filleau, et relatif aux *Localités des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres portant le nom d'Asnières*. Sur les conclusions du rapporteur, la Société vote des remerciements à l'auteur et le dépôt du manuscrit dans ses archives.

M. Creuly communique une inscription antique de Canosa, en Italie, envoyée à M. Egger par M. le commandant Hennebert, associé-correspondant. Sur la proposition de M. Creuly, il est décidé que de nouveaux renseignements seront demandés à l'auteur de l'envoi.

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondances.

M. Jules Lemire, à Pont-de-Poitte, près de Clairvaux (Jura), demande à être admis au nombre des associés-cor-

respondants nationaux. Il est présenté par MM. J. Quicherat et J. Marion. Le Président désigne MM. de Barthélemy, de la Villegille et de Guilhermy pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Hucher, associé-correspondant au Mans, adresse à la Société sa réponse à la note présentée par M. A. Prost, ainsi qu'un mémoire complémentaire sur l'emploi des légendes pseudo-arabes dans l'ornementation.

Élections.

La Société procède au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1873. Ont été élus :

Président : M. Léopold Delisle.

1er Vice-Président : M. Charles Robert.

2e Vice-Président : M. Jules Quicherat.

Secrétaire : M. Perrot,

Secrétaire-adjoint. M. Auguste Prost.

Trésorier : M. Edouard Aubert.

Archiviste-Bibliothécaire : M. Pol Nicard.

M. A. de Barthélemy a été élu membre de la Commission des impressions, et M. Edg. Boutaric, membre de la Commission des fonds.

Il est donné lecture du rapport de M. Jules Beaudouin, juge de paix suppléant à Châtillon-sur-Seine : il est procédé au scrutin, et le candidat ayant réuni la majorité de suffrages fixée par le règlement, il est, conformément aux conclusions du rapport, admis et proclamé associé-correspondant national dans le département de la Côte-d'Or.

Travaux.

M. Nicard fait connaître qu'il a eu une entrevue avec M. du Sommerard, conservateur du Musée de l'Hôtel de Cluny. M. du Sommerard accepte avec reconnaissance le moulage de la pierre tombale d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, et lui réserve une place honorable dans le musée qu'il dirige.

Séance du 11 décembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondances.

M. l'abbé Martigny, associé-correspondant, offre, par l'intermédiaire de M. Le Blant, un mémoire sur une lampe chrétienne, trouvée à Semur; M. Le Blant fait ressortir l'importance de cette découverte dans une région de la Bourgogne où, jusqu'à ce jour, on n'avait encore signalé aucune trace d'antiquités chrétiennes.

M. Sansas, associé-correspondant, adresse au Président une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Président, il m'est impossible de laisser passer sans protestation la note de M. le général Creuly, insérée page 102 dans le bulletin du deuxième trimestre, qui m'est parvenu il y a quelques jours. La lecture que je propose, dit l'honorable général, lui parait devoir *être rejetée*.

« Précisons. Je n'ai pas proposé à la Société *une lecture* de l'inscription dont il s'agit. Seulement, en réponse à une question qui m'était adressée sur l'orthographe du mot SIRONA, j'ai signalé, de mémoire, l'existence d'un monument du musée de Bordeaux, qui me paraissait la résoudre péremptoirement.

« Me suis-je trompé sur le point en discussion? — certainement non, — car M. Creuly dit lui-même : « la première ligne SIRONAE ne présente aucun doute. » — Mais il ajoute que j'ai eu tort de nommer ADBVCIETVS fils de TOCETVS comme auteur du monument : j'aurais dû dire, selon M. Creuly, ADBVCIE, fille de TVTOGETVS.

« C'est là une question nouvelle qui mérite un examen auquel je ne me refuse pas. Mais il ne peut évidemment être fait qu'en présence du monument ou de sa représentation exacte.

« Malheureusement nous ne sommes pas sur les lieux pour

nous livrer à une vérification. Toutefois, si la Société veut bien le permettre, d'ici à quelque temps je crois pouvoir lui fournir de sérieux éléments de conviction.

« Quant à présent, je me borne à dire que je n'accepte pas la lecture proposée par M. le général Creuly et que je la crois *absolument inadmissible,* sauf plus ample examen. »

Travaux.

M. Chabouillet donne une seconde lecture de sa notice *sur un ducat d'or inédit de Borso, marquis d'Este, seigneur, puis duc de Ferrare.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Damours lit un rapport sur le résultat de fouilles faites par lui dans la forêt de Fontainebleau, qui lui ont révélé des substructions gallo-romaines. Le Président invite M. Damours à rédiger une note détaillée et à y joindre les plans et dessins pour le tout être inséré dans les publications de la Société.

M. P. Nicard, au nom de M. Keller, associé-correspondant étranger, présente une série de dessins représentant des instruments de l'âge de la pierre transmis dans les stations lacustres de la Suisse orientale. Ces dessins sont accompagnés d'un mémoire dont la Société décide qu'on entendra une seconde lecture.

M. Quicherat fait part à la Société d'une inscription antique trouvée récemment à Avenches, en Suisse, et qu'il a copiée au musée de cette ville. La voici :

IL·C·FFAB·CAMIL
AC·AVG·MAC
AIL·LEG·IIII·MACED
A·PVR·ET·COR·AVR
O·AT·CLAVD·CAES
CVM·ABEOEV·CATVS
NNIA·MILITASSET·IVL
IILLI·FIL·FESTILLA
EX·TESTAMEN

Ce texte ne diffère que par l'indication finale d'une autre inscription toute pareille qui est au château du Villars, près Morat, et qui est rapportée sous le nº 179 du recueil de M. Mommsen (*Inscriptiones confédérationis Helvetiæ*). L'inscription publiée contient que le monument qu'elle accompagnait avait été élevé à Julius Camillus aux frais de la colonie d'Avenches, tandis qu'il s'agit ici d'un monument élevé par disposition testamentaire de la fille même de Camillus. Voici d'ailleurs l'inscription du Villars, qui complète la nôtre en plusieurs endroits.

c·IVL·C·FFAB·CAMILL*o* | *s*AC·AVG·MAG·TRIB·MIL | *l*EG·IIII·MACED·HASTA·PVRA | *e*T CORONA· AVREA DONATO | *a*TI·CLAVDIO CAESARE AVG | *it*ER·CVM· AB· EO· EVOCATVS | *i*N BRITANNIA· MILITASSET | *c*OL· PIA· FLAVIA· CONSTANS | EMERITA·HELVETIOR· | EX D·D

La Julia Festilla, dont le nom remplace celui de la colonie dans la nouvelle inscription, figure sur les deux autres monuments du recueil de M. Mommsen : le nº 192 où on la voit s'acquittant d'un hommage envers la mémoire de C. Valérius Camillus, probablement son oncle, et le nº 143 qui constate au contraire un hommage qu'elle reçut, comme prêtresse flamine, des *vicani* d'Yverdun.

M. Quicherat ajoute qu'un fragment du même musée d'Avenches, gravé en lettres de 20 centimètres de haut, que M. Mommsen a imprimé d'après une copie de feu M. Troyon (nº 208), ne peut pas se lire autrement que

BER
RAT
VA

ce qui introduit une correction dans le texte imprimé, la troisième ligne de celui-ci étant IVA.

M. Quicherat termine par une communication d'un genre tout différent. Il s'agit d'une lettre écrite par le conventionnel Romme, et qui est de nature peut-être à éclaircir la provenance de certains médaillons du Cabinet des Médailles.

Cette pièce a été imprimée dans l'*Indicateur de la Vendée* du 14 novembre 1872, d'après l'autographe qui fait partie de la collection de notre correspondant, M. Benjamin Fillon :

« Paris, le 26 août 1793, l'an IIe de la République française.

« Citoyen,

« Parmi le grand nombre de médailles et œuvres d'art que rapporta, il y a quelques années, d'Italie le citoyen Lebrun, il se trouve une certaine quantité de médaillons, tant en argent qu'en bronze, de personnages de tous rangs du xve siècle et du suivant, la plupart très-beaux, tant par l'art qu'on y a mis que par la conservation. Ces médailles vont être vendues de gré à gré. J'ai obtenu du citoyen Lebrun qu'il donne la préférence au Musée placé sous notre garde, à la condition qu'on lui laisse les doubles des pièces qu'on a par avance. Les deux médaillons que je vous envoie par le porteur : l'un d'un Gonzague par Pisanus, l'autre du Trissin, en argent, vous donneront un échantillon de la qualité des quarante-sept autres.

« Il serait intéressant que le Musée national, qui n'est pas bien pourvu en objets de ce genre, fît cette acquisition qui lui sera peu onéreuse, le prix des quarante-neuf médaillons n'étant fixé qu'à six cents livres.

G. Romme.

« Au citoyen Garde du Cabinet des médailles. »

Séance du 18 décembre.

Présidence de M. Boutaric, président.

Correspondance.

M. Jules Beaudouin, nommé associé correspondant à Châtillon-sur-Seine, adresse ses remerciements à la Compagnie, à l'occasion de son élection.

M. Ceccaldi offre quatre brochures dont il est l'auteur, et exprime le désir d'être admis au nombre des associés correspondants de la Compagnie. Ses présentateurs sont MM.

A. de Barthélemy et le général Creuly ; le Président désigne MM. Bertrand, Michelant et Brunet de Presle, pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. P. Nicard fait connaître que l'inscription du musée d'Avenches, signalée par M. Quicherat dans une séance précédente, a été publiée dans l'*Indicateur d'antiquités suisses, Zurich, 1870, p. 156.*

M. V. Guérin continue le récit de sa dernière exploration archéologique en Palestine. Il parle de la visite faite par lui aux monastères les moins accessibles de cette région, dont les noms sont exclusivement arabes, excepté celui qui porte le nom de *Siméon,* parce qu'il était placé sous l'invocation de saint Siméon Stylite dont le culte était très-répandu en Orient. M. Guérin signale dans ces monastères trois faits principaux qui leur sont communs : 1° la présence d'anciens murs de soutènement d'appareil régulier, le plus souvent à bossage, supportant de vastes terrasses ; 2° des plates-formes supérieures pavées en mosaïques ; 3° d'immenses bassins destinés à recevoir les eaux de la montagne pour l'arrosage, tandis que l'eau potable était conservée dans des citernes ; 4° des enceintes fortifiées flanquées de tours carrées ; 5° des ruines d'églises, ou de chapelles, exactement orientées, présentant des débris d'architecture byzantine, et sur le linteau des portes, une croix sculptée à branches égales, d'après un type très anciennement usité en Orient, avec la figure symbolique du triangle représentant la Trinité. — Dans une de ces églises, celle de St-Siméon Stylite, M. Guérin a reconnu quelques constructions de l'époque des croisades, où l'ogive se montre; mais c'est un fait isolé, et l'origine des monuments dont il a constaté les ruines remonte au IVe et au Ve siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire au début même de la période byzantine.

M. Quicherat communique à la Société de la part de M. Castan, associé correspondant, un fragment d'inscription

qui se lit sur une pierre trouvée récemment en faisant une fouille à Besançon, dans la rue Saint-Paul. Il n'y a rien à tirer de ce lambeau de texte; mais l'expérience a prouvé qu'en matière d'épigraphie les choses les plus insignifiantes peuvent devenir utiles à un moment donné. Voici le fragment tel qu'il est tracé sur un moellon, provenant du débit d'une pierre calcaire très-compacte et très-épaisse.

TRAB
ᴰOMPEI

M. Sansas, associé correspondant, fait une communication sur les signatures en écriture arabe de trois rois d'Aragon, au XIe et au XIIe siècles, qui se trouvent dans les cartulaires de la Sauve, appartenant à la Bibliothèque de Bordeaux. La Société décide que M. Sansas sera prié de rédiger une note qui prendra place dans un des prochains numéros du Bulletin.

M. de Montaiglon fait remarquer que sur les tableaux de Mantegna conservés au Louvre, on voit des inscriptions ressemblant à de l'écriture arabe. Il a particulièrement examiné le tableau représentant la Victoire triomphant du Vice, et y a constaté l'existence d'une inscription pseudo-arabe renfermant une strophe d'Horace en caractères de fantaisie. La Société est d'avis que M. de Montaiglon rédige à ce sujet une note pour le Bulletin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1872.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches du Bulletin.

Pl. 1. (Inscriptions antiques des vases du Mont Beuvray, etc), en regard de la page 76.

Pl. 2. (Objets trouvés dans l'arrondissement de Lille), en regard de la page 95.

ERRATA DU BULLETIN.

Page 91, ligne 23, *au lieu de* CATVSIALIS, *lisez* CATUSVALIS, le V et l'A sont liés.

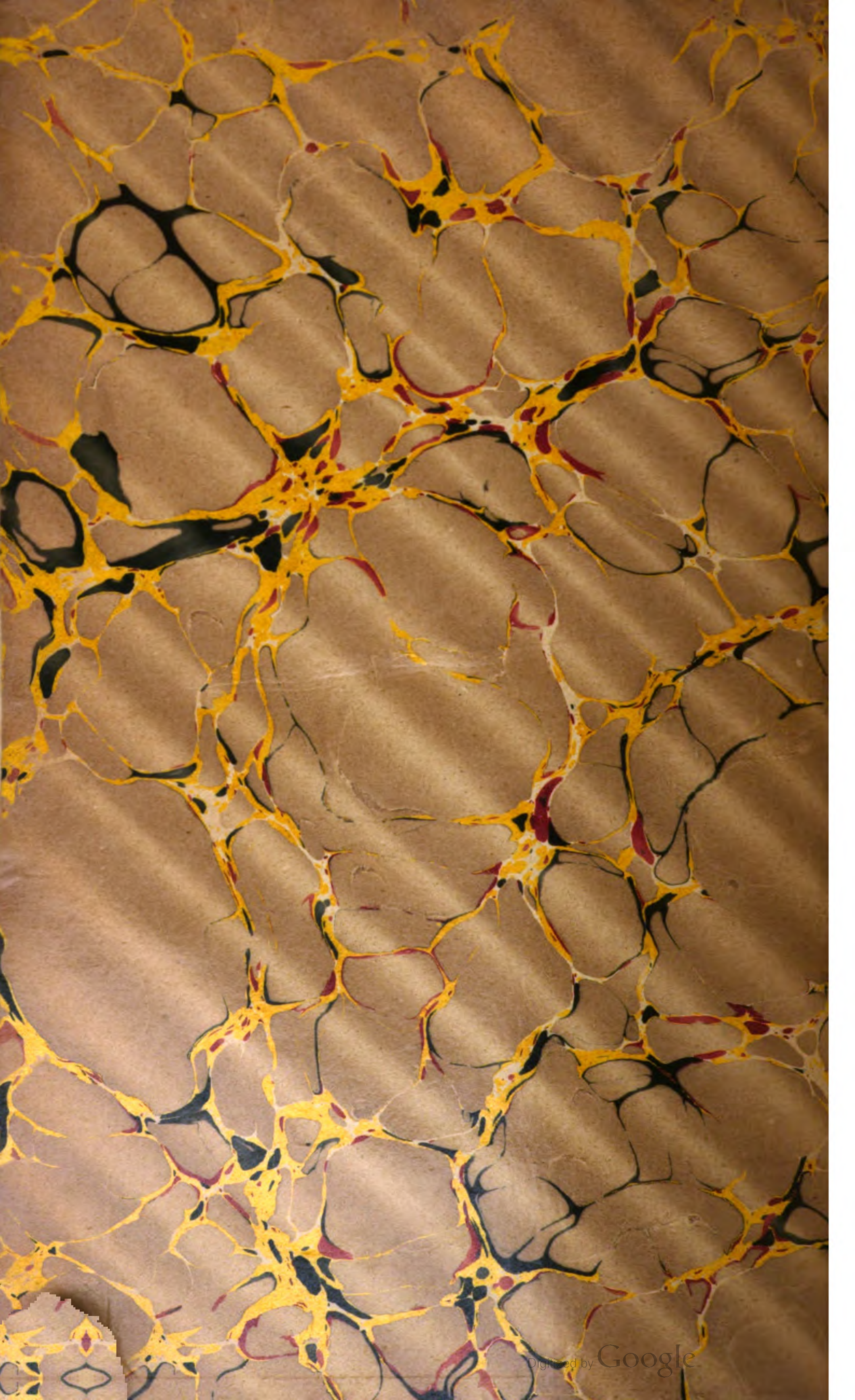
Page 101, ligne 5. C'est par erreur que l'on a reproduit cette inscription sous cette forme. Les lettres T. L. NAVI faisaient partie d'une autre inscription, étrangère au culte des *Proxumes*, trouvée en même temps que celle qui ne porte que

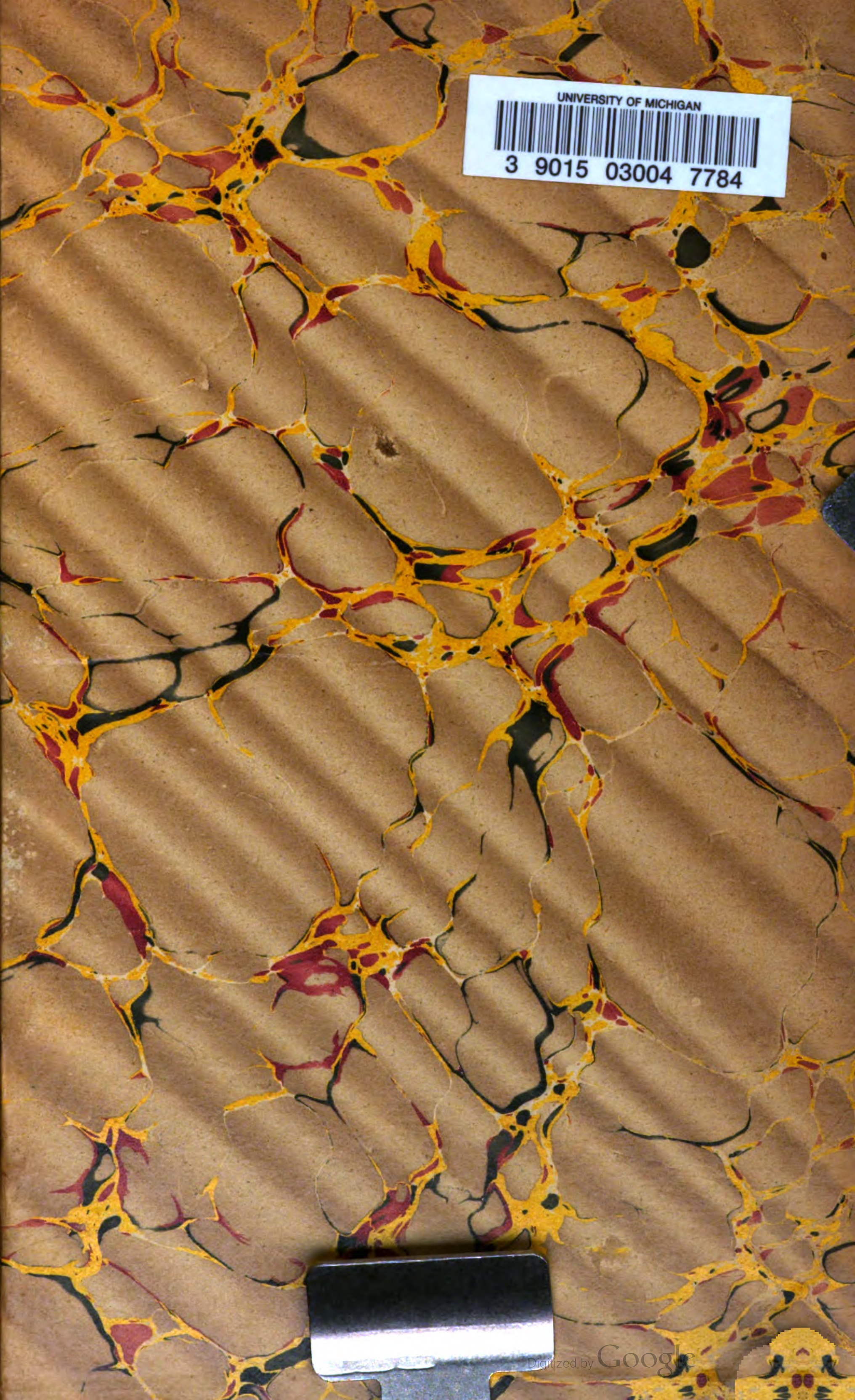
PROXS
VMIS
TIIRTV

elles furent toutes deux signalées ensemble à Bimard de la Bâtie en 1736 par le marquis de Caumont.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03004 7784
Digitized by Google

